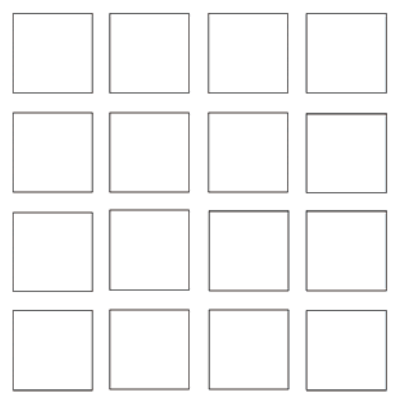
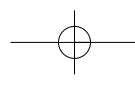
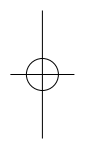
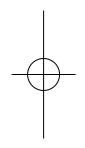
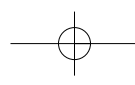


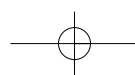
Communauté
de communes

Moselle
et Madon

plan de paysage







Sommaire

Préambule



Présentation du territoire..... p.7

Ligne d'horizon, le contexte local du territoire
Contrastes des formes, le croquis de territoire
Nuance des couleurs, la palette du territoire
Alchimie des couleurs et des formes, les composantes du paysage



Enjeux et orientations..... p.57

Les couleurs et les formes, les enjeux du territoire
L'alchimie des couleurs et des formes, les orientations



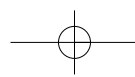
Projets pilotes..... p.137

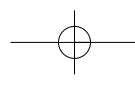
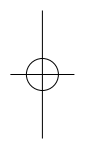
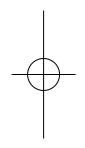
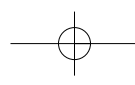
Orientation 1 - La diversité des paysages et l'interface naturelle
Orientation 2 - Le patrimoine industriel et urbain et les espaces publics du quotidien
Orientation 3 - Les zones économiques et commerciales et les infrastructures de communication
Orientation 4 - Les espaces naturels et agricoles et la vocation de loisirs des grands sites verts



Outils, partenaires, maîtrise d'ouvrage..... p.189

Tableau orientation 1 - La diversité des paysages et l'interface naturelle
Tableau orientation 2 - Le patrimoine industriel et urbain et les espaces publics du quotidien
Tableau orientation 3 - Les zones économiques et commerciales et les infrastructures de communication
Tableau orientation 4 - Les espaces naturels et agricoles et la vocation de loisirs des grands sites verts



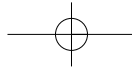
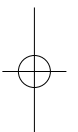
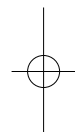
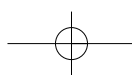


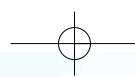
Préambule

La communauté de communes Moselle et Madon (CCMM) est une intercommunalité aux multiples facettes. Sa localisation, en deuxième couronne de Nancy, en fait un territoire aux nombreuses problématiques. Elle se compose de communes, tant périurbaines que rurales, possède un relief très contrasté de plaine, plateau et vallée qui offre des paysages et un environnement très diversifiés.

Consciente de son potentiel attractif et des richesses dont elle dispose, la communauté de communes s'est engagée dans l'élaboration d'un plan de paysage. Ce document, non réglementaire, se veut transversal à de nombreuses thématiques liées au paysage, et s'inscrit dans le cadre de la préparation d'un projet de territoire. Il fait l'état des lieux des atouts et des contraintes du territoire, étudie les dynamiques d'évolution du paysage et engage une réflexion sur sa gestion globale à l'échelle intercommunale. Ce travail se traduit par la définition de grandes orientations, déclinées en projets-pilotes spatialisés. Il a pour objectif final, de fixer un programme d'actions, dans le but d'allier préservation du cadre de vie et développement du territoire de Moselle et Madon.



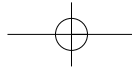
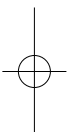
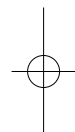
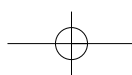


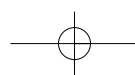


Partie 1

Présentation du territoire







Ligne d'horizon, le contexte local du territoire..... p.11

Une intercommunalité en deuxième couronne de Nancy p.12

Des projets de développement en cours p.15

Un plan de paysage pour allier développement et cadre de vie p.16



Contraste des formes, le croquis de territoire..... p.19

Les formes du territoire p.20

La géologie du territoire p.24



Nuance des couleurs, la palette du territoire..... p.29

Les premiers aplats, les couleurs « primaires » du territoire p.32

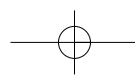
La multiplication des aplats, l'élargissement de la gamme des couleurs du territoire p.34

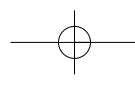
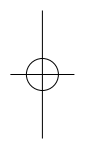
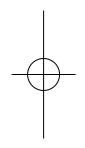
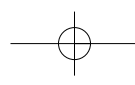
De nouveaux aplats centrés et nuancés à l'origine du bassin de vie p.37



Alchimie des couleurs et des formes, les composantes du paysage..... p.43

Les composantes paysagères p.44







1 *Ligne d'horizon,* le contexte local du territoire



Partie 1 : présentation du territoire - Ligne d'horizon, le contexte local du territoire

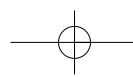
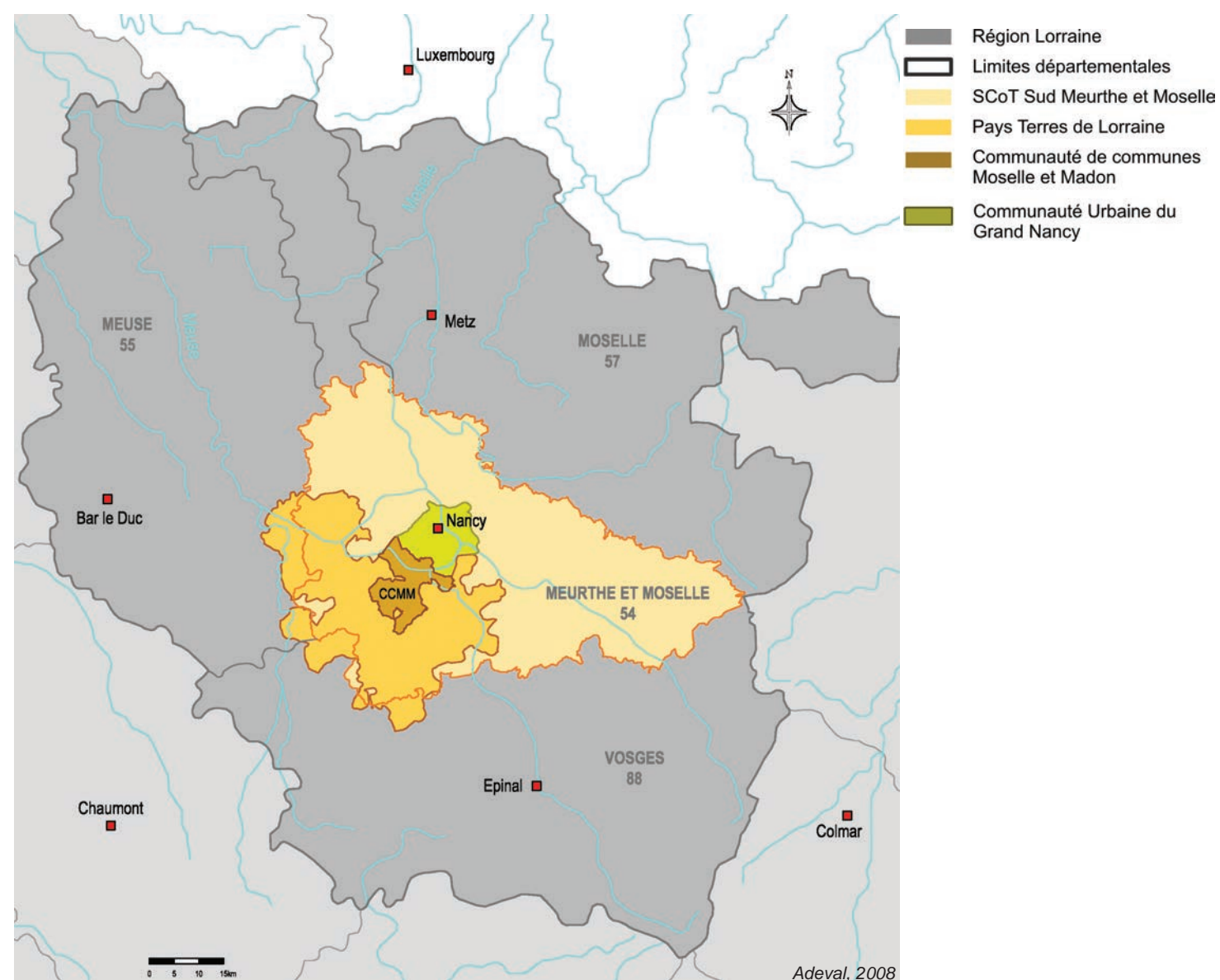


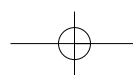
Une intercommunalité en deuxième couronne de Nancy

La communauté de communes Moselle et Madon se situe dans la Région Lorraine, en Meurthe-et-Moselle, avec pour axe structurant la vallée de la Moselle.

Elle s'inscrit dans une logique de territoire de Pays : le « Pays Terres de Lorraine ». Nouvellement créé en 2005, il regroupe six intercom-

munalités et des communes isolées, soit 128 communes et 85 000 habitants. La communauté de communes Moselle et Madon, 12 communes et 22 500 habitants, s'engage dans les projets de ce pays.

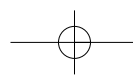
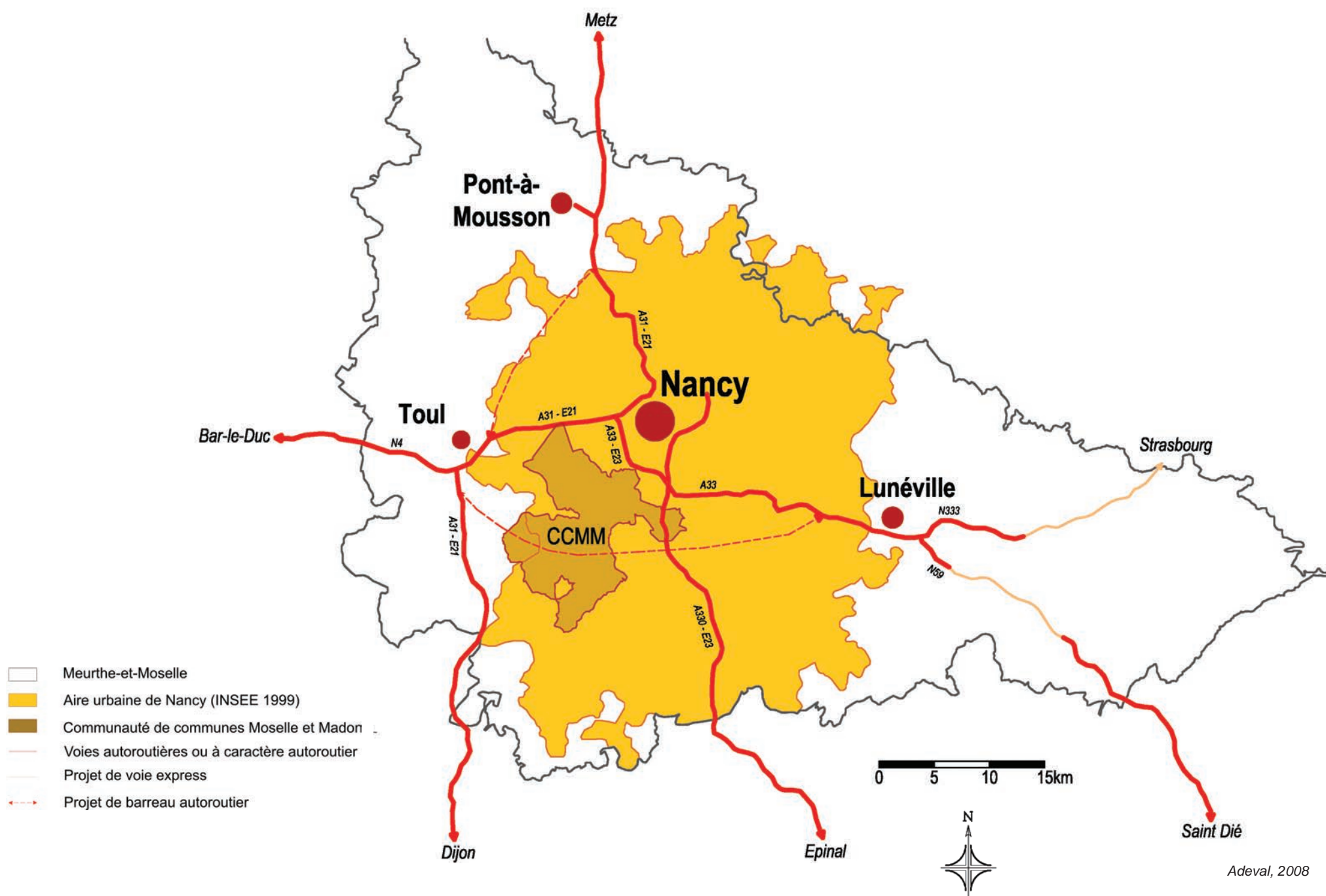




Partie 1 : présentation du territoire - Ligne d'horizon, le contexte local du territoire



Située à 12 kilomètres au Sud-Ouest de Nancy, la communauté de communes Moselle et Madon se trouve dans l'aire urbaine du Grand Nancy et constitue une de ses principales portes d'entrée (au même titre que la communauté de communes du bassin de Pompey).



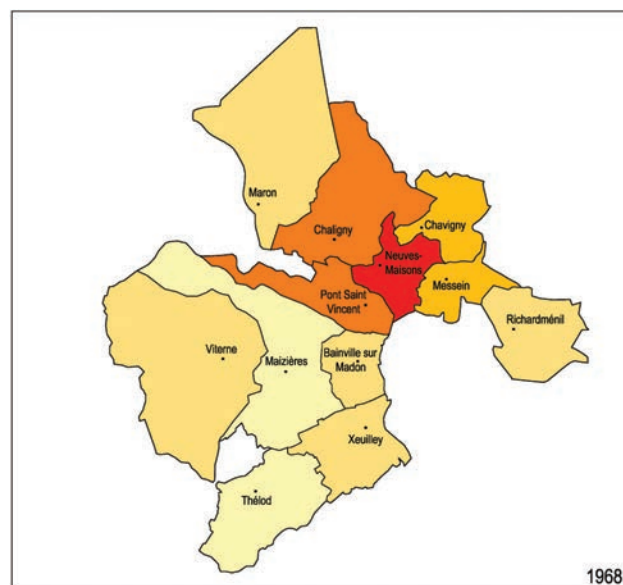


Partie 1 : présentation du territoire - Ligne d'horizon, le contexte local du territoire

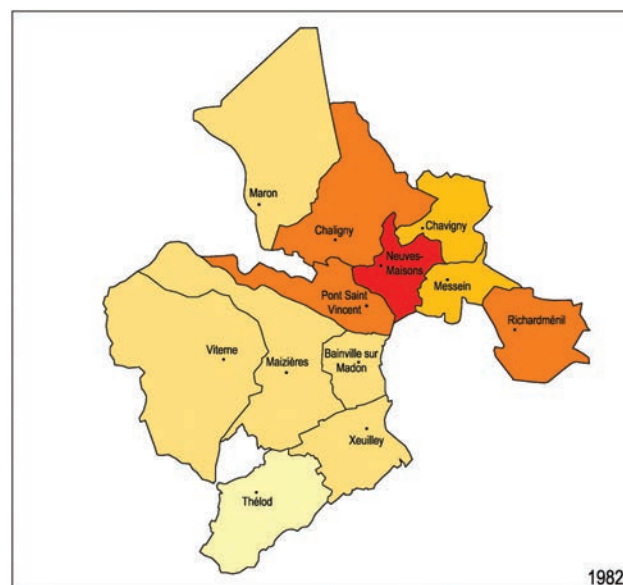
Moselle et Madon et le Grand Nancy défendent des intérêts et des projets communs en lien avec les zones d'activités comme Brabois (médecine, technologie) et Ludres (logistique), avec la forêt, le canal de jonction...

La proximité du territoire de Moselle et Madon avec l'agglomération nancéienne a eu un effet moteur sur son développement. Par exemple, devenu de plus en plus attractif ces dernières années, la pression foncière s'y accroît. Malgré une augmentation de plus de 25 % du prix du foncier, il accueille chaque année de nouveaux habitants. Il compte, aujourd'hui, 22 500 habitants répartis sur 12 communes (recensement de 1999). Ce développement engendre un phénomène de périurbanisation (Bainville-sur-Madon, Chavigny, Chaligny, Messein, Neuves-Maisons et Pont-Saint-Vincent) et de rurbanisation (Richardmémil, Thélod, Viterne et Xeulley).

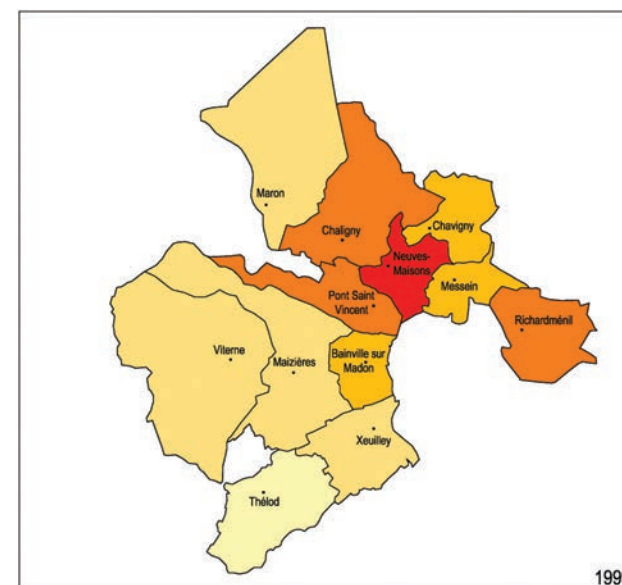
Un district urbain fut créé en 1965 afin de répondre, en partie, à la crise économique qui toucha le bassin sidérurgique de Neuves-Maisons dans les années 1960. Il regroupait les communes de Bainville-sur-Madon, Chaligny, Chavigny, Messein, Neuves-Maisons et Pont-Saint-Vincent. Ce district fut élargi, en 1991 et 1992, avec l'adhésion des communes de Maizières et de Maron. En 1998, il obtient de nouvelles compétences et signe en 1989-1990, le PACT Urbain. En 2000, il se transforme en communauté de communes Moselle et Madon, puis, en 2002, de nouvelles communes y adhèrent : Richardmémil, Thélod, Viterne et Xeulley. Depuis le dernier élargissement de l'intercommunalité, la communauté de communes Moselle et Madon est devenue un territoire aux multiples facettes. Les problématiques se sont alors multipliées et complexifiées.



Adeval, 2008



Adeval, 2008



Adeval, 2008

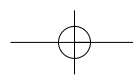


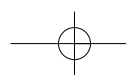
Superficie du territoire : environ 13 000 hectares

Population : 22 500 habitants

**Nombre de communes : 12
(recensement de 1999)**

Bainville-sur-Madon (1 170 habitants)
 Chaligny (2 955 habitants)
 Chavigny (1 599 habitants)
 Maizières (799 habitants)
 Maron (828 habitants)
 Messein (1 499 habitants)
 Neuves-Maisons (6 849 habitants)
 Pont-Saint-Vincent (2 051 habitants)
 Richardmémil (2 889 habitants)
 Thélod (258 habitants)
 Viterne (661 habitants)
 Xeulley (755 habitants)





Des projets de développement en cours

Des compétences à la mesure des projets envisagés

La communauté de communes s'est dotée de compétences nécessaires à la mise en place d'une gestion cohérente de son territoire ainsi qu'à la réalisation des projets qu'elle envisage.

Souhaitant renforcer son intervention en faveur de la qualité de son cadre de vie, elle a pour mission, l'ingénierie, l'accompagnement, le suivi et le conseil, en matière d'aménagement de l'espace, de gestion des paysages et de développement touristique.

Ses autres actions concernent le développement économique, avec la gestion des zones économiques existantes et la réflexion sur l'aménagement de futures zones, le soutien à des initiatives collectives d'agriculteurs (promotion de produits locaux...), ou encore, l'animation d'un « pôle emploi ». Concernant le domaine des transports, après la mise en place des Taxi-Bus en 1998, la communauté de communes Moselle et Madon a décidé de créer un périmètre de transport urbain, et de lancer une étude devant aboutir au développement d'une nouvelle offre de transports en 2004. Depuis 2006, le TAD et le T'MM ont été mis en place. Dans les domaines de l'environnement, de l'eau et de l'assainissement, la communauté de communes s'est dotée de la compétence assainissement et eau, et s'attache à sensibiliser la population à la protection de l'environnement. En 2000, elle a généralisé le tri sélectif. Dans les domaines de la culture et de la communication, ses actions sont aussi diverses que, l'animation d'un réseau de bibliothèques, la création d'un espace multimédia, la création d'un festival ou encore la mise en place d'un point information. Il existe un fonds d'initiative culturelle, destiné à soutenir les associations existantes. L'action sociale fait également partie de ces préoccupations. Elle a eu un rôle d'ingénierie pour réaliser un diagnostic, afin de déterminer les besoins et les attentes pour la petite enfance, la jeunesse et les personnes âgées. Elle joue un rôle de mise en réseau et de coordination entre les communes et les associations. Des opérations d'animation d'un « réseau enfance et jeunesse », la mise en place d'un conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance, ou encore, la mise en réseau des structures intervenant auprès des personnes âgées en sont des exemples.

De nombreux projets engagés et à venir

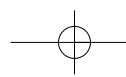
Des projets locaux

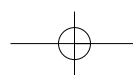
Le territoire de Moselle et Madon poursuit son développement. Ces dernières années, la mutation de l'activité industrielle a conduit à l'essor du secteur tertiaire. La Zone d'Activités Brabois Forestière, située à l'extrémité Nord de la commune de Chavigny, accrochée à la Communauté Urbaine du Grand Nancy, ou encore, le futur parc d'industries « Moselle rive gauche », illustre cette volonté d'un nouveau développement économique.

Mais le développement souhaité par la communauté de communes est également touristique, avec des projets comme le « Chemin des Traces » et sa participation à l'aménagement touristique des Boucles de la Moselle.

Des projets d'envergure nationale

Aux projets locaux, s'ajoute des projets d'envergure nationale à l'horizon de 20-30 ans, comme les éventuelles constructions d'un barreau autoroutier de contournement Sud de Nancy, ou encore, d'un canal à grand gabarit reliant la Saône et la Moselle.





Un plan de paysage pour allier développement et cadre de vie

Pourquoi un plan de paysage en Moselle et Madon ?

L'alliance, entre protection du cadre de vie et développement, amène à s'interroger sur la question du paysage de manière transversale. Mettre en œuvre un plan de paysage relève de la mise en cohérence des outils et méthodes de l'urbanisme, afin de tendre à un développement harmonieux et durable.

Des premiers leviers sont déjà mis en œuvre au travers :

- De démarches de Pays et des intercommunalités

♦ La démarche de Pays, le « Pays Terres de Lorraine »

La démarche de Pays, engagée en 2005, permet la constitution d'un réel territoire de projet, dans une échelle de temps qui dépasse le mandat local, et dans une échelle géographique qui dépasse les intercommunalités. La constitution du Pays devrait, dans les années à venir, engager des démarches globales, autour de notions communes et partagées, telles les spécificités locales, les mutations agricoles et économiques, le développement touristique...

♦ Le projet de territoire de la communauté de communes

Mis en œuvre, en 2002, le projet de territoire de Moselle et Madon fixe le cap de l'action de la communauté de communes. Dans ce projet, l'une des priorités est d'améliorer le cadre de vie des habitants, de valoriser l'image du bassin et de développer son attractivité.

♦ Le Programme Local de l'Habitat

La communauté de communes s'est dotée d'un PLH pour avoir un guide, non seulement, en matière de logement, mais aussi, en terme de renouvellement urbain, afin de redonner une cohérence aux politiques communales. Promouvoir une offre de logements suffisante, de qualité et diversifiée, participe à renforcer le cadre de vie tout en agissant au niveau des paysages urbanisés.

- De documents d'urbanisme

♦ Les Plans d'Occupation des Sols (POS) et les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU)

Soucieuses de leur attractivité et conscientes de la qualité de leur cadre de vie, les communes de Moselle et Madon sont toutes munies d'un document d'urbanisme. Véritables documents de référence, les POS ou PLU, fixent, sur le territoire des communes, les dispositions d'urbanisme participant au cadre de vie de ses habi-

tants. Ils traduisent la volonté de la commune en matière d'aménagement et respecte les prérogatives et les recommandations des autres acteurs influant sur la vie locale. Aujourd'hui, certains sont en cours de modification ou de révision. Pour un projet et une gestion cohérente des paysages, le plan de paysage devra être décliné au niveau de chaque document d'urbanisme.

♦ Le Schéma de Cohérence Territoriale Sud Meurthe-et-Moselle (SCoT)

La prochaine définition d'un Schéma de Cohérence Territoriale sur le Sud Meurthe-et-Moselle, retient l'attention des acteurs de Moselle et Madon. Le SCoT Sud Meurthe-et-Moselle, couvre les trois arrondissements de Nancy, Toul et Lunéville. Il compte 468 communes (dont 29 intercommunalités) et 550 000 habitants, et constitue le deuxième SCoT de France par son importance. Le syndicat mixte est créé, en juillet 2007, et son Président, nommé à la même période.

Espace économique commun, le SCoT est mis en place pour construire l'avenir du territoire, instaurer une logique commune de développement en matière d'urbanisme, d'habitat, de services, de transports, de culture, de développement économique, de tourisme ou d'environnement. Parallèlement, les spécificités plus locales de chaque territoire devraient être prises en compte via des schémas de secteurs.

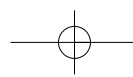
- De projets externes

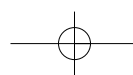
♦ La charte forestière du massif forestier de Haye

Cette démarche, faite suite aux bouleversements brutaux et profonds, liés à la tempête du 26 Décembre 1999. Ce document, établi contractuellement entre les propriétaires, les élus et les usagers, définit les actions à entreprendre au niveau du massif forestier de Haye, pour satisfaire aux demandes environnementales et sociales. La charte forestière oriente les projets de développement de ce massif forestier, tout en garantissant et en sauvegardant la qualité de cet espace remarquable, tant au niveau paysager qu'environnemental. Le diagnostic, les grandes orientations, ainsi que le plan d'actions adoptés, ce document pourrait être un véritable outil de gestion. Mais, les questions de la maîtrise d'ouvrage et des financements font que cette charte demeure inactive.

♦ Les Boucles de la Moselle

Le projet des Boucles de la Moselle a pour vocation, la découverte du patrimoine naturel à travers un circuit touristique. Ce dernier, est aménagé en bordure de la Moselle pour les cyclistes et les piétons, mais, il est également dédié au tourisme fluvial.





Partie 1 : présentation du territoire - Ligne d'horizon, le contexte local du territoire



Chacune de ses démarches traite de la question de la qualité du paysage et du cadre de vie, soit, en tant qu'enjeux majeurs, soit, en tant qu'objectifs à atteindre. Cependant, il manque à ces démarches thématiques et souvent trop peu transversales, un document cadre spécifique qui apporte des réponses à la question du paysage. Le plan de paysage se positionne, lui, en tant que document de référence en matière d'aménagement autour d'axes fédérateurs. Il comporte un contenu opérationnel des principales actions concrètes à engager. La Région Lorraine a impulsé cette politique novatrice incitant les intercommunalités à mener une réflexion prospective sur le devenir de leur paysage.

La démarche « Paysage »

En octobre 2002, la communauté de communes a engagé une première réflexion sur la mise en valeur de ses richesses naturelles et patrimoniales. En 2003, une première expertise paysagère a été réalisée dans le but d'informer l'ensemble des élus du dispositif « plan de paysage », mis en place en Lorraine et de les sensibiliser aux problématiques de gestion paysagère du territoire. Déjà très occupée par la réalisation et la mise en place d'autres projets, la communauté de communes ne s'est pas engagée tout de suite dans l'élaboration d'un plan de paysage. Soucieuse de poursuivre son développement et de maintenir l'emploi et sa population sur son territoire, tout en assurant un cadre de vie de qualité, elle s'est lancée dans l'élaboration d'un plan de paysage en 2006. Il s'agit de définir un projet de développement, à l'échelle intercommunale, garantissant la cohérence et la durabilité des actions entreprises, afin de favoriser le développement économique et urbain tout en affirmant l'identité du territoire et en préservant et en améliorant la qualité du cadre de vie.

Un plan de paysage est un engagement de tous, à long terme, où la concertation, la sensibilisation et l'animation sont les clefs de réussite.

Les personnes consultées sont :

Les élus,

Les partenaires institutionnels intervenant sur le territoire tels que le Conseil Général,

Le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement,

La Direction Départementale de l'Équipement,

La Chambre d'Agriculture,

L'Office National des Forêts,

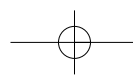
Voies Navigables de France,

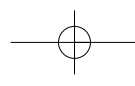
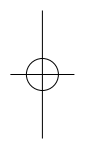
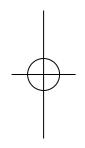
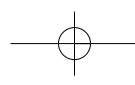
L'Établissement Public Foncier de Lorraine,

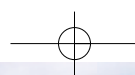
La Direction Régionale de l'Environnement,

L'Agence Régionale de l'Environnement en Lorraine,

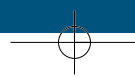
et La Chambre de Commerce et d'Industrie...







2 *Contraste des formes,* *le croquis de territoire*





Partie 1 : présentation du territoire - Contraste des formes, le croquis de territoire



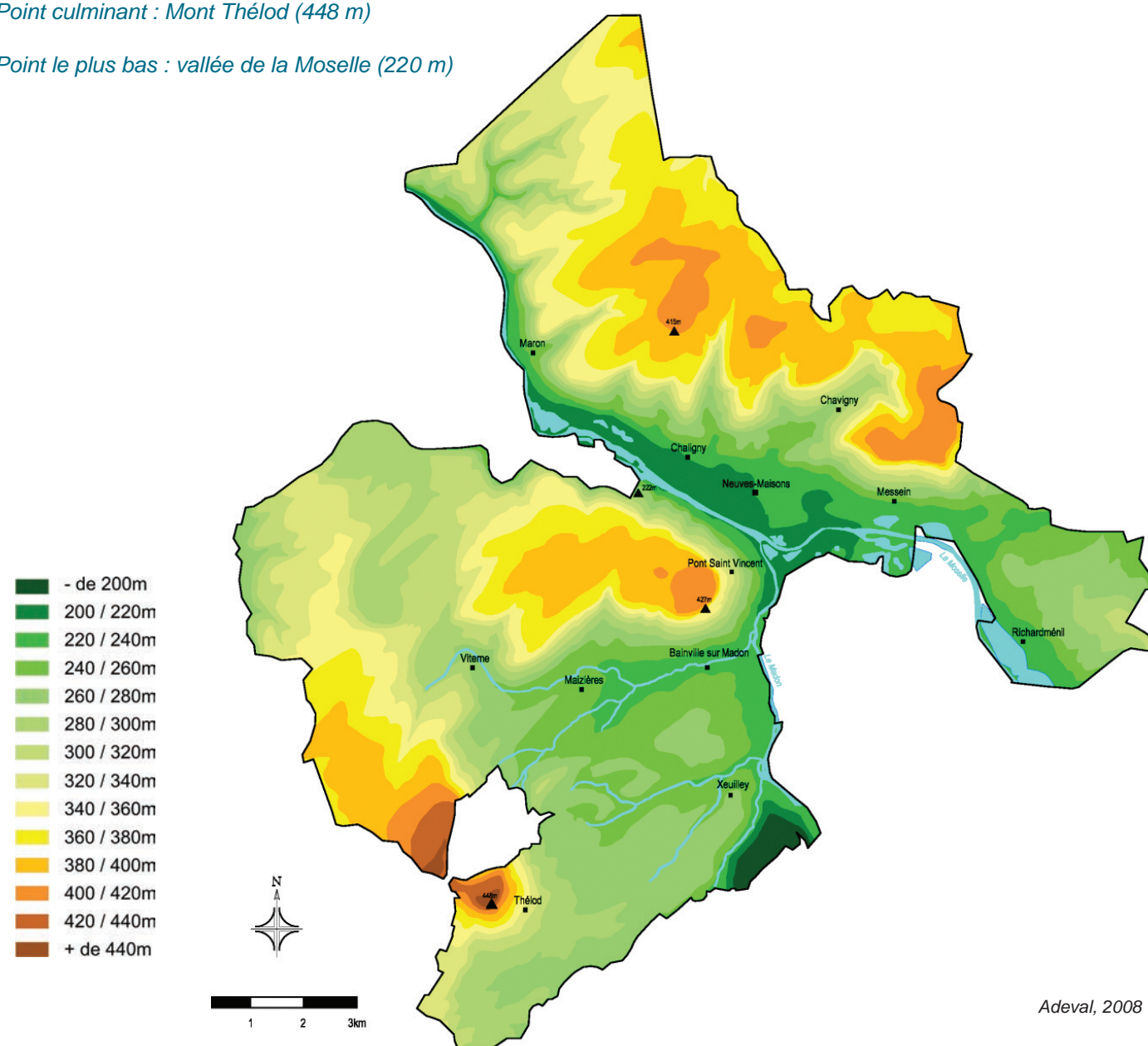
Les formes du territoire

La ligne d'horizon tracée, la lecture du paysage se poursuit avec l'apparition des différentes formes du territoire. Elles font références aux entités géographiques présentes sur la communauté de communes. Elles sont très diversifiées et contrastées et font la particularité du territoire de Moselle et Madon.

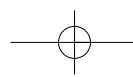
Au final, l'agencement de ces formes, les unes par rapport aux autres, aboutit à la formation d'un « croquis de territoire ».

Point culminant : Mont Thélod (448 m)

Point le plus bas : vallée de la Moselle (220 m)



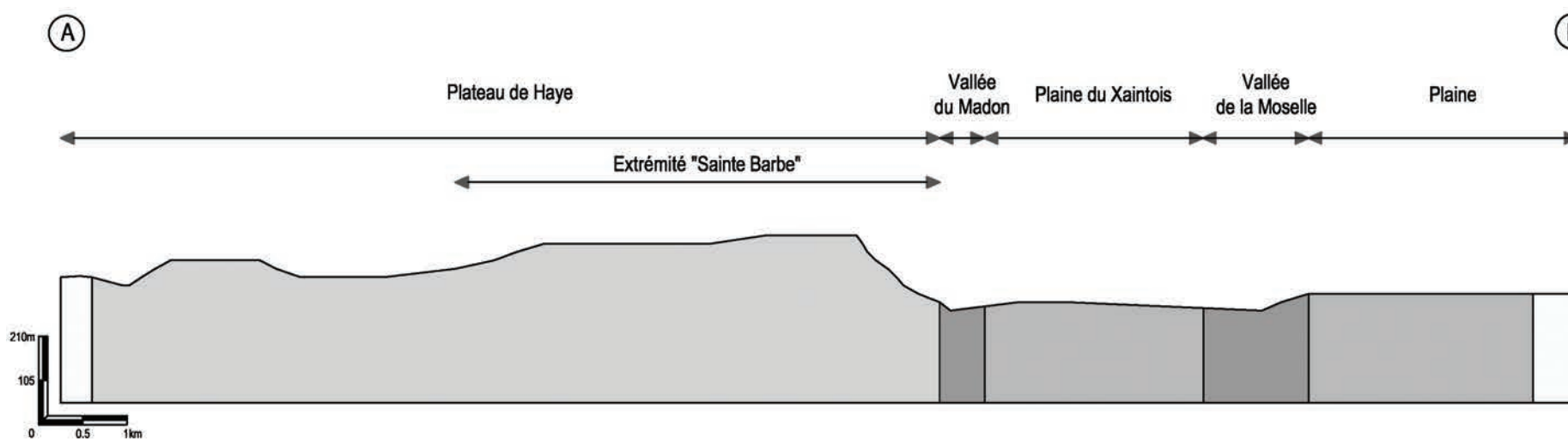
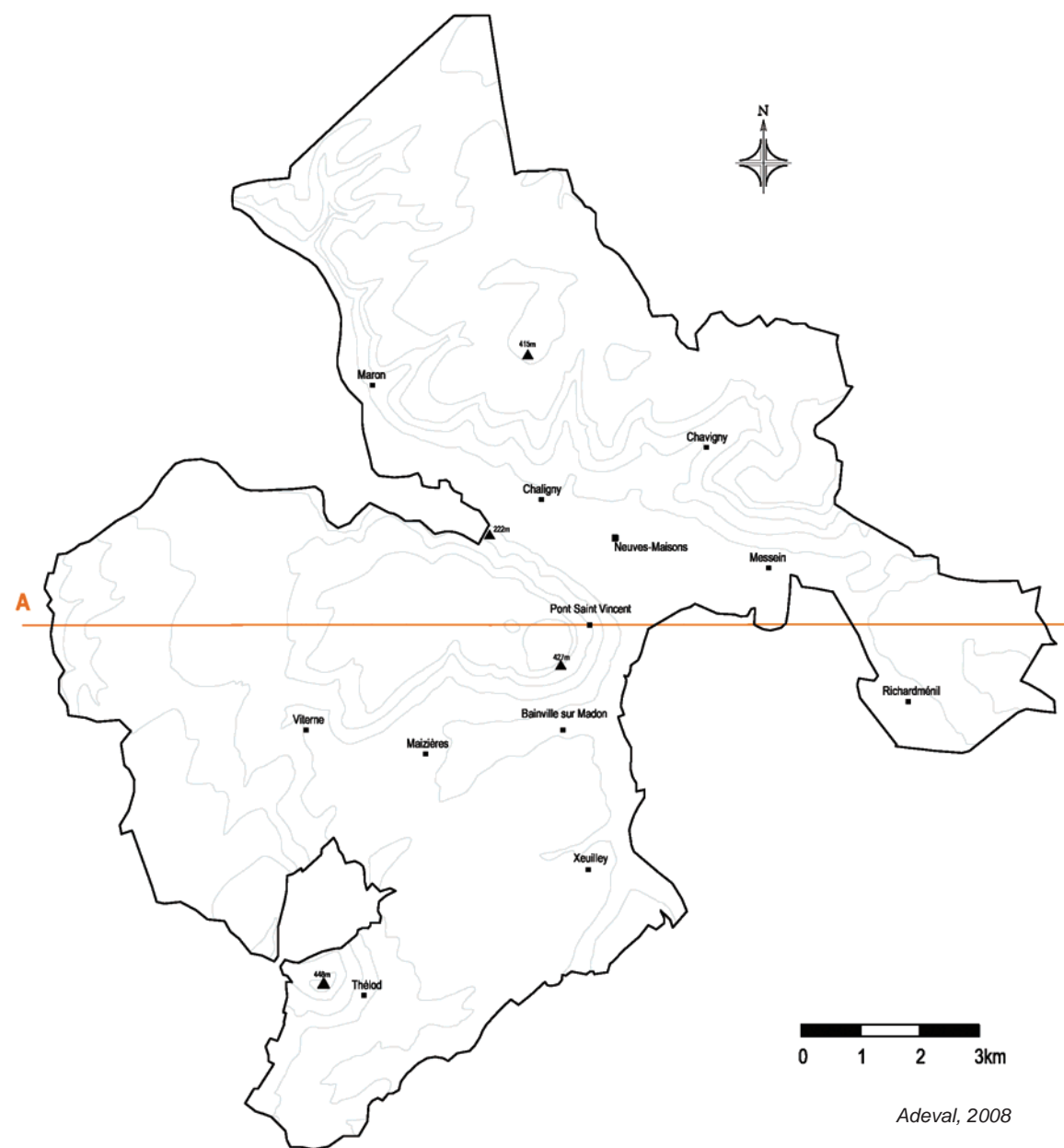
Adeval, 2008

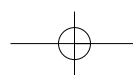


Partie 1 : présentation du territoire - Contraste des formes, le croquis de territoire



Cette coupe, Est-Ouest du territoire, présente la position surplombante du plateau de Haye, face à la plaine et la vallée en contrebas. En effet, le dénivelé, atteint, par endroit, plus de 220 m. L'orientation de cette coupe appuie l'importance de la superficie du plateau sur le territoire de la communauté de communes.

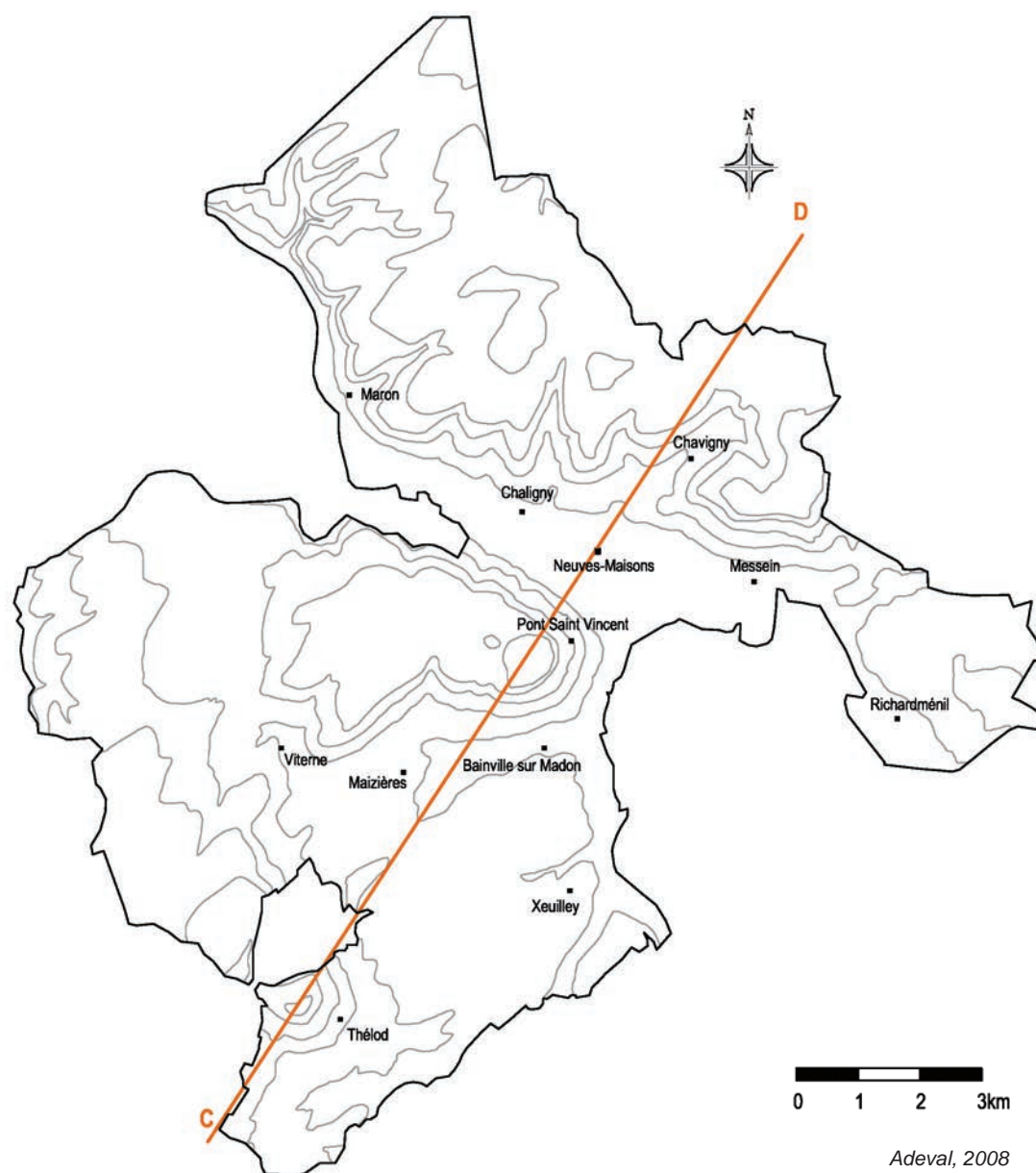




Partie 1 : présentation du territoire - Contraste des formes, le croquis de territoire

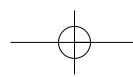
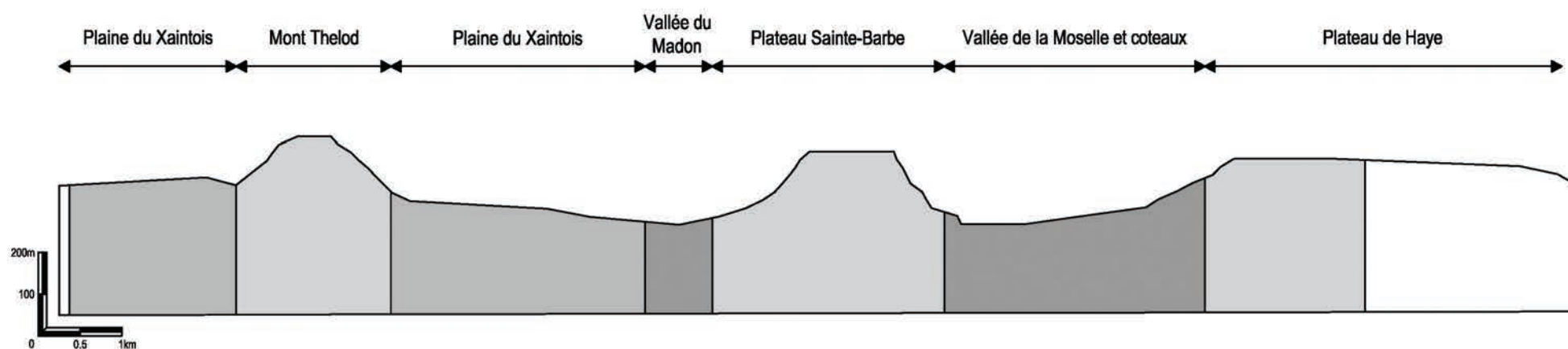
Cette coupe topographique, réalisée du Sud-Ouest au Nord-Est, montre la diversité des formes du territoire. Il est caractérisé par un relief de côte qui s'est façonné par l'encaissement de la Moselle dans le plateau. En rive droite de la vallée de la Moselle, quelques vallons entaillent le plateau : les vallons de Renonvaux et du Val de Fer à Chavigny, le Val Fleurion à Chaligny, le vallon de Maron et le vallon des fonds de Monvaux, à Maron.

Les points hauts du territoire sont le Mont Thélod, butte témoin, typique du paysage de côte apportée du relief à la plaine (Mont Thélod dit le « Volcan », culminant à 448 mètres), le plateau Sainte-Barbe et le plateau de Haye. Ils contrastent avec les points bas des vallées de la Moselle et du Madon. La plaine du Xaintois vient atténuer ce contraste du fait de sa situation intermédiaire.



Ⓒ

Ⓓ



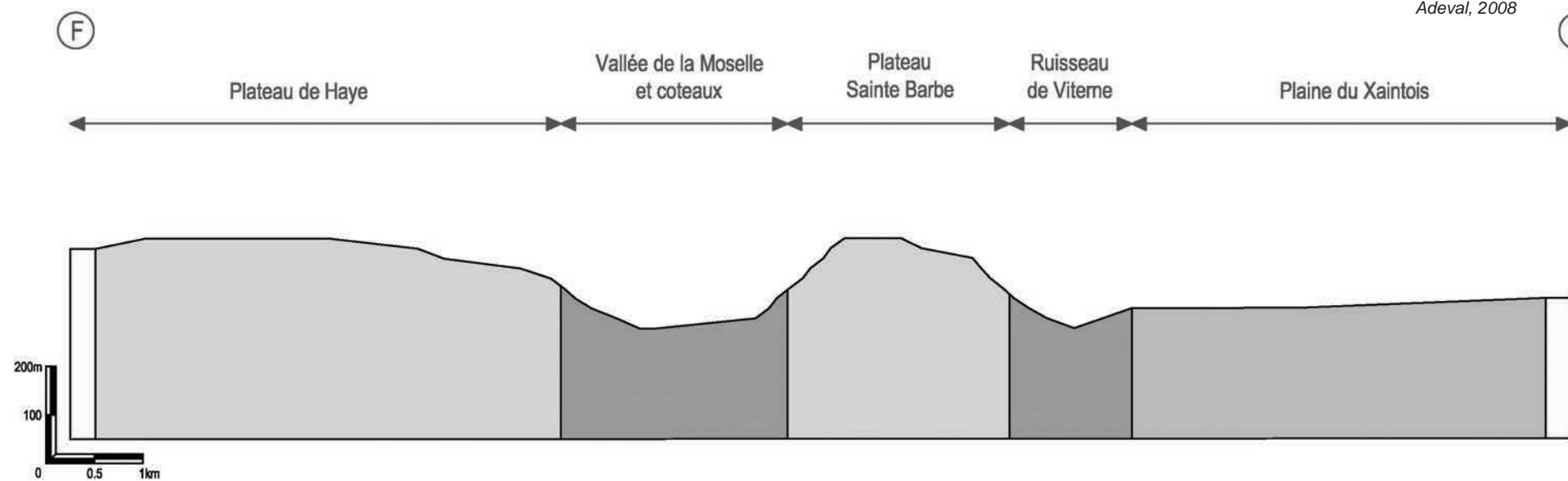
Partie 1 : présentation du territoire - Contraste des formes, le croquis de territoire



Cette coupe, orientée Nord-Sud, permet de découvrir l'éventail des formes qu'offre le territoire de Moselle et Madon. La hauteur du plateau s'impose à la profondeur des vallées de la rivière et du ruisseau, tandis que la plaine reste intermédiaire, du fait de son altitude moyenne.



Adeval, 2008





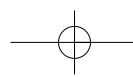
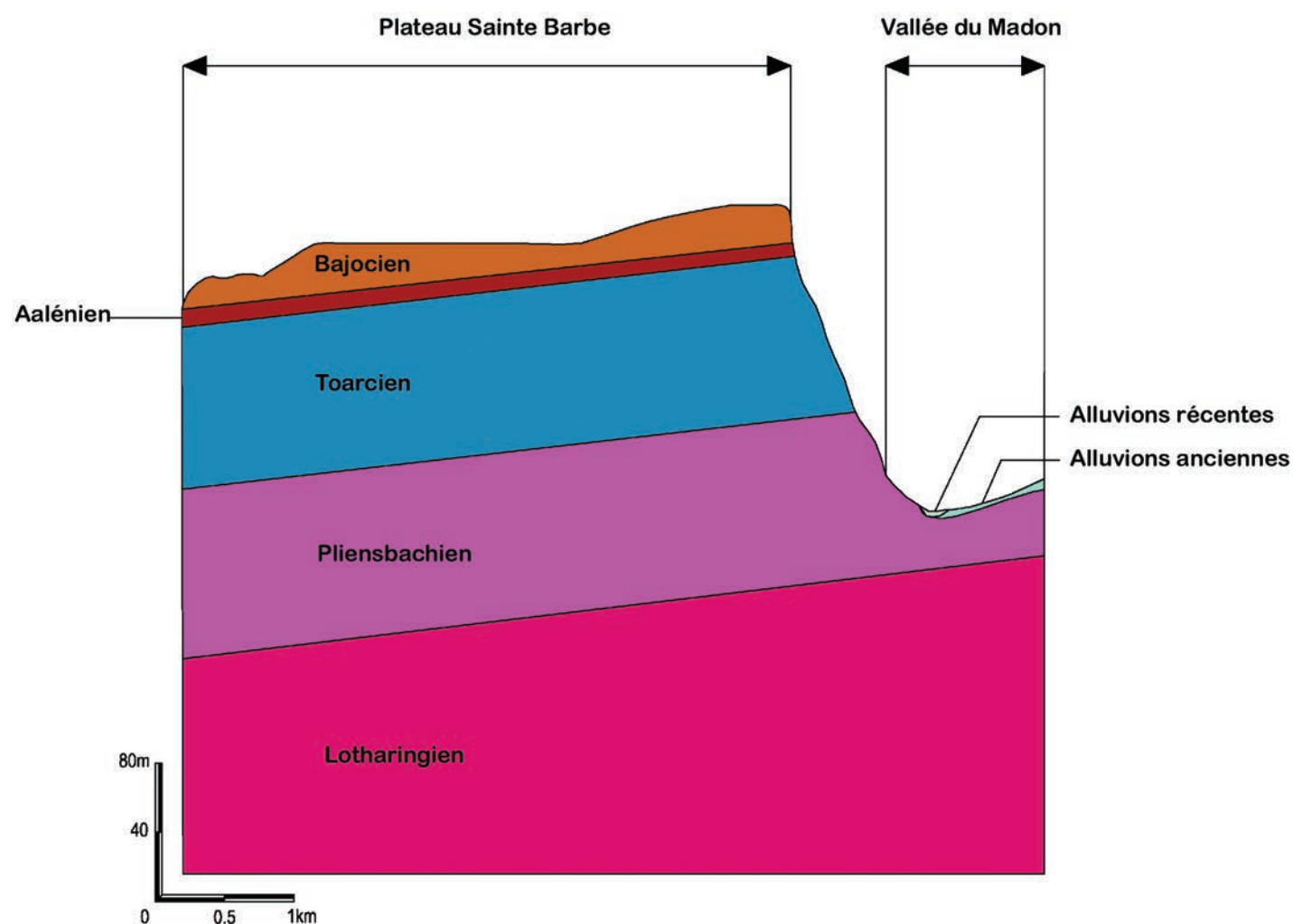
Partie 1 : présentation du territoire - Contraste des formes, le croquis de territoire

La géologie du territoire

Localisé en lisière de la communauté de communes Moselle et Madon et de l'agglomération nancéenne, le plateau de Haye ceinture le territoire au Nord et à l'Ouest.

Le plateau de Haye est composé de quelques sections particulières ; il s'agit de son extrémité Nord-Est, à l'interface entre Nancy et la communauté de communes, couramment appelée « Plateau de Brabois » ; ainsi que du « Plateau Sainte-Barbe », situé à l'Ouest du territoire. Ces dénominations, qui laissent à penser que ces formations sont indépendantes du plateau de Haye, en sont pourtant indissociables. En effet, il s'agit d'un seul et même ensemble géologique et géographique s'étendant sur plus de 7 230

hectares sur le territoire de la communauté de communes. Il se compose, essentiellement, de calcaire sableux du Bajocien sur une épaisseur de 30 à 35 mètres. Il possède également une couche géologique ferrugineuse : l'Aalénien. Cette strate, de 8 à 12 mètres d'épaisseur, est constituée de sédiments détritiques, enrichie localement en minéraux ferrugineux. Cette richesse en fer était déjà connue du temps des Leuques (-700 ans avant notre ère) qui utilisaient le minerai pour réaliser des objets nécessaires à leur vie quotidienne.



Partie 1 : présentation du territoire - Contraste des formes, le croquis de territoire



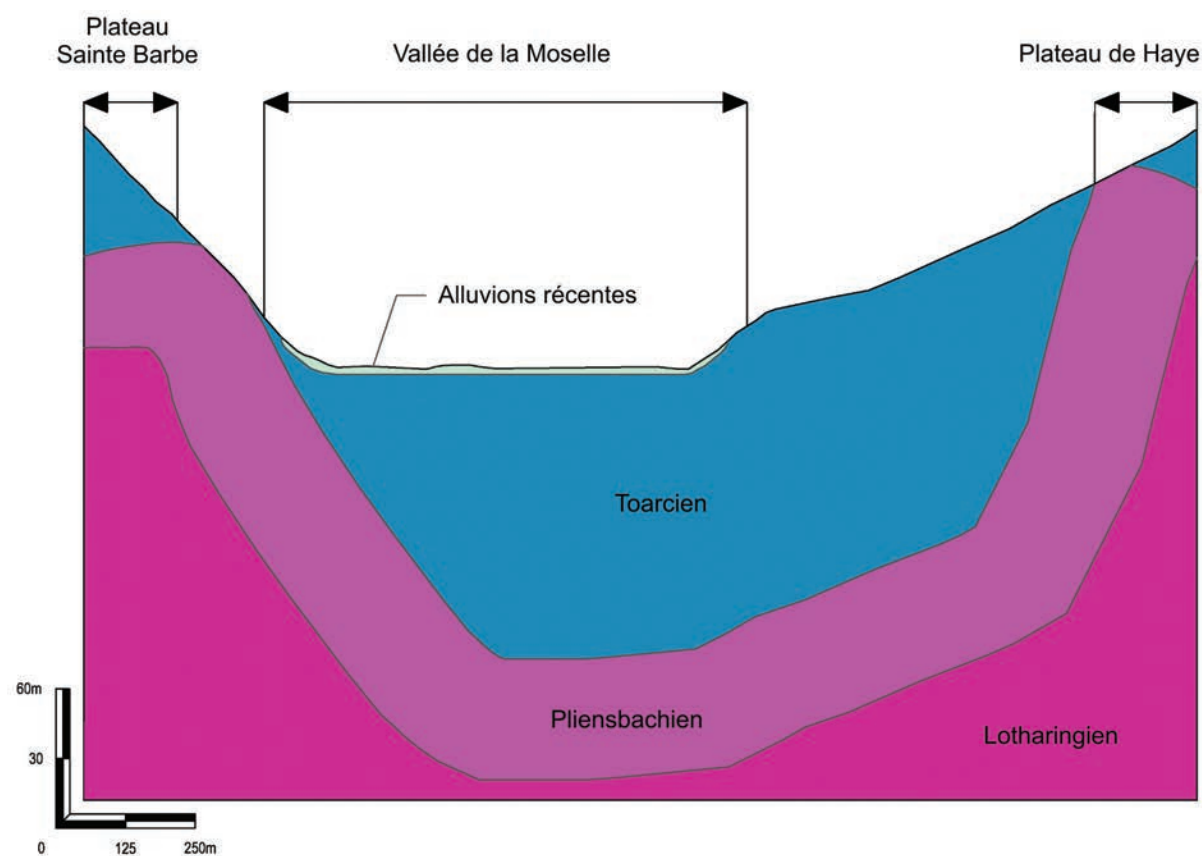
La Moselle s'écoule sur le territoire intercommunal, du Sud-Est au Nord-Ouest, en traversant les communes de Richardménil, Messein, Neuves-Maisons, Chaligny, Pont-Saint-Vincent et Maron. Au Sud-Est du territoire, le lit de la Moselle est relativement large, de Richardménil à Neuves-Maisons, puis, sa largeur diminue au Nord-Ouest, de Chaligny à Maron.

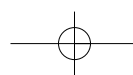
Le sous-sol sur lequel s'écoule la Moselle est composé, essentiellement, d'alluvions récentes de type sables, graviers et galets, du fait des dépôts incessants qui s'effectuent depuis qu'elle traverse le territoire.

La Moselle possède un affluent, le Madon, qui s'écoule le long de la frontière Est de la communauté de communes. Il se jette dans la Moselle au niveau de Pont-Saint-Vincent. Il possède quelques affluents, tels que le Viterne, dans lequel se jettent le ruisseau de la Prairie

et celui de la Voivre, le ruisseau de Roussé qui rejoint le ruisseau du Lacé ainsi que le ruisseau de la côte d'Attenaye.

La vallée du Madon est constituée d'alluvions récentes. Néanmoins, elle présente quelques témoins plus ou moins démantelés de couches d'alluvions anciennes. Ces témoins sont formés d'un matériau très riche en concrétions ferrugineuses, associés à des grès et des éléments calcaires.





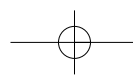
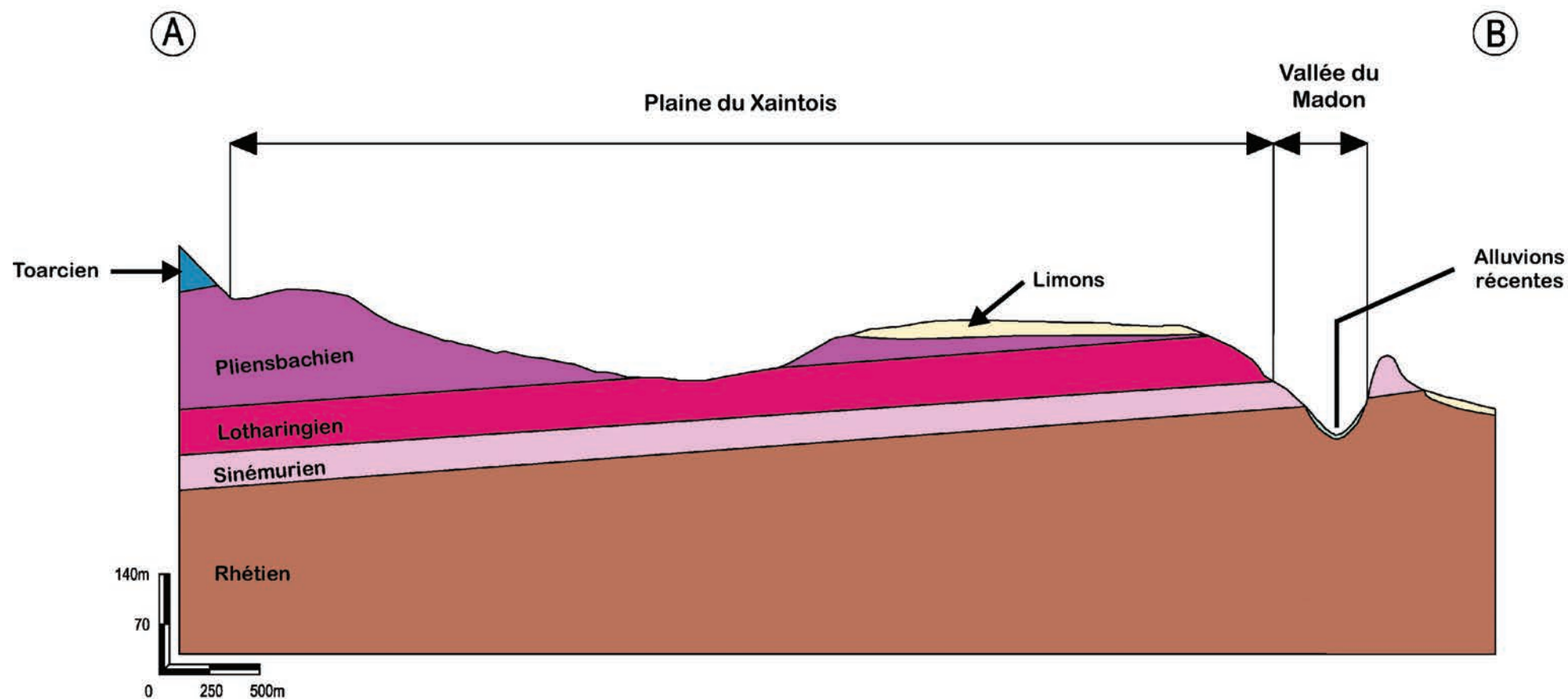
Partie 1 : présentation du territoire - Contraste des formes, le croquis de territoire

La dernière entité caractérisant la communauté de communes Moselle et Madon est la plaine du Xaintois, traversée par le Madon. Localisée au Sud du territoire intercommunal, elle est, à la fois, voisine de l'entité vallée et de l'entité plateau.

Cette plaine, qui s'étend sur plus de 2 670 hectares, possède un relief vallonné. Il existe, néanmoins, un point culminant, le Mont Thélod, qui domine la plaine du haut de ses 448 mètres. Ce relief particulier est dû à la structure géologique de la plaine et aux différents phénomènes qui s'y sont produits.

Le sous-sol de la plaine est composé d'une

couche de marnes sur laquelle repose une couche de calcaire. Elle est la base d'une couche d'argile formée ultérieurement. La plupart des villages situés dans la plaine, Xeulley, Thélod, Viterne, Maizières ont été partiellement construits sur une couche de grès plus stable. De plus, à certains endroits, il existe des formations limoneuses, issues des crues plus ou moins récentes du Madon (suite avec agriculture).





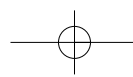
Partie 1 : présentation du territoire - Contraste des formes, le croquis de territoire

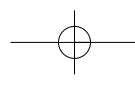
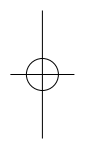
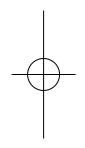
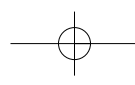


Les coteaux constituent des éléments de transition entre la vallée de la Moselle, le plateau de Haye prenant ainsi une place à part entière sur le croquis de territoire.

Le sous-sol de ces coteaux est, à la base, composé d'alluvions anciennes qui sont issues des terrasses successives, provoquées par le passage régulier de la Moselle. Puis, en montant vers le plateau, apparaissent les couches de Marnes calcaires et gréseuses et de grès du Lias. Celles-ci sont antérieures aux couches composant le plateau, c'est pourquoi, elles sont localisées sous le calcaire sableux du plateau de Haye.

Le plateau Sainte-Barbe,
les coteaux de Pont-Saint-Vincent,
Chaligny et Chavigny







3 *Nuances de couleurs, la palette du territoire*



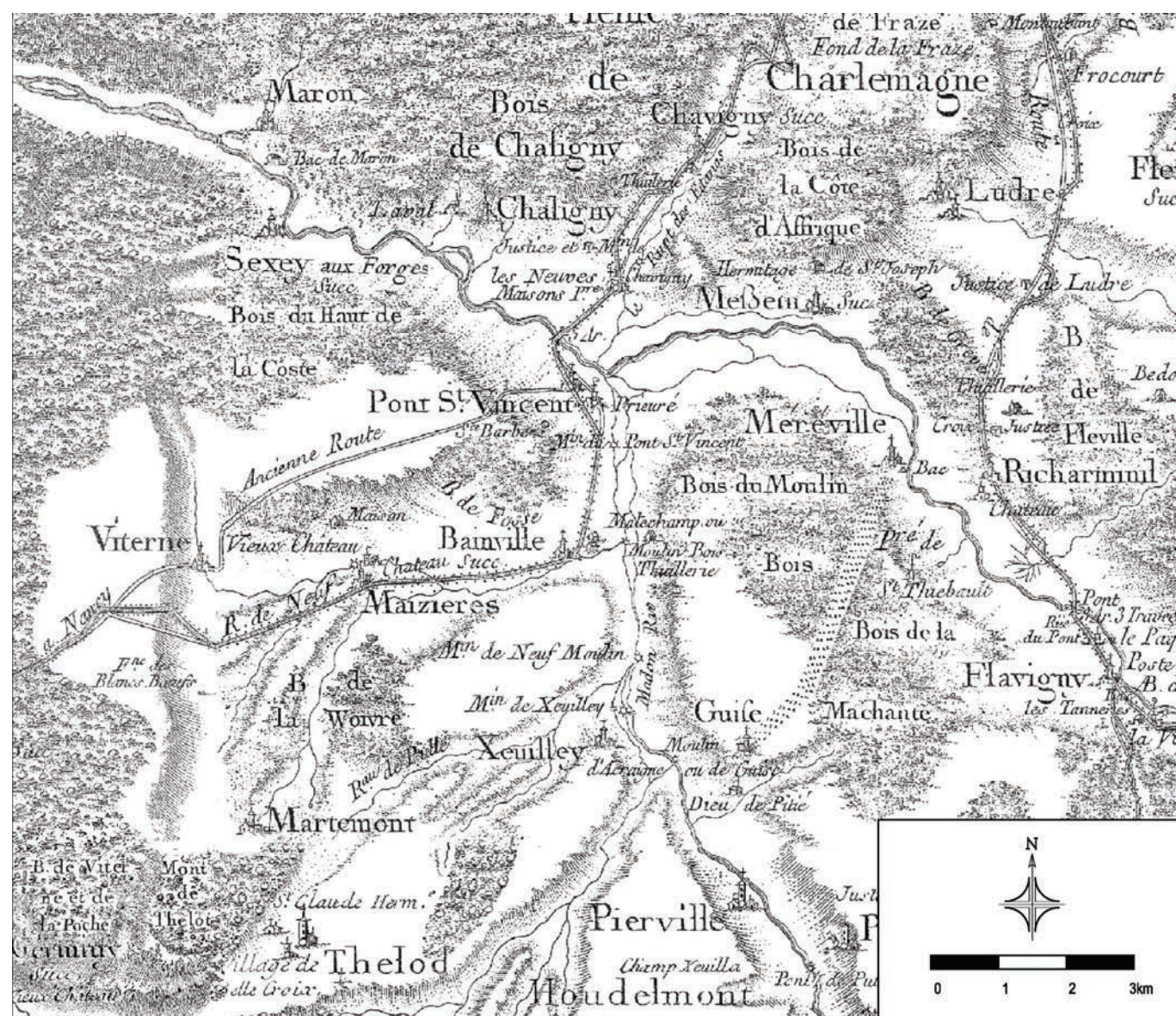
Partie 1 : présentation du territoire - Nuances de couleurs, la palette du territoire



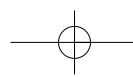
La création de la palette de couleurs du territoire de Moselle et Madon se base sur l'évolution des paysages. Cette évolution s'est faite aux fils des époques, des actions de l'homme, de l'évolution des cultures et des innovations techniques et technologiques. Tel un artiste, l'homme a peu à peu peint le paysage, en ajoutant ses propres couleurs à celles naturellement présentes. Les couleurs se sont posées sur la toile de Moselle et Madon à la manière d'aplats de peinture.

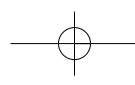
Les premiers aplats sont, en terme artistique, les premières couleurs déposées sur une toile. Il s'agit, ici, de faire référence aux premières occupations du sol présentes sur le territoire.

La notion de « couleur primaire », couleurs magenta, cyan et jaune, n'est pas employée au sens littéral et artistique du terme. Les couleurs primaires, sont ici, représentatives des premières teintes qui ont coloré la communauté de communes Moselle et Madon.

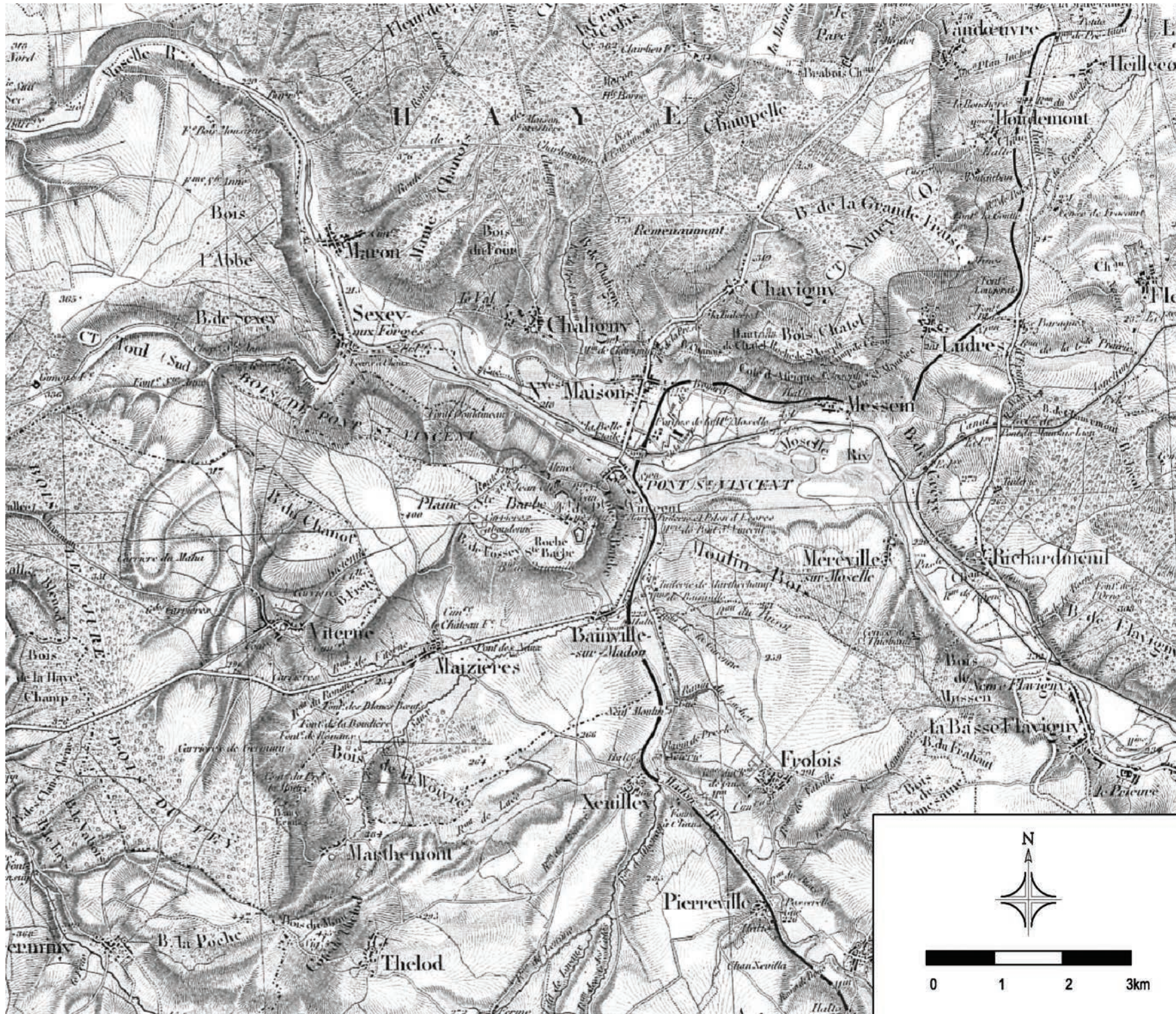


Carte de Cassini du XIX^{ème} siècle - source IGN

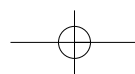




Partie 1 : présentation du territoire - Nuances de couleurs, la palette du territoire

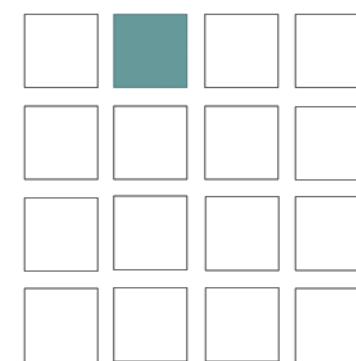


Carte d'Etat major du XXème siècle - source IGN





Partie 1 : présentation du territoire - Nuances de couleurs, la palette du territoire

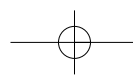
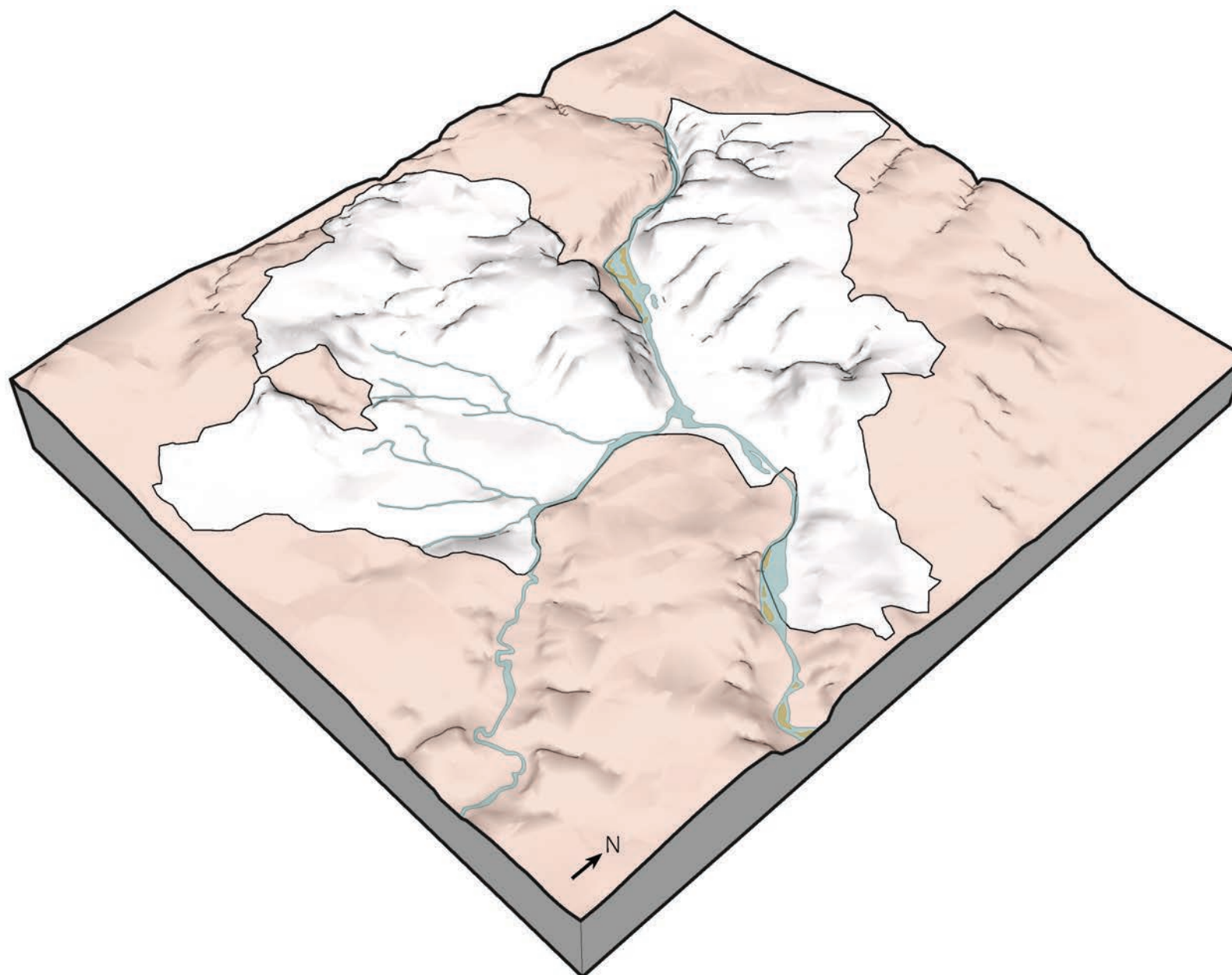


Les premiers aplats, les couleurs « primaires » du territoire

La forêt et l'eau sont les deux premiers aplats de couleurs du territoire de Moselle et Madon. Ils représentent les teintes dominantes du territoire et structurent le paysage.

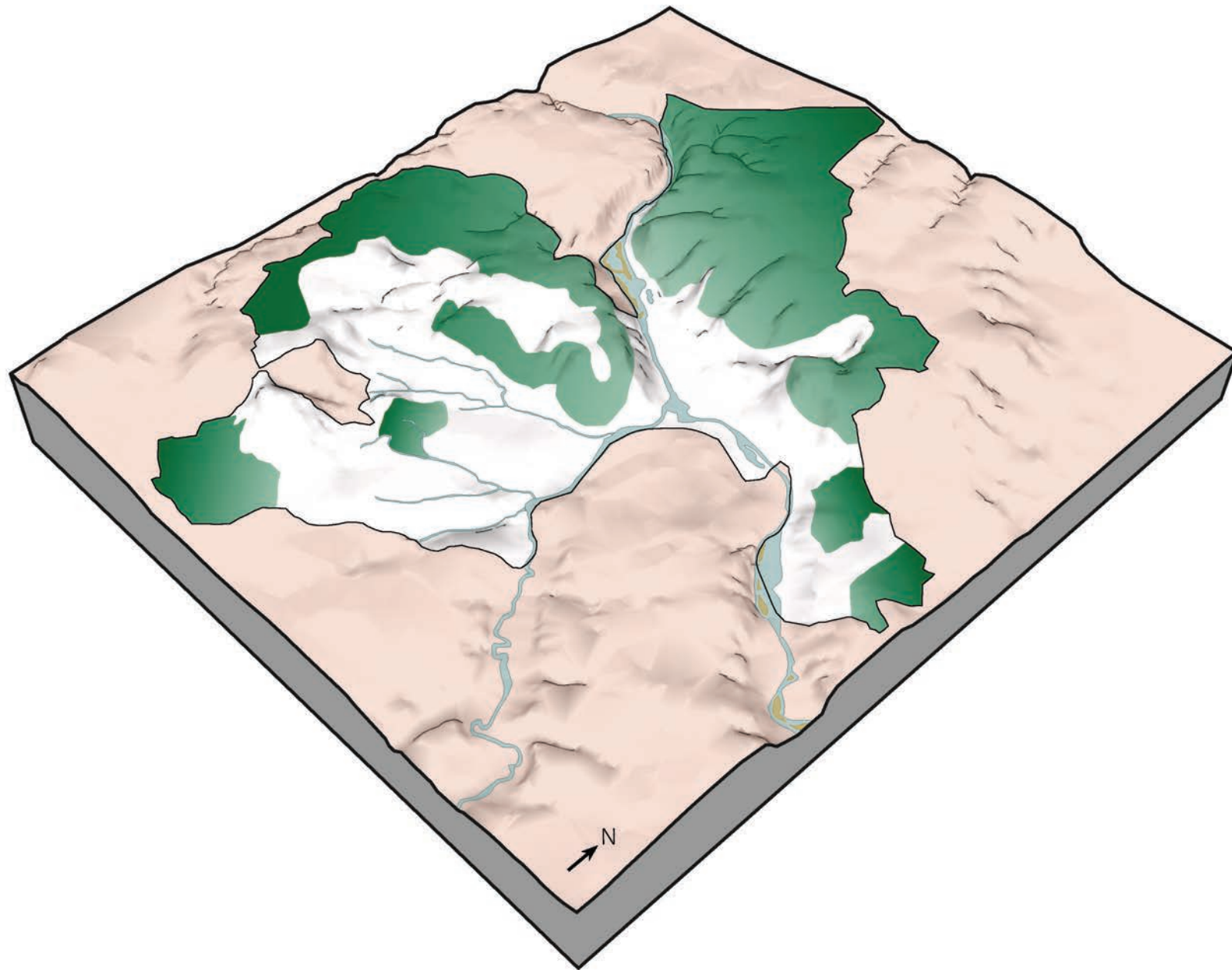
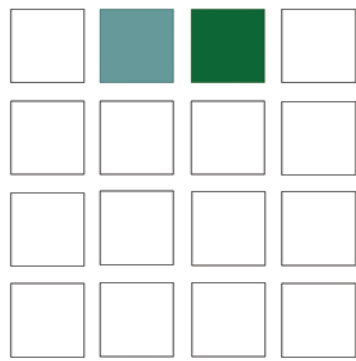
Le réseau hydrographique, le bleu primaire

L'eau a façonné le territoire et son relief en créant la vallée de la Moselle.





Partie 1 : présentation du territoire - Nuances de couleurs, la palette du territoire

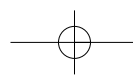


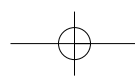
La forêt et les boisements, le vert primaire

La forêt naturelle couvrait initialement tout le territoire Lorrain ; elle a été défrichée en plusieurs étapes, interrompue par quelques phases de reforestation. A l'Antiquité, les pieds de côtes calcaires, les plateaux et les plaines sont déboisées.

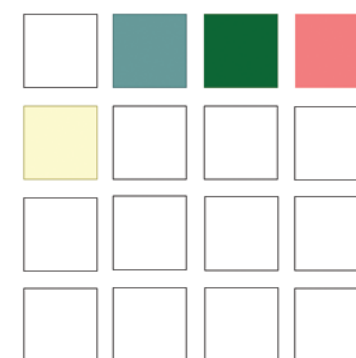
Au cours de son histoire, les missions de la forêt Lorraine ont évolué : de la forêt nourricière et domestique à la forêt artisanale, puis, industrielle, la forêt d'aujourd'hui remplit des fonctions sociales.

Source : *Forêts et Paysages en Lorraine - cahiers de lectures*





Partie 1 : présentation du territoire - Nuances de couleurs, la palette du territoire

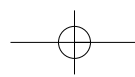
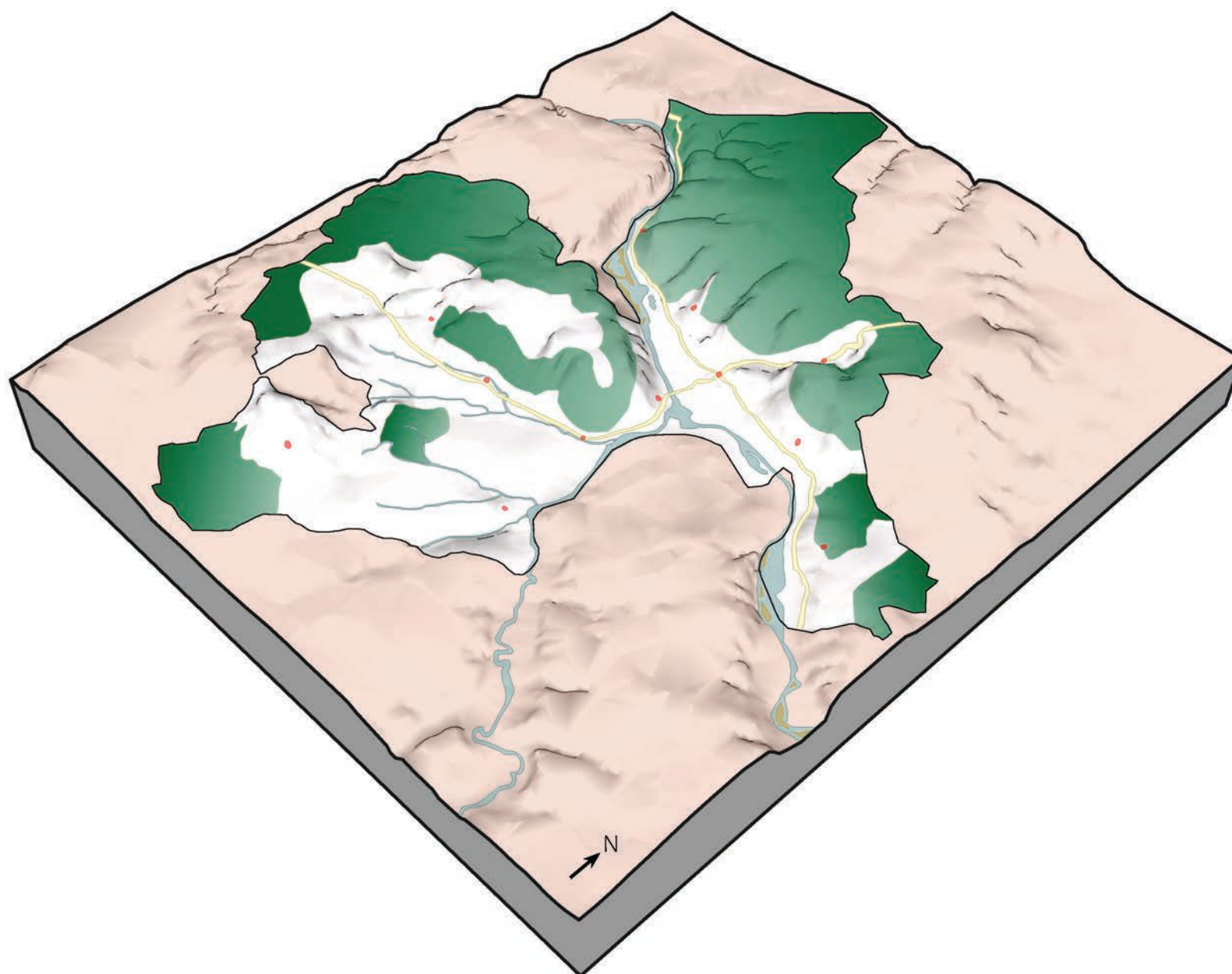


La multiplication des aplats, l'élargissement de la gamme des couleurs du territoire

Les premières occupations du territoire traduisent l'apparition de nouveaux aplats sur la toile de l'intercommunalité et induisent une diversification des couleurs composant le paysage de la communauté de communes Moselle et Madon.

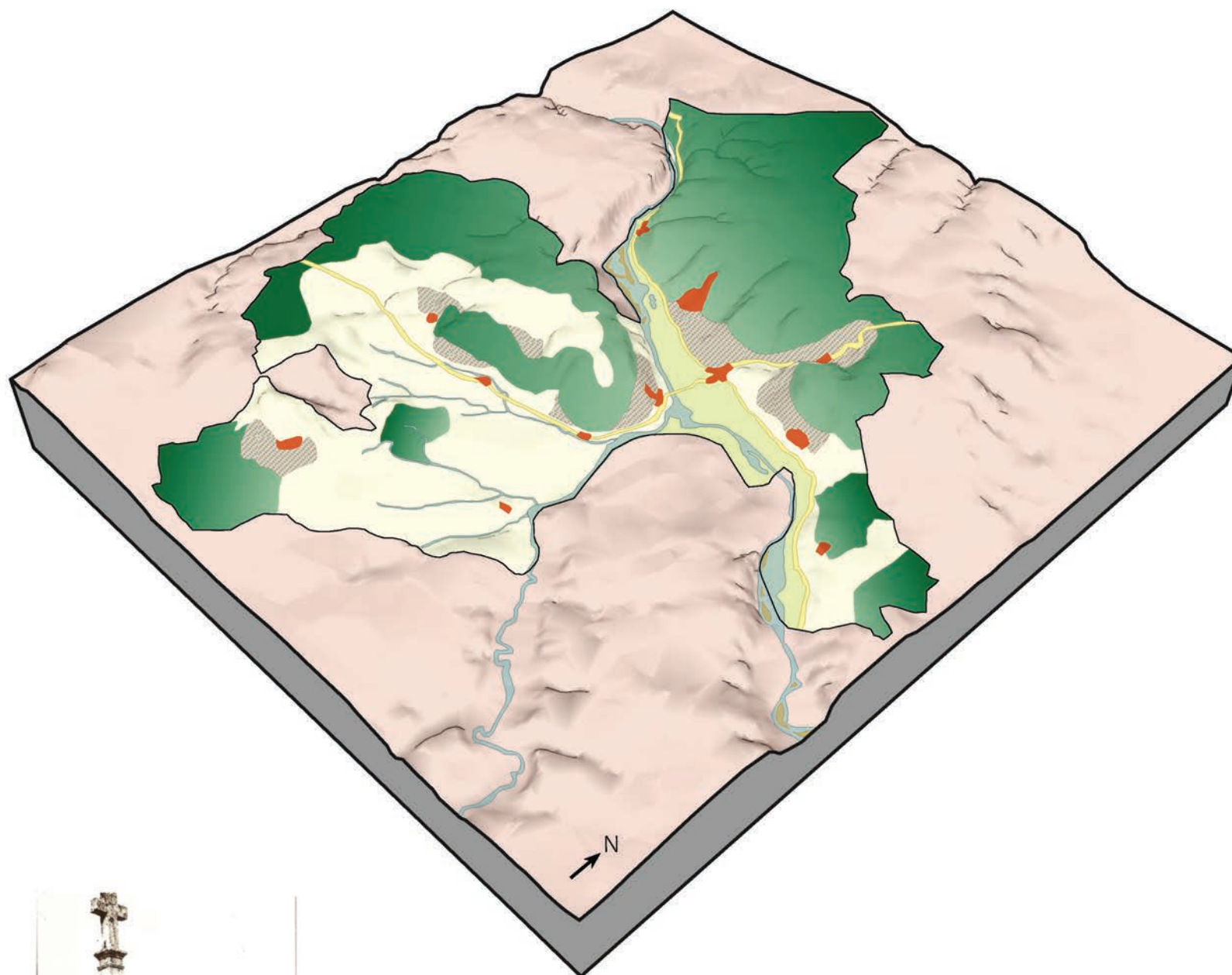
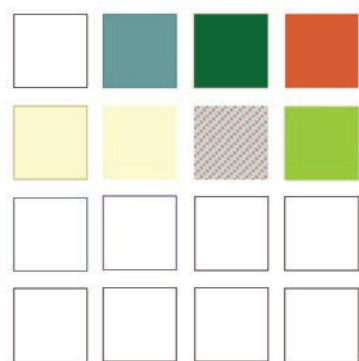
Les premières touches d'urbanisation et le développement de leurs liaisons

La vallée a été propice à l'installation des premières populations. Leurs installations s'apparentaient à des campements, du fait, de la sédentarisation progressive des nouveaux habitants. Leur évolution a abouti à la création de petits hameaux plus ou moins denses. A Messein, dès 400 ans avant JC, les Leuques avaient édifié le « Camp d'Afrique ». Les premiers chemins ont été réalisés afin de relier les hameaux entre-eux.





Partie 1 : présentation du territoire - Nuances de couleurs, la palette du territoire



En se sédentarisant, l'homme devient un gestionnaire de son paysage.

L'apparition des teintes agricoles

Ainsi, il commence à exploiter les ressources du territoire, comme les terres fertiles de la plaine, les limons, propices au développement de la culture. La viticulture et l'élevage, possibles grâce à des cultures en terrasse maintenues avec des murets de pierres sèches, ont pris place sur les cotteaux. L'économie de Chaligny, par exemple, fut pendant longtemps liée à sa principale activité, la culture des vignes, apportée au III^{ème} siècle par les Romains. L'élevage s'est également développé dans les prairies humides, le long des cours d'eau. La sylviculture était également présente sur le territoire, grâce à l'importance des réserves forestières.

Les couleurs des villages identitaires

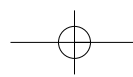
Les villages connaissent un premier essor. Les structures urbaines et bâties traditionnelles lorraines datent de cette époque.



Blason de Maron

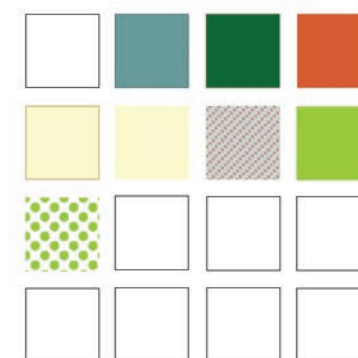


Blason de Chavigny





Partie 1 : présentation du territoire - Nuances de couleurs, la palette du territoire

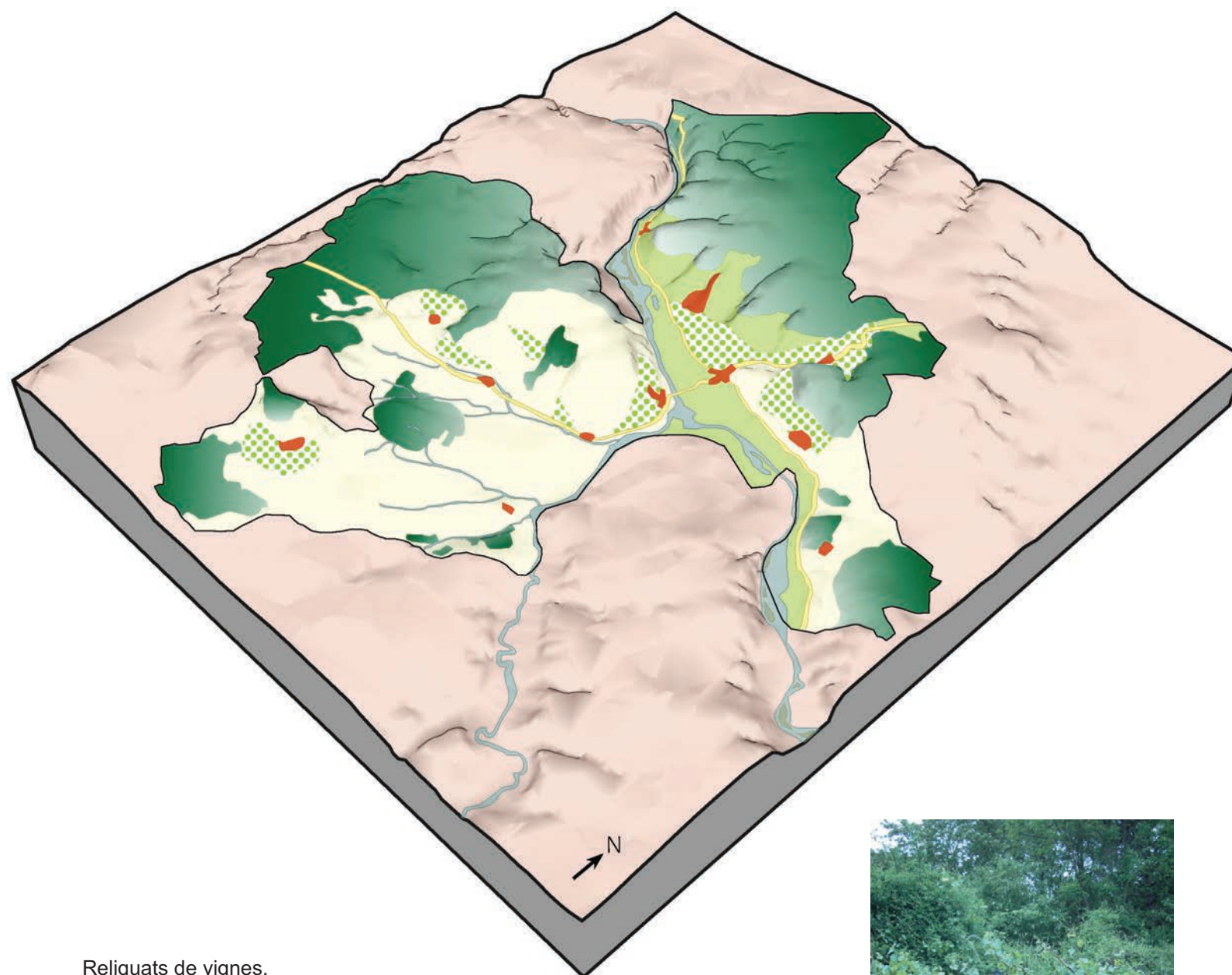


Les évolutions du vert primaire

Au Moyen-âge, les forêts sont partiellement défrichées. Les boisements de plateau laissent, par endroits, place à des clairières agricoles. Ceux de la plaine sont remplacés par des cultures, prairies, mais aussi, par l'arboriculture. Au XIXème siècle, la forêt est une nouvelle fois défrichée, à des fins agricoles et industrielles.

La modification d'une des « teintes agricoles »

Au début du XXème siècle, l'agriculture locale connaît de grands changements. La crise du phylloxera détruit la quasi totalité des vignes présentes sur le territoire. Ces vignes sont peu à peu remplacées par des vergers, implantés essentiellement sur les coteaux bien exposés. Les vergers se développent également en couronne autour des villages de plaine.



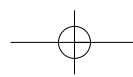
Couronne de vergers,
Thélod

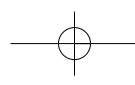


Reliquats de vignes,
Maron

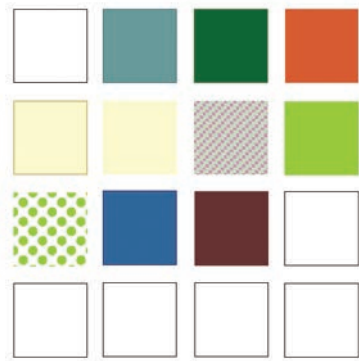


Vestiges de vignes,
Viterne





Partie 1 : présentation du territoire - Nuances de couleurs, la palette du territoire



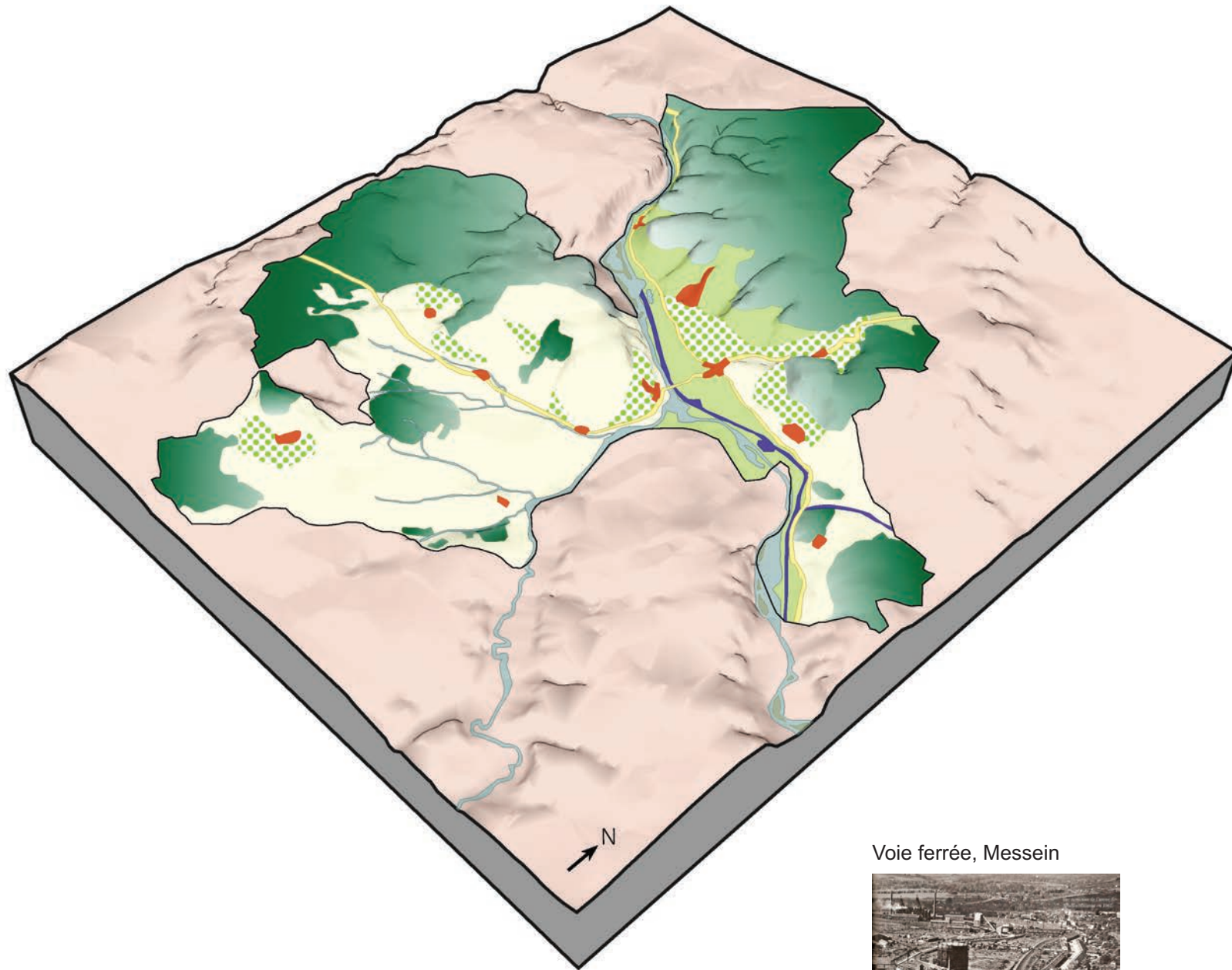
De nouveaux aplats centrés et nuancés à l'origine du bassin de vie

De nouveaux aplats font leur apparition sur le territoire de Moselle et Madon. Tout en nuances, ils voilent et modifient progressivement les couleurs déjà présentes et sont à l'origine de la création d'un bassin de vie, à partir du XIXème siècle, moteur du développement.

Le développement des infrastructures, la multiplication des figures linéaires

Les nouvelles techniques de l'époque et les besoins en déplacements ont entraîné, à des fins économiques et de déplacement, des habitants, la création de nombreuses infrastructures de transport qui ont impacté le paysage de manière durable.

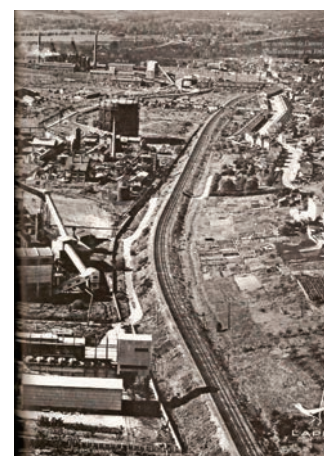
- Le canal de l'Est, le canal de jonction, la Moselle canalisée.
- Le réseau ferroviaire, un nouveau mode de transport.



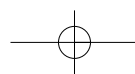
Vallée de la Moselle



Voie ferrée, Messein

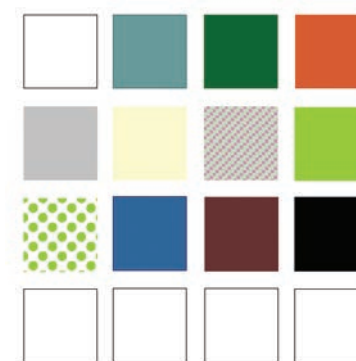


Gare de Neuves-Maisons





Partie 1 : présentation du territoire - Nuances de couleurs, la palette du territoire

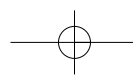
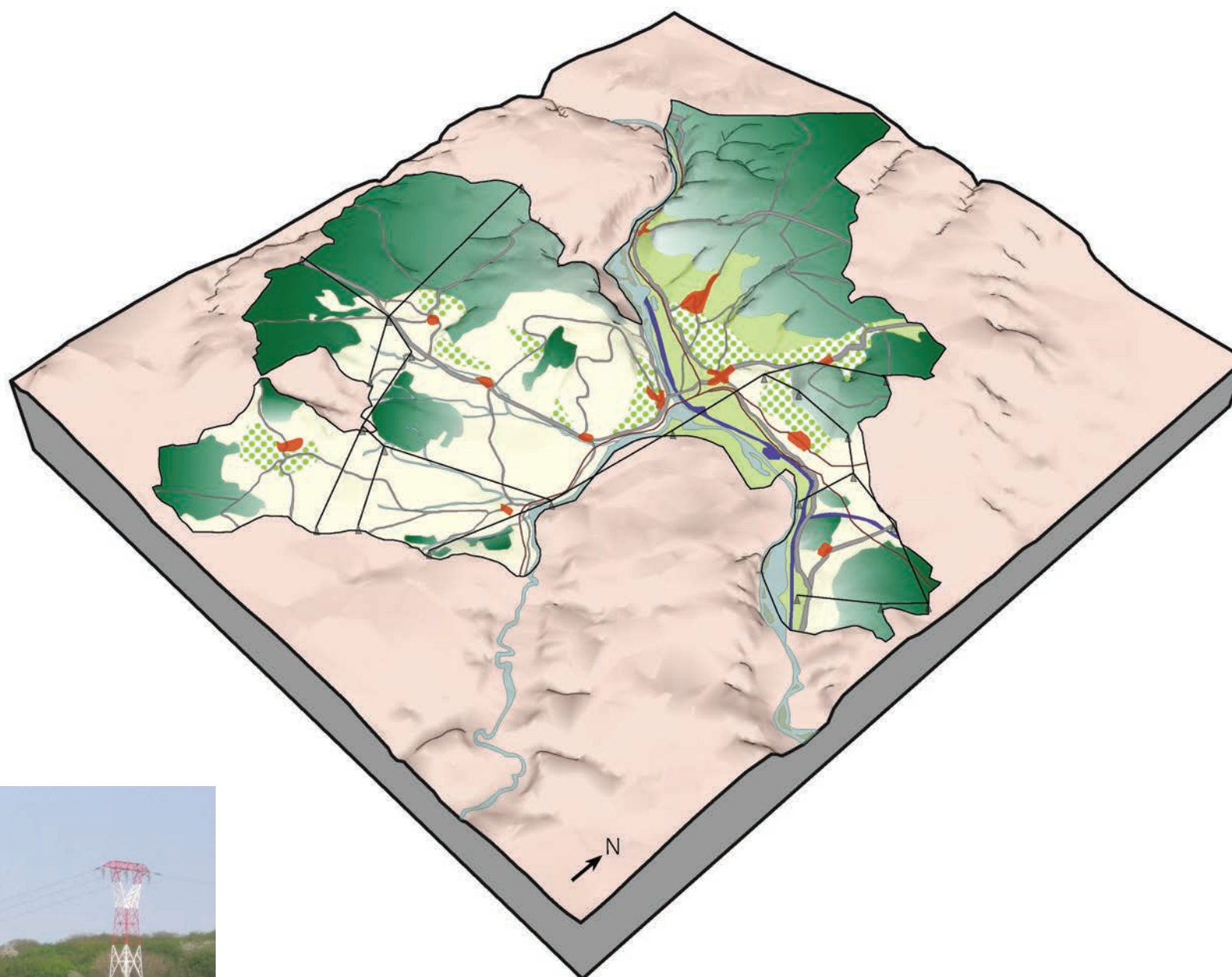


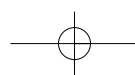
Le réseau routier, la densification du maillage du territoire

Au cours du XX^{ème} siècle, le réseau routier se développe et se hiérarchise peu à peu pour arriver à un maillage plus dense du territoire.

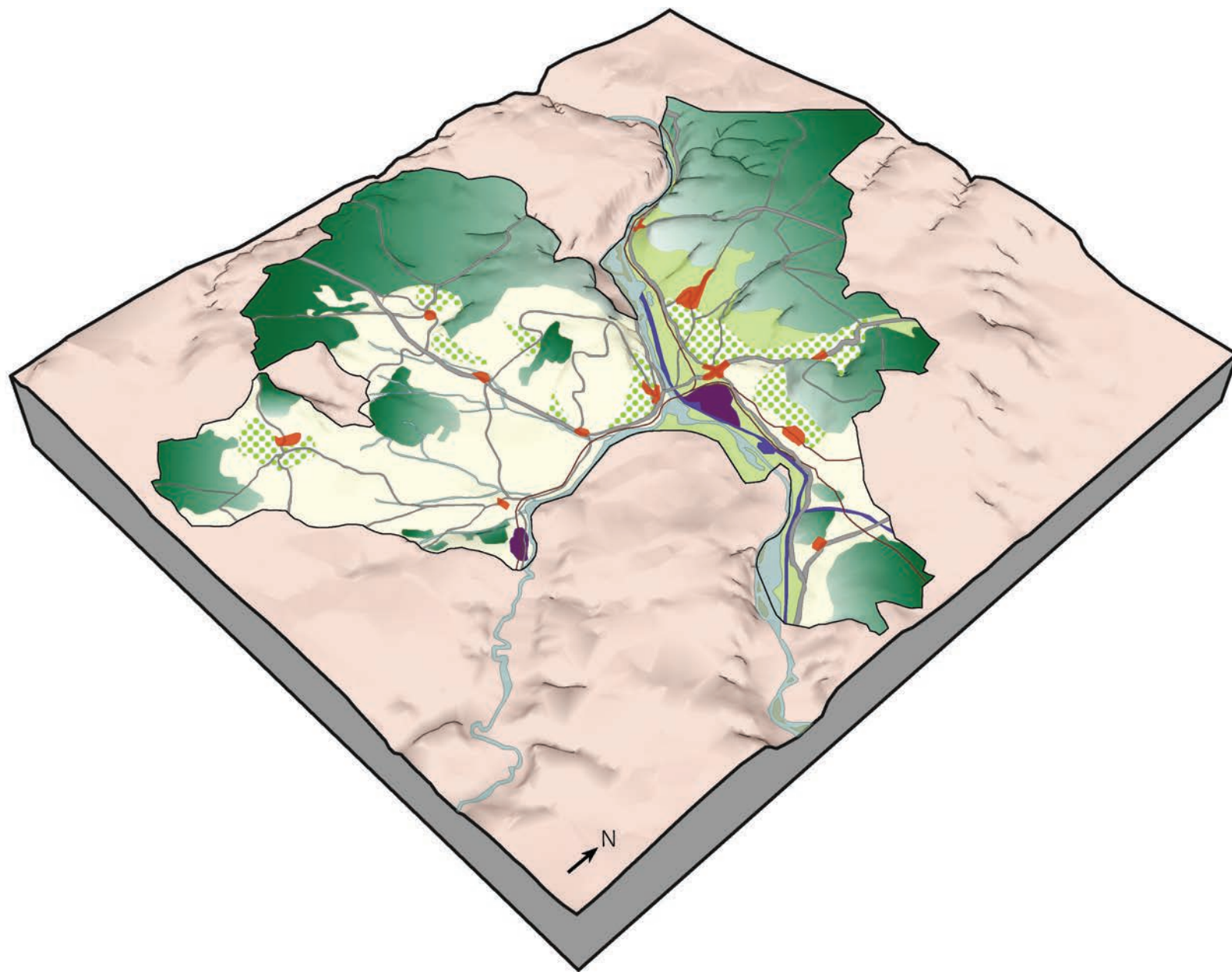
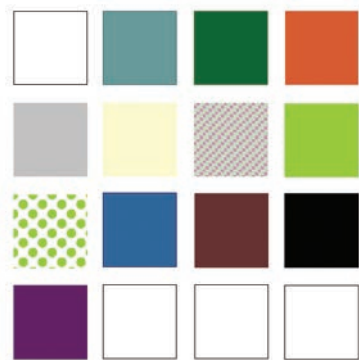
Les réseaux électriques

Parallèlement, les réseaux électriques font leur apparition. Leur développement s'est fait au sein même des villages et sur le reste du territoire.





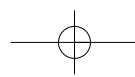
Partie 1 : présentation du territoire - Nuances de couleurs, la palette du territoire



Les teintes industrielles

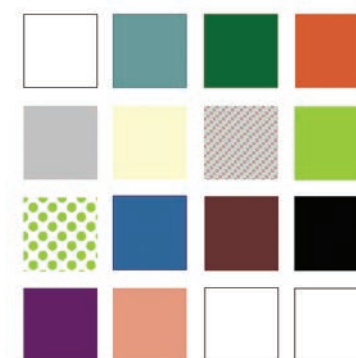
L'essor de l'activité industrielle qu'a connu le territoire de Moselle et Madon a marqué de façon durable le paysage.

Au XIX^{ème} siècle, la ville de Neuves-Maisons connaît un formidable essor avec la révolution industrielle. De 130 habitants, en 1616, elle passe à 2377, en 1901, augmentation principalement due aux nouveaux besoins de main d'oeuvre avec la construction de l'usine. Les premières cités sont construites : les cités de la Plaine en 1895. D'autres cités seront réalisées jusque dans les années 1960.





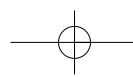
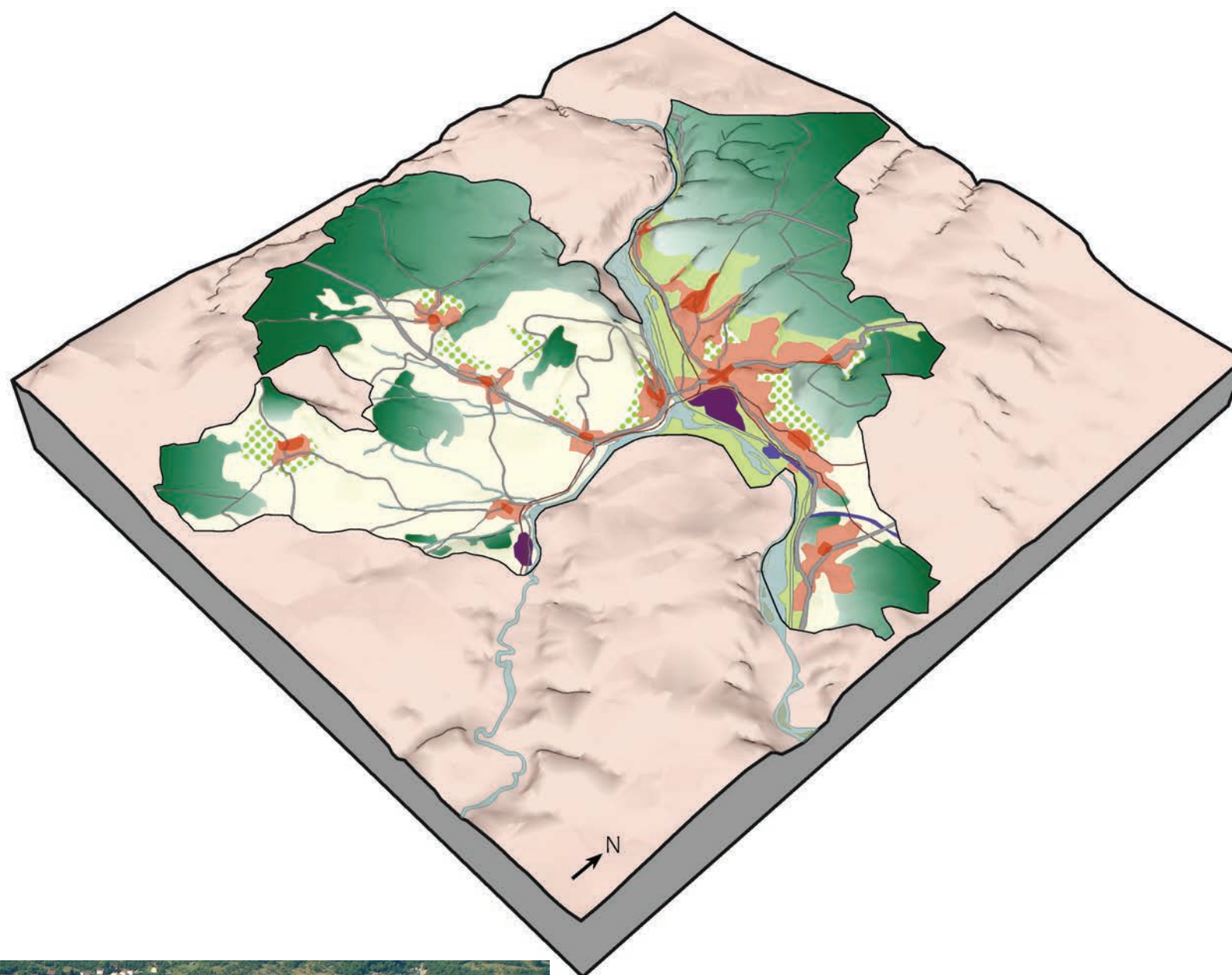
Partie 1 : présentation du territoire - Nuances de couleurs, la palette du territoire

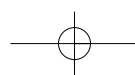


Le déclin de l'activité sidérurgique et la reconversion entamée du territoire

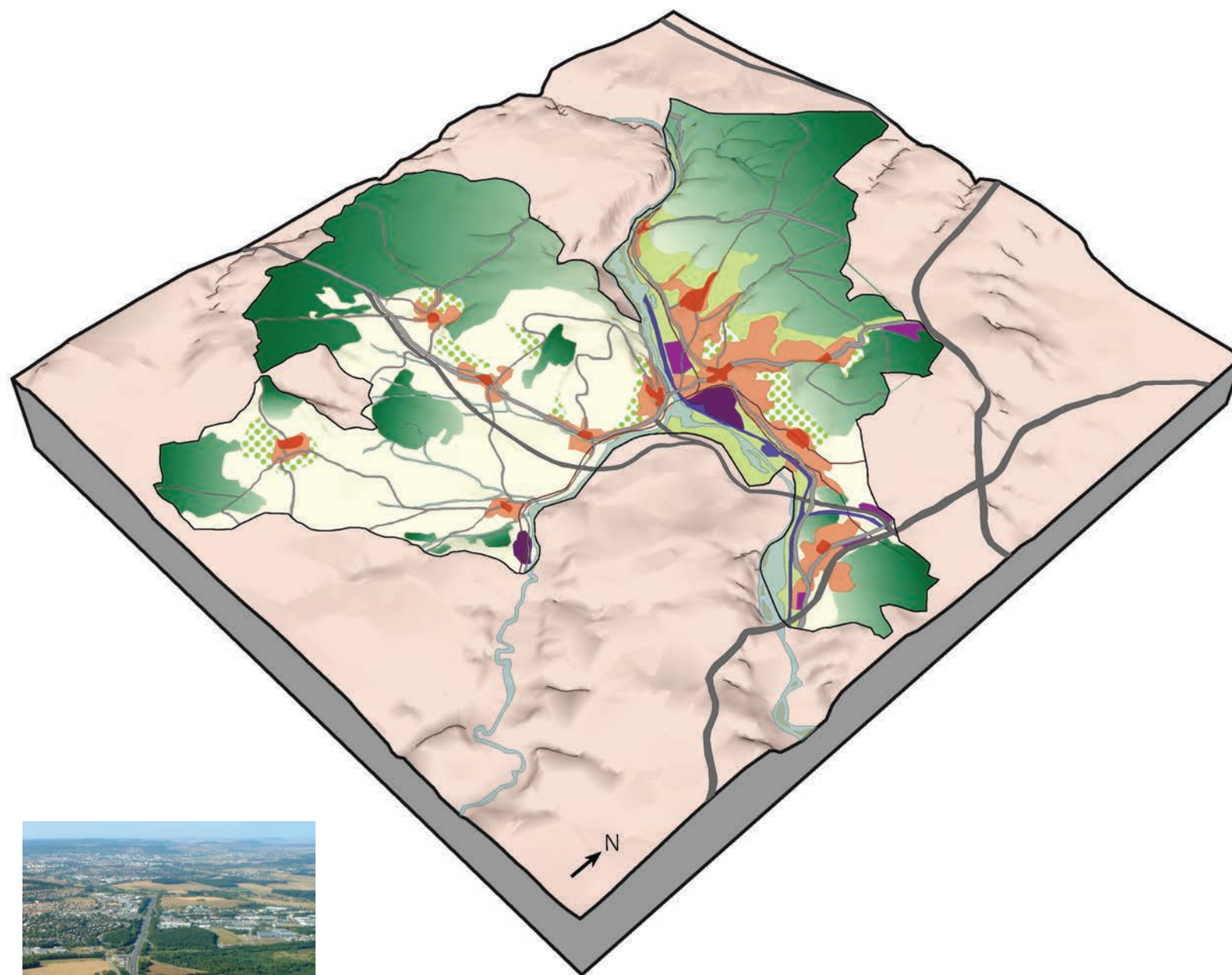
A la fin des années 1960, la crise de l'activité sidérurgique entraîne un tournant dans l'évolution du territoire de Moselle et Madon. Le territoire entame sa reconversion. Il s'oriente alors vers un développement industriel diversifié et vers l'accueil de nouvelles populations, notamment, avec une politique d'accès à la propriété.

De nouvelles extensions villageoises se développent alors en continuité du tissu bâti existant mais évoluent rapidement vers un étalement urbain anarchique.





Partie 1 : présentation du territoire - Nuances de couleurs, la palette du territoire



La création d'infrastructures de grande envergure

De nouvelles infrastructures routières sont créées sur le territoire et à sa périphérie.

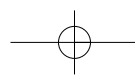
Les autoroutes A31, A33 et A330 sont réalisées (ouverture de l'A31, par tronçon, de 1963 à 1989 ; ouverture de l'A33 en 1972 ; ouverture de l'A330 en 1977 ; aménagement de la RD 331 de l'échangeur avec l'A330 jusqu'à Viterne, terminé en 2003).

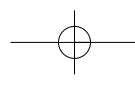
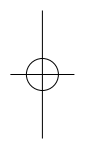
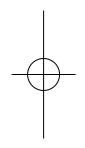
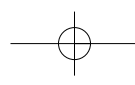
Les gravières

Fin des années 1950, débute l'extraction des granulats en fond de vallée. De nombreux plans d'eau, aux vocations diverses, sont le témoin de l'exploitation du sous-sol durant plusieurs décennies.

Le développement des zones économiques

Sa reconversion entamée, la communauté de communes s'est tournée vers un autre domaine de développement, les zones économiques.







4

Alchimie des couleurs et des formes, les composantes du paysage





Partie 1 : présentation du territoire - Alchimie des couleurs et des formes, les composantes du paysage

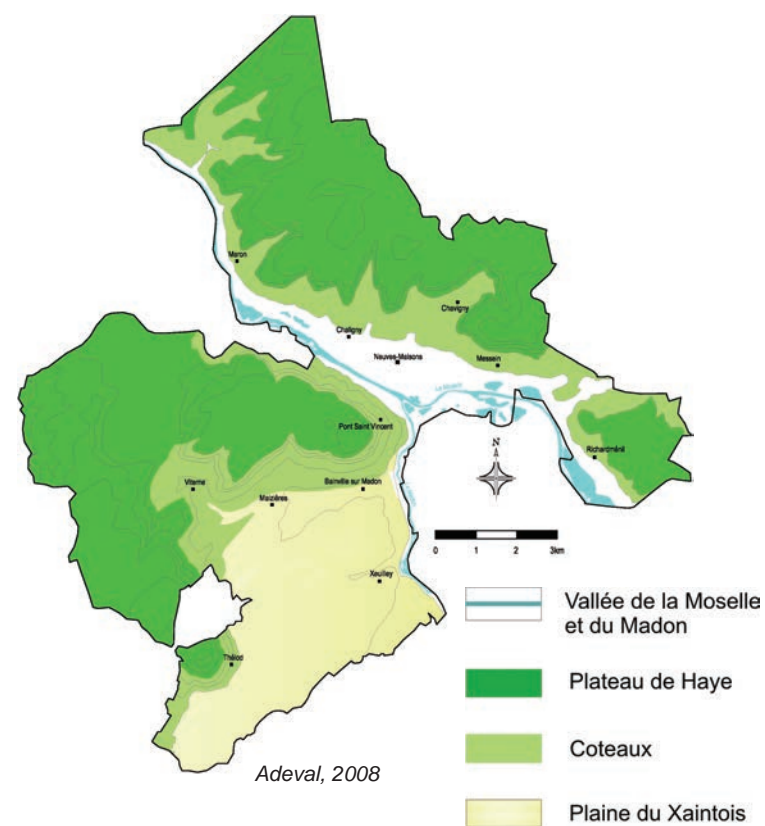


Les composantes paysagères

Les aplats de couleurs se sont donc multipliés et ont enrichi le paysage. Au cœur d'un même espace se mélangent des couleurs très variées. Ainsi, des liens se créent entre ces couleurs. Les modifications s'étant faites au fil du temps, les relations entre ses différentes couleurs ont évolué sans réel contrôle.

Les entités géographiques conditionnent très largement les entités paysagères, au nombre de quatre sur le territoire de Moselle et Madon :

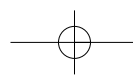
- La vallée de la Moselle.
- Les plateaux.
- Les coteaux.
- La plaine du Xaintois et la vallée du Madon.



Vallée de la Moselle



Moselle et Madon, un territoire aux paysages variés





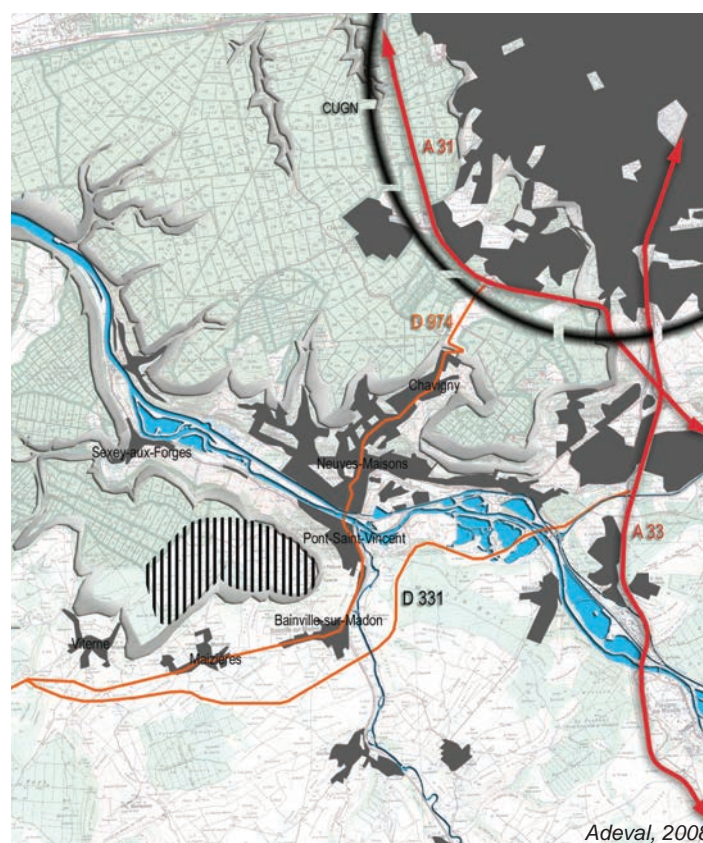
Partie 1 : présentation du territoire - Alchimie des couleurs et des formes, les composantes du paysage



La vallée de la Moselle

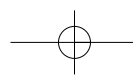
Dans la vallée de la Moselle, l'homme a profondément transformé le site naturel et des activités variées cohabitent en un même lieu. Ce secteur, situé au cœur du territoire de Moselle et Madon, entouré d'entités paysagères riches et variées, rassemble, habitat, activités industrielles et commerciales, activités touristiques et de loisirs.

En effet, il a colonisé les berges et le bas du versant, en rive droite, par une urbanisation dense et étendue, en rive gauche, par une urbanisation plus diffuse et non continue. Sur le territoire de Moselle et Madon, la vallée de la Moselle comporte la plus grande densité urbaine. Il a construit des infrastructures lourdes, comme le canal, les voies ferrées sur les deux rives, les routes, les ponts...



Il a exploité le sous-sol pour la production de granulats créant de nombreux plans d'eau, aujourd'hui, à vocation de loisirs. Il a industrialisé le secteur avec, notamment, l'installation d'une usine sidérurgique en rive droite, ainsi qu'une cokerie et un crassier en rive gauche. Il est à noter que ces activités, en particulier, industrielles, ont généré une pollution sur le secteur. Le site de l'ancienne cokerie est, par exemple, très pollué par des métaux lourds et par des hydrocarbures, de même que l'usine à gaz qui lui est voisine. Les anciens bassins de décantation sont également fortement pollués au même titre que l'ancien crassier rive gauche. Des opérations de dépollution ont déjà été effectuées, notamment, sur la « dent » du crassier en 2004.

Vallée de la Moselle,
Neuves-Maisons



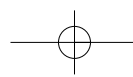


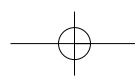
Partie 1 : présentation du territoire - Alchimie des couleurs et des formes, les composantes du paysage

Actuellement, les parties du territoire de la vallée qui ne sont ni urbanisées, ni industrialisées évoluent vers des zones boisées ou de friches que ce soit sur le bas des versants en arrière des zones urbaines, en fond de vallée, le long des plans d'eau, de la Moselle ou des voiries ainsi que dans les espaces délaissés. Ce paysage verdoyant est fragmenté, peu lisible, avec cependant quelques points de vue privilégiés et la forêt en ligne de fond.

Le fond de vallée de la Moselle possède, toutefois, une véritable richesse et dynamique du milieu naturel. Dans sa partie Est-Sud-Est, il présente un potentiel faunistique et floristique remarquable, tant au point de vue de sa diversité spécifique que de l'intérêt patrimonial des espèces présentes (*espèces remarquables de l'avifaune, de mammifères, de reptiles et d'amphibiens – étude potentiel écologique/Neomys*).

Vallée de la Moselle,
Chaligny





Partie 1 : présentation du territoire - Alchimie des couleurs et des formes, les composantes du paysage

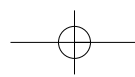
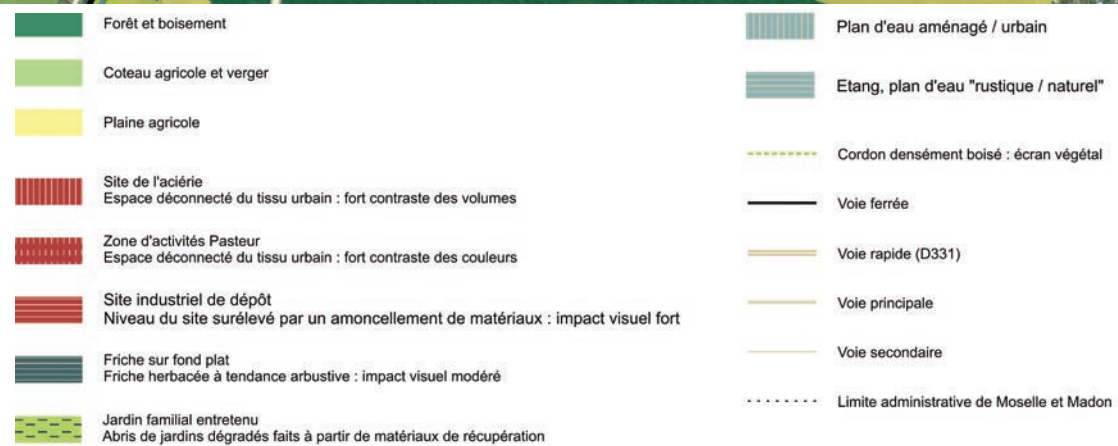


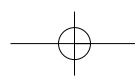
Source : EPFL



Des activités variées cohabitent en un même lieu et un environnement de qualité, bassin de Neuves-Maisons.

Le coeur du territoire possède un fort potentiel. Cependant, l'absence de gestion globale, permettant une cohabitation de l'ensemble des activités présentes, en fait un secteur relativement confus, sans réelle cohésion et intégration.

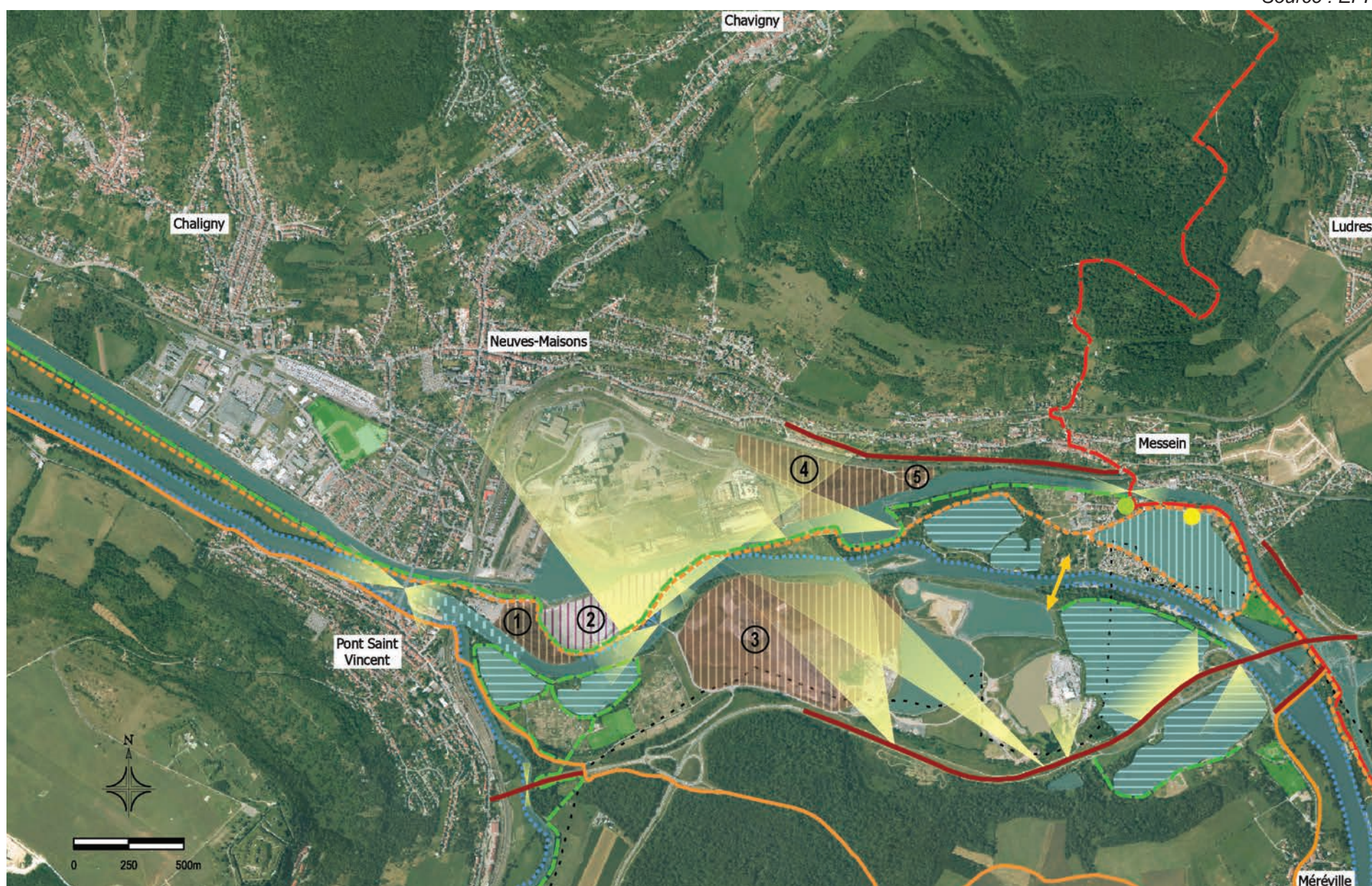




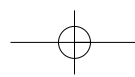
Partie 1 : présentation du territoire - Alchimie des couleurs et des formes, les composantes du paysage

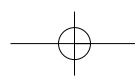
Tourisme et zones polluées, une cohabitation inattendue sur un même site

Source : EPFL



	Source potentielle de pollution		Portion de route offrant des vues sur la vallée	①	Anciens étangs de décantation Cogénor Zone fortement polluée par des résidus de métaux lourds Aucune utilisation future possible
	Activités de pêche sur plan d'eau		Itinéraire cyclable actuel dont certains tronçons traversent les grands axes de circulation et qui présentent donc des problèmes de sécurité	②	Crassier rive droite Zone toujours en activité Zone utilisée exclusivement par la SAM
	Etang dédié à la pêche et à la voile de la base de loisirs de Messeln : la présence de la végétation masque partiellement les constructions environnantes		Projet de piste verte "véloroute" en liaison avec l'itinéraire cyclable existant. Présence ponctuelle de boisements en bordure d'étangs et de canaux fermant certains points de vue	③	Crassier rive gauche A gauche : alvéole de matériaux toujours utilisée A droite : zone libérable sous conditions et après étude et avis de la DRIRE
	Zone de loisirs dédiée à la pratique de l'aviron		Absence de liaison entre la rive droite et la rive gauche	④	Ancien site de la cokerie Zone très polluée par des goudrons, hydrocarbures et métaux lourds Zone libérable sous conditions après étude et avis de la DRIRE
	Complexe sportif		Chemin de Grande Randonnée de Pays	⑤	Ancienne usine à gaz Zone très polluée par des goudrons, hydrocarbures et métaux lourds Aucune utilisation future possible
	Base nautique de Messeln		Points de vue sur le fond de vallée		
	Projet de halte fluviale				
	Parcours de pêche en bordure de rivière et de canal : caractère ombragé du fait de la présence de la ripisylve et des alignements d'arbres				
	Chemin parcourant la vallée et offrant des vues sur la Moselle, le canal et les plans d'eau				





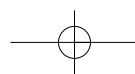
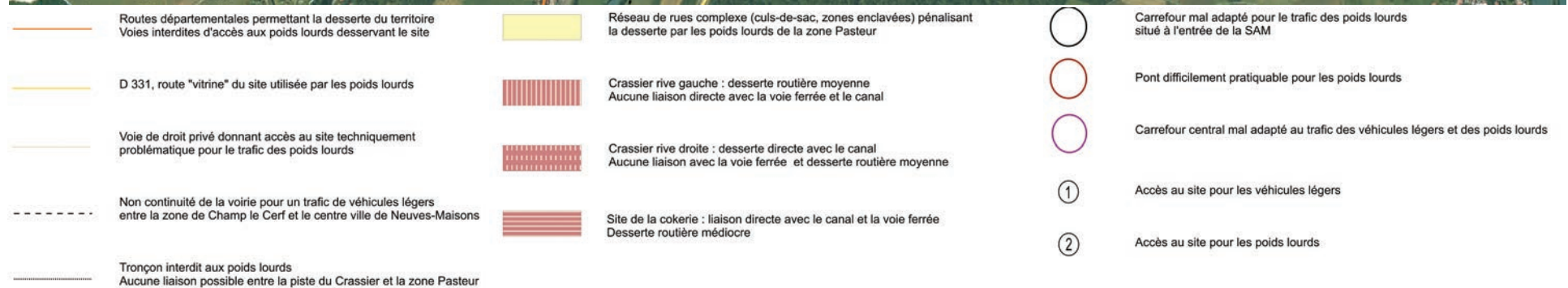
Partie 1 : présentation du territoire - Alchimie des couleurs et des formes, les composantes du paysage



La vallée de la Moselle constitue le principal corridor de déplacements du territoire. Le bassin dispose d'une desserte assez diversifiée, mais, inégale. Tandis qu'une partie du secteur du fond de vallée est accessible par les routes départementales, notamment, par la D331, par le canal ainsi que par la voie ferrée, les sites indus-

triels - à forts enjeux de développement - ne bénéficient pas de ces trois modes de transport simultanément. La Moselle et le canal sont des coupures majeures.

Source : EPFL



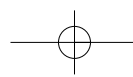


Partie 1 : présentation du territoire - Alchimie des couleurs et des formes, les composantes du paysage

Les paysages de plateau

Un vaste plateau calcaire, entaillé par la Moselle, ceinture le territoire de Moselle et Madon dans sa partie Nord et Ouest. Il forme l'extrémité Sud du plateau de Haye, qui s'étend au Nord, jusqu'à Gorze. Il est recouvert par un massif forestier dense, une hêtraie essentiellement, constituant le poumon vert de l'agglomération nancéienne.

Le plateau Sainte-Barbe culmine à 425 mètres. Depuis la plaine ou la vallée, les vues sur les plateaux sont nombreuses.





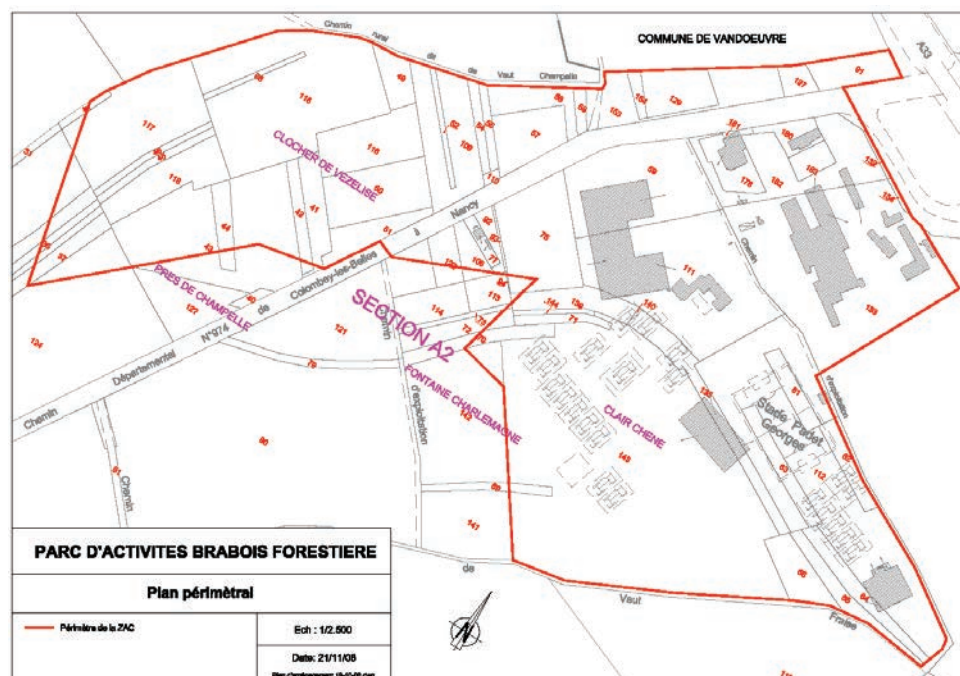
Partie 1 : présentation du territoire - Alchimie des couleurs et des formes, les composantes du paysage



La multifonctionnalité du plateau de Haye révèle l'ensemble de son exploitation par l'homme : à la fois ressource économique, il constitue également, un espace à vocation touristique et de loisirs.

Sur le plateau de Brabois, un vaste projet de développement économique est à l'étude, avec notamment, « Brabois forestière », un projet de zones d'activités d'excellences, en lien avec celles existantes sur la Communauté Urbaine du Grand Nancy.

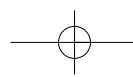
Sur le plateau Sainte-Barbe, l'exploitation de granulats est la principale activité économique. Les vastes carrières sont des enclaves paysagères particulières, mais intéressantes pour une valorisation écologique après exploitation. Quant aux filières bois, elles sont moins rentables depuis la tempête de 1999. Le tourisme y tient une place toute particulière, avec par exemple, l'aérodrome, le Fort Aventure...



Périmètre du projet de ZAC de Brabois forestière



Carrières en cours d'exploitation, plateau Sainte-Barbe



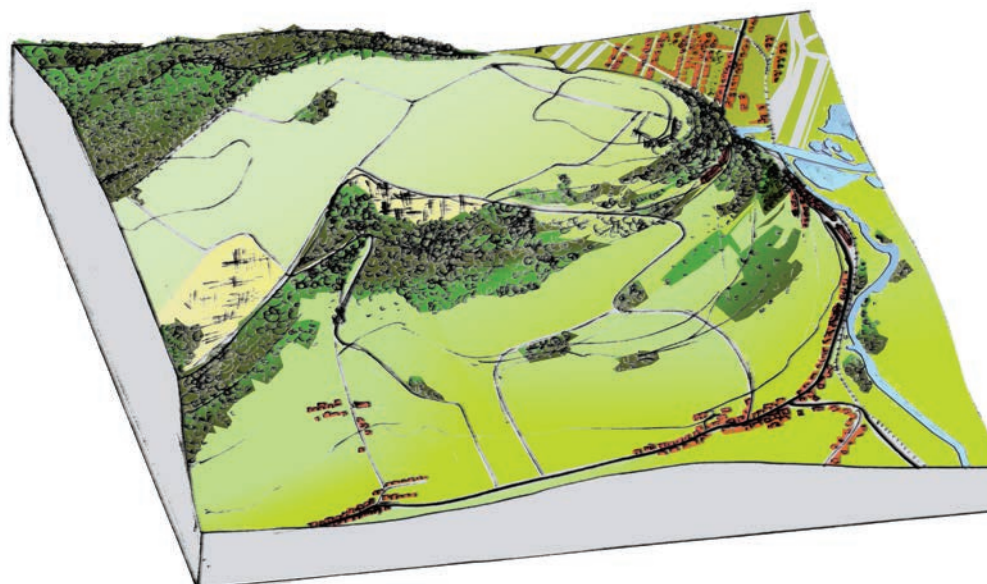


Partie 1 : présentation du territoire - Alchimie des couleurs et des formes, les composantes du paysage

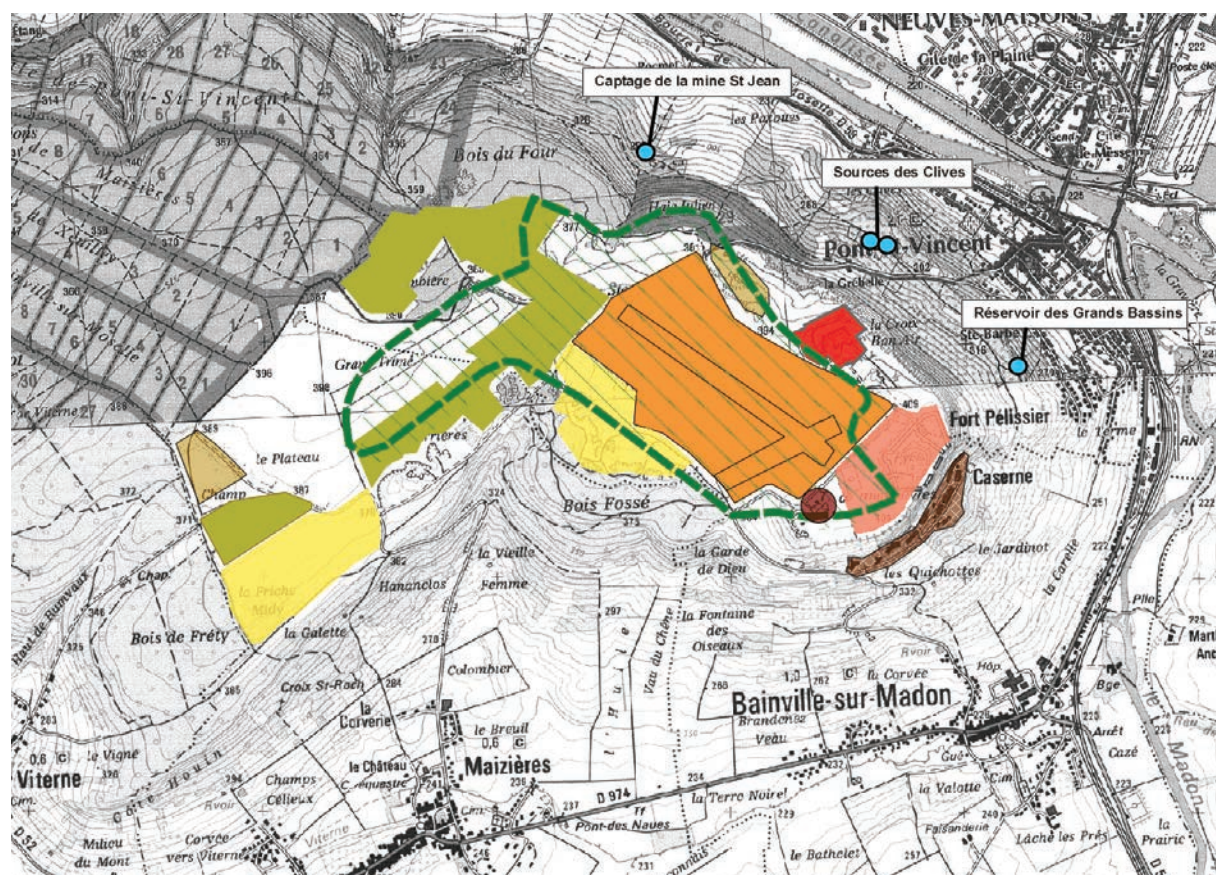
Le plateau Sainte-Barbe ou de Pont-Saint-Vincent

Sur la partie sommitale, l'existence des activités sur le plateau contribue à maintenir un paysage ouvert. Les prairies et cultures occupent de grandes étendues planes rythmées ponctuellement par quelques bosquets qui contribuent à créer une ambiance différente par endroit. Les carrières, entreprises et autres bâtiments présents sur les franges du plateau ne troublent pas la lisibilité du paysage. Mais l'avancée des carrières risque de rompre l'unité paysagère et d'induire une dissociation du paysage.

Sur les bords du plateau et à la lisière de la forêt, le paysage se ferme. Plusieurs strates végétales, des zones en friche et des mouvements de terrain rétrécissent les cônes de vue. La forêt gagne du terrain. Ainsi, on peut observer quelques changements d'ambiances au sein même du plateau. A l'exception du Nord du plateau qui découvre une vue saisissante sur le plateau de Haye et la vallée de la Moselle, les autres points de vue sont obstrués par des écrans végétaux. Cependant, même au Nord, la progression des friches sur le coteau risque, d'ici quelques années, de supprimer tous points de vue au-delà du plateau.



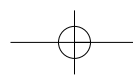
Le plateau Sainte-Barbe, un point de repère dans le grand paysage



Adeval, 2008

-  Captages AEP
-  aéroport
-  Cultures
-  Carrières
-  terrains de cross
-  ZNIEFF/ENS
-  Fort Aventure
-  Entreprise JSE
-  aéroclub
-  logements et activités

L'occupation du sol du plateau Sainte-Barbe, un plateau aux multiples fonctionnalités avec une vocation économique, de loisirs... de grande qualité écologique.





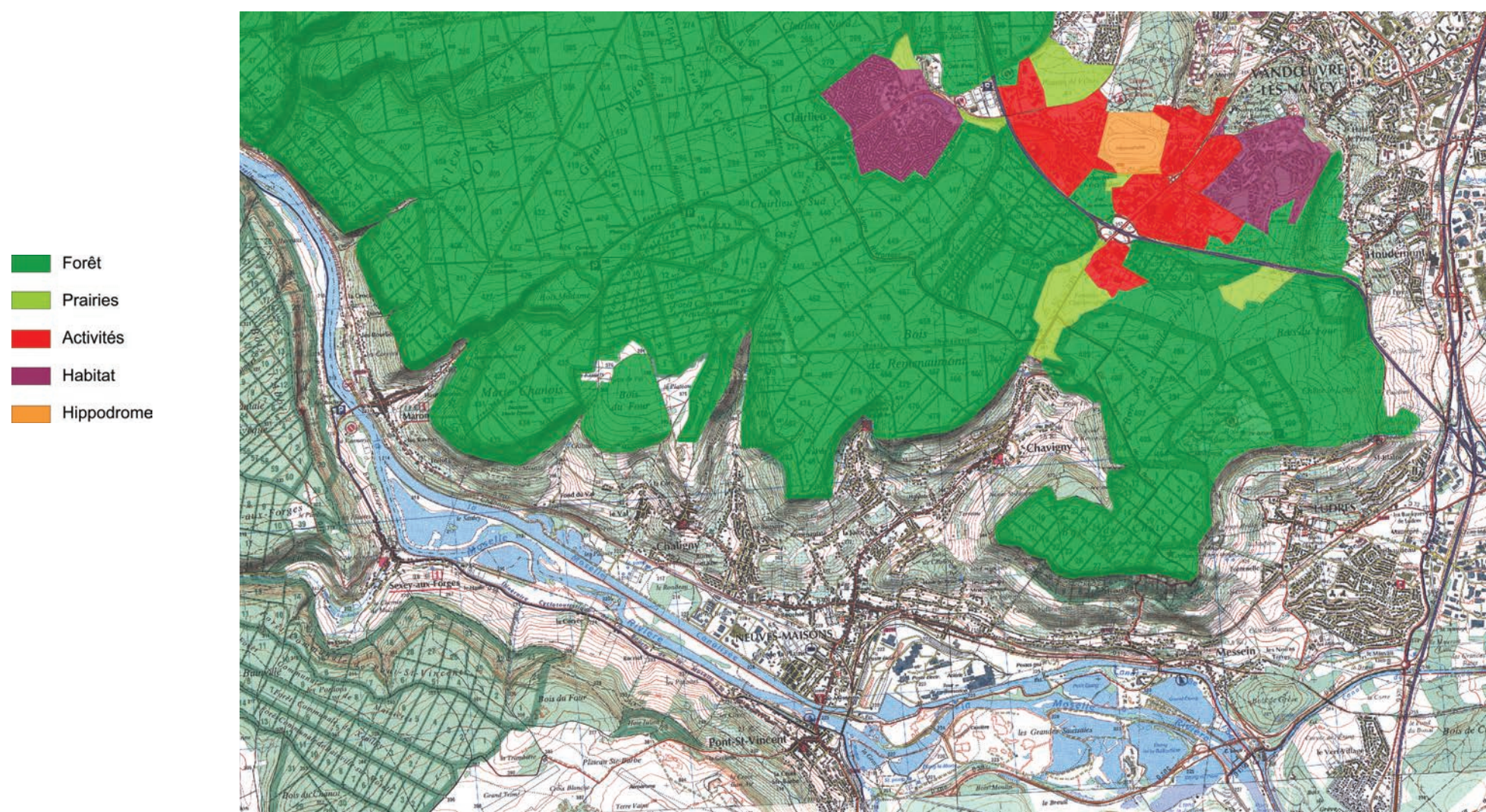
Partie 1 : présentation du territoire - Alchimie des couleurs et des formes, les composantes du paysage



Le plateau forestier de Haye et le plateau de Brabois

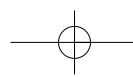
A l'interface du Grand Nancy et de la communauté de communes Moselle et Madon, le plateau de Haye. Exclusivement forestier à l'Ouest, sur le territoire de Moselle et Madon, il devient multifonctionnel à l'Est, sur le Grand Nancy. Le plateau de Brabois rassemble, activités (technopole de Brabois, CHU, INRS...) et habitat.

Un projet de zones d'activités, « Brabois Forestière » est à l'étude au sein de la communauté de communes Moselle et Madon, en continuité de celle existante. Le reste du secteur, en prairie, constitue une coupure verte le long de la RD 974 entre Vandoeuvre et Chavigny.



Adeval, 2008

L'occupation du sol du plateau de Haye et de Brabois





Partie 1 : présentation du territoire - Alchimie des couleurs et des formes, les composantes du paysage

Les paysages de coteau

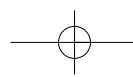
Espace de transition entre les entités géographiques, les paysages de coteau dominant et délimitent la vallée de la Moselle et la plaine alluviale du Madon. Ils comportent des paysages typiques de la Lorraine et sont des points forts du paysage. A partir de leurs routes et itinéraires de randonnées, ils offrent des perspectives sur les paysages environnants en contrebas.



Dans la vallée de la Moselle, en rive droite, ils sont, à la fois, agricoles avec la présence de prés, de vergers, de reliquats de vignes... mais aussi, fortement urbanisés où s'exercent une pression urbaine importante. Les secteurs agricoles, traditionnellement dédiés à une agriculture familiale, sont pour un bon nombre d'entre eux, en voie d'abandon: les friches herbacées et arborescentes se développent, les points de vue et les sentiers disparaissent.



Les coteaux des côtes de la Moselle, en rive gauche, dans la partie Ouest du territoire, sont plus ruraux avec de vastes espaces cultivés et des prairies. Les pressions à l'intensification agricole, notamment, sur les parties les moins pentues, sont fortes et uniformisent les paysages. Les secteurs de vergers sont mieux entretenus et moins enfrichés que sur les coteaux de la vallée de la Moselle, mais tendent à disparaître. Le pied de côte est urbanisé par des villages ruraux, de plus en plus résidentiels, mais encore bien distincts les uns des autres (Viterne, Maizières et Bainville-sur-Madon).





Partie 1 : présentation du territoire - Alchimie des couleurs et des formes, les composantes du paysage

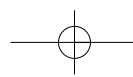


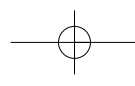
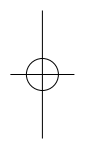
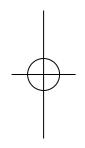
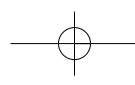
La plaine du Xaintois et la vallée du Madon

La plaine du Xaintois, parcourue par le Madon, affluent de la Moselle orienté Sud-Nord est l'entité paysagère à la plus forte dominante rurale de la communauté de communes. Elle comporte des terrains plats, légèrement vallonnés. Quelques belles forêts de chênes, comme la forêt domaniale de la Voivre, entrecourent les paysages agricoles et de prairies. Des villages se sont construits et développés dans les paysages très ouverts de la plaine (Xeulley) ou en pied de

côte (Thélod). Des secteurs de vergers couronnent et maillent les villages, offrant une interface de qualité entre les espaces bâtis villageois et la plaine agricole. Au sein de cette entité paysagère, les principales activités économiques sont liées à l'agriculture, mais aussi à la cimenterie de Xeulley avec ses carrières. Les prairies, le long du Madon sont pâturées.

Les perspectives sur les paysages environnants sont nombreuses.

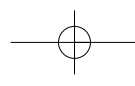
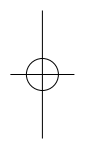
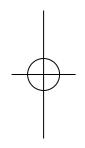
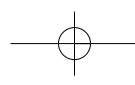


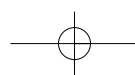




Partie 2

Enjeux et orientations





Les couleurs et les formes, les enjeux du territoire..... p.61

Les enjeux de Moselle et Madon p.62

- Différentes démarches de planification engagée,
- Une identité locale en mutation,
- Des mutations importantes,
- Des tendances majeures d'évolution.



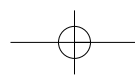
L'alchimie des couleurs et des formes, les orientations..... p.67

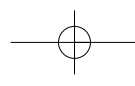
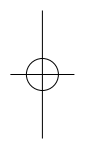
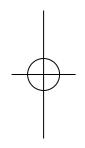
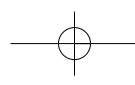
Préserver la diversité des paysages et valoriser l'interface naturelle entre les espaces urbains et naturels p.70

Mettre en scène le patrimoine urbain et industriel et traiter les espaces publics du quotidien p.80

Porter une attention particulière aux zones économiques et commerciales du territoire ainsi qu'aux différentes infrastructures de communication et réseaux p.92

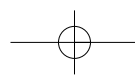
Sauvegarder les principales trames vertes des paysages, mettre en valeur les sites remarquables et valoriser l'offre touristique p.102







1 *Les couleurs et les formes, les enjeux du territoire*





Les enjeux de Moselle et Madon

Différentes démarches de planification engagées, des atouts pour le territoire

Plusieurs leviers sont déjà en action.

Des démarches de Pays et d'intercommunalité

- Les démarches « Pays Terres de Lorraine ».
- Le projet de territoire de la communauté de communes Moselle et Madon.
- Le Plan Local de l'Habitat.

Des documents d'urbanisme

- Le Schéma de Cohérence Territoriale.
- Les Plans Locaux d'Urbanisme.

Des projets externes

- La charte forestière du territoire de l'Ouest Nancéien.
- Le schéma d'aménagement des boucles de la Moselle.

L'enjeu du plan de paysage est de se doter d'un outil fédérant les approches « paysage » des différentes démarches de planification.

Une identité locale en mutation, une identité à renforcer

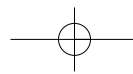
La question des traits principaux du territoire se pose.

Quels sont les facteurs d'identité propres à l'intercommunalité Moselle et Madon ?

Les paysages de Moselle et Madon se sont construits à partir des « formes locales », données par la géographie même du territoire : la vallée de la Moselle et sa confluence avec la Madon, les coteaux et les plateaux forestiers... De part ses caractéristiques géographiques et sous diverses influences, des « couleurs et pixels Lorrains » présents dans d'autres territoires Lorrains se sont superposées, comme la couleur rouille, représentant la sidérurgie, le vert clair, rappelant les vergers... donnant au territoire de Moselle et Madon des éléments de l'identité régionale.

Mais, les paysages urbains et ruraux portent aussi la trace de l'histoire locale, mémoire du territoire et de son identité. Des sites font références à l'histoire du territoire comme, l'oppidum de la cité d'Affrique, les anciens ermitages de Thélod et les moulins, le fort Pélissier de Bainville-sur-Madon... Les différents modes d'occupation du sol reflètent également l'histoire du territoire. Depuis une cinquantaine d'années, ces sites et ces occupations du sol, sous la pression de diverses évolutions se transforment. Aujourd'hui, l'identité paysagère de Moselle et Madon est en phase de mutation.

Le paysage est une résultante de l'activité sociale et économique. Moselle et Madon a une identité sociale forte, profondément ancrée dans son passé sidérurgique. Lors de sa période florissante, l'activité industrielle et son besoin de main-d'oeuvre drainaient les





populations les plus rurales jusqu'aux usines de Neuves-Maisons. Elles rayonnaient, telles des « mères nourricières », jusqu'aux villages les plus lointains. Aujourd'hui, ce rayonnement est moindre, mais les offres d'emploi sont diversifiées et les nouvelles entreprises offrent plus d'emploi, aujourd'hui, que par le passé. Le territoire est devenu ces quinze dernières années très attractif. Mais, l'accueil de nouvelles populations, qui ne s'approprient pas le territoire, a tendance à amoindrir l'identité du bassin de Neuves-Maisons. Ainsi, l'identité locale de Moselle et Madon réside dans ce fort contraste entre l'identité sociale d'hier et celle d'aujourd'hui.

Hier, les paysages étaient fortement imprégnés de cette identité sociale liée à l'activité sidérurgique. Les paysages urbains et industriels du bassin de Neuves-Maisons étaient les plus marquants face à des spécificités naturelles plus effacées. Aujourd'hui, la tendance est inversée. Les traces du passé sidérurgique sont toujours visibles mais s'estompent peu à peu. Bien que grignotée par un étalement de plus en plus important des différents modes d'occupation urbains - habitat, zones d'activités industrielles, économiques ou commerciales -, notamment, dans la vallée de la Moselle en rive droite, la diversité des milieux naturels et agricoles dominant le territoire de Moselle et Madon. La forêt est omniprésente sur les plateaux, de vastes zones de culture composent la plaine du Xaintois, les ripisylves denses des voies d'eau ainsi que l'enfrichement des versants enserrant les milieux urbanisés tel un écrin de verdure et les milieux aquatiques sont riches.

La notion d'identité du territoire de Moselle et Madon, à travers la réalisation du plan de paysage, constitue un enjeu, non seulement, à l'échelle de l'intercommunalité, mais aussi du « Pays Terres de Lorraine » car l'identité paysagère et sociale du territoire est en mutation. Le paysage peut être un élément de cohésion sociale en expliquant, aux nouvelles générations, ou aux nouveaux habitants, son histoire, en leur permettant de le découvrir sous diverses formes, les encourageant ainsi à une gestion plus respectueuse.

L'enjeu du plan de paysage est de contribuer à affirmer l'identité de la communauté de communes Moselle et Madon.

Des éléments d'identité régionale : la sidérurgie, les vergers...

Une identité locale de plus en plus effacée : des spécificités urbaines (une identité sociale forte s'estompant, des paysages urbains et industriels marquants mais peu valorisés, un patrimoine architectural et urbain se dégradant) et des spécificités naturelles (des paysages construits à partir des « formes locales », des diversités paysagères)

Ses multiples richesses paysagères et patrimoniales donnent lieu à de forts enjeux pour :

Le cadre de vie.

L'attractivité du territoire.

Les loisirs et le tourisme.



Partie 2 : enjeux et orientations - Les couleurs et les formes, les enjeux du territoire

Des mutations importantes, un cadre de vie à valoriser pour une attractivité plus qualitative

Les enjeux pour la qualité de vie des habitants sont forts dans ce territoire. Sa proximité avec Nancy et son caractère naturel le soumettent à de fortes pressions foncières et de développement.

Plusieurs tendances sont observées :

D'un territoire rural à un territoire périurbain...

La démographie locale a explosé dans certaines communes, notamment dans les communes situées en rive droite de la Moselle, de Messein à Chaligny. Depuis 1850, la communauté de communes a triplé sa population, avec un accroissement continu depuis les années 1970 (1851 : 7142 habitants, 1975 : 19498 habitants, 1999 : 21798 habitants). Cette attractivité du territoire a bouleversé les structures urbaines dans les communes rurales les plus proches. Le résultat de ces pressions est un étalement urbain accru. Le caractère périurbain de la communauté de communes Moselle et Madon s'est accentué.

Les pressions de développement résidentiel concernent dorénavant l'ensemble des communes de Moselle et Madon. Les déplacements pendulaires se généralisent, de nouveaux habitants sont accueillis, les liens sociaux se raréfient. Le risque est de voir certains quartiers de l'intercommunalité devenir des territoires « dortoirs » de l'agglomération Nancéenne.

Il est à noter, qu'actuellement, toutes ces extensions urbaines et ces opérations d'aménagement font que très peu de foncier reste disponible sur le territoire de Moselle et Madon. De plus, nombreuses sont les communes contraintes par des aléas de glissement de terrain, des risques d'affaissement minier ou bien encore des risques d'inondation.

Depuis une dizaine d'années, les politiques urbaines et de l'habitat, menées par les communes et l'intercommunalité tentent de répondre aux nouvelles exigences des populations et aux différents modes de vie actuelle. Des opérations visent à améliorer le cadre de vie des habitants : les centres anciens sont progressivement reconquis par la réhabilitation des habitations, les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat font redécouvrir une palette colorée au sein du tissu urbain...

Des espaces de loisirs se développent rapidement, comme élément de programme intéressant pour la reconquête d'espaces déqualifiés (réaménagement des gravières après exploitation - étangs de Messein) ou soumis à des contraintes de constructibilité (étangs de Chaligny).

D'un territoire industriel à un territoire de services et d'activités diversifiées...

L'activité industrielle reste encore très présente aujourd'hui. Mais, les mutations économiques et sociales résultant de la reconversion industrielle du secteur et l'attractivité du territoire tendent à promouvoir la diversification des services et des activités du territoire. Durant ces dernières décennies, l'économie du territoire de Moselle et Madon s'est réorientée vers une activité tertiaire et les services de proximité survivent dans la majorité des communes.

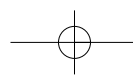
D'un territoire ouvert à l'automobile à un territoire de tous les déplacements...

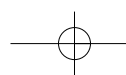
Avec son développement depuis la fin du 19ème siècle, le territoire de Moselle et Madon a largement laissé place à l'automobile. Le maillage du réseau viaire est dense et diversifié. Les aires de stationnement fleurissent dans les coeurs des villes et des villages, le long de leurs traversées...

Le territoire se réoriente, toutefois, doucement vers d'autres modes de déplacement. Le réseau de transports en commun et des liaisons douces amorcent le développement de services complémentaires.

Face à ces pressions, les élus souhaitent préserver et améliorer le cadre de vie des habitants, par une gestion adéquate des paysages et de l'environnement, par le développement de sites de loisirs à proximité des lieux de vie... tout en continuant à accueillir de nouvelles populations et en poursuivant le développement économique du territoire.

L'enjeu du plan de paysage est de contribuer à une vision plus économe, plus équitable et plus intégrée du territoire par les politiques publiques, notamment en ce qui concerne la répartition de l'habitat, des moyens de transport, des services de proximité dans les espaces urbains et ruraux.





Partie 2 : enjeux et orientations - Les couleurs et les formes, les enjeux du territoire



Des tendances majeures d'évolution, la poursuite de l'accompagnement et de l'orientation des mutations

Trois tendances majeures d'évolution ont marqué les dernières décennies et sont aujourd'hui préoccupantes.

Un développement urbain anarchique au détriment de la qualité et de la diversité des paysages.

- Depuis une vingtaine d'années, le territoire de Moselle et Madon est marqué par des extensions urbaines. Cet étalement urbain concerne tant des surfaces consacrées aux zones d'habitat que des zones d'activités et de commerce ou encore de transport. Ces extensions se sont faites au détriment des espaces agricoles, du lit majeur inondable de la Moselle et de ses milieux naturels connexes.

- Un « patchwork » de zones économiques, disséminées sur le territoire banalisent les paysages.

Le territoire de Moselle et Madon a connu une grande période de reconversion économique. Le développement rapide et anarchique de zones d'activités et commerciales, au gré des opportunités foncières et sans recherche de qualité, a banalisé et détérioré les paysages. Les zones commerciales et industrielles de première génération, telles que celles de Chavigny, ont multiplié les entrepôts métalliques standardisés, peu intégrés aux sites qu'ils occupent. Les zones récentes, comme « Champ le Cerf » à Neuves-Maisons ou la zone du « Breuil » à Messein, rivalisent d'extravagance en affichant des couleurs et des matériaux clinquants qui rompent avec le paysage environnant. Une architecture commerciale et économique médiocre s'affiche, aujourd'hui, sur les principaux axes urbains.

Aujourd'hui, l'accent est porté sur le développement de zones d'activités communautaires qui vont venir compléter le maillage existant des zones commerciales et industrielles. Travailler la qualité des zones commerciales et industrielles présentes, mais aussi, concevoir les prochaines dans un souci de recherche de qualité et d'intégration, sont des facteurs essentiels de réussite pour allier développement et préservation de la qualité du cadre de vie et des paysages.

Les paysages urbains continuent, actuellement, à s'uniformiser et à se standardiser. Qu'il s'agisse de renouvellement urbain ou d'extension urbaine, le paysage et la qualité environnementale doivent être des préoccupations inscrites au cœur des enjeux des politiques urbaines.

L'apparition de friches, industrielles ou naturelles, qui participent à la fermeture des paysages.

- Les paysages sont marqués par la présence de friches industrielles, reliquats de l'activité industrielle des années 1900. Le site des crassiers et des délaissés sidérurgiques reste ancré dans le paysage de la vallée, et l'ancienne filature constitue une friche urbaine remarquable par sa situation en entrée de ville.

- Les paysages du fond de vallée perdent peu à peu leur lisibilité par une végétation de plus en plus dense et par une augmentation des surfaces enrichies.

- L'agriculture, quant à elle, est une des principales composantes des paysages de Moselle et Madon, puisque près de la moitié du territoire intercommunal est le domaine de l'agriculture. Mais certaines productions, en déclin, les bouleversent.

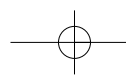
- La progression de la céréaliculture, au détriment des herbages, des prairies humides de la vallée du Madon et des anciens vergers sur les pentes les moins pentues des coteaux entraînent une uniformisation des paysages et une perte de leur identité et de leur attrait.

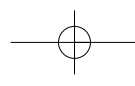
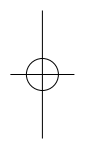
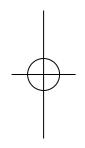
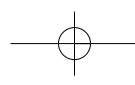
- Le manque de rentabilité de l'arboriculture, combiné à l'élevage hors sol, induit un abandon progressif des secteurs de vergers et de prairies au niveau des coteaux. La gestion agricole de tels espaces disparaît mais n'est remplacée par aucun autre mode de gestion. Un transfert lent des zones agricoles en déprise vers la forêt est perceptible. Les coteaux s'enfrichent, les paysages se ferment et les sentiers perdent leur intérêt.

L'aménagement ponctuel des paysages naturels et urbains

- Les communes se sont engagées depuis quelques années dans l'aménagement de leurs espaces naturels ou urbains dans un souci d'amélioration de la qualité de vie et des paysages.

Rouvrir les paysages de la vallée, entretenir et reconquérir des paysages agricoles diversifiés, poursuivre la mise en valeur des friches industrielles du siècle dernier, sont des enjeux de reconquête des paysages urbains et naturels d'intérêt pour une image de marque du territoire, et plus largement, de la Lorraine.







2

Alchimie des couleurs et des formes, les orientations



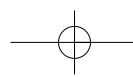
Les orientations

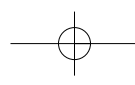
Préserver la diversité des paysages et valoriser l'interface naturelle entre les espaces urbains et naturels

Mettre en scène le patrimoine urbain et industriel et traiter les espaces publics du quotidien

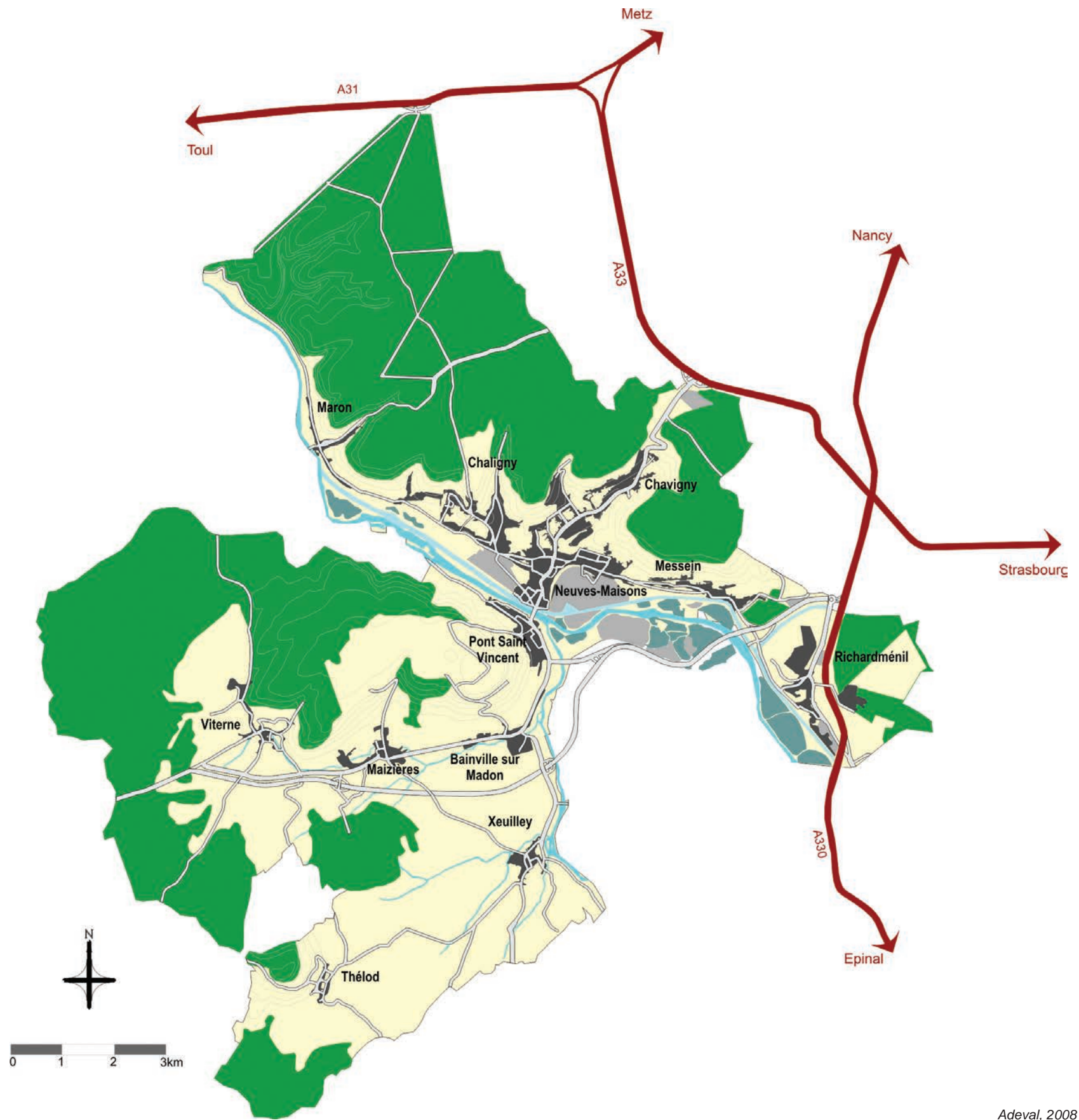
Porter une attention particulière aux zones économiques et commerciales du territoire, ainsi qu'aux différentes infrastructures de communication et réseaux

Sauvegarder les principales trames vertes des paysages, mettre en valeur les sites remarquables et valoriser l'offre touristique

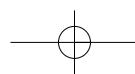




Partie 2 : enjeux et orientations - L'alchimie des couleurs et des formes, les orientations



Adeval, 2008





Partie 2 : enjeux et orientations - L'alchimie des couleurs et des formes, les orientations

ORIENTATION N°1 : PRÉSERVER LA DIVERSITÉ DES PAYSAGES ET VALORISER L'INTERFACE NATURELLE ENTRE LES ESPACES NATURELS ET URBAINS

La tendance est à la banalisation et au gommage de la diversité du paysage. L'enjeu de cette première orientation est de préserver les unités paysagères, de dessiner et de maîtriser les limites urbaines et ses extensions.

Problématique

La diversité paysagère est menacée par :

- *Le grignotage des espaces naturels et agricoles par des espaces urbanisés peu contrôlés.*
- *L'enfrichement des coteaux et du fond de vallée de la Moselle.*

Préserver des paysages naturels et agricoles

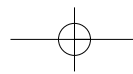
S'orienter vers un développement urbain maîtrisé de qualité

Le grignotage des espaces naturels et agricoles par des espaces urbanisés peu contrôlés

Depuis les années 1960, l'urbanisme, dans sa logique d'expansion, a contribué largement au grignotage des espaces naturels et agricoles sur les coteaux et dans la vallée de la Moselle. L'interface* naturelle est en voie de disparition au fur et à mesure des opérations d'aménagement et d'urbanisme qui la réduit. Elle perd en qualité paysagère, faute d'une gestion pérenne des différents espaces naturels mais avant tout d'un étalement urbain de plus en plus grand. L'urbanisation gagne du terrain, de plus en plus sur les hauts des versants.

**interface : il s'agit d'un espace de transition entre différents types d'occupation du sol.*

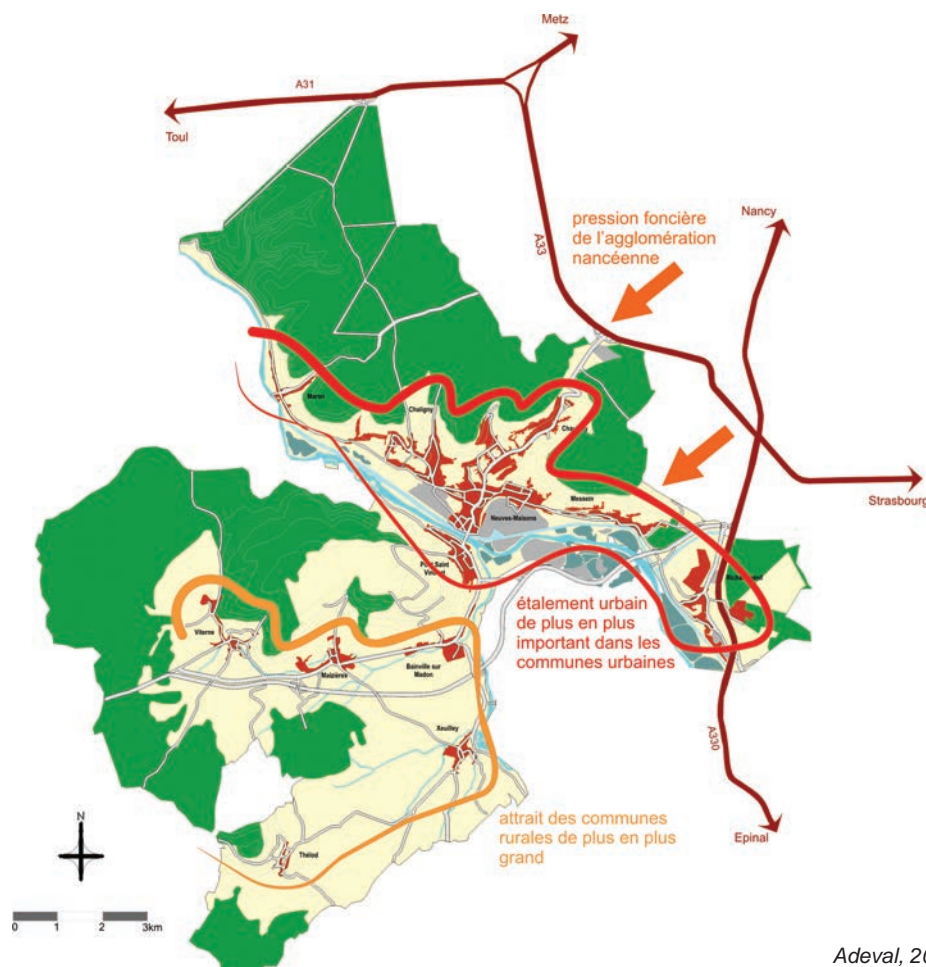
La conséquence de cette ouverture à l'urbanisation est un étalement urbain pouvant être qualifié de «tentaculaire». Les extensions urbaines se localisent souvent le long des voies existantes. L'habitat individuel reste linéaire mais les constructions sont non jointives. Parfois, de nouvelles voies, souvent sans issues, ont été créées. L'urbanisation de la rive droite de la Moselle se présente comme un ensemble urbain continu et linéaire englobant Messein, Neuves-Maisons et Chaligny, le long de la RD 115 et de la RD 909. Pont-Saint-Vincent et Bainville-sur-Madon proposent le même type d'urbanisation linéaire.





D'autres extensions peuvent être qualifiées d'« excroissance » du tissu urbain, à partir des années 1975. Elles sont déconnectées de l'urbanisation existante, reliées uniquement par une route. Le « Bois impérial » et les « Verts Villages », à Richardménénil, en sont une parfaite illustration. Leurs implantations ont fortement modifié la structure urbaine des villages. Les entrées de villes ne sont plus visibles que par leurs panneaux de signalisation. Ces extensions urbaines se sont principalement construites sous la forme de zones pavillonnaires, causes de nombreux bouleversements. Ces derniers sont autant sociaux que paysagers. La privatisation de l'espace, la rareté des espaces publics et l'éloignement de la zone par rapport au cœur de ville ou village modifient les rapports entre habitants. Les lieux de vie populaires ne sont plus les places centrales. Il existe des villages dans les villages.

Très consommatrices d'espaces, l'impact de ces extensions se répercute autant sur les paysages urbains que ruraux, et notamment, sur les coteaux. Les paysages se ferment et la diversité paysagère s'amointrie. Les limites entre chacune des communes ne sont plus lisibles.



Adeval, 2008

Les premières extensions urbaines, les cités ouvrières

À l'origine, cinq petits villages de vigneron situés en coteau ou en bas de côte : Messein, Neuves-Maisons, Chavigny, Chaligny et Maron. Le développement de la sidérurgie attire de la main d'œuvre et entraîne la construction au coup par coup de cités, premières extensions urbaines :

- les cités de la Plaine à Neuves-Maisons en 1895,
- les cités de Messein en 1948,
- les cités du Val de Fer en 1956.

Au total, 180 logements sont construits entre 1952 et 1958.



Cités ouvrières, Neuves-Maisons

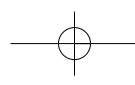
La construction de zones pavillonnaires, un nouveau type d'urbanisme et d'habitat

Jusque dans les années 1950, les communes se développent et se densifient à un rythme raisonnable.

Mais, depuis les années 1960, le territoire connaît un développement urbain anarchique. Le tissu urbain en est profondément modifié. En effet, face à la pression foncière grandissante, le nombre de constructions réalisées dans l'ensemble des villes et villages a fortement augmenté. (chiffres population, nombre de constructions...)

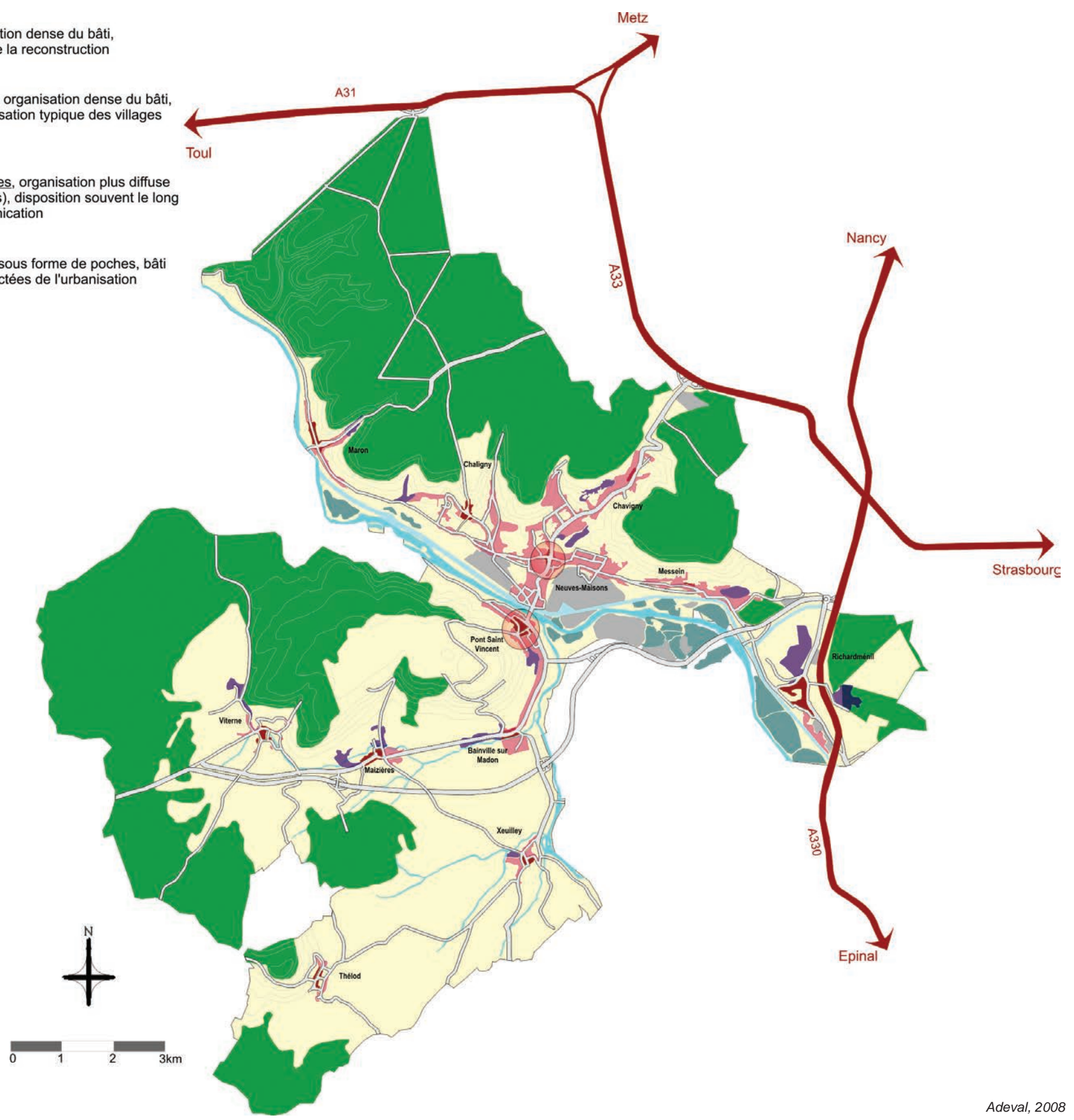


Verts Villages, Richardménénil

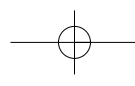


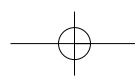
Partie 2 : enjeux et orientations - L'alchimie des couleurs et des formes, les orientations

-  **Centre-ville**, organisation dense du bâti, architecture datant de la reconstruction
-  **Coeur de ville/village**, organisation dense du bâti, architecture et organisation typique des villages lorrains
-  **Extensions villageoises**, organisation plus diffuse du bâti (type pavillons), disposition souvent le long des voies de communication
-  **Zones pavillonnaires** sous forme de poches, bâti hétérogène, déconnectées de l'urbanisation existante



Adeval, 2008





Partie 2 : enjeux et orientations - L'alchimie des couleurs et des formes, les orientations



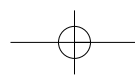
Richardmémil



Neuves-Maisons



Chaligny





Partie 2 : enjeux et orientations - L'alchimie des couleurs et des formes, les orientations

D'autres problèmes, en terme d'hygiène et de sécurité publique, émergent lorsque l'urbanisation se rapproche trop de la forêt.

Au travers des structures végétales (lisières et forêts, vergers...), il se forme des réseaux écologiques importants, reliant les biotopes entre eux et favorisant les déplacements de la faune. Le développement de zones urbanisées à proximité de milieux forestiers, accroît le risque d'intrusion de la faune dans ces espaces habités, posant un problème d'hygiène et de sécurité publique.

Les zones de contact direct, non entretenues, entre les milieux forestiers et urbanisés induisent un risque d'incendie plus élevé. En effet, les départs potentiels de feu sont plus importants du fait de la présence de l'homme à proximité, et donc, de sources potentielles d'allumage (barbecue, cigarette, brûlage de branchage...).

Cependant, quelques secteurs, soit contraints par des risques d'inondation, de glissements de terrain ou miniers, soit protégés par volonté locale, restent aujourd'hui vierges de tous types d'urbanisation. Ils constituent de petits poumons verts entre des secteurs fortement urbanisés ou bien une interface verte, élément de transition remarquable. Ces espaces sont à préserver.

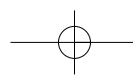
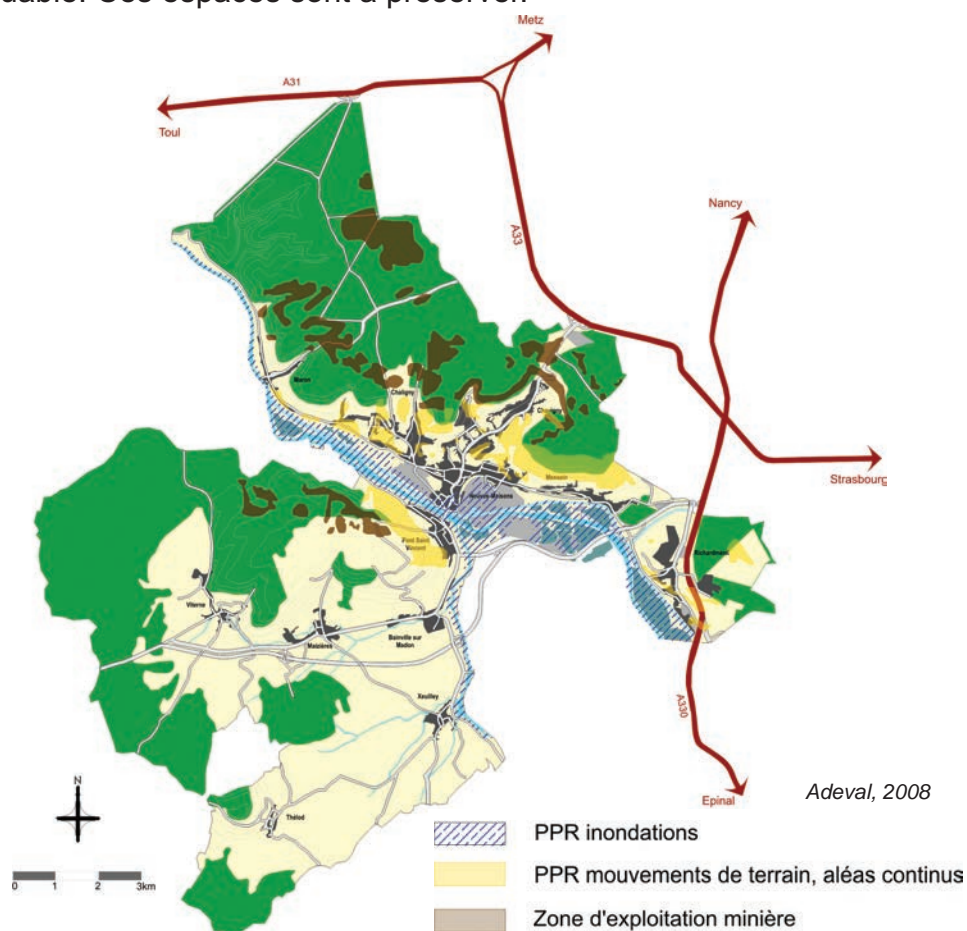
Il est à noter que les autres villages de Moselle et Madon, situés en dehors de la vallée de la Moselle, connaissent eux aussi un fort développement depuis les années 1970. Dans ces communes, des maisons individuelles se sont construites le long des routes, dans les années 1970, et des lotissements de pavillons individuels ont fait leur apparition à partir des années 1980. La question de l'insertion paysagère des nouveaux lotissements, dans des paysages plus ruraux, se pose également.

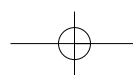
Maizières



Des extensions villageoises sous formes de zones pavillonnaires, déconnectées des centres anciens

Xeuilley





Restaurer la lisibilité des paysages de coteaux et de fond de vallée

L'enfrichement des coteaux et du fond de vallée de la Moselle et la perte de la lisibilité paysagère

L'évolution des modes de vie et l'absence de gestion des espaces naturels, depuis une trentaine d'années, sont responsables d'un enfrichement de plus en plus prononcé des paysages de coteaux et des espaces de fond de vallée de la Moselle. La conséquence première de cette absence de gestion est la fermeture des paysages.

Les paysages de coteaux

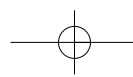
Les vergers, un patrimoine en régression

Les vergers, pratique culturelle des habitants du territoire, ont remplacé les vignes au début du 20ème siècle. Ils se sont principalement implantés sur les coteaux bien exposés mais aussi en couronne autour des villages ou en ligne dans les prés, structurant les paysages et contribuant à leur qualité. Le verger est un des traits marquant de l'identité locale et du paysage.



Vergers et coteau,
Bainville-sur-Madon

Malgré un attachement de la population aux vergers, ce patrimoine est aujourd'hui en régression. Certaines évolutions actuelles, comme le manque d'entretien, l'abandon de nombreux vergers, associé aux pressions d'aménagement, mais aussi, les problèmes d'accessibilité des parcelles, ou bien encore, de transfert de propriété sont à l'origine de la disparition des vergers.





Partie 2 : enjeux et orientations - L'alchimie des couleurs et des formes, les orientations

Des secteurs de vergers ont alors été instantanément remplacés par d'autres occupations du sol, comme l'habitat et l'agriculture. Pour d'autres, l'enfrichement est une des principales conséquences de cet abandon. Les vergers s'assimilent à de la forêt, notamment, sur les coteaux de la rive droite de la Moselle. Le stade d'enfrichement est moins avancé dans les zones plus rurales (Viterne, Maizières, Bainville-sur-Madon, Thélod, et Xeulley) sans doute par le maintien de l'élevage qui permet un entretien sommaire. D'autres secteurs sont encore visibles, mais les grandes lignes de fruitiers tendent à disparaître. Il reste, toutefois, quelques parcelles encore entretenues de manière ponctuelle.

Les paysages des coteaux se ferment donc par la progression du milieu forestier, entraînant, par conséquent, la disparition des zones tampons de grande qualité paysagère et environnementale entre le milieu forestier du plateau et les zones urbanisées de la vallée.

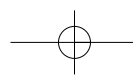


La déprise agricole et la disparition progressive des prairies

L'agriculture et les prairies occupent encore une place importante sur le coteau de Viterne à Pont-Saint-Vincent, à l'inverse du coteau entre Maron et Richardménil où l'urbanisation gagne du terrain toujours plus et où la déprise agricole est de plus en plus forte.



Adeval, 2008





Les paysages du fond de vallée de la Moselle

Des délaissés industriels en friche

Des sites industriels, comme le site de l'ancienne cokerie, situés en fond de vallée de la Moselle, constituent des délaissés sidérurgiques. La végétation s'y développe ; les friches herbacées et arbustives sont nombreuses. L'absence d'entretien et de gestion de ces espaces à l'origine de ces friches, est en partie responsable de la perte de la lisibilité paysagère et de la fermeture des paysages. L'espace est cloisonné et fragmenté.

Des délaissés urbains non gérés

Dans le fond de vallée de la Moselle, de nombreux délaissés urbains non gérés, soit par les communes, soit par les propriétaires fonciers, sont aujourd'hui à l'état de friche, et participent comme les délaissés industriels, à la fermeture et à la fragmentation des paysages.

Ces espaces se situent à l'arrière des zones urbaines, entre le canal de l'Est ou la Moselle canalisée et les secteurs d'habitat ou d'activités. Ils renforcent également les effets de rupture - initialement existants - par les réalisations de différentes infrastructures de communication (canal, voie ferrée, routes) - entre les milieux naturels du fond de vallée et le milieu urbain.

L'ancienne voie ferrée entre Maron et Neuves-Maisons, non utilisée, s'enfriche également.

Des interstices naturels entre les gravières non entretenus

L'exploitation des granulats en fond de vallée de la Moselle a engendré la réalisation de nombreuses gravières. Les espaces interstitiels entre les plans d'eau ne sont pas tous entretenus. La végétation s'y développe donc fortement. Cette absence de gestion et d'entretien participe également à la fermeture et au cloisonnement du paysage en Fond de Vallée.

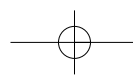
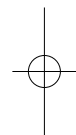
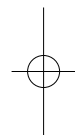
Neuves-Maisons

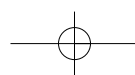




Partie 2 : enjeux et orientations - L'alchimie des couleurs et des formes, les orientations

Il s'agit, dans cette première orientation, de poser la question de la place des activités agricoles et des agrosystèmes, principalement constitués de vergers, sur les coteaux et des derniers espaces naturels en fond de vallée, largement sacrifiés au profit de la périurbanisation. Il apparaît comme un enjeu majeur du cadre de vie et des politiques publiques de l'habitat, de préserver des espaces naturels et agricoles de qualité, à l'intérieur et en périphérie de l'agglomération néodomienne, et des communes de la vallée de la Moselle. Cet enjeu soulève la question de la limite de la ville et de ses extensions urbaines, et souligne la nécessité d'intervenir sur les espaces délaissés ou à l'interface des grandes entités paysagères composées d'espaces urbains, de zones d'activités industrielles ou commerciales...





Projets pilotes de l'orientation 1

Traiter l'interface entre la ville et les espaces naturels et lutter contre l'enfrichement dans le fond de vallée de la Moselle

projet pilote 1 : la préservation de l'agriculture et des agrosystèmes sur les coteaux de Viterne à Bainville-sur-Madon et Thélod

projet pilote 2 : l'ouverture des paysages des coteaux de la vallée de la Moselle de Maron à Richardménil et sur la commune de Pont-Saint-Vincent : les vergers, les zones agricoles et les espaces boisés

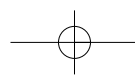
projet pilote 3 : la protection des coeurs d'ilôts verts dans l'agglomération néodomienne

projet pilote 4 : la gestion des friches dans le fond de vallée de la Moselle

Maîtriser les limites de la ville et rechercher un urbanisme contrôlé et qualitatif

projet pilote 5 : la gestion de la pression foncière dans la vallée de la Moselle, de Maron à Richardménil en rive droite, et à Pont-Saint-Vincent en rive gauche

projet pilote 6 : le développement maîtrisé des villages de Viterne, Maizières, Bainville-sur-Madon, Xeulley et Thélod





Partie 2 : enjeux et orientations - L'alchimie des couleurs et des formes, les orientations

ORIENTATION N°2 : METTRE EN SCÈNE LE PATRIMOINE URBAIN ET INDUSTRIEL ET TRAITER LES ESPACES PUBLICS DU QUOTIDIEN

La banalisation des paysages urbains des villes ou villages résulte d'un urbanisme diffus et peu maîtrisé, d'un tissu urbain éclaté par le développement de zones pavillonnaires, d'une absence de transition entre chaque commune, d'une juxtaposition de différentes fonctions urbaines, de la prégnance des infrastructures routières... Toutefois, des éléments du patrimoine architectural, urbain ou industriel restent remarquables par leur valeur historique ou identitaire et méritent une valorisation.

Le plan de paysage est aussi un outil d'action à l'échelle de la proximité et du quotidien. La revalorisation des centres urbains et des centres bourgs, l'aménagement des espaces publics dans les quartiers d'habitat social ou des cités ouvrières, la réhabilitation des tissus anciens, l'harmonisation du mobilier urbain... sont des actions importantes pour la valorisation du cadre de vie.

Problématique

- La disparition progressive des couleurs industrielles d'hier, les modifications architecturales ou des structures urbaines... engendrent la perte d'une partie de l'identité locale du territoire de Moselle et Madon.

- Les paysages du quotidien, offerts par les espaces urbains constituent une valeur sûre pour garantir un cadre de vie de qualité. Néanmoins, ils sont parfois dégradés, mal ou encore trop peu aménagés.

Faire émerger les éléments identitaires du paysage

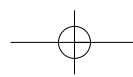
Préserver les éléments patrimoniaux et architecturaux remarquables

La perte d'une partie de l'identité locale

Le patrimoine industriel et urbain des villes et villages de la communauté de communes fait partie des facteurs de l'identité locale. Il est riche et parfois remarquable, mais n'est pas mis en valeur.

La disparition progressive des couleurs industrielles d'hier

Le patrimoine industriel est présent, principalement dans la vallée de la Moselle, ou bien, au sein des coteaux. Exceptée l'usine de Neuves-

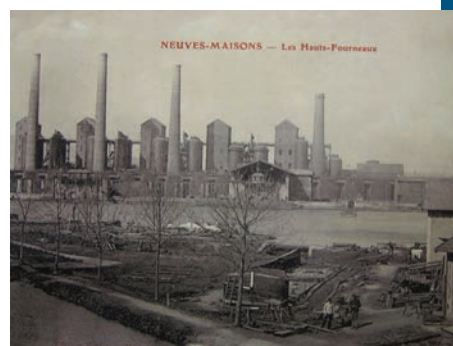




Maisons, témoin du passé sidérurgique du bassin, nettement visible de par son volume, les éléments du patrimoine industriel sont :

- soit enserrés dans le tissu urbain,
- soit souvent masqués par une végétation dense ou au développement anarchique à ses abords. Leur accès est difficile, souvent mal signalé, et parfois, interdit dû au caractère dangereux de certaines installations.

Malgré ce constat, ces éléments identitaires du passé du bassin néo-domien restent valorisant du fait de leur valeur patrimoniale mais aussi touristique.



L'usine sidérurgique, le « phare » du bassin de Moselle et Madon

La Lorraine a longtemps été une région dynamique grâce à ses ressources géologiques, caractérisées par l'abondance du minerai de fer. Ces richesses ont permis à de nombreux bassins sidérurgiques de se développer comme ceux de Neuves-Maisons, de Pont-à-Mousson et de Pompey.

A la fin du XIX^{ème} siècle, l'exploitation de ces ressources est devenue plus intensive. Le développement de l'activité a entraîné la construction de l'usine de Neuves-Maisons, alimentée en minerai par les mines du Val Fleurion et du Val de fer. Cette usine est située au centre du territoire intercommunal sur la rive droite du canal. Le fonctionnement de l'usine, nécessitant l'utilisation de calcaire, une carrière d'extraction de calcaire a donc été exploitée pour alimenter l'usine. Localisée au Nord de la mine du Val de Fer, elle permettait d'acheminer le calcaire de la même manière que le fer extrait de la mine. Son expédition jusqu'à l'usine se faisait par le « chemin du coucou », dénommé ainsi, en référence à la locomotive assez bruyante utilisée pour le transport.

L'activité sidérurgique utilisait beaucoup de minerai et générait des déchets. Ils étaient accumulés en rive gauche du canal sur une parcelle dénommée « site des crassiers ». De plus, les fumées et les lumières, produites par les hauts fourneaux de l'usine, éclairaient le territoire à des kilomètres alentours.

Cette usine est aujourd'hui le témoin du passé sidérurgique du territoire. Bien que les cheminées ont été détruites, son impact paysager est toujours aussi important. Ces volumes, sa couleur « acier », sa hauteur... font de cette structure un élément visible en tout point du territoire. Les abords enrichis de la voie ferrée et de la Moselle, à proximité du site, limitent toutefois de plus en plus les perspectives et diminuent l'effet « point de mire » de l'usine. La superficie du site donne une impression de « no man's land ». Les abords de l'aciérie sont traités superficiellement par une simple clôture et par quelques plantations arbustives.

En rive gauche de l'aciérie se trouve le site des crassiers. Il a un fort impact sur le paysage environnant car les déchets de minerai y sont toujours entreposés.

«La filoche», le peuple du fil

L'activité du textile était également présente sur le territoire et employait essentiellement des femmes.

La tricoterie de « Chaligny », aussi dénommée « la Filoche », a été fondée en 1913. Elle a été construite selon une architecture manufacturière typique, caractérisée par sa large façade marquant le paysage urbain. Elle a fermé définitivement ses portes en 1986.

La filoche, bâtiment d'architecture remarquable, possède une position stratégique en entrée de ville. Cependant, étant actuellement à l'abandon, elle a un impact négatif sur l'environnement urbain dans lequel elle se trouve. Conscient de son potentiel, la communauté de communes Moselle et Madon a commandité une étude pour la requalification de cette friche industrielle.



Partie 2 : enjeux et orientations - L'alchimie des couleurs et des formes, les orientations

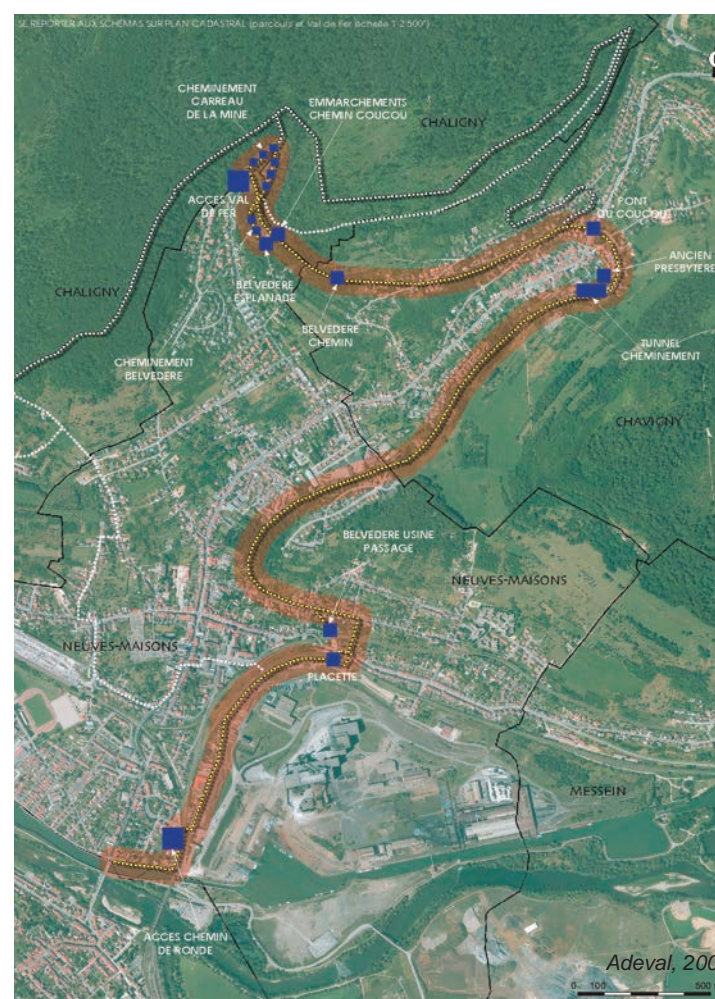
D'autres sites industriels sont délaissés et perdent peu à peu leur lisibilité, comme les anciennes mines. Pourtant, les reliquats des bâtiments possèdent une qualité architecturale intéressante, les sites, en plus de leur valeur patrimoniale, s'inscrivent dans des paysages de qualité.

La mine du Val de Fer, avec son bâtiment inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, en est un parfait exemple. Un parcours muséographique a été aménagé dans une partie des galeries, mais l'ensemble du site n'est pas aménagé et sécurisé. Dans le cadre de l'étude « restructuration du site du Val de Fer », des hypothèses d'aménagement ont été avancées pour une mise en valeur générale du site.



Entrée de la mine du Val de Fer non mise en valeur, Chaligny

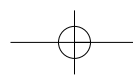
La communauté de communes Moselle et Madon (CCMM) et les communes de Chaligny, Chavigny et Neuves-Maisons se sont regroupées pour créer un sentier d'interprétation appelé « Le Chemin des Traces ». En 2008, ce sentier proposera une promenade sur les traces des hommes et des femmes ayant travaillé le fer sur le bassin de Neuves-Maisons. Ce chemin est l'occasion de valoriser l'histoire locale, le patrimoine naturel et industriel. Il permettra de sauvegarder la mémoire du travail industriel et de la vie sociale.



Parcours du Chemin des Traces et proposition des sites à aménager

(étude valorisation du chemin des Traces, Marc Verdier)

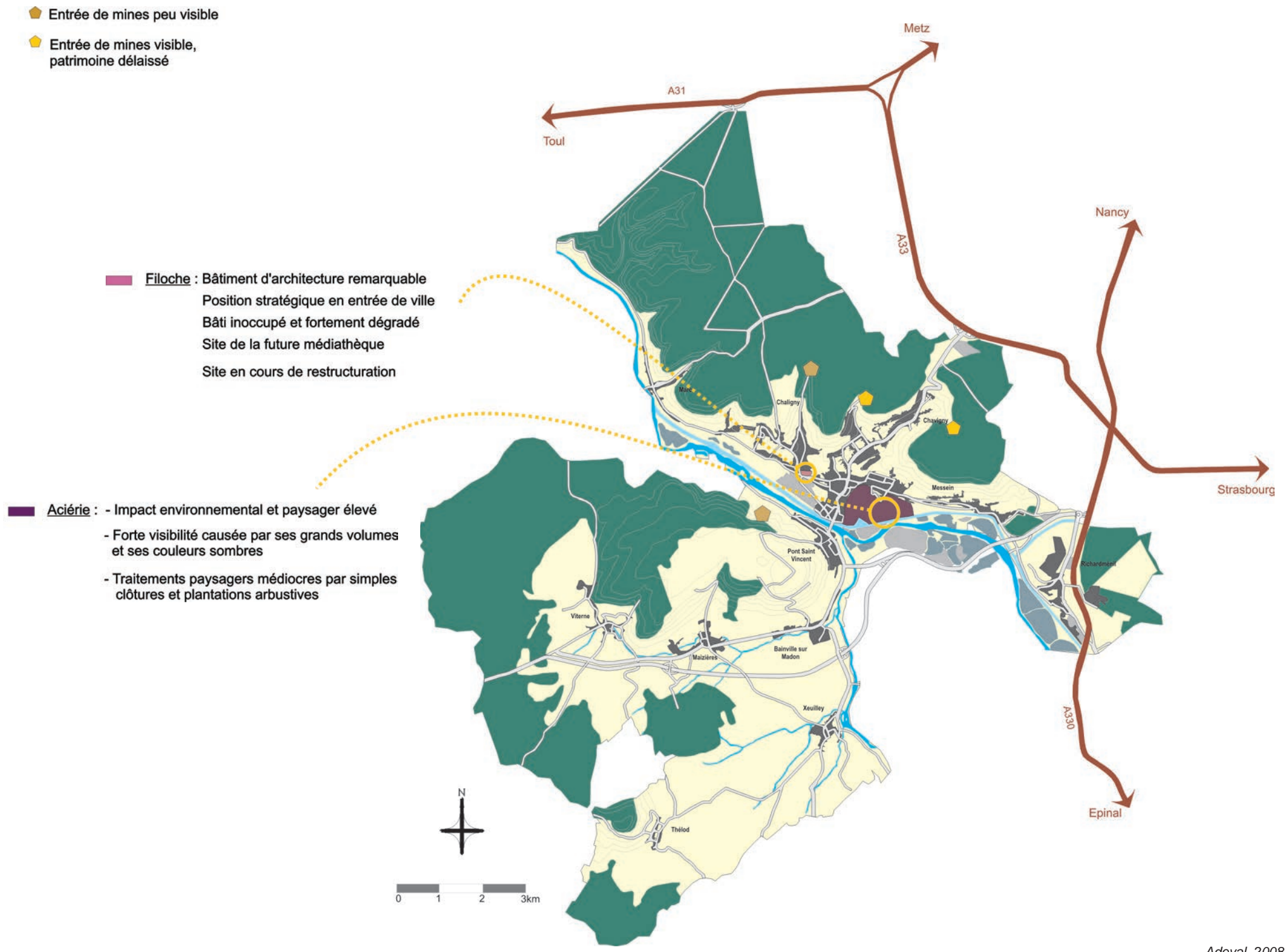
Les actions engagées depuis plusieurs années sur différents sites (La Filoche, le Val de Fer...) doivent être appuyées par le Plan de paysage ; d'autres actions sont à lancer afin d'aménager et de valoriser ces sites.



Partie 2 : enjeux et orientations - L'alchimie des couleurs et des formes, les orientations



Les sites industriels identitaires de Moselle et Madon





Partie 2 : enjeux et orientations - L'alchimie des couleurs et des formes, les orientations

Les maisons Lorraines, un bâti réapproprié

La maison Lorraine était à l'origine fonctionnelle et abritait sous le même toit, récoltes, bêtes et hommes. Etroite et profonde, elle s'ouvrait devant sur la rue et derrière sur un jardin.

A l'origine, le volume était divisé en trois travées longitudinales :

- la grange signalée à l'extérieur par une vaste porte charretière,
- l'étable et sa petite porte basse,
- l'habitation avec porte et fenêtre souvent uniques.

Chaque maison était le produit d'un savoir-faire qui témoignait de la compétence des artisans locaux. La porte d'entrée, de la grange, les fenêtres et les volets étaient en bois, avec un encadrement en pierre. La façade sur la rue s'accompagnait d'une végétation ornementale : glycine, vigne, poirier...

Chaligny



Viterne



Les modifications au coeur des villes et villages

Les modes de vie et les habitudes évoluent. Ces nouveaux besoins sont à l'origine de modifications architecturales, trop souvent mal réalisées, fautes de conseils de professionnels ou d'appuis techniques. Ir-réversibles pour la plupart, elles engendrent une perte de la qualité architecturale du bâti.

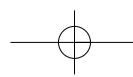
En effet, les maisons traditionnelles, autrefois fonctionnelles, ne répondent plus aux attentes d'aujourd'hui.

Il est de plus en plus courant et prisé de restaurer des maisons anciennes. Les nouveaux habitants apportent des modifications structurelles au bâti, parfois, au détriment de leur caractère d'antan. Des modifications sont faites, principalement, sur les ouvertures des façades tant sur leurs formes que sur les matériaux. Elles s'illustrent, par exemple, par les multiples traitements des portes de grange, parfois murées et ornées d'une fenêtre dans le cas de la transformation de la grange en pièce à vivre. Elles sont également transformées en porte de garage soit en PVC ou en bois, ne respectant plus l'arrondi initial. Ces transformations, rarement de qualité, participent à la dénaturaison du bâti traditionnel.



Des modifications de portes cochères très diversifiées qui dénaturent le caractère originel de la façade, Xeulley

La condamnation d'une porte cochère remplacée par une ouverture plus petite



Partie 2 : enjeux et orientations - L'alchimie des couleurs et des formes, les orientations



Cependant, des opérations de réhabilitation de façades, dans le respect de leur identité architecturale, ont été engagées et doivent être poursuivies. En effet, la qualité des villages et leur attrait dépend de la préservation de l'identité architecturale des espaces bâtis, intéressante pour sa valeur patrimoniale. L'identité architecturale est liée, par exemple, à la composition des façades, à l'aspect des encadrements, des toitures, des enduits, aux matériaux utilisés, au fleurissement traditionnel des façades...



Un ravalement de façades réussi, et une conservation des ouvertures originelles en façade, un constat souvent rare



Cités Banvoie, Chaligny



Les façades extérieures connaissent également des transformations avec notamment la mise en place d'un revêtement isolant.

Cités de Messein, Neuves-Maisons



Les maisons ouvrières possèdent des façades de teinte grisâtre, résultat de leur proximité avec l'usine ou les mines. Une réflexion a été engagée pour redonner du cachet à ce bâti. Une campagne d'incitation au ravalement de façade a débuté en 2003 et a été reconduite jusqu'en 2008. Elle consiste à subventionner les propriétaires qui souhaitent raveler les façades de leurs habitations. Le plus souvent, il s'agit de la façade principale visible de la rue. Cette opération connaît un grand succès et concerne tant les maisons ouvrières que les maisons Lorraines ou encore les premiers pavillons des années 60.

L'effet produit par ces ravalements est positif, mais, il accentue le contraste avec les maisons non rénovées.

Les maisons ouvrières, un habitat modifié

L'activité industrielle nécessitait une main-d'œuvre importante. Afin de loger ces ouvriers, des cités ouvrières ont été construites. Les premières cités sont construites à proximité de l'usine, à Neuves-Maisons, sur la route de Messein. D'autres cités ont été bâties par la suite à Chaligny, les cités Banvoie et à Xeuilley. Cette nouvelle organisation urbaine contrastait avec celle des centres villages anciens traditionnels Lorrains.

Aujourd'hui, les maisons ouvrières sont elles aussi concernées par la restauration. Ne correspondant plus aux besoins actuels, leur structure se voit peu à peu modifiée. Par exemple, dans la cité « Banvoie » à Chaligny, des extensions sont créées pour permettre la réalisation d'une véritable salle de bains, des garages remplacent une partie des jardinets situés, à l'époque, sur l'avant des cités dénaturant ainsi leur caractère originel.

Des jardins ouvriers

Avec ce nouveau type d'habitat, des jardins ouvriers se sont développés, souvent à proximité des cités ou bien des cours d'eau. Autrefois très répandus et prisés, les modes de vie et les besoins évoluent. En conséquence, certains sont totalement délaissés et perdent leur lisibilité. D'autres ont un entretien individualisé, chaque utilisateur possédant son point d'eau et son point tri. Les matériaux utilisés pour les cabanons de fortune sont très variés (planches de bois, tôles, plaques de fibro-ciment...). Dans d'autres jardins, l'appropriation des abris est telle qu'ils se sont transformés en résidences secondaires, voire parfois en résidences principales comme à Messein aux bords des étangs. De manière générale, la gestion globale de ces jardins est absente.



Partie 2 : enjeux et orientations - L'alchimie des couleurs et des formes, les orientations

Les centres villes présentent parfois du bâti datant de la seconde reconstruction. Des actions sont à engager pour sa préservation. C'est le cas, notamment, du centre commerçant de Pont-Saint-Vincent, de chaque côté de la voie principale.



Pont-Saint-Vincent



le fond du val,
Chaligny

Les parcelles s'agrandissent, 400 m² en moyenne, et la construction s'implante au centre du terrain. La privatisation de la parcelle est marquée par la délimitation du terrain grâce à une clôture. Cette fermeture du terrain est renforcée par une haie, souvent composée de thuyas. La disparition des essences locales comme, le fusain, le noisetier ou encore la charmille (charme taillé) entraîne une banalisation du paysage et une perte de l'identité locale.

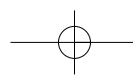
De nouvelles maisons individuelles, à l'architecture hétérogène, sont construites chaque année dans les villes et villages. L'architecture de ces pavillons contraste avec le caractère des maisons traditionnelles Lorraines au niveau de leurs formes, de leurs volumes et des matériaux. Les toitures des pavillons sont recouvertes de tuiles mécaniques ou d'ardoise. Leurs couleurs ne s'apparentent plus à celles des maisons Lorraines, elles rappellent plutôt la teinte méditerranéenne. Les formes se différencient également. Les pavillons n'ont pas la même profondeur que les maisons Lorraines et leurs façades possèdent des ouvertures très différentes.



Chaligny



Maizières





Partie 2 : enjeux et orientations - L'alchimie des couleurs et des formes, les orientations



Elément du petit patrimoine rénové ou mis en valeur artistiquement
(calvaire de Chaligny, lavoir de Chaligny et fontaine de Viterne)

Une mosaïque d'éléments du patrimoine vernaculaire et religieux

Dans les coeurs traditionnels Lorrains des villes et des villages, les éléments du petit patrimoine sont multiples et diversifiés. Avec l'exploitation des terres, les habitants ont, par le passé, pour leur vie quotidienne, tiré parti de la forte présence de l'eau sur le territoire en s'appropriant les sources et les petits ruisseaux parcourant les villages : construction de lavoirs, fontaines, auges... mais aussi à une époque plus récente de maisons éclusières.

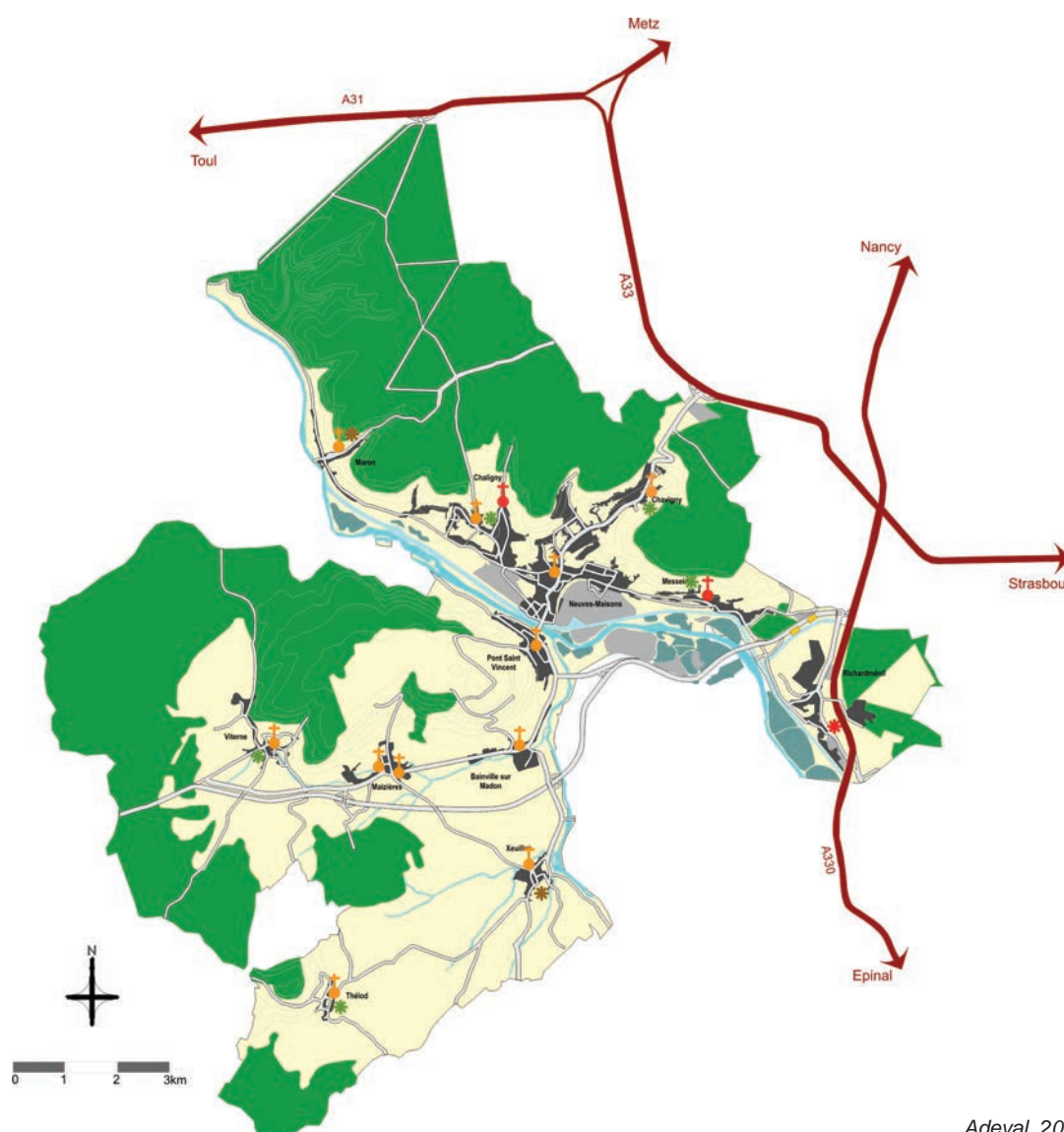
Des murets ont également été réalisés afin de maintenir les terres sur les coteaux.

Les habitants ont également construits des églises, des chapelles, des calvaires, des croix de chemin ou encore des niches.

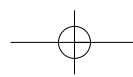
Pour leur valeur patrimoniale et leur qualité paysagère, ces éléments du petit patrimoine doivent être préservés. Aujourd'hui, une grande partie de ce patrimoine vernaculaire et religieux a été restaurée ou en cours de restauration. L'autre est dégradée et vieillissante. De manière générale, leurs abords ne sont pas aménagés ou trop peu souvent entretenus.



-  Présence d'au moins un lavoir et/ou fontaine ayant fait l'objet d'une restauration et d'un traitement des abords
-  Présence d'au moins un lavoir et/ou fontaine dont la restauration et le traitement des abords est en cours ou en réflexion
-  Présence d'au moins un lavoir et/ou fontaine ayant fait l'objet d'une restauration et d'un traitement des abords mais vandalisé
-  Eglise ou chapelle de qualité architecturale valorisée par un traitement des abords et du bâti
-  Eglise ou chapelle de qualité architecturale peu mise en valeur avec des abords peu ou pas traités
-  Maison éclusière intégrée dans le paysage de fond de vallée



Adeval, 2008



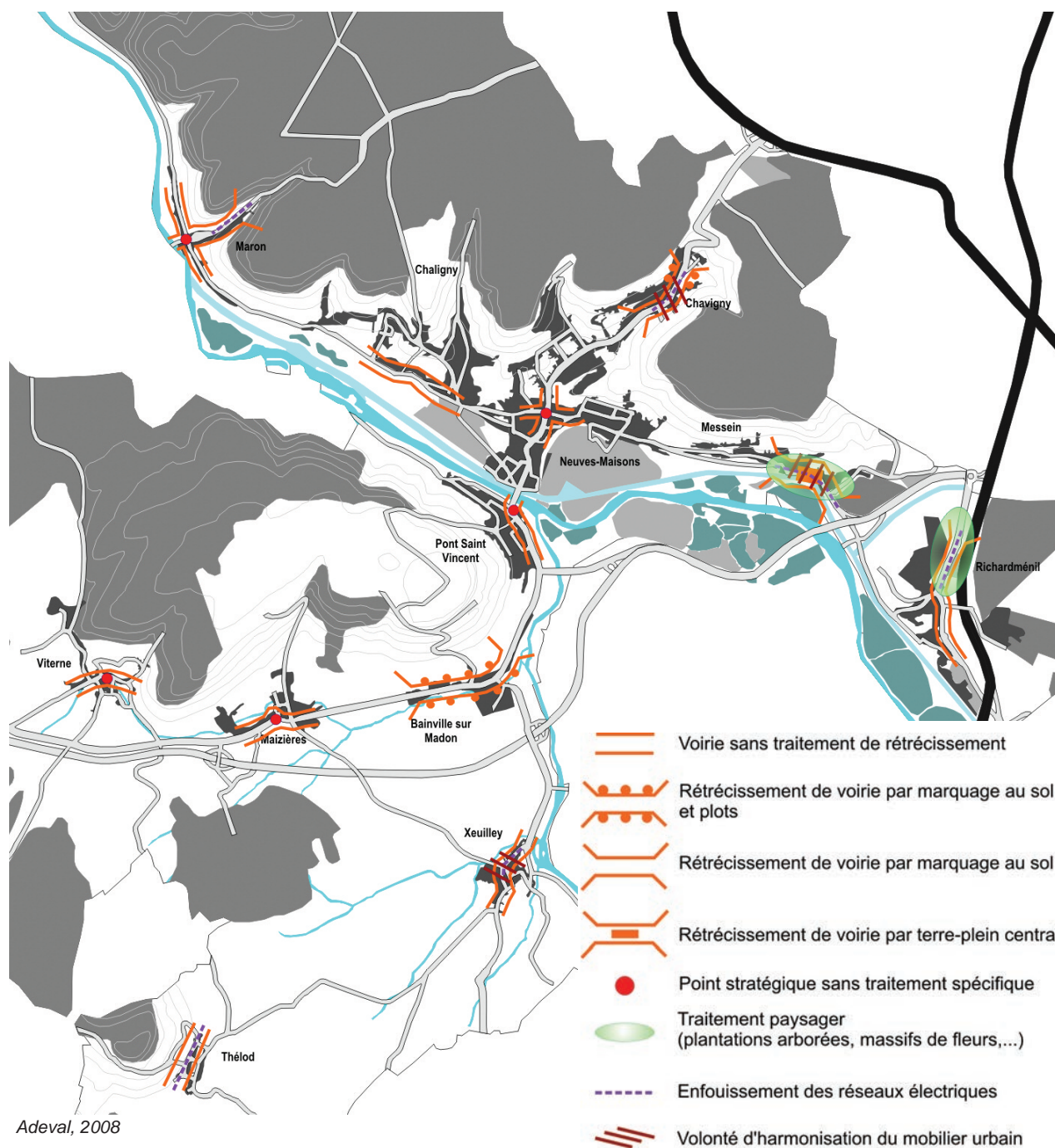


Partie 2 : enjeux et orientations - L'alchimie des couleurs et des formes, les orientations

Améliorer les paysages du quotidien

Des espaces urbains encore trop peu aménagés et parfois dégradés

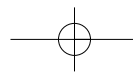
Les traversées des villes et des villages



Les nouveaux modes de vie sont souvent à l'origine de la perte de la qualité paysagère et du cadre de vie des coeurs de villes et villages : la place donnée à l'automobile est grande, les usoirs sont appropriés par les riverains... Dans les centres anciens, les rues ne laissent pas suffisamment de place aux déplacements doux : la faible largeur des trottoirs ou l'absence de trottoirs laissent une place importante à la circulation et au stationnement automobile.

Consciente de cela, une grande partie des communes se sont déjà engagées dans la requalification de leurs espaces publics (places de villages, rues et usoirs...). Ils sont traités, parfois afin de leur redonner leur vocation originelle. Les places de villages sont recrées, les réseaux électriques sont enterrés, le mobilier urbain est harmonisé et les bâtiments publics sont mis en valeur... Toutes ces actions, en partie engagées par les communes du territoire de Moselle et Madon, contribuent à animer de nouveau les coeurs de villages et doivent se poursuivre dans les centres anciens qui tardent à se rénover.

Certaines communes se sont également engagées dans la requalification de leurs traversées. L'organisation typique des villes et des villages « en rue » ou « en T » engendre des rues très linéaires et larges. La vitesse excessive des automobilistes n'y est donc pas rare, notamment, sur les principaux axes routiers, passant dans les centres urbains, très empruntés pour certains comme l'axe, Chavigny-Neuves-Maisons ou Chaligny-Richardmémil. Mais ces aménagements réalisés ne s'avèrent pas toujours efficaces, et sont parfois encore trop routiers, dévalorisant ainsi les centres urbains. Les modes de déplacements doux, pour une meilleure mixité de l'usage des voiries et de l'espace public, ne sont pas suffisamment développés.





L'organisation originelle des villages de Moselle et Madon

L'usoir, un espace collectif original

Dans ces différents types de villages, la rue principale peut sembler d'une largeur anormale car la chaussée est encadrée de deux bandes de terre libre, de largeur variable, jusqu'aux façades : les usoirs. L'usoir est un espace collectif à usage prioritaire, signe particulier de la tradition rurale Lorraine. Cet espace public reste ouvert et sans clôture. Autrefois, en 1900, la principale utilisation de l'usoir était agricole, l'alignement et la mitoyenneté des maisons interdisant la disposition en cours fermées. Il supportait le tas de fumier, le bois de chauffage et le matériel agricole. En 1950, lieu de vie, lieu de travail et d'entreposage temporaire, l'image des usoirs se transforme. La rue se structure, jalonnée de poteaux et délimitée par des caniveaux et des bordures. L'usoir, toujours présent au sein des villages, est traité de différente façon. Enherbé ou en enrobé, nu ou planté, entretenu ou délaissé, aire de stationnement, il est souvent approprié par les riverains sans autorisation, bien qu'il soit une propriété communale, libre à la fréquentation de chacun.

Le problème du stationnement dans les centres villageois et urbains

Les centres villageois et urbains sont inadaptés au tout automobile. En effet, la possession de deux voitures par ménage, voire parfois trois, induit une pression de stationnement plus grande sur les différents espaces publics, notamment les usoirs. Par exemple, à Viterne, la place centrale est occupée aux deux tiers par du stationnement. Des solutions en offre de stationnement sont à rechercher au coeur des villes et villages, afin que celui ne se fasse plus de manière anarchique et ne mobilise pas autant les espaces publics.



Viterne

La rue, une organisation typique

La prépondérance de l'activité agricole a entraîné à l'époque une organisation particulière des villages. Ils se sont principalement organisés en villages-rues, en village « T » ou encore en village tas.

Les villages rues sont principalement localisés en pied de coteau et suivent les courbes de niveau. Ils possèdent une rue principale, avec des alignements de maisons mitoyennes, souvent de même hauteur, de part et d'autre de cette voie. La répétition de façades quasi-similaires renforce la structure uniforme de la rue. Bainville-sur-Madon, Chaligny, Chavigny, Maizières, Messein, Neuves-Maisons, Pont-Saint-Vincent, Richardmémil et Thélod en sont des exemples.



Thélod

Les villages « T » ont une structure similaire aux villages-rues. Ils sont composés de deux rues principales où s'alignent des maisons jointives. Le croisement de ces deux rues incarne le point central du village où se localise, mairie, église et café. Maron en est une illustration.



Maron

Les villages tas ont un tissu urbain plus décousu. Ils se sont créés autour d'une chapelle ou d'un château. Les rues sont courtes et relient des petits îlots d'habitation entre-eux. Xeuilley et Viterne en sont des exemples.



Viterne



Partie 2 : enjeux et orientations - L'alchimie des couleurs et des formes, les orientations

Autres problématiques en lien avec la qualité du cadre de vie des espaces urbains dans les villes et les villages :

- Des liens ville / Moselle absents : les constructions sont souvent peu orientées vers la Moselle, créant une absence de dialogue entre la ville et l'eau. Pourtant, la présence de l'eau est un atout favorable pour un cadre de vie de qualité.

- Des espaces verts publics / espaces d'agrément manquants : peu de villes ou villages proposent des espaces verts ouverts au public, lieux de rencontre et de promenade.

- Des points noirs :

Les points d'apport volontaire, des points noirs dans le paysage de Moselle et Madon

Les nouvelles exigences environnementales et le changement de mode de vie des ménages obligent les municipalités à créer des points d'apport volontaire pour le tri des déchets ménagers. Ces points tris ont été aménagés sans aucune intégration paysagère sur la communauté de communes.

A l'inverse de ces éléments ponctuels, l'intercommunalité se doit de gérer des infrastructures de plus grande envergure, telles une station d'épuration et une déchetterie. Les bâtiments sont localisés à côté de la zone d'activité « Pasteur » à Neuves-Maisons avec un impact paysager fort, engendrant des nuisances visuelles et olfactives.



Des points tri non intégrés dans leur environnement, Chaligny et Richardménéil



La multiplication des panneaux publicitaires

La multiplication des panneaux publicitaires au coeur des villes et des villages dénaturent les habitations sur lesquels ils sont installés et brouillent le paysage urbain. Ils sont majoritairement implantés à l'entrée des villes, à proximité des zones d'activités ou le long des infrastructures routières.



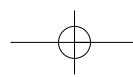
Pont-Saint-Vincent

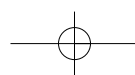
Des délaissés urbains en coeur de ville

De petites friches urbaines sont présentes en coeur de ville :

- Soit des maisons d'habitation vides et non entretenues.
- Soit des locaux d'activités délaissés (comme, par exemple, en entrée de ville Sud de Pont-Saint-Vincent, face à la gare).

Le traitement des points noirs repérés participera à l'amélioration de la qualité des paysages, et donc, du cadre de vie.





Projets pilotes de l'orientation 2

Valoriser le patrimoine industriel et urbain

projet pilote 7 : la mise en valeur du patrimoine industriel (anciens sites industriels, cités ouvrières et jardins ouvriers)

projet pilote 8 : la préservation du patrimoine bâti et de son identité architecturale

projet pilote 9 : la valorisation du petit patrimoine local et religieux (patrimoine lié à l'eau, murets, église, chapelle...)

Traiter les espaces publics du quotidien

projet pilote 10 : l'aménagement et le paysagement des noyaux villageois et des centres urbains

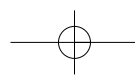
projet pilote 11 : le paysage des quartiers d'habitat social

Traiter les principaux points noirs

projet pilote 12 : l'intégration et le paysagement des points d'apport volontaire

projet pilote 13 : la mise en place d'un règlement de publicité

projet pilote 14 : le traitement des sites urbains déqualifiés





Partie 2 : enjeux et orientations - L'alchimie des couleurs et des formes, les orientations

ORIENTATION N°3 : PORTER UNE ATTENTION PARTICULIÈRE AUX ZONES ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES DU TERRITOIRE AINSI QU'ÀUX DIFFÉRENTES INFRASTRUCTURES DE COMMUNICATION ET RÉSEAUX

Depuis la fin du 19ème siècle, le processus de développement des territoires a engendré la réalisation de nombreuses infrastructures de communication (routière, ferrée et fluviale) et l'aménagement des zones d'activités économiques et commerciales.

Problématique

- Une intégration médiocre des zones économiques et commerciales du territoire.
- Des délaissés industriels et des sites pollués en fond de vallée de la Moselle.
- Des effets de rupture importants par la multiplication des infrastructures de communication et autres réseaux aériens.

Un territoire industriel, de services et d'activités diversifiées

Des zones économiques peu intégrées dans le paysage

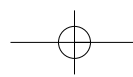
L'effet moteur d'une agglomération telle que Nancy, associée à la reconversion du bassin sidérurgique et au développement du réseau routier et autoroutier, a favorisé la création de zones économiques et commerciales. Disséminées sur le territoire intercommunal souvent à proximité des grands axes, elles ont été réalisées au gré des opportunités foncières. Leur insertion a rarement été prise en compte. Le réseau viaire développé, les nombreuses enseignes et l'absence de traitement des abords appuient ce manque d'intégration.

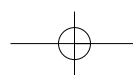
Le territoire compte également quelques bâtiments industriels et commerciaux isolés, en périphérie des communes plus rurales. Ces bâtiments ne font l'objet d'aucune intégration paysagère. La qualité de l'architecture des bâtiments et l'organisation des zones a été très peu prise en compte. C'est le cas de l'entreprise Cocorette, localisée dans la plaine à proximité de la D331, de l'entreprise de matériaux de décoration extérieure de Xeuilley et de l'entreprise Big Mat, localisée à une des entrées de cette commune.

Traiter les zones économiques existantes

Créer des zones d'activités respectueuses des paysages et de l'environnement

Traiter les sites pollués





Partie 2 : enjeux et orientations - L'alchimie des couleurs et des formes, les orientations



Certains sites de plaines et de plateaux sont, quant à eux, mieux intégrés dans leur environnement et ont un impact visuel limité.

La cimenterie de Xeulley, datant du début du 20^{ème} siècle, de par sa hauteur et son volume est un point de repère dans la plaine. Mais, entourée d'un écrin de verdure qui atténue sa masse, elle s'intègre dans le paysage. Cette cimenterie nécessite l'exploitation de carrières, présentant pour les plus anciennes et après réaménagement, une richesse écologique valant leur inscription au réseau Natura 2000.



Cimenterie,
Xeulley



Xeulley

Quant aux carrières, localisées sur le plateau Sainte-Barbe, elles n'ont pas d'impact visuel depuis la plaine ou la vallée. Seul le trafic des poids lourds permet de déceler leur présence. Toutefois, leur présence au coeur du plateau a un impact important quant à l'équilibre de l'occupation et de l'organisation des sols et à la gestion écologique du plateau.



Maizières

Les zones d'activités économiques existantes :

- La zone des « Clairs Chênes » est située à Chavigny sur le plateau de Brabois. Il s'agit d'une zone privée regroupant différentes activités.
- La zone du « Champ le Cerf » à Neuves-Maisons.
- La zone « Louis Pasteur » à Neuves-Maisons, créée en 1985, est une zone mixte avec des commerces et des PME-PMI de production ou services.
- La zone « du Breuil » mise en service dans les années 1990, localisée sur la commune de Messein, en bordure d'autoroute A330.



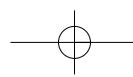
Zone Louis Pasteur,
Neuves-Maisons



Le Breuil,
Messein



Zone des Clairs Chênes,
Chavigny





Partie 2 : enjeux et orientations - L'alchimie des couleurs et des formes, les orientations

Des projets de nouvelles zones d'activités

Les zones d'activités existantes sur la communauté de communes n'offrent plus beaucoup la possibilité pour de nouvelles implantations. Elle envisage, donc, de réaliser d'autres zones d'activités pour maintenir la dynamique économique du territoire et à rechercher de nouveaux sites d'activités.

Les futurs sites sont :

- Le centre d'activités de Chaligny avec un projet de médiathèque, d'accueil de différentes activités économiques et d'habitat.
- « La Corre » à Richardménil.
- Le site des anciens crassiers à Neuves-Maisons, avec la réalisation d'une zone industrielle et l'accueil probable d'activités touristiques.
- La zone « Brabois Forestière » à Chavigny.
- Le développement de « Champ le Cerf » à Neuves-Maisons

Avec la politique du développement durable, et pour l'image de marque de la communauté de communes Moselle et Madon, l'intégration paysagère et environnementale de ces futures zones économiques devient primordiale. Ce concept est difficilement applicable mais reste incontournable pour le bien être de tous.

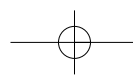
L'inscription dans une démarche de développement durable doit prendre en compte plusieurs critères, notamment, la gestion de l'espace, de l'eau, des déchets, de l'énergie, des nuisances sonores, les risques naturels et industriels, l'accessibilité de la zone, les déplacements au sein de la zone, les crèches d'entreprise, les restaurants d'entreprise...



Les crassiers,
Neuves-Maisons



Site étudié pour la réalisation de la future
zone d'activités « Brabois Forestière »,
Chavigny

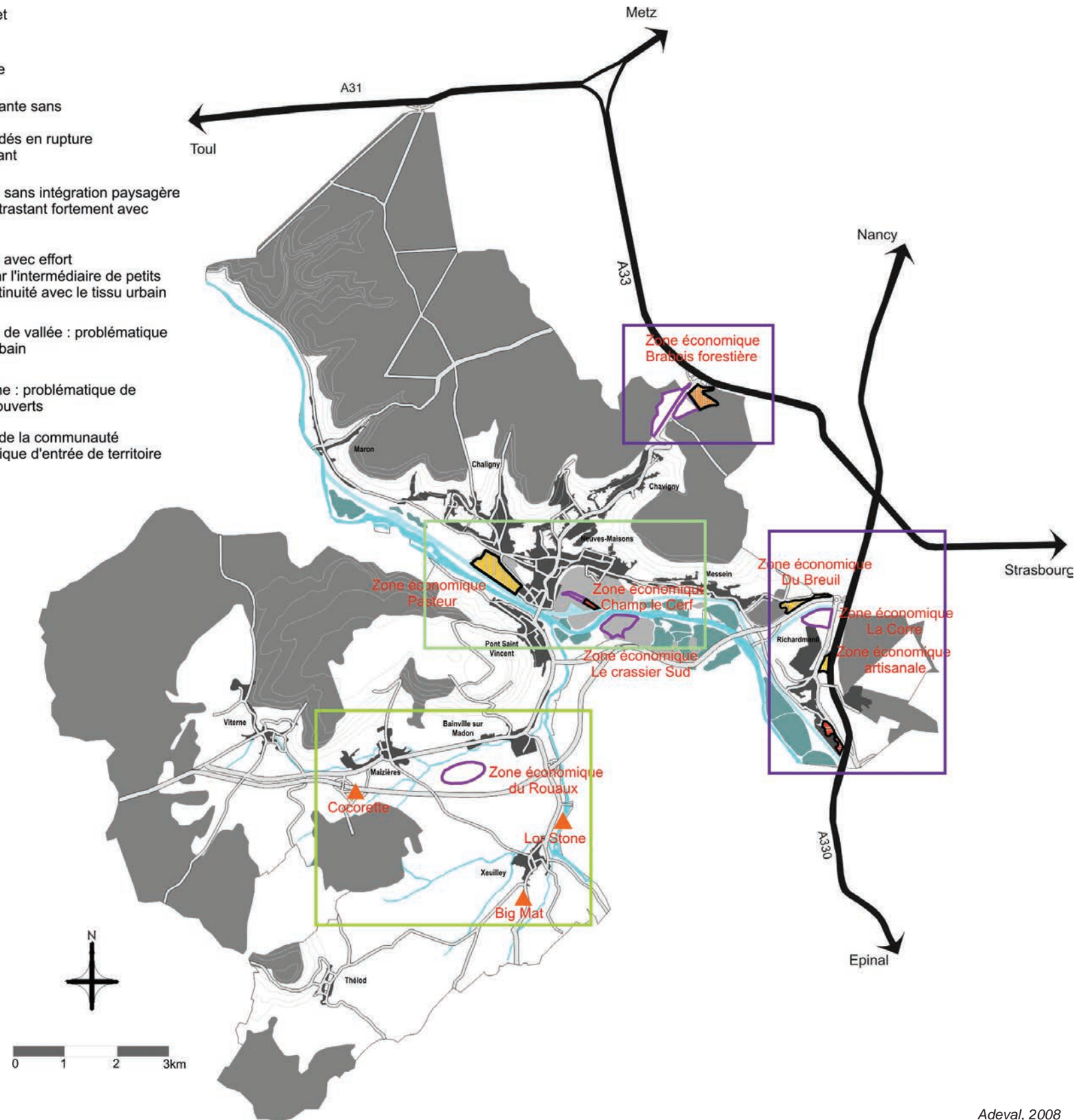


Partie 2 : enjeux et orientations - L'alchimie des couleurs et des formes, les orientations



Les zones économiques existantes et en projet

- Zone économique en projet
- ▲ Bâti économique isolé sans intégration paysagère
- Zone économique vieillissante sans intégration paysagère
Bâtiments ternes et dégradés en rupture avec le paysage environnant
- Zone économique récente sans intégration paysagère
Volumes et matériaux contrastant fortement avec le paysage environnant
- Zone économique récente avec effort d'intégration paysagère par l'intermédiaire de petits volumes formant une continuité avec le tissu urbain
- Zone économique de fond de vallée : problématique d'insertion dans le tissu urbain
- Zone économique de plaine : problématique de covisibilité des paysages ouverts
- Zone économique, vitrine de la communauté de communes : problématique d'entrée de territoire



Adeval, 2008

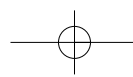


Partie 2 : enjeux et orientations - L'alchimie des couleurs et des formes, les orientations

Des sites pollués en fond de vallée de la Moselle

En terme de sites pollués et de friches industrielles, la vallée de la Moselle présente quelques points noirs significatifs, tels que le crassier rive droite, le site de l'ancienne cokerie et de l'usine à gaz, les anciens étangs de décantation de la Cogenor..., anciens sites industriels de la vallée de la Moselle. Excepté le crassier rive droite encore utilisé de manière exclusive par la SAM, aucun site n'est aujourd'hui en activité. Ces derniers sont fortement pollués par les résidus de métaux lourds, goudrons, hydrocarbures...

Certains sites s'enfrichent et participent à la fermeture des paysages en fond de vallée. D'après une étude, à la demande de l'Etablissement Public Foncier Lorrain, par le bureau d'étude Sycomore-Cholley-Fremion, certaines zones sont libérables, sous condition, et après étude de la DRIRE (le crassier rive gauche, l'ancien site de la cokerie).





Atténuer l'effet de rupture des infrastructures et restaurer leur qualité

Une multiplication des infrastructures de communication et autres réseaux aériens

Le territoire de Moselle et Madon est maillé par un réseau de diverses infrastructures. Le réseau routier, les canaux, les voies ferrées, les réseaux électriques constituent des éléments linéaires de rupture dans les paysages. Leur impact visuel est accentué par un manque certain de traitement de leurs abords.



Voie rapide, une rupture des lignes de force du paysage, Viterne

Le réseau viaire

Le réseau viaire maille l'ensemble du territoire. Son accompagnement végétal n'est pas systématique, excepté les autoroutes dont les abords sont fortement végétalisés. Parfois, les abords font l'objet d'un traitement paysager avec quelques alignements d'arbres ; d'autre fois, il subsiste des alignements résiduels dépérissant progressivement. Quelques espaces sont totalement enfrichés et ferment le paysage.

A noter, une absence de paysages « vitrine » et d'une signalétique à deux échelles :

- Au niveau des entrées principales de la communauté de commune. Moselle et Madon ne bénéficie pas d'une signalétique communautaire aux principales portes de son territoire.
- Au niveau des entrées de ville : peu marquées, souvent en raison de la continuité urbaine, les entrées de ville n'offrent pas de « vitrine ».



Partie 2 : enjeux et orientations - L'alchimie des couleurs et des formes, les orientations

Le réseau ferroviaire et ses annexes

Le mode ferroviaire est, à l'époque de son développement, le moyen de transport permettant de desservir une grande partie du territoire. Les voies étaient utilisées pour le transport de personnes mais aussi pour celui de marchandises. Dans la majorité des villages, des gares ont été construites pour permettre une desserte des plus complètes. C'est le cas des villages de Bainville-sur-Madon, Messein, Maron, Neuves-maisons, Pont-Saint-Vincent et Xeulley.

Le maillage ferroviaire du territoire alimente le cœur du territoire de Moselle et Madon. Les voies ferrées sont de par leur caractère rectiligne des césures dans la continuité des paysages ouverts de la plaine, mais aussi des paysages urbains de la vallée de la Moselle comme à Messein.

Bien souvent, les traitements paysagers de leurs abords sont minimalistes, ne facilitant pas leur intégration dans leur environnement. Le manque d'entretien de leurs abords est à l'origine de leur enfriement. La voie ferrée située entre Neuves-maisons et Maron, propriété militaire à enjeu national, est actuellement à l'abandon, non entretenue.

Certaines gares se dégradent progressivement, d'autres ont été réhabilitées. L'une d'entre-elles a désormais trouvé une nouvelle vocation en tant que salle polyvalente.



Ancienne gare reconvertie en salle polyvalente, Maron

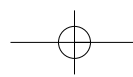


Voie ferrée désaffectée, Maron

Voie ferrée voyageurs et marchandises, Xeulley



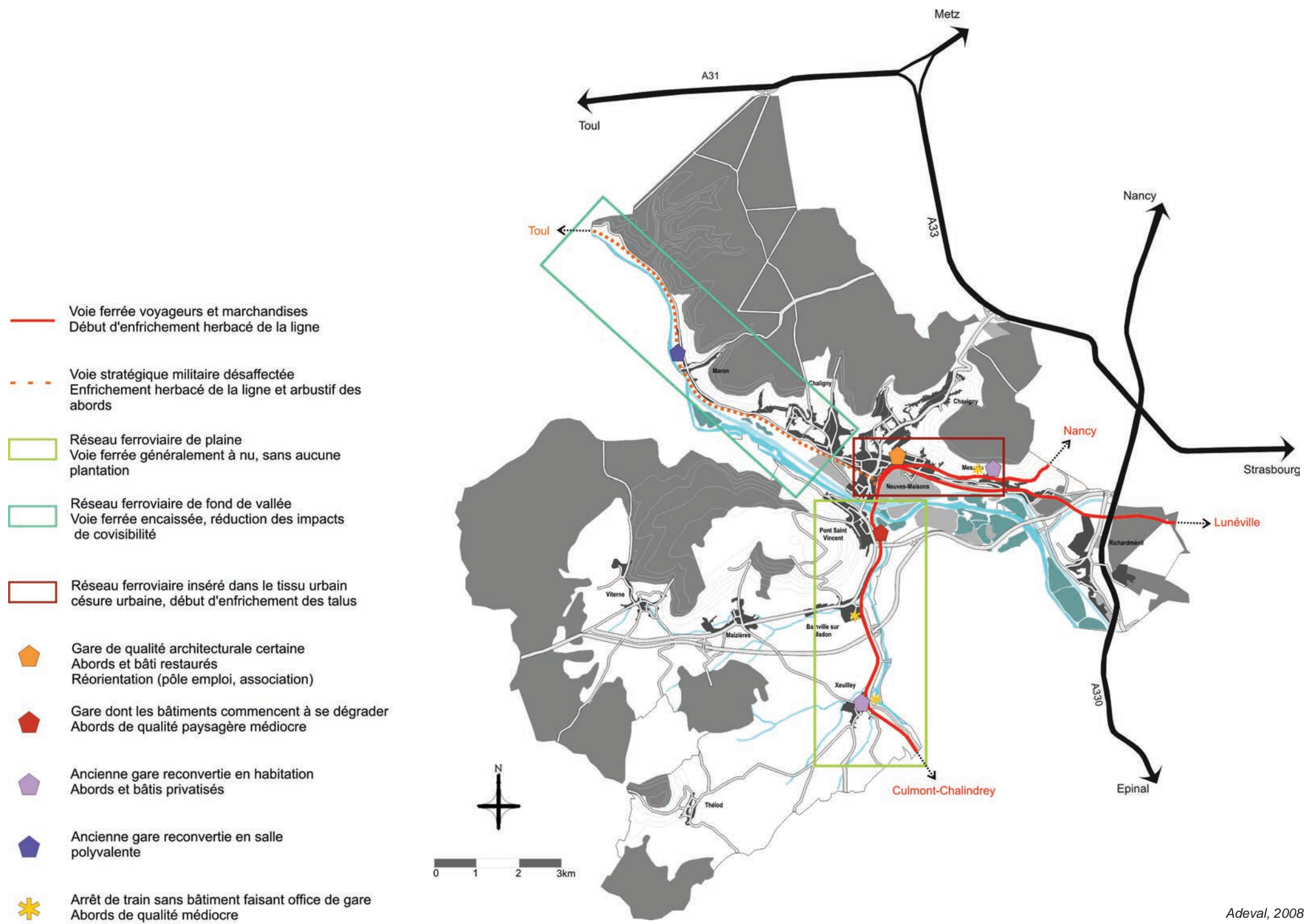
Gare voyageurs et abords peu entretenus, Pont-Saint-Vincent



Partie 2 : enjeux et orientations - L'alchimie des couleurs et des formes, les orientations



Le réseau ferroviaire et ses annexes








Adeval, 2008

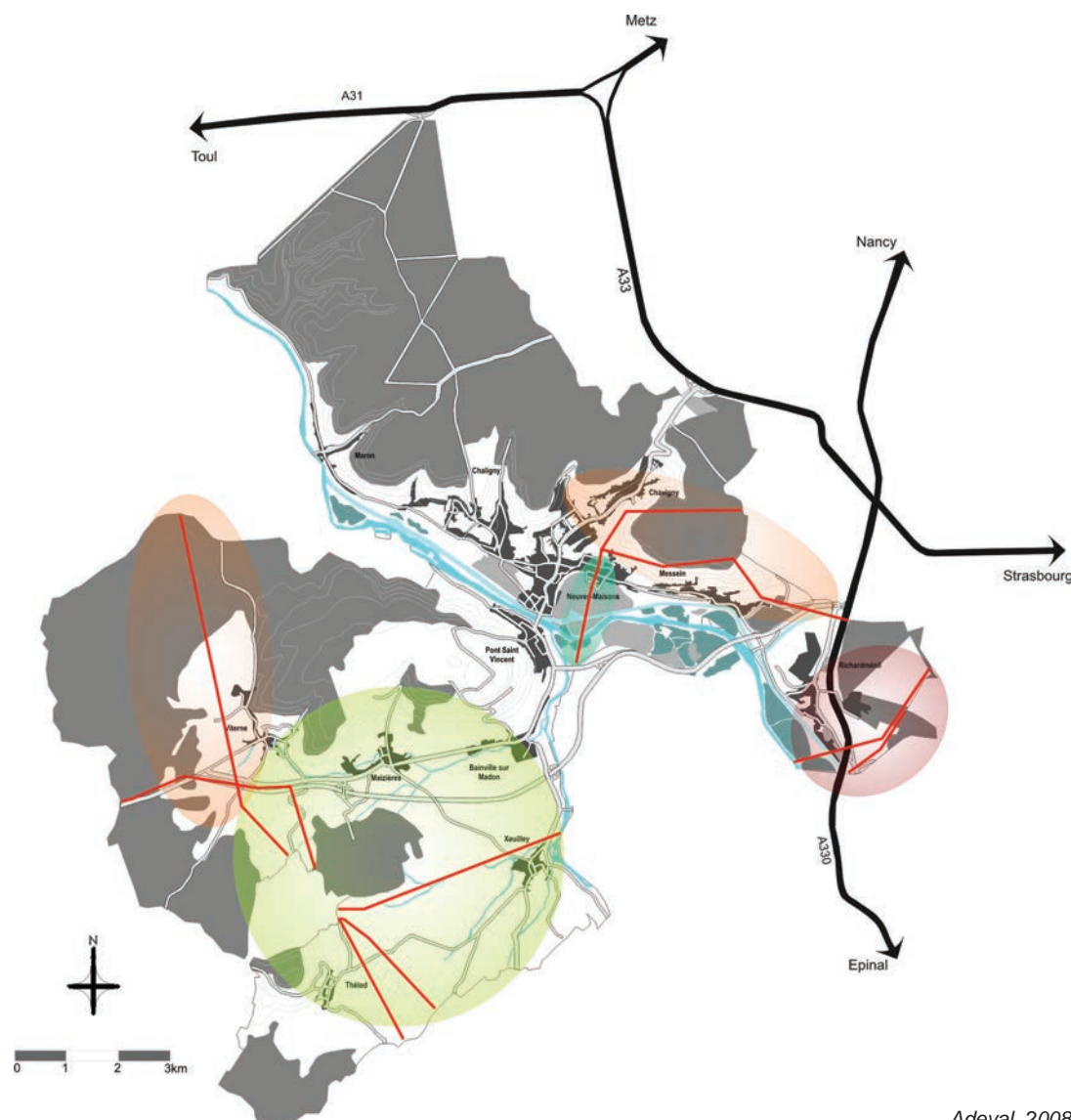


Partie 2 : enjeux et orientations - L'alchimie des couleurs et des formes, les orientations

Les réseaux électriques

Les lignes électriques, franchissant la plaine ou le plateau, s'éminent du relief. Ces réseaux représentent des lignes de rupture dans le paysage. La hauteur et la taille imposante de ces infrastructures, créant un rapport d'échelle entre elles et les entités paysagères traversées, sont des signaux marquant dans le paysage. Lorsqu'elles sont implantées dans la plaine, les lignes électriques perturbent le champ de vision. Au niveau des boisements et des coteaux, leur impact visuel est souvent atténué par la masse végétale. D'autres ont un impact moindre comme à proximité de l'A330 car elles se trouvent dans des zones à forte concentration d'infrastructures.

-  Lignes hautes tension de plus de 63 kV
-  Paysage de coteaux : masse forestière et pente
Atténuation des impacts visuels
-  Paysage de fond de vallée
Effets de rupture, disparition des perspectives
-  Paysage de plaine
Effets de coupure, perturbation du champ visuel
-  Proximité de l'A330
Concentration d'infrastructures à fort impact visuel



Adeval, 2008

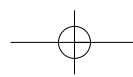
Les réseaux électriques urbains ont également un fort impact. Ils perturbent le champ visuel et détériorent l'image des coeurs de villages. L'aspect esthétique des poteaux électriques associé à la prolifération des fils renforce le caractère tentaculaire de ce type de réseaux. Actuellement, quelques travaux d'enterrement ont été réalisés mais ils restent très ponctuels, excepté au sein des nouvelles extensions villageoises.

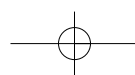
Réseau électrique non enterré en centre village ayant un fort impact visuel, Xeuilley



Pylône électrique, un point de mire sur la ligne d'horizon, Messein

Pylône électrique vu à hauteur d'homme, Xeuilley





Projets pilotes de l'orientation 3

Valoriser les espaces économiques

projet pilote 15 : la mise en valeur des zones économiques et commerciales existantes

projet pilote 16 : des projets de création ou d'extension de zones d'activités inscrits dans une démarche de développement durable

projet pilote 17 : le traitement des sites pollués et leur reconversion

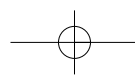
Traiter les espaces de la voiture et le paysage des infrastructures

projet pilote 18 : le paysage des axes routiers majeurs, leur mise en valeur séquentielle

Traiter les abords et les annexes du réseau ferroviaire

projet pilote 19 : l'ancienne voie ferrée de Neuves-Maisons à Maron

projet pilote 20 : le traitement des gares et des haltes ferroviaires déqualifiées





Partie 2 : enjeux et orientations - L'alchimie des couleurs et des formes, les orientations

Orientation n°4 : sauvegarder les principales trames vertes des paysages, mettre en valeur les sites remarquables et valoriser l'offre touristique

Le territoire de Moselle et Madon possède des milieux naturels de qualité tant au niveau paysager qu'en terme de biodiversité. Certains bénéficient déjà d'une protection, d'autres sont justes reconnus pour leurs richesses. L'activité agricole, sous toutes ses formes, joue un rôle essentiel pour le maintien et la mise en valeur de ce patrimoine paysager et écologique. Leur mise en valeur est également un atout pour le développement du tourisme et des activités de loisirs.

Problématique

L'atteinte à la biodiversité des espaces naturels : sauvegarder les milieux sensibles.

Les milieux spécifiques produisent des paysages spécifiques, protéger la diversité des milieux permet de préserver la diversité des paysages. La valeur patrimoniale des espaces naturels tient en partie à leur diversité écologique. Ainsi, les rives naturelles des bords de la Moselle, les plans d'eau et leurs abords, la lisière forestière... sont des paysages caractéristiques.

Cependant, ces espaces restent sensibles et soumis aux pressions de développement liées à l'agriculture ou à l'urbanisation. Ces milieux sensibles, menacés par la pression du développement sont à sauvegarder.

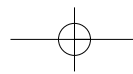
Mettre en valeur les espaces naturels d'intérêt paysager et environnemental

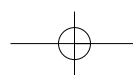
Des richesses paysagères et écologiques nombreuses non valorisées

Des atouts pour une valorisation touristique et de loisirs

Les cours d'eau de la Moselle et du Madon, leurs étangs et les ouvrages hydrauliques associés

L'eau, sous toutes ses formes, fait partie des attraits du paysage les plus appréciés. La communauté de communes ne manque pas d'atouts liés à l'eau, mais beaucoup d'entre eux sont insuffisamment mis en valeur.





Partie 2 : enjeux et orientations - L'alchimie des couleurs et des formes, les orientations



De Chaligny à Richardménil, l'eau est omniprésente (rivières, canaux, étangs). Le potentiel paysager et écologique est fort. Cet espace, de par sa position géographique est un véritable atout pour une valorisation à vocation de loisirs. Pourtant, le manque de visibilité de l'eau et de relation à l'eau est certain.

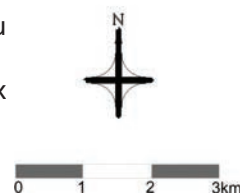
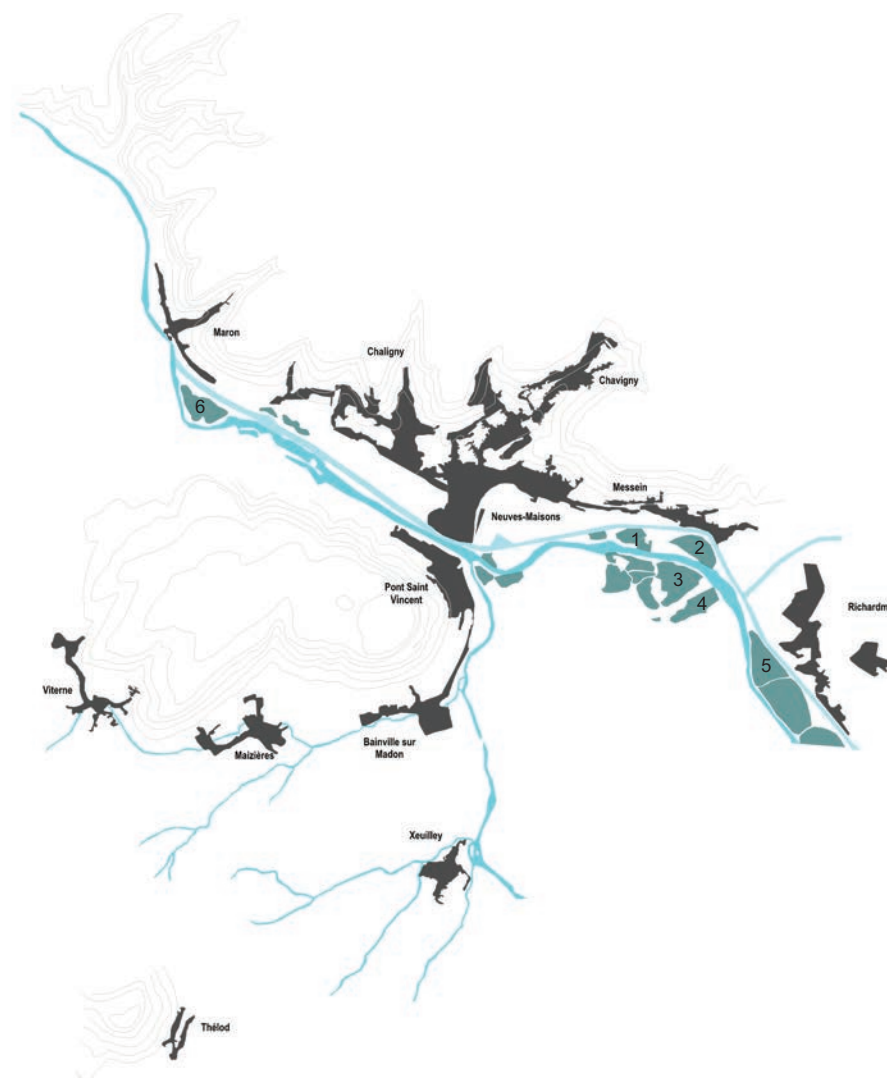
De Maron à Chaligny, la vallée de la Moselle, plus encaissée et resserrée, offre un paysage différent. La Moselle sauvage et la Moselle canalisée se confondent. La végétation rivulaire, rejointe par la forêt qui descend jusqu'aux rives confère un paysage « sauvage ». Le potentiel paysager et écologique est grand.

L'absence d'opération globale (type contrat de rivière, SAGE...), sans prise en compte de la gestion des paysages engendre une insuffisance d'entretien des voies d'eau, de leurs abords et de leurs ouvrages, mais aussi un manque de réflexion quant à la vocation même de certains espaces aquatiques et humides. A travers le plan de paysage, la promotion d'un usage équilibré entre la protection de l'environnement, les loisirs, la découverte des différents milieux et les paysages est à rechercher.

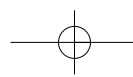
Des étangs nombreux en fond de vallée de la Moselle, suite à l'exploitation des granulats, avec des fonctions et vocations diverses.

- Etang n°1 : le Petit Etang, dédié à la pêche.
- Etang n°2 : le Grand Etang, dédié aux loisirs et aux activités nautiques.
- Etang n°3 : la Balastière, étang présentant une richesse faunistique (oiseaux, invertébrés, castors...) - intérêt du CG 54 au titre des Espaces Naturels Sensibles.
- Etang n°4 (hors CCMM, sur la commune de Méréville) : étang du Pont, dédié à la pêche et à la promenade.
- Etang n°5 : étang constituant la réserve d'eau de la ville de Nancy.
- Etangs n°6 : étangs de Chaligny, dédiés aux loisirs et à la pêche.

L'eau sous toutes ses formes en Moselle et Madon



Adeval, 2008





Partie 2 : enjeux et orientations - L'alchimie des couleurs et des formes, les orientations

Les atouts liés à l'eau

- Les cours d'eau de la Moselle et du Madon, avec leurs méandres, leurs grèves, leurs îles... d'une grande richesse paysagère et écologique.

Vallée de la Moselle



Xeuilley, Viterne). Ces ruisseaux se fauillent entre les parcelles privées. Les ripisylves évoluent et l'arbre d'ornement remplace, parfois, les essences locales typiques.



Régression des essences locales au profit d'essences ornementales, Bainville-sur-Madon



Le Viterne et sa végétation herbacée, Maizières

Dans certains cas, les ruisseaux perdent leur aspect naturel en étant canalisés, détournés...



Le Viterne canalisé dans sa traversée villageoise, Viterne



Effort d'esthétisme apporté à la canalisation du Viterne, Bainville-sur-Madon

- Les affluents, jouant un rôle important tant dans les paysages urbains que ruraux (le ruisseau de Saint-Anne en rive gauche de la Moselle et la Orne en rive droite). De nombreux petits cours d'eau parcourent le territoire. Les ruisseaux et cours d'eau, tels le Viterne, les ruisseaux de la Prairie, de la Voivre, de Roussé, du Lacé ainsi que le ruisseau de la côte d'Attenaye, sont accompagnés par une végétation de bords de cours d'eau plus ou moins présente. Elle reste visible dans la traversée de la plaine mais l'est beaucoup moins lorsque les ruisseaux traversent des secteurs urbanisés (Maizières, Bainville-sur-Madon,

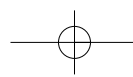
Les ruisseaux se localisent, parfois, à l'interface des zones urbanisées et des espaces agricoles. Leurs abords sont donc, à la fois, naturels et anthropiques. Aujourd'hui, avec le développement des extensions urbaines, ces ruisseaux prennent place au sein même du tissu urbain. Il s'agit d'un atout pour les villages concernés.

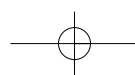


Cours d'eau se fondant peu à peu dans le tissu urbain, Bainville-sur-Madon



Cours d'eau en limite de l'urbanisation, Xeuilley





Partie 2 : enjeux et orientations - L'alchimie des couleurs et des formes, les orientations



- Les étangs, très attractifs pour les activités de loisirs et le tourisme, intéressants pour l'avifaune : l'étang de la Ballastière et l'étang des sables sont classés comme espace naturel sensible ; un des étangs de Messein est aménagé pour des activités touristiques et de loisirs.



Plans d'eau, Messein, Méreville et Richardmémil



Plans d'eau, Richardmémil



Maison éclésièrre, Messein

Halte fluviale, Richardmémil



Passerelle Mangin, Richardmémil

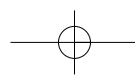


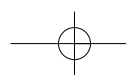
- Les prairies inondables et les forêts rivulaires dont les richesses écologiques sont reconnues par les ZNIEFF, réserves ornithologiques (à Richardmémil), zonées Natura 2000.

- Les canaux et leurs ouvrages hydrauliques associés, les ouvrages d'art (retenues d'eau, chutes et vannes, ponts, anciens moulins, gués, maisons éclésièrres...).



La Moselle canalisée et la Moselle, Neuves-Maisons et Chaligny





Partie 2 : enjeux et orientations - L'alchimie des couleurs et des formes, les orientations

Des sites d'exception sur le territoire de Moselle et Madon

La communauté de communes Moselle et Madon possède de nombreux espaces naturels remarquables dont certains font l'objet d'un classement, d'une protection ou d'un inventaire. Ces sites variés, disséminés sur le territoire intercommunal, participent à la qualité et à la diversité paysagère et environnementale.

Les sites remarquables

- la vallée de la Moselle de Neuves-Maisons à Richardménil

Proposée site Natura 2000, la vallée est une réserve naturelle régionale, de grande richesse pour la faune et la flore. Plusieurs insectes de grands intérêts ont été recensés, ainsi que des castors.

- l'étang de Méréville, sur la commune de Messein

Zone d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type I (ZNIEFF) et ENS, l'étang est remarquable pour sa concentration de libellules.

- Fonds de Monvaux - Fonds des Valonniers à Maron

Zone d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type I (ZNIEFF de 13 Ha). Il s'agit de vallons forestiers froids de grande valeur biologique, remarquable par leur composition floristique. Ils abritent d'importantes stations montagnardes relictuelles des dernières glaciations ainsi que nombre d'espèces peu communes et caractéristiques. Ce site ne semble pas menacé. Il est sous la surveillance de l'ONF, puisqu'il est situé en forêt domaniale. Les Fonds de Monvaux au vallon de la Deuille, ancienne pouillère de bois sous roche, sont proposés au réseau européen Natura 2000. Il s'agit d'un site constitué de milieux forestiers, bordant la Moselle et ses étangs et de milieux secs.

- Plateau de Pont-Saint-Vincent ou plateau Sainte-Barbe sur les communes de Bainville-sur-Madon, Maizières et Pont-Saint-Vincent

Zone d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type I (ZNIEFF de 159 Ha). Il s'agit de pelouses calcaires mésophiles et xérophiles. Le site est d'une grande richesse biologique par la variété des espèces, peu communes à rares, dont des méditerranéennes et des médio-européennes. Ces paysages sont rares en Lorraine et doivent être protégés. Une convention existe d'ailleurs entre la commune de Pont-Saint-Vincent et le Conservatoire des Sites Lorrains.

- Carrière du Trou du Divau sur la commune de Viterne

Plusieurs fronts de taille restent dégagés et permettent de visualiser les couches géologiques qui se sont déposés depuis des millions d'années.

- Vallée du Madon, du Brenon et carrières de Xeulley, proposée au réseau européen Natura 2000.

Il s'agit d'une vallée humide, où coule une rivière et son affluent, bordée par des prairies de fauche et des cultures, non loin des carrières de Xeulley, constituées d'habitats artificiels mais diversifiés: mares, dalles, pelouses pionnières sur rochers. Ces milieux constituent les derniers refuges de certaines espèces rares animales et végétales.

- Ruisseau Sainte-Anne

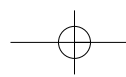
Ruisseau tufeux dans lequel se déposent, sous formes de concrétions, les calcaires que les eaux ont dissous durant leur traversé des massifs rocheux. Les eaux et les habitats naturels sont de qualité.

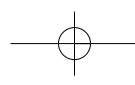
- Camp romain de César ou d'Afrique à Messein et Chavigny

Site classé à l'inventaire des Monuments Historiques (16 Ha). La cité d'Afrique est une des plus belles forteresses protohistoriques de France. Il s'agit de vestiges d'un camp Leuque datant de l'âge du fer (- 700 ans avant notre ère) présentant un intérêt archéologique important. L'ensemble est recouvert par un taillis sous futaie.



Camp d'Afrique, piste cyclable, Messein

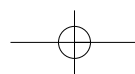
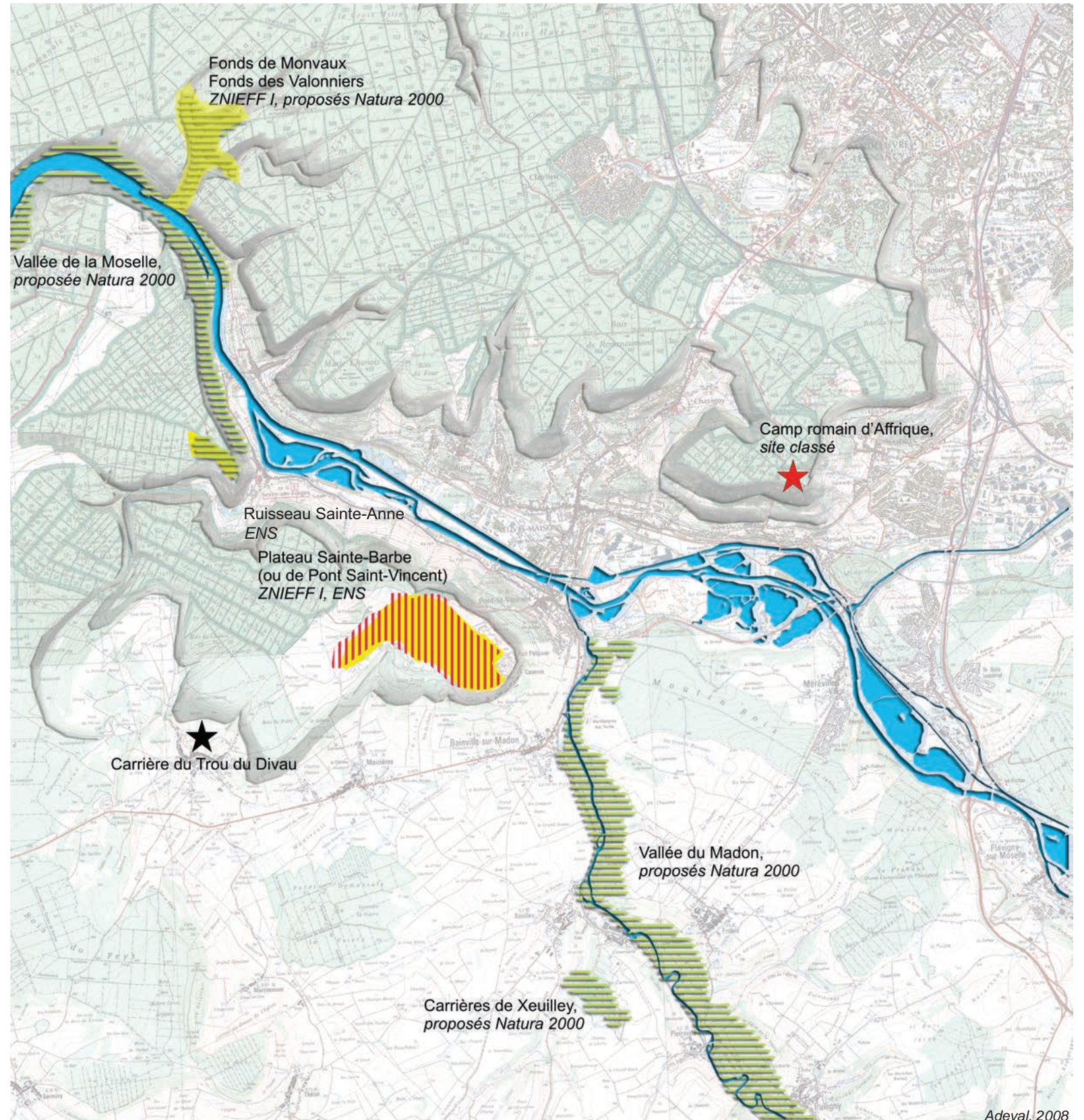




Partie 2 : enjeux et orientations - L'alchimie des couleurs et des formes, les orientations



Les sites d'exception sur le territoire de Moselle et Madon





Partie 2 : enjeux et orientations - L'alchimie des couleurs et des formes, les orientations

Préserver les trames végétales du paysage de Moselle et Madon, des aplats et des linéaires aux formes et aux couleurs variées

Replanter des trames végétales

Des continuités paysagères et naturelles sous pression

Le territoire de Moselle et Madon est ponctué de trames végétales variées : vastes forêts, boisements ou bosquets, alignement d'arbres, haies, ripisylves... animant et diversifiant les paysages.

Les espaces boisés sont une couleur dominante du territoire

Jusqu'en 1999, les espaces boisés avaient une forte valeur patrimoniale, paysagère, mais surtout économique pour la majorité des communes. Malheureusement, avec l'effet dévastateur de la tempête de 1999, une grande part de la surface boisée a été détruite, parfois jusqu'à 70 % dans certaines communes, tant en forêts domaniales, communales que privées (les forêts ont été rasées à 40 % de leur surface et fortement touchées sur 40 % supplémentaires). Il faut faire face à une multiplication des clairières accidentelles. La perception, désormais horizontale, de ces paysages forestiers accidentés, contraste avec la verticalité des massifs rescapés. Mais, les clairières déjà existantes ou consécutives à la tempête, offrent une diversité d'ambiance végétale intéressante en apportant de nouveaux espaces de respiration au

coeur du massif. La régénération naturelle est le système privilégié pour reconstituer des futaies régulières.

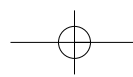
Les grands axes forestiers offrent des vues sur l'extérieur. Les vallons (le vallon de Maron, les fonds Monvaux) et les talwegs, accidents du relief entaillant le plateau, rompent l'uniformité du plateau boisé. Ils constituent des unités paysagères fortes au sein du massif forestier. Les talwegs, situés dans la partie amont des vallons, sont peu marqués et peu visibles à cause de l'épaisse végétation qui les couvrent. Ils sont également un élément de diversité des paysages forestiers.

Aujourd'hui, les revenus économiques liés à l'exploitation de la forêt sont bien inférieurs à ceux du passé, et il faut attendre maintenant plusieurs décennies pour qu'elle retrouve à nouveau une valeur économique forte. Sa valeur est avant tout patrimoniale et touristique. Cependant, d'autres alternatives sont possibles, comme la valorisation de la filière bois énergie, qui a toute sa place dans un contexte de développement durable.



Dégâts de la tempête de 1999, Chaligny

Dégâts de la tempête de 1999, Thélod





Différentes démarches sont nécessaires, selon que la réflexion paysagère concerne des forêts domaniales ou communales soumises au régime forestier, ou des forêts privées. Elle comporte de forts enjeux récréatifs. La qualité paysagère de certains secteurs forestiers largement ouverts au grand public pour les loisirs est à surveiller : les multiples itinéraires de découverte parcourent les forêts du revers des côtes de Moselle. Les enjeux paysagers sont grands le long de ces axes et méritent d'être pris en compte dans les aménagements forestiers. Une attention particulière est également à porter à la qualité des lisières forestières, milieu écologique et paysager intéressant.

La charte forestière de territoire de l'Ouest Nancéien

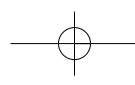
La charte doit satisfaire les demandes environnementales et sociales, tout en renforçant les liens entre l'agglomération urbaine et la forêt. Son objectif principal, la gestion durable du massif de Haye se décline en quatre grandes orientations :

- Développer des pôles de loisirs et les liens existants entre eux, entre autre le parc de loisirs du plateau et le GR de Pays.
- Rendre la forêt accueillante, pour cela un de ses objectifs est la valorisation des vues internes et externes du massif, en évitant, notamment, l'implantation anarchique des zones d'activités en lisière de forêt.
- Renforcer les liens entre la forêt et l'utilisateur.
- Reconstituer la forêt de manière durable.

Actuellement, la forêt occupe près de 55 % du territoire intercommunal. La forêt de Haye est le 1er massif forestier français d'un seul tenant. Elle se compose de plus de 10 000 hectares dont 6440 hectares sont situés sur le territoire de Moselle et Madon. D'autres petits massifs boisés sont disséminés sur le territoire. C'est le cas du bois de Grève à Messein, du bois de Chauvémont à Richardménil, du bois de Goviller à Thélod et de la forêt domaniale de la Voivre sur la commune de Maizières.

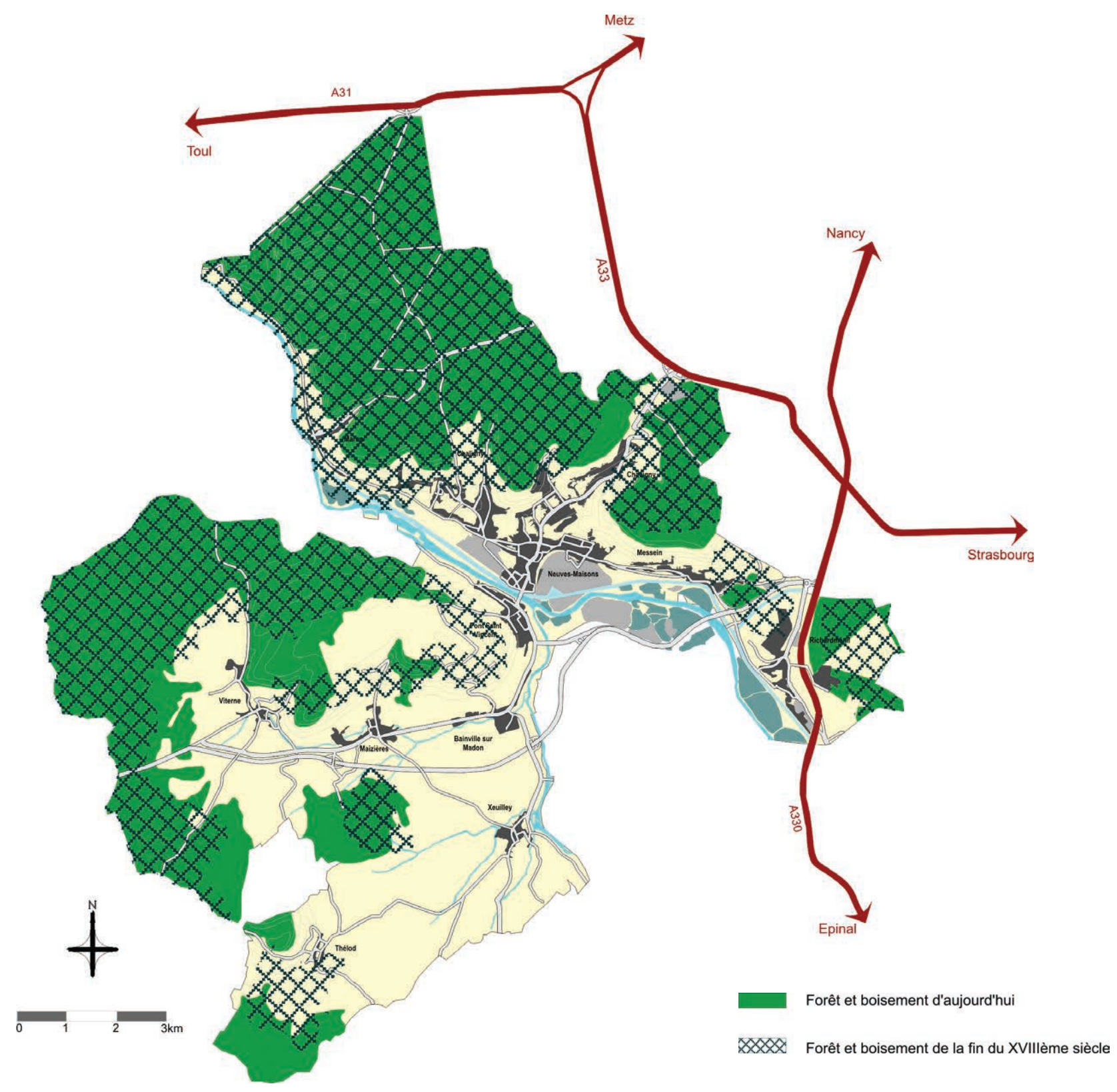
Les essences majoritairement présentes sont le hêtre et le chêne avec des peuplements de type taillis sous futaie : une forêt à dominance de hêtres avec des diversités sur le plateau calcaire (quelques pins noirs et des épicéas sont recensés), une forêt de chênes et de frênes dans la plaine. Ces forêts de feuillus offrent un aspect diversifié et changeant au fil des saisons.

	Forêts communales et domaniales (en ha)	Forêts privées (en ha)	Total (en ha)
Thélod (volcan)	44	22,83	67
Viterne	1167	371	1538
Chaligny	101	76	177
Messein	25	48	73
Xeuilley	124	42	166
Neuves-Maisons	75	12	87
Pont-saint-Vincent	206	32	238
Maizières	223	156	379
Maron	291	35	326
Chavigny	156	81	237
Bainville-sur-Madon	151	13	164
Domaniale de Goviller - Serres - La Voivre		816 ha	

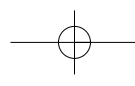


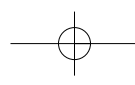
Partie 2 : enjeux et orientations - L'alchimie des couleurs et des formes, les orientations

Evolution des emprises forestières du 19ème siècle à nos jours



Adeval, 2008

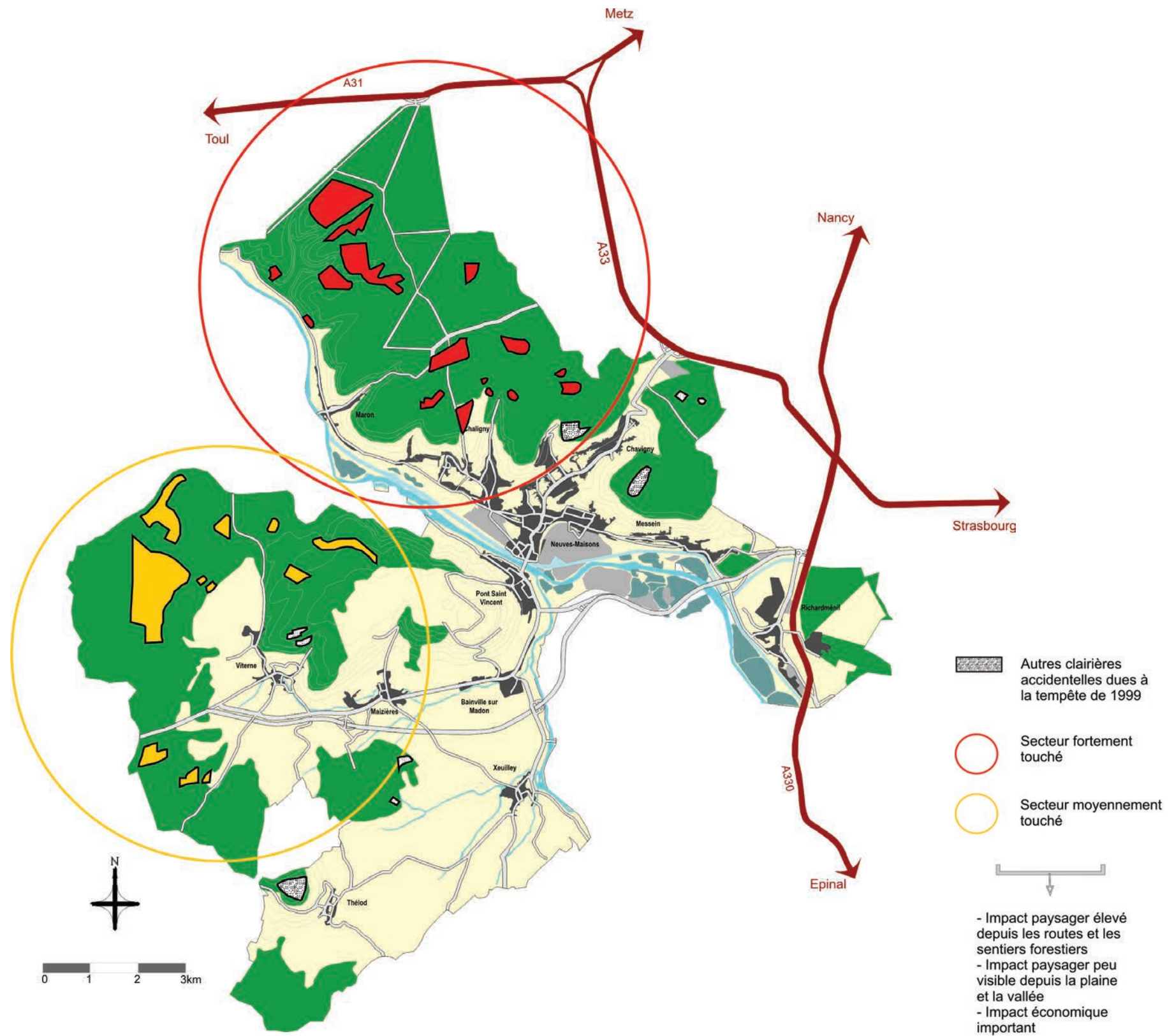




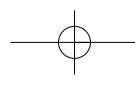
Partie 2 : enjeux et orientations - L'alchimie des couleurs et des formes, les orientations



Les clairières accidentelles suite à la tempête de 1999



Adeval, 2008





Partie 2 : enjeux et orientations - L'alchimie des couleurs et des formes, les orientations

Un continuum végétal prend place le long des cours d'eau

Des cordons verts, appelés ripisylves, plus ou moins denses et continus accompagnent le tracé de la Moselle, du Madon et de ses affluents. Éléments repères, elles ponctuent et animent le paysage soulignant la présence des cours d'eau par leur simple observation. Elles sont composées d'essences végétales de milieux humides, aquatiques et subaquatiques. Les peupliers (du genre *Populus*), les saules (du genre *Salix*), les hélrophytes (Iris, Roseaux, Carex,...) sont les essences les plus répandues sur le territoire. Elles ont pour fonction de maintenir les berges des cours d'eau, de réguler le débit des eaux en cas de crues. Elles jouent un rôle essentiel sur la qualité de l'eau et abritent une quantité d'espèces animales et végétales. Ses impacts paysagers et environnementaux sont nombreux.



Continuum végétal,

élément repère dans un paysage agricole

ou dans un paysage de fond de vallée

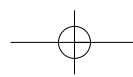
Des cordons verts denses, mais peu gérés

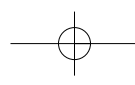
Aujourd'hui, cette végétation rivulaire de la Moselle ne bénéficie pas d'une gestion spécifique et son développement est laissé libre. Les ripisylves présentes le long de la Moselle sont denses au point de clore la moindre fenêtre sur la rivière et masquent très souvent les perspectives d'une rive à l'autre. L'entretien des bords de la Moselle est fait annuellement par Voies Navigables de France (VNF). Il consiste principalement à élaguer les arbres, à supprimer les embâcles et à couper les arbres morts.

Maron



Quant au Madon et ses affluents, une étude de restauration et de renaturation, à l'initiative du syndicat du Madon d'Autrey-sur-Madon est en cours par le bureau d'études Sinbio. Il s'agit de définir un programme de travaux de plantation, d'entretien de la végétation existante, de maintien des berges, de gestion des petites zones humides...



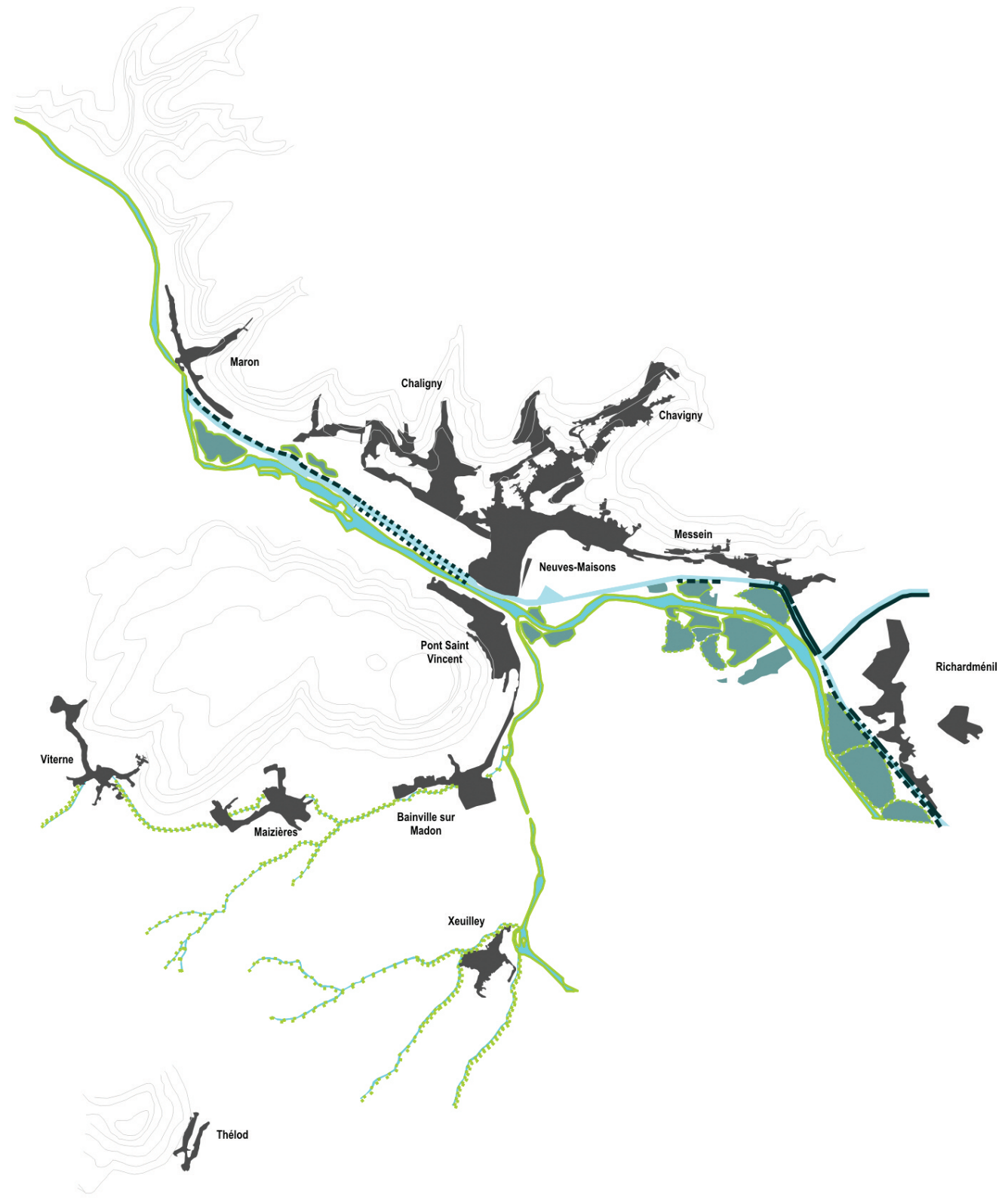


Partie 2 : enjeux et orientations - L'alchimie des couleurs et des formes, les orientations

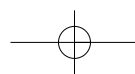


L'accompagnement végétal du réseau hydrographique et des canaux

- Le long de cours d'eau**
- Ripisylve arbustive et arborée dense
Ecran végétal sans visibilité sur les cours d'eau
 - Ripisylve arbustive et arborée clairsemée
Existence de fenêtres sur les cours d'eau
 - Bords de cours d'eau herbacés
Présence des cours d'eau difficilement lisible
- Le long de canaux**
- Alignement d'arbres de qualité à préserver
 - Alignement d'arbres en cours de renouvellement
 - Alignement d'arbres déperissants
 - Bord de canal privatisé avec des arbres d'ornements
- Aux abords des plans d'eau**
- Cordon vert dense
Peu de visibilité sur les étendues d'eau
 - Cordon vert clairsemé



Adeval, 2008





Partie 2 : enjeux et orientations - L'alchimie des couleurs et des formes, les orientations

Une forte empreinte des canaux dans le paysage

L'empreinte des canaux est importante dans le paysage de Moselle et Madon. Leur caractère rectiligne et leur cheminement créent une véritable coupure, scindant le coeur du territoire en deux. Un chemin de halage et des alignements d'arbres longent les canaux, excepté aux abords de l'usine où le canal de l'Est est à nu. Les arbres ont atteint leur stade de maturité le plus avancé et leur état phytosanitaire est médiocre. La qualité paysagère créée par ces alignements est dégradée par endroits, même s'il reste des alignements de qualité. Des alignements ont été replantés sur quelques secteurs.

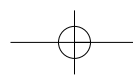
Des plantations systématiques autour des plans d'eau

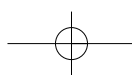
La plantation systématique d'arbres de haut jet autour des étangs dans la vallée de la Moselle, lors du réaménagement des gravières après exploitation des granulats, a fragmenté l'espace et participe à la fermeture des paysages du fond de vallée.

Toutefois, l'ensemble de ces milieux participent à la qualité et à la diversité des paysages en constituant des biotopes remarquables en fond de vallée, au coeur d'un bassin marqué par l'industrie.



Des abords de canal densément végétalisés, Richardménil

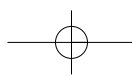


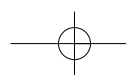


Partie 2 : enjeux et orientations - L'alchimie des couleurs et des formes, les orientations



Messein





Partie 2 : enjeux et orientations - L'alchimie des couleurs et des formes, les orientations












Des trames végétales variées dans la plaine du Xaintois

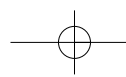
La plaine du Xaintois est animée par des boisements ponctuels, des haies vestiges, des limites séparatives entre les parcelles agricoles, créant une diversité paysagère. Mais l'importance de ces structures végétales n'est pas uniquement paysagère. Ecosystème à part entière, elles jouent un rôle écologique essentiel. Malheureusement, une grande partie du maillage végétal disparaît avec les remembrements, tandis que quelques boisements ont été affectés par la tempête de 1999. La dénudation excessive des terres agricoles s'accompagne d'un appauvrissement des paysages. Le maintien d'un minimum de patrimoine arboré est indispensable.

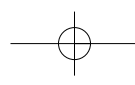
Des agrosystèmes et des milieux naturels riches

Des agrosystèmes, principalement des vergers, des pelouses calcaires et des coteaux boisés prennent place sur l'ensemble du territoire. Ces milieux naturels présentent des richesses biologiques et jouent un rôle essentiel dans la qualité des paysages.

Les enjeux agricoles et de développement économique, de l'habitat... sont une menace pour le maintien de ces trames végétales, de leur qualité paysagère et de leurs richesses écologiques. Leur préservation est importante pour la sauvegarde d'une réelle diversité des espaces, des paysages naturels et de la biodiversité. Le rétablissement des continuités paysagères et naturelles par des opérations de restauration, de revalorisation et une gestion spécifique des espaces naturels remarquables est une orientation nécessaire du plan de paysage.

-  Alignement de qualité le long des canaux
-  Alignement en cours de renouvellement le long des canaux
-  Alignement privatisé le long des canaux
-  Alignement déperissant le long des canaux
-  Ripisylve dense
-  Ripisylve clairsemée
-  Végétation herbacée des bords de cours d'eau
-  Cordon végétal dense
-  Cordon végétal clairsemé
-  Alignement de qualité le long du réseau viaire
-  Alignement récemment planté le long du réseau viaire
-  Alignement résiduel et disparate le long du réseau viaire
-  Enfrichement des abords du réseau viaire
-  Haie arbustive discontinue
-  Haie arbustive continue
-  Haie arborée de qualité
-  Bosquet ponctuel de plaine
-  Vergers vieillissants ou reliquats de vergers en cours d'enfrichement
-  Fort enfrichement, descente de la forêt

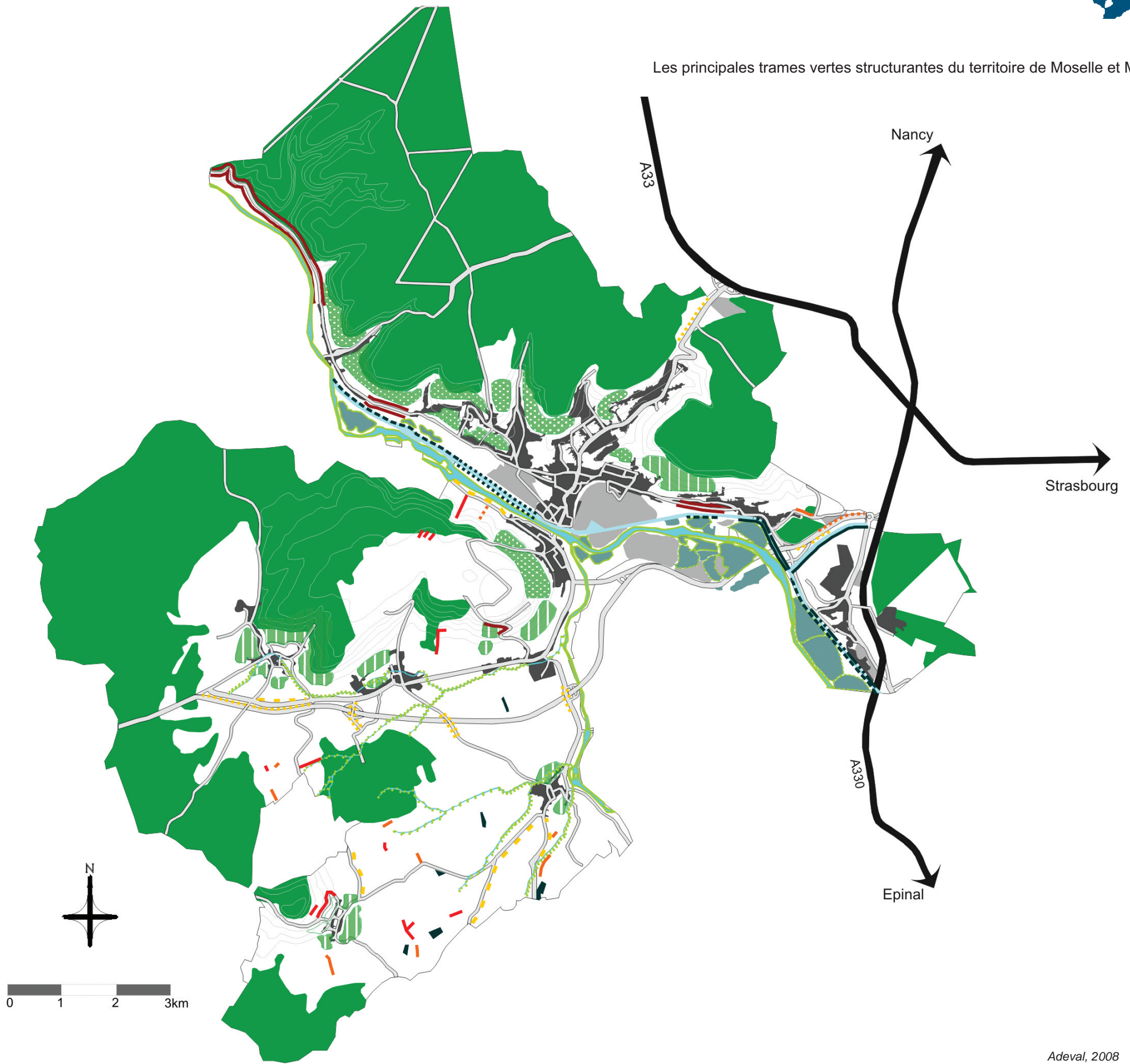




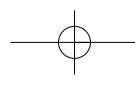
Partie 2 : enjeux et orientations - L'alchimie des couleurs et des formes, les orientations

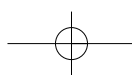


Les principales trames vertes structurantes du territoire de Moselle et Madon



Adeval, 2008

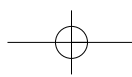


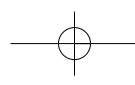


Partie 2 : enjeux et orientations - L'alchimie des couleurs et des formes, les orientations



Les différents écosystèmes du territoire de Moselle et Madon : la vallée de la Moselle, les plateaux et la plaine du Xaintois

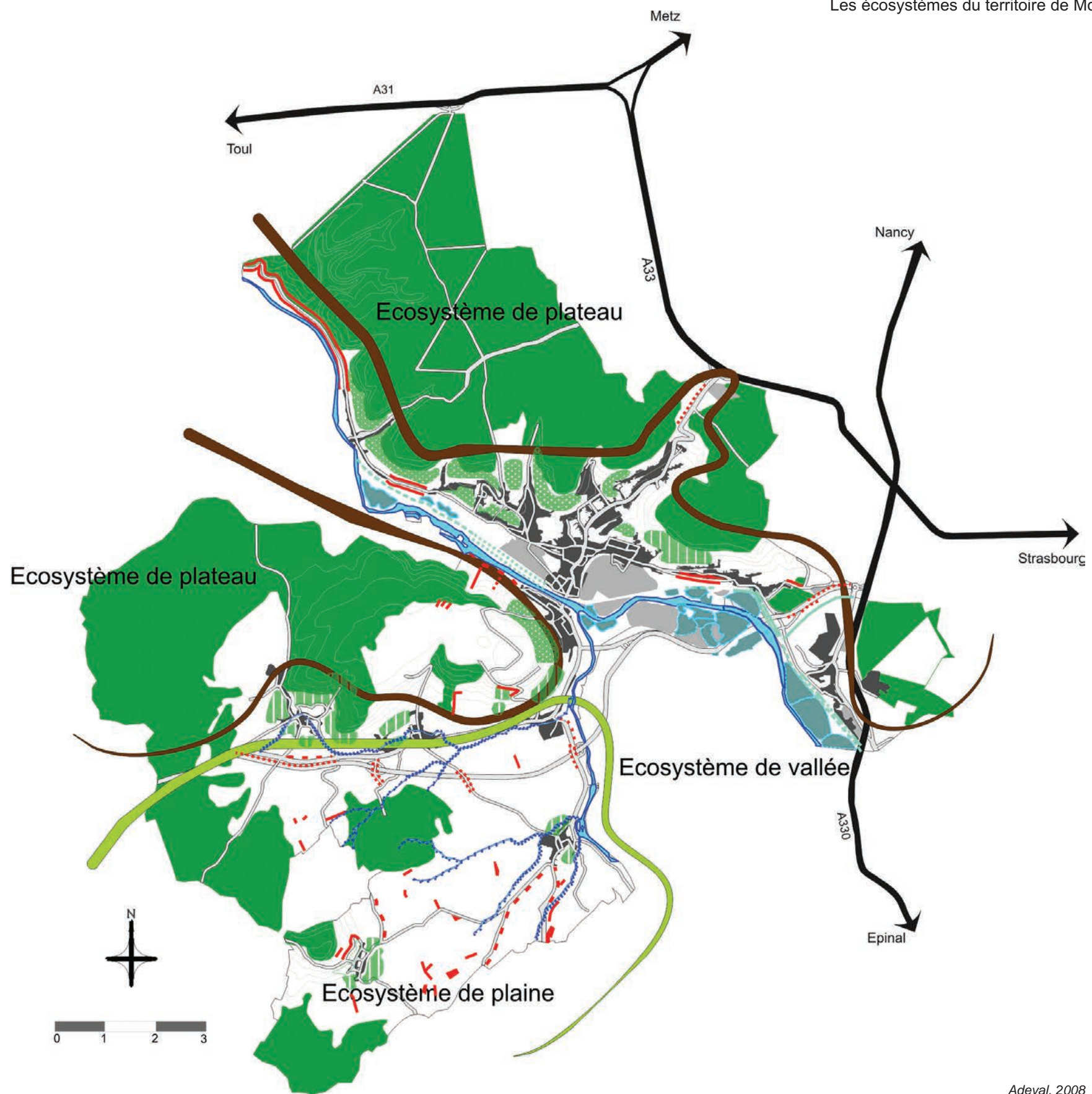




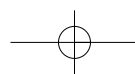
Partie 2 : enjeux et orientations - L'alchimie des couleurs et des formes, les orientations

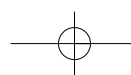


Les écosystèmes du territoire de Moselle et Madon



Adeval, 2008





Partie 2 : enjeux et orientations - L'alchimie des couleurs et des formes, les orientations

Encourager une agriculture respectueuse des paysages

Les teintes agricoles de Moselle et Madon

L'agriculture fait partie intégrante de la communauté de communes Moselle et Madon, elle occupe une surface non négligeable du territoire même si elle n'emploie qu'une faible part de la population active. En effet, la Surface Agricole Utilisée (SAU) du territoire s'élève à 3167 hectares, soit près de 25 % de la superficie intercommunale totale.

Elle a donc un rôle particulier à jouer dans le maintien de la qualité des paysages et permet d'offrir aux habitants une meilleure qualité de vie. L'agriculteur est un acteur économique du monde rural et un gestionnaire de l'espace. Par exemple, l'activité agricole maintient des espaces sensibles ouverts dans des zones en déprise, aux abords des points de vue... et joue un rôle important pour la reconquête des paysages.

La modification des structures des exploitations agricoles



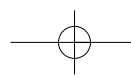
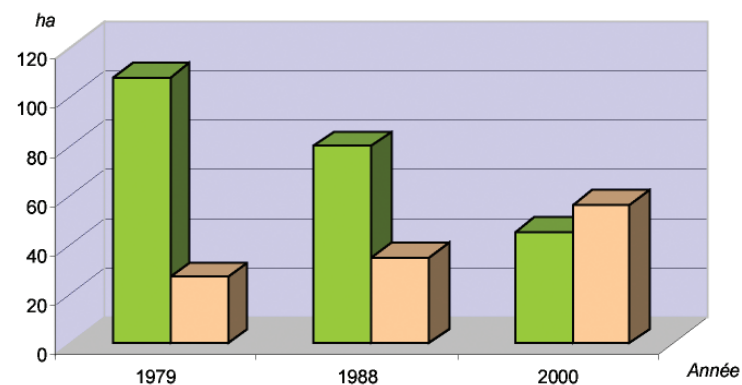
L'agriculture intensive de l'après guerre a conduit à des modifications structurelles des exploitations. Les remembrements ont permis la modification du parcellaire à l'origine de la disparition d'un grand nombre de haies, bosquets... changeant le visage de l'entité paysagère « plaine ».

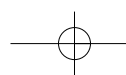
Les cultures de colza, une teinte marquante dans le paysage

L'agriculture locale est confrontée aux problématiques du déclin agricole national. Le nombre d'exploitations diminue, tandis que la SAU des exploitations augmente.

Evolution du nombre d'exploitations et de la SAU moyenne par exploitation
source : recensement agricole

■ Nombre d'exploitations ■ SAU moyenne par exploitation

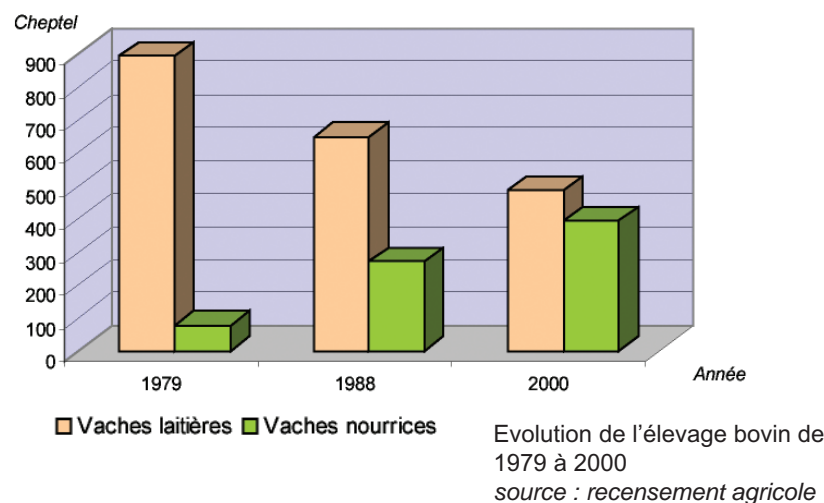
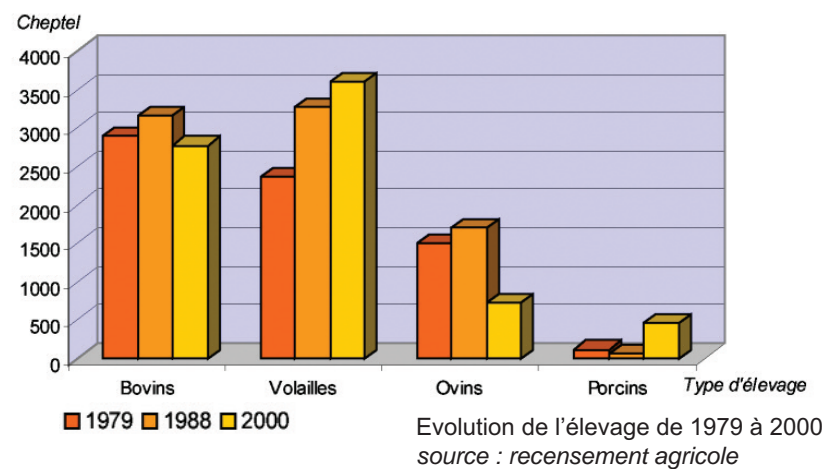




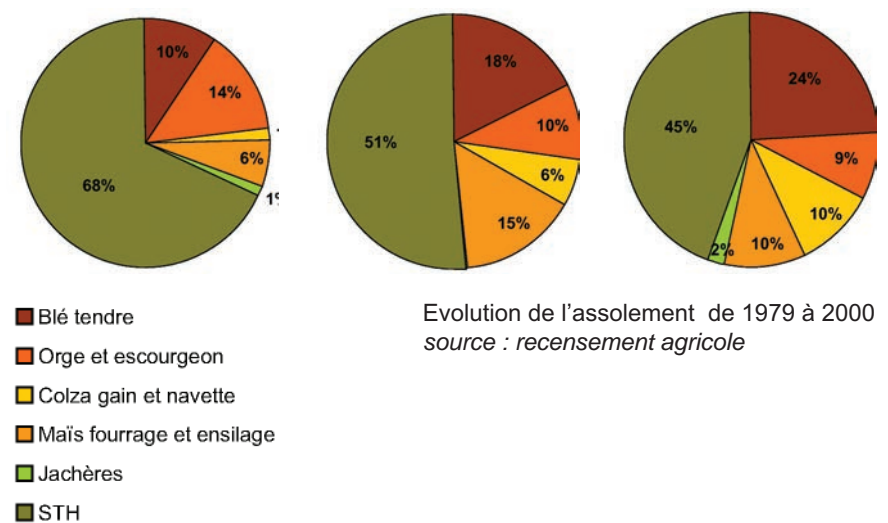
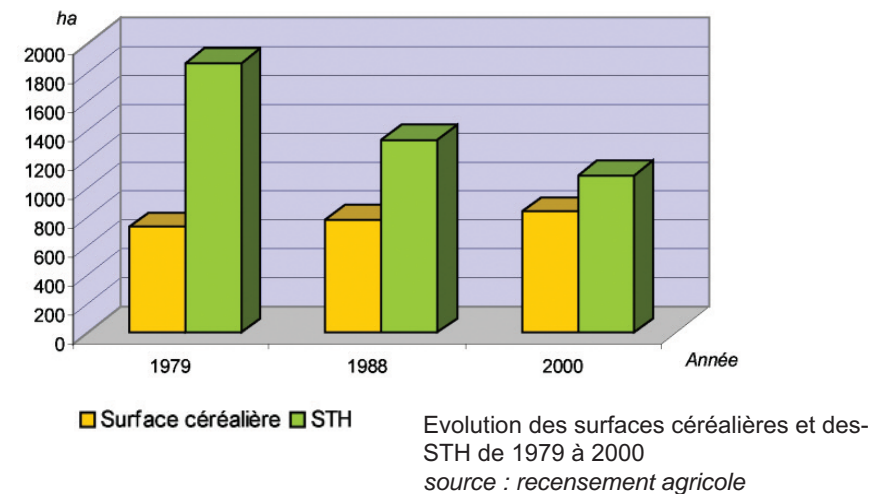
Partie 2 : enjeux et orientations - L'alchimie des couleurs et des formes, les orientations



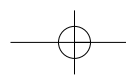
A cela s'ajoutent des mutations de l'activité. En effet, avec la mise en place des quotas laitiers en 1983, la proportion de l'élevage de vaches laitières diminue. On remarque, cependant, que cette baisse de l'élevage laitier est compensée par une augmentation des ateliers viandes (bovins, ovins, volailles).



Les exploitations demeurent majoritairement de type polyculture. Depuis les années 80, la surface en terres labourables augmente, au détriment des Surfaces Toujours en Herbe (STH) ou prairies permanentes. La diminution de la STH n'est pas sans conséquence sur les paysages et la qualité environnementale du territoire. A ceci s'ajoute l'évolution des assolements. La proportion des cultures de blé et de colza augmente. Le paysage agricole, anciennement verdoyant, devient de plus en plus « jaune ». La spécialisation de l'agriculture locale reste visible au niveau des paysages.



Les mutations de l'activité agricole soulèvent de grandes difficultés quant à la gestion des paysages. Cependant, sur le territoire, un rajeunissement de la population agricole ces dernières années est quantifié, élément important pour une gestion pérenne des paysages agricoles. Cependant, ils doivent composer avec des problématiques financières de rendement, qui les incite à une culture de plus en plus intensive, et de protection de l'environnement et du paysage, imposées par les Mesures Agri-Environnementales (MAE).





Partie 2 : enjeux et orientations - L'alchimie des couleurs et des formes, les orientations

La sortie des bâtiments agricoles des cœurs de village

La Loi d'Orientation Agricole des années 90 a amené la sortie des exploitations agricoles installées dans les cœurs des villages à leur périphérie. Ces nouveaux sites d'exploitations sont majoritairement localisés dans la plaine.



La sortie des bâtiments agricoles, une nouvelle couronne autour du village, Xeulley

L'exploitation agricole est un outil de travail, pensée pour l'agriculteur, avant d'être faite pour les autres. Mais, elle fait aussi partie du quotidien des villageois (vue, bruit, odeur...) et a un impact important sur le paysage.

Plusieurs facteurs sont à l'origine de ce constat :

- Soit par la non prise en compte de la topographie du secteur ou bien par une mauvaise organisation sur le site des différents bâtiments agricoles.
- Soit par une volumétrie trop importante des bâtiments ou par un mauvais choix des matériaux de construction ou de leur couleur. Des matériaux modernes, tels le béton ou le bardage en tôles, sont souvent utilisés.
- Soit par un non traitement des abords de l'exploitation et/ ou par des aires de stockage de matériaux et matériels non intégrées.

Malgré le succès des Contrats Territoriaux d'Exploitation (CTE) il y a une dizaine d'années, rares sont les bâtiments agricoles qui ont été pensés dans un souci d'intégration paysagère.

Le problème du devenir des anciens bâtiments agricoles aux cœurs des villages se pose. Ces bâtiments de grande surface, désormais peu utilisés, doivent trouver une nouvelle vocation. A cela, s'ajoute le problème des exploitations excentrées avant les phases d'extension urbaine. Aujourd'hui, ces dernières sont enserrées dans le tissu urbain tentaculaire des extensions villageoises.

La prise en compte du paysage dans l'activité agricole est fondamentale pour la préservation des attraits de la communauté de communes. Une réflexion avec les agriculteurs permettrait d'entretenir et de reconquérir des paysages agricoles diversifiés, d'inscrire les exploitations agricoles dans leur environnement offrant une meilleure image de marque de la profession.



Une exploitation agricole rattrapée par les extensions villageoises, Maizières

L'exploitation agricole est un outil de travail, pensée pour l'agriculteur, avant d'être faite pour les autres. Mais, elle fait aussi partie du quotidien des villageois (vue, bruit, odeur...) et a un impact important sur le paysage.

Plusieurs facteurs sont à l'origine de ce constat :

- Soit par la non prise en compte de la topographie du secteur ou bien par une mauvaise organisation sur le site des différents bâtiments agricoles.
- Soit par une volumétrie trop importante des bâtiments ou par un mauvais choix des matériaux de construction ou de leur couleur. Des matériaux modernes, tels le béton ou le bardage en tôles, sont souvent utilisés.
- Soit par un non traitement des abords de l'exploitation et/ ou par des aires de stockage de matériaux et matériels non intégrées.

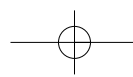
Malgré le succès des Contrats Territoriaux d'Exploitation (CTE) il y a une dizaine d'années, rares sont les bâtiments agricoles qui ont été pensés dans un souci d'intégration paysagère.

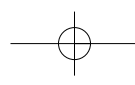
Le problème du devenir des anciens bâtiments agricoles aux cœurs des villages se pose. Ces bâtiments de grande surface, désormais peu utilisés, doivent trouver une nouvelle vocation. A cela, s'ajoute le problème des exploitations excentrées avant les phases d'extension urbaine. Aujourd'hui, ces dernières sont enserrées dans le tissu urbain tentaculaire des extensions villageoises.

Des matériaux de construction inadaptés et des abords non traités, Maizières



Un bâtiment agricole de qualité, Xeulley







Partie 2 : enjeux et orientations - L'alchimie des couleurs et des formes, les orientations





Le bâti agricole et son insertion dans le paysage

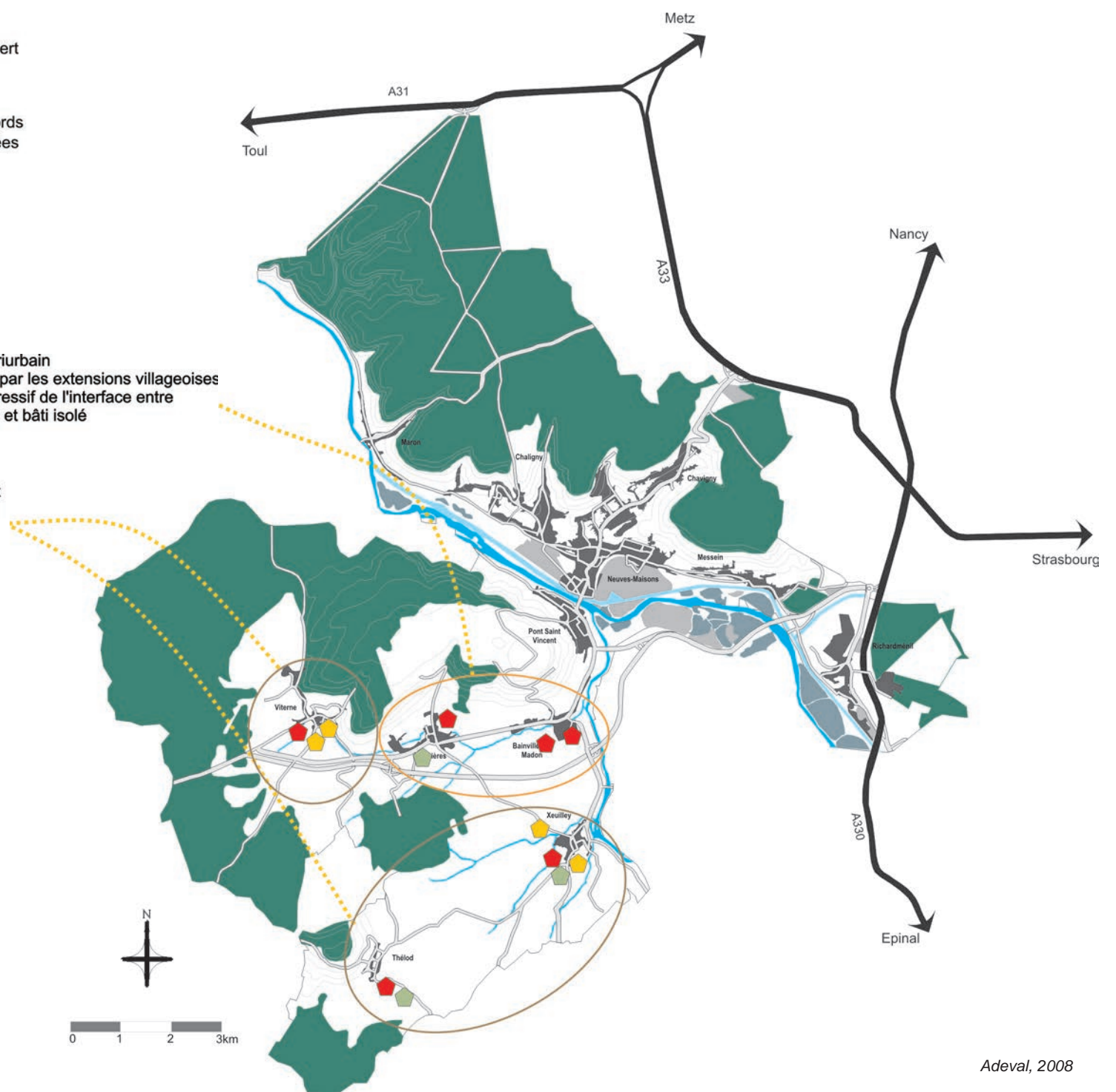
 **Bonne intégration**
Plantations de haies et/ou d'arbres isolés sur les abords
Bardage bois

 **Intégration moyenne**
Quelques plantations sur les abords
Bardage de tôle de couleur crème et/ou vert

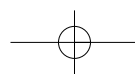
 **Mauvaise intégration**
Quasi absence de plantations sur les abords
Bardage de tôles grisâtres souvent rouillées

 **Espace à caractère périurbain**
Bâti agricole "rattrapé" par les extensions villageoises
Amoindrissement progressif de l'interface entre extensions villageoises et bâti isolé

 **Espace à caractère rural relativement préservé des extensions villageoises**
Bâti agricole isolé



Adeval, 2008





Partie 2 : enjeux et orientations - L'alchimie des couleurs et des formes, les orientations

Améliorer la découverte des formes et des couleurs du territoire

Une offre touristique de qualité mais avec des potentialités encore inexploitées

Une offre de loisirs et touristique de qualité à développer

La qualité et la diversité caractérisent l'environnement naturel du territoire.

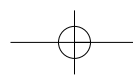
Pour répondre aux nouvelles attentes des populations, la communauté de communes propose une offre complémentaire à l'offre touristique existante sur Nancy. Les activités proposées sont tournées vers le « tourisme vert » afin de valoriser les richesses naturelles et patrimoniales de l'intercommunalité.

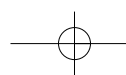
L'offre touristique et de loisirs est variée : découverte de la richesse des milieux naturels, notamment, en parcourant les nombreux circuits de randonnées, base de loisirs sur les plans d'eau, écomusée, vestiges archéologiques, village pittoresque....

Des sentiers peuvent être empruntés à pied ou à vélo. Ils rejoignent les autres circuits existants parcourant le territoire de Moselle et Madon, comme le GR5, ou les circuits du Club Alpin Français, mais aussi, ceux des intercommunalités voisines. Un sentier d'interprétation, le « Chemin des Traces », est actuellement en cours d'aménagement. Il suit l'ancien chemin emprunté par les mineurs et par le « coucou ». Ce sentier permet à la population de redécouvrir l'histoire de la mine et du fer.

La communauté de communes s'inscrit également dans l'aménagement d'une piste Véloroute Voie Verte autour de la boucle de la Moselle. Ce circuit a pour but de valoriser les paysages traversés par le biais d'un tourisme pédestre, cycliste et fluvial. Ces promenades peuvent se faire, aussi bien, le long de la Moselle que des canaux. A Maron, il existe une halte fluviale permettant l'arrêt de bateaux sur la Moselle. A Richardménil, une halte a été créée sur le canal des Vosges. Ce projet est une priorité départementale et régionale. Sa coordination se fait à l'échelle du « Pays Terres de Lorraine » et du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle, avec une maîtrise d'ouvrage intercommunale.

Les réaménagements des plans d'eau après les exploitations de gravières en fond de vallée ont permis à la communauté de communes de proposer des activités liées à l'eau. A Messein et Chaligny, des plans d'eau sont dédiés à la pêche et aux activités nautiques. Des cabanons ont été construits, faisant malheureusement parfois office de





Partie 2 : enjeux et orientations - L'alchimie des couleurs et des formes, les orientations

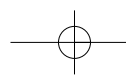
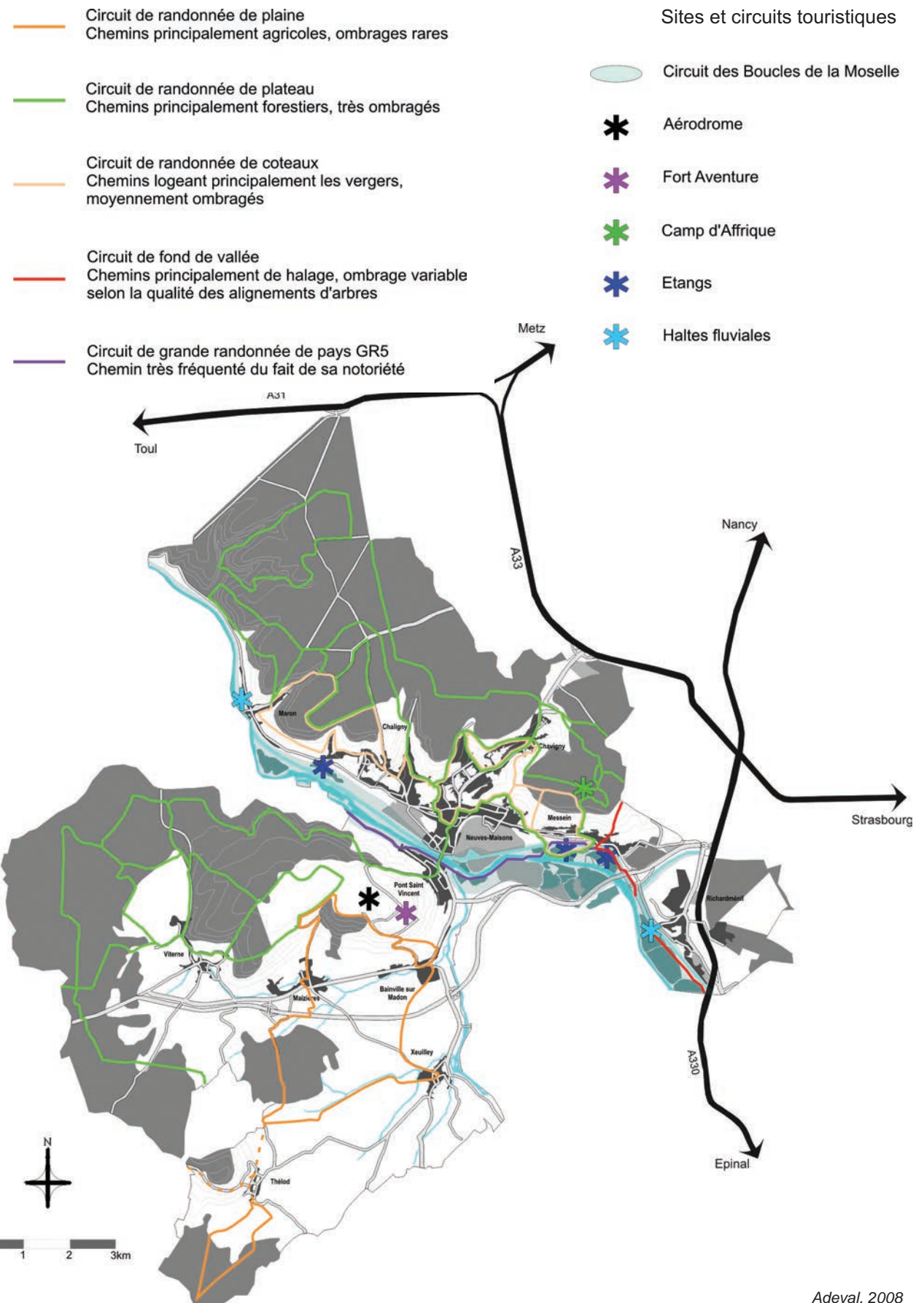


résidence secondaire voire principale. L'ensemble, peu esthétique, dévalorise ces sites à vocation touristique et de loisirs.

D'autres activités, plus ponctuelles, sont proposées : le Fort Aventure et l'aérodrome sur la commune de Bainville-sur-Madon permettent de découvrir le paysage avec un autre point de vue. Leur impact est négligeable car elles sont localisées sur le plateau et donc peu visibles.

Le tourisme vert est un atout pour Moselle et Madon. Toutefois, beaucoup de potentialités n'ont pas encore été exploitées. Les sites à valoriser pour les loisirs des habitants de Moselle et Madon, mais aussi, pour l'agglomération nancéienne et les touristes sont importants. En effet, les paysages de cours d'eau, de coteaux, les sites naturels d'exception, les patrimoines archéologiques et historiques... sont peu mis en valeur. La prise en compte des orientations précédemment citées contribuera à leur mise en valeur. La demande est forte, la fréquentation du parcours le long de la Moselle, de Maron à Pierre-la-Trèche en témoigne. La démultiplication des points d'attrait éviterait la surfréquentation de certains sites.

De plus, l'hébergement touristique est encore limité, avec une capacité d'accueil faible. Le manque de signalétique routière est également un handicap important pour le territoire. Malgré la richesse des activités proposées, cette dernière est peu présente, et parfois, difficilement perceptible.



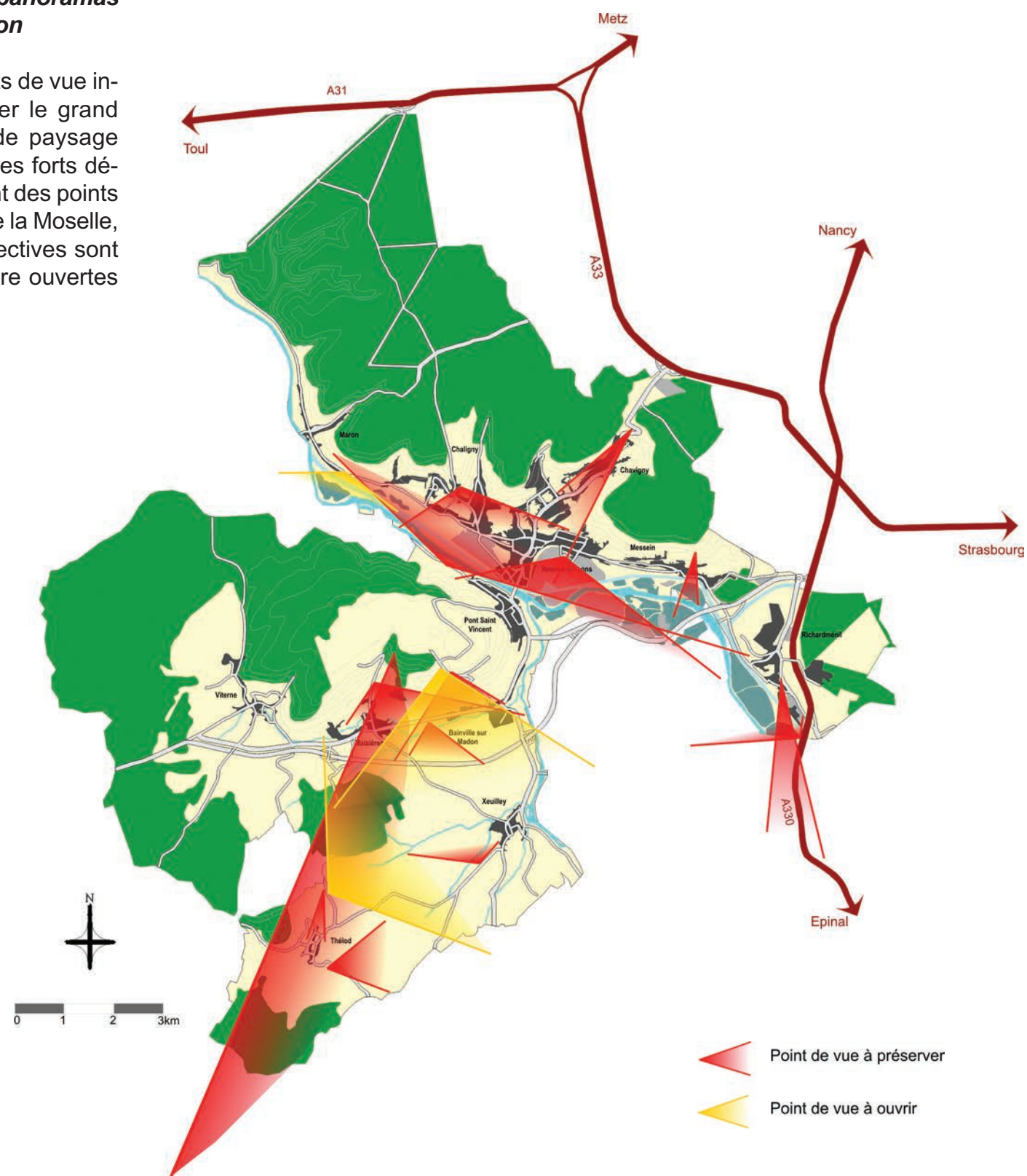


Partie 2 : enjeux et orientations - L'alchimie des couleurs et des formes, les orientations

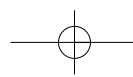
Les principaux points de vue du territoire de Moselle et Madon

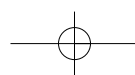
Des belvédères offrant de larges panoramas sur le territoire de Moselle et Madon

Des continuités visuelles et des points de vue intéressants permettant d'appréhender le grand paysage mais aussi des portions de paysage plus ponctuelles ont été recensés. Les forts dénivelés des côtes de la Moselle offrent des points de vue remarquables vers la vallée de la Moselle, les villes et les villages... Ces perspectives sont à protéger. D'autres nécessitent d'être ouvertes favorisant la découverte du territoire.



Adeval, 2008





Projets pilotes de l'orientation 4

Mettre en valeur l'eau sous toutes ses formes

projet pilote 21 : la coulée verte et bleue de la Moselle, de Maron à Richardménil

projet pilote 22 : la mise en valeur du parcours naturel et urbain du Madon et de ses affluents

Préserver et valoriser les sites d'exception et de loisirs

projet pilote 23 : les grands sites verts et de loisirs

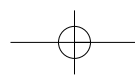
projet pilote 24 : le réseau des belvédères

Sauvegarder les diversités paysagères et la biodiversité

projet pilote 25 : la préservation, la plantation et la gestion de trames végétales structurantes dans la plaine du Xaintois

Encourager une agriculture respectueuse des paysages

projet pilote 26 : les sites d'exploitation agricole



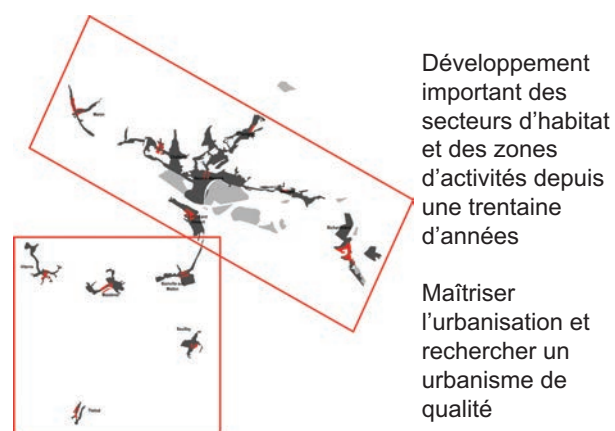
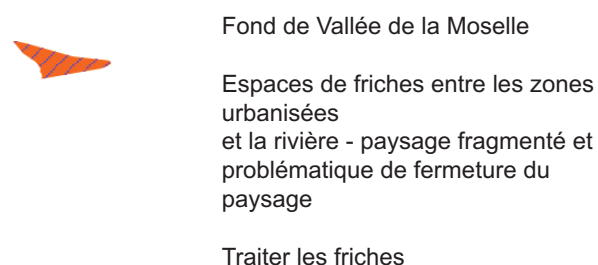
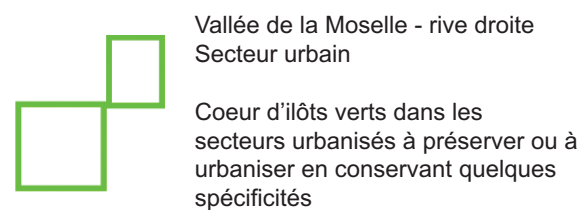
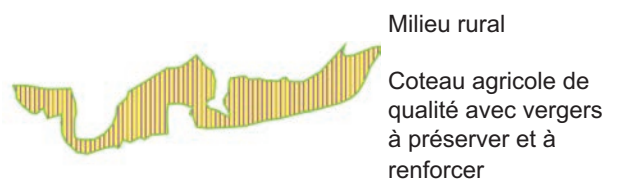
SYNTHESE

► Orientations

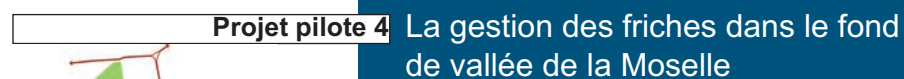
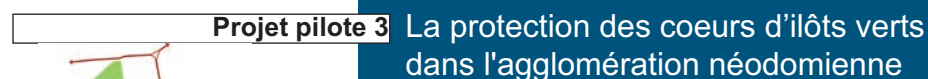
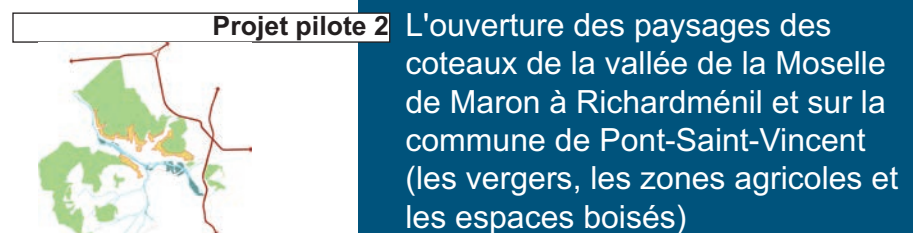
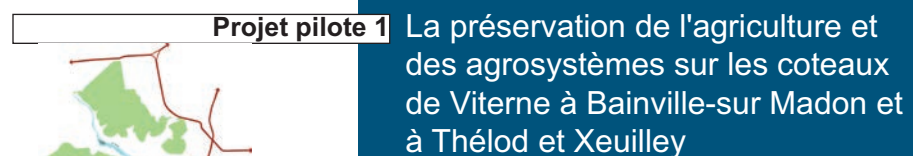
► Axes d'intervention

► Projets pilotes

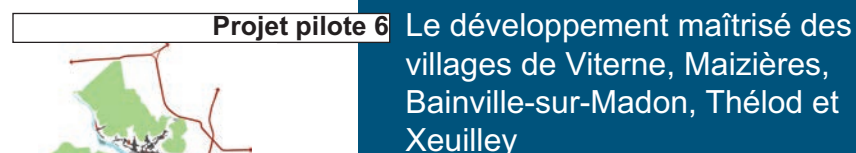
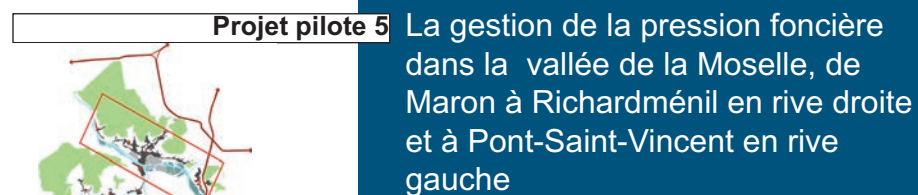
ORIENTATION 1 LA DIVERSITE DES PAYSAGES ET L'INTERFACE NATURELLE

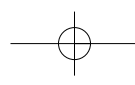


Traiter l'interface entre la ville et les espaces naturels et lutter contre l'enfrichement des coteaux et du fond de vallée



Maîtriser les limites de la ville et rechercher un urbanisme de qualité

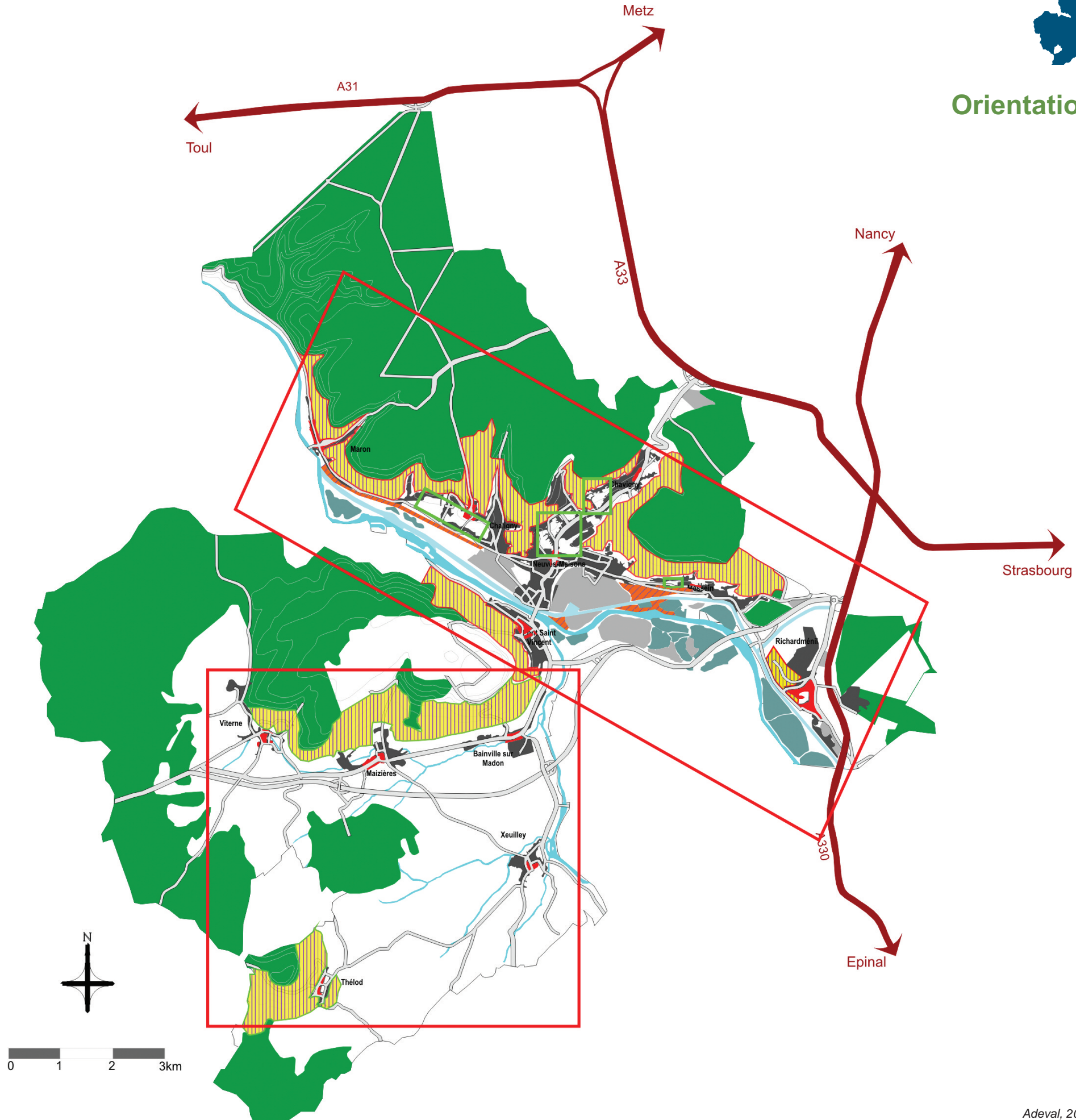




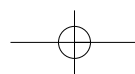
Partie 2 : enjeux et orientations - L'alchimie des couleurs et des formes, les orientations

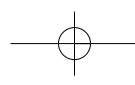


Orientation 1



Adeval, 2008





SYNTHESE

► Orientations

► Axes d'intervention

► Projets pilotes

ORIENTATION 2 LE PATRIMOINE INDUSTRIEL ET URBAIN ET LES ESPACES PUBLICS DU QUOTIDIEN



Jardins ouvriers à valoriser



Cités ouvrières à mettre en valeur



Patrimoine industriel
identitaire à mettre en scène



Patrimoine des coeurs de villes et de
villages à préserver



Eglise, chapelle



Petit patrimoine local lié à l'eau



Murets de pierre sèche



Espaces publics des villes et des
villages à aménager



La prise en compte du paysage
(espaces verts et/ou publics, points
de vue...) dans les quartiers d'habitat
social existants et futurs

Valoriser le patrimoine industriel et urbain

Projet pilote 7



La mise en valeur du patrimoine
industriel (anciens sites industriels,
cités ouvrières et jardins ouvriers)

Projet pilote 8



La préservation du patrimoine bâti
et de son identité architecturale

Projet pilote 9



La valorisation du petit patrimoine
local et religieux (patrimoine lié à
l'eau, murets, église, chapelle...)

Traiter les espaces publics du quotidien

Projet pilote 10



L'aménagement et le paysagement
des noyaux villageois et des
centres urbains

Projet pilote 11



Le paysage des quartiers d'habitat
social

Traiter les principaux points noirs

Projet pilote 12

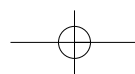
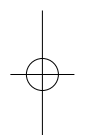
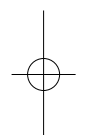
L'intégration et le paysagement des
points d'apport volontaire

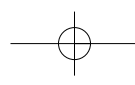
Projet pilote 13

La mise en place d'un règlement de
publicité

Projet pilote 14

Le traitement des sites urbains
déqualifiés

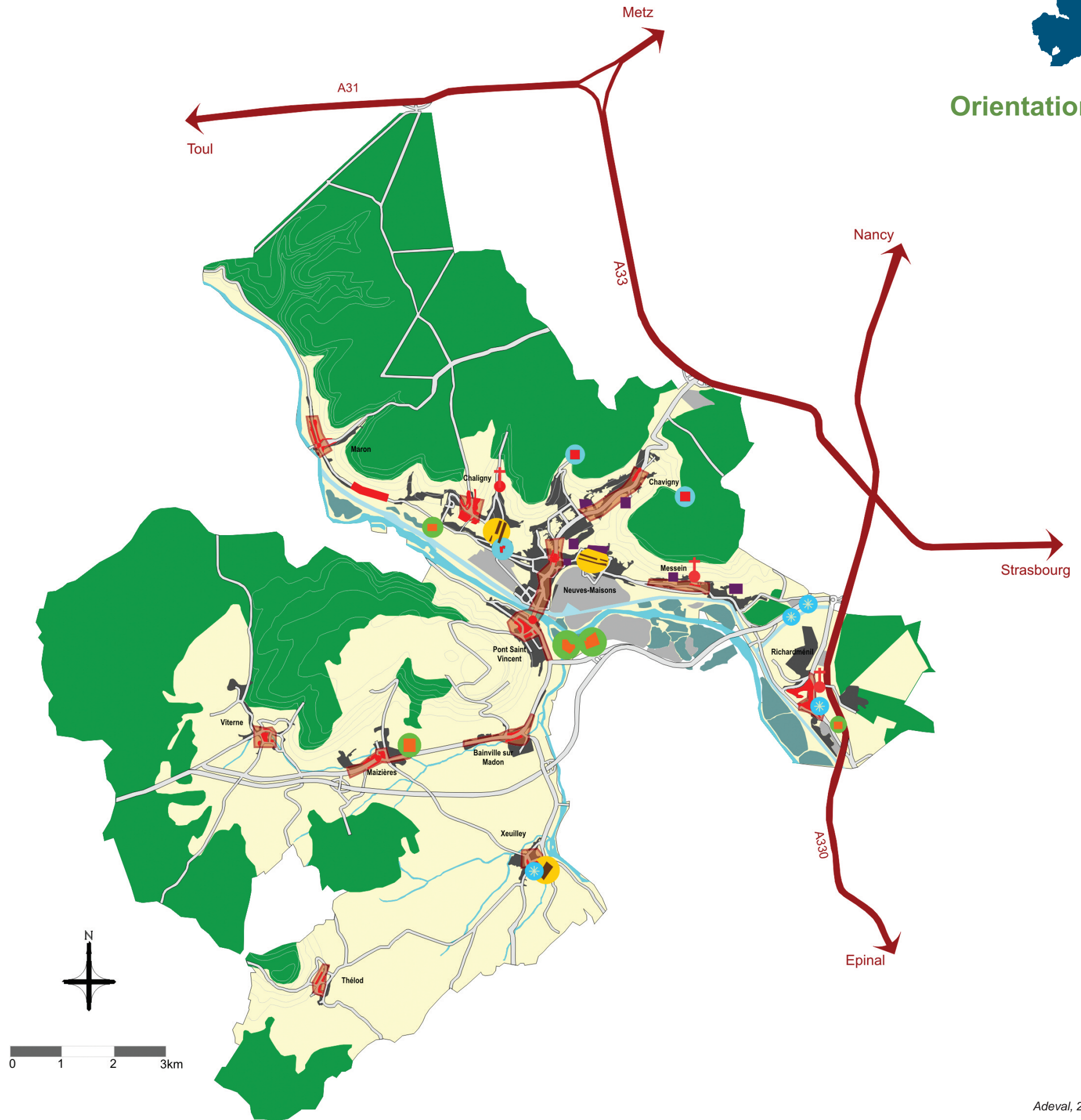




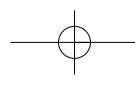
Partie 2 : enjeux et orientations - L'alchimie des couleurs et des formes, les orientations

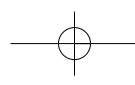


Orientation 2



Adeval, 2008





SYNTHESE

► Orientations

► Axes d'intervention

► Projets pilotes

ORIENTATION 3 LES ZONES ECONOMIQUES ET COMMERCIALES ET LES INFRA- STRUCTURES DE COMMUNICATION



Zones économiques existantes à mettre en valeur



Projets de création de zones d'activités - recherche d'une qualité architecturale et paysagère, prise en compte de l'environnement et réflexion sur la desserte



Vallée de la Moselle
Sites pollués à traiter



Mise en valeur séquentielle de la voie rapide



Traitement paysager des axes routiers majeurs



D 909 D 974
Entrées du territoire et des villes à signaler et à aménager/paysager



Ancienne voie ferrée à aménager - nouvelle fonction à trouver



Sites déqualifiés à traiter

Valoriser les espaces économiques

Projet pilote 15 La mise en valeur des zones économiques et commerciales existantes



Projet pilote 16 Des projets de création ou d'extension des zones d'activités inscrites dans une démarche de développement durable



Projet pilote 17 Le traitement des sites pollués et leur reconversion



Traiter les espaces de la voiture et le paysage des infrastructures

Projet pilote 18 Le paysage des axes routiers majeurs, leur mise en valeur séquentielle

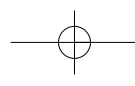
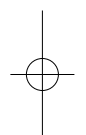
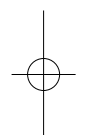


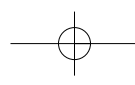
Traiter les abords et les annexes du réseau ferroviaire

Projet pilote 19 L'ancienne voie ferrée de Neuves-Maisons à Maron



Projet pilote 20 Le traitement des gares et des haltes ferroviaires déqualifiées

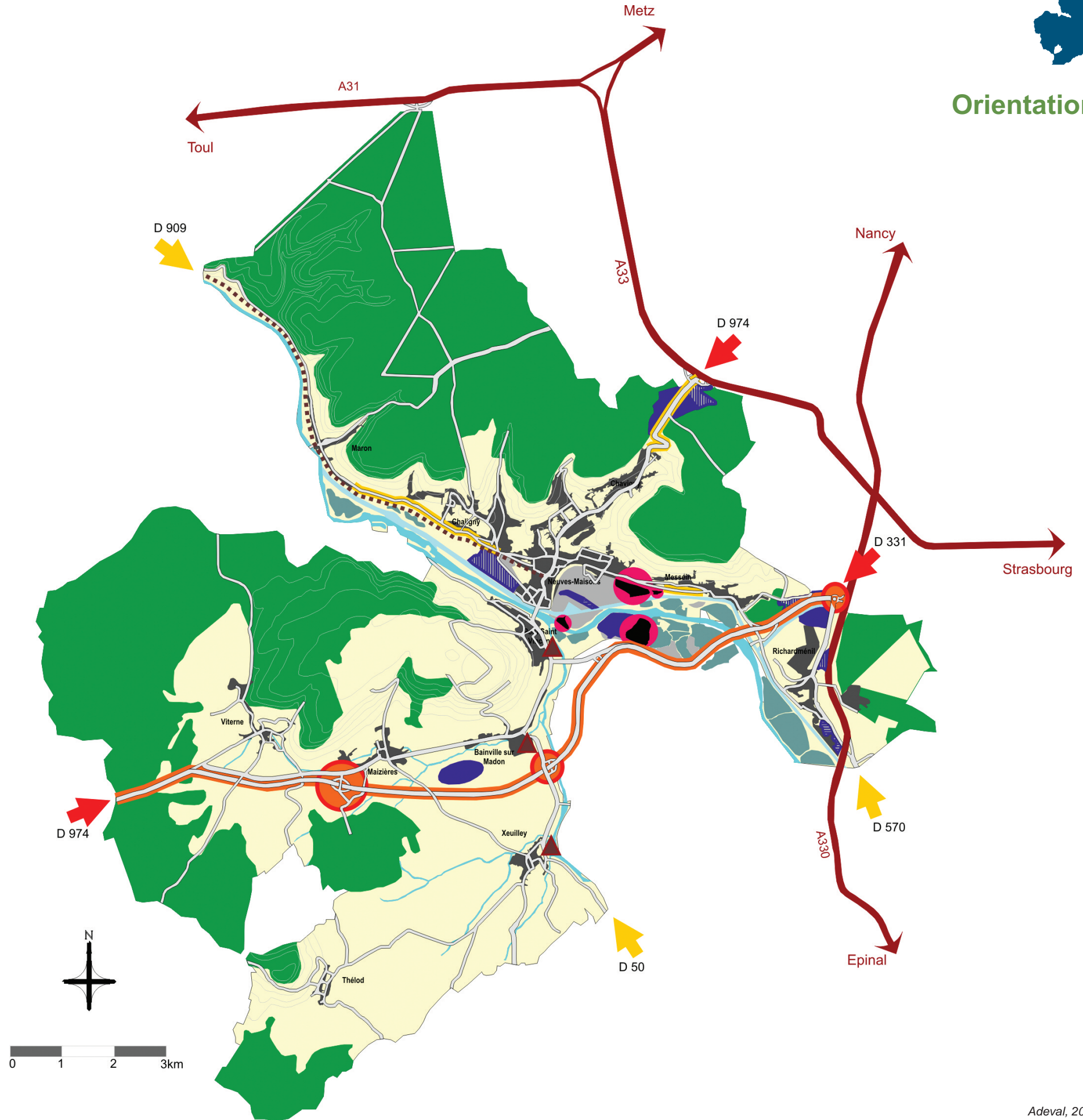




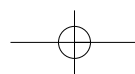
Partie 2 : enjeux et orientations - L'alchimie des couleurs et des formes, les orientations

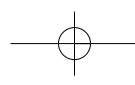


Orientation 3



Adeval, 2008





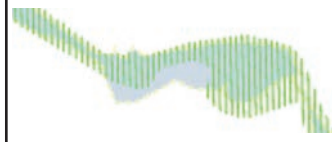
SYNTHESE

► Orientations

► Axes d'intervention

► Projets pilotes

ORIENTATION 4 LES ESPACES NATURELS ET AGRICOLES ET LA VOCATION DE LOISIRS DES GRANDS SITES



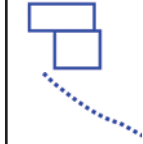
Coulée verte et bleue :
promouvoir un usage
équilibré, construire une
offre de loisirs de
qualité et durable

La valorisation paysagère et écologique



L'eau sous toutes ses formes
naturelles, à préserver et à
valoriser

La valorisation de la vocation loisirs



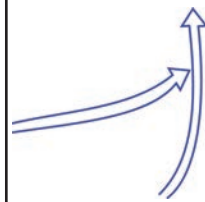
Grands espaces d'eau à
valoriser (loisirs et tourisme)

Abords des berges des canaux à
aménager

La relation de la ville à l'eau



Dialogue avec l'eau à créer
Fenêtres à ouvrir, aménagements
en centre ville s'ouvrant sur l'eau



Le Madon et ses affluents

Parcours naturel à restaurer et/ou
renaturer

Parcours urbains à aménager

Fort potentiel de loisirs
Développement des loisirs et
protection des sites



Grands sites verts à valoriser



Sites classés, inscrits ou
protégés



Belvédères à préserver et à
ouvrir, projet de lecture du grand
paysage



Trames végétales existantes à
renforcer et replantation de haies,
alignements, arbres isolés...

Mettre en valeur l'eau sous toutes ses formes

Projet pilote 21

La coulée verte et bleue de la
Moselle, de Maron à Richardmémil



Projet pilote 22

La mise en valeur du parcours
naturel et urbain du Madon et de
ses affluents



Préserver et valoriser les sites d'exception et de loisirs

Projet pilote 23

Les grands sites verts et de loisirs



Projet pilote 24

Le réseau de belvédères

Sauvegarder les diversités paysagères et la biodiversité

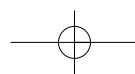
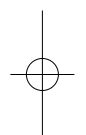
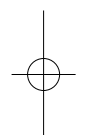
Projet pilote 25

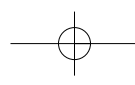
La préservation, la plantation et la
gestion de trames végétales
structurantes dans la plaine du
Xaintois

Encourager une agriculture respectueuse des paysages

Projet pilote 26

Les sites d'exploitation agricole

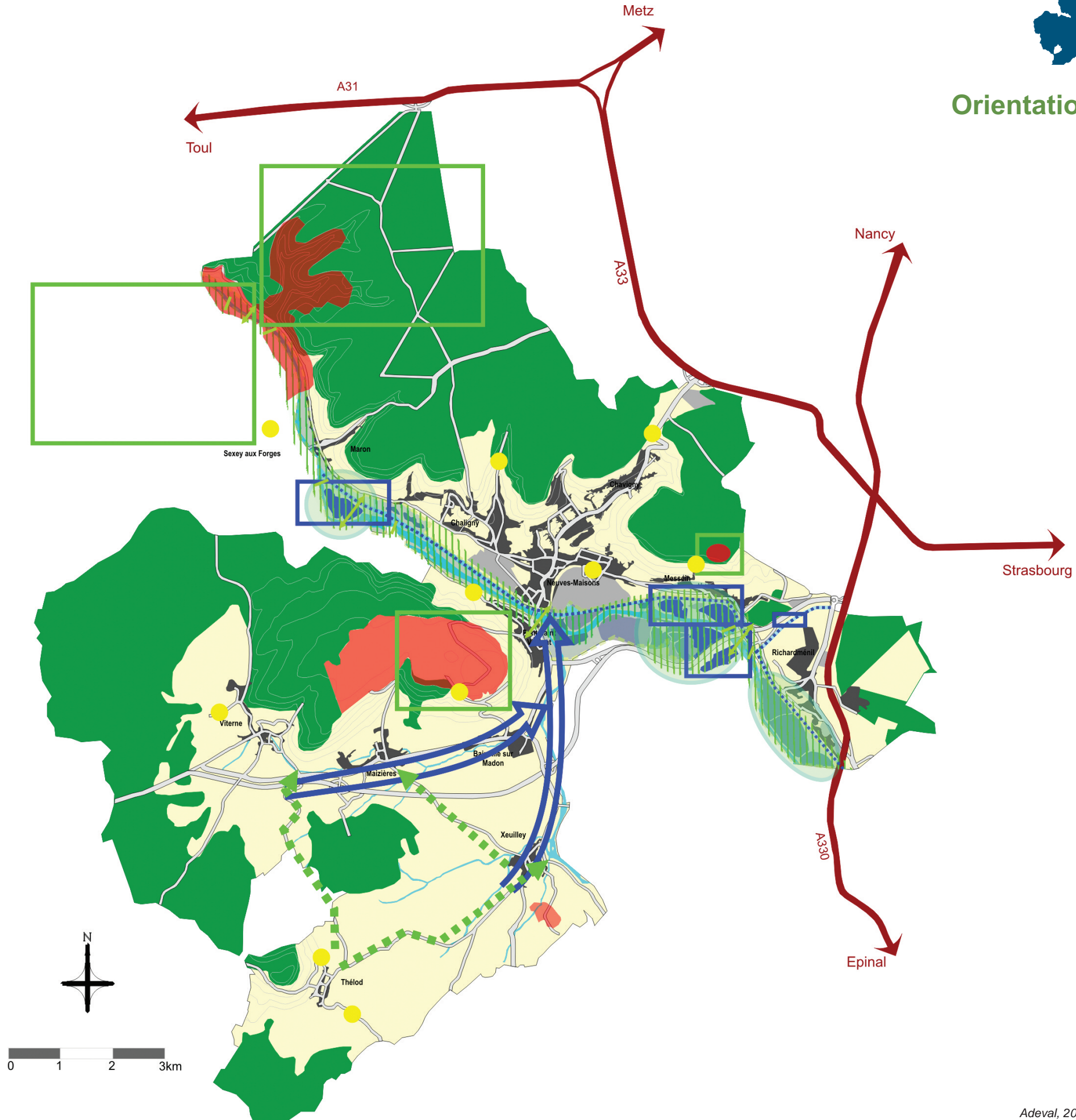




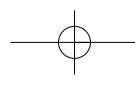
Partie 2 : enjeux et orientations - L'alchimie des couleurs et des formes, les orientations

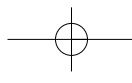
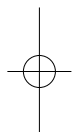
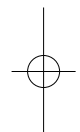
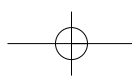


Orientation 4



Adeval, 2008

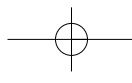
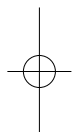
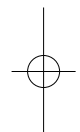
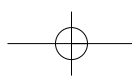


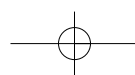




Partie 3

Projets pilotes du territoire





Orientation 1 : la diversité des paysages et l'interface naturelle..... p.143

Axe d'intervention 1 - Traiter l'interface entre la ville et les espaces naturels et lutter contre l'enfrichement des coteaux et du fond de vallée p.144

Axe d'intervention 2 - Maîtriser les limites de la ville et rechercher un urbanisme contrôlé et qualitatif p.150



Orientation 2 : le patrimoine industriel et urbain et les espaces publics du quotidien..... p.153

Axe d'intervention 3 - Valoriser le patrimoine industriel et urbain p.154

Axe d'intervention 4 - Traiter les espaces publics du quotidien p.158

Axe d'intervention 5 - Traiter les principaux points noirs p.161



Orientation 3 : les zones économiques et commerciales et les infrastructures de communication..... p.165

Axe d'intervention 6 - Valoriser les espaces économiques p.166

Axe d'intervention 7 - Traiter les espaces de la voiture et le paysage des infrastructures ferroviaires p.169



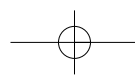
Orientation 4 : les espaces naturels et agricoles et la vocation de loisirs des grands sites verts..... p.175

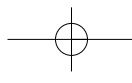
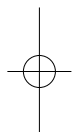
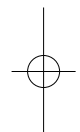
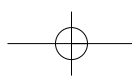
Axe d'intervention 8 - Mettre en valeur l'eau sous toutes ses formes p.176

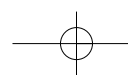
Axe d'intervention 9 - Préserver et valoriser les sites d'exception et de loisirs p.182

Axe d'intervention 10 - Sauvegarder les diversités paysagères et la biodiversité p.185

Axe d'intervention 11 - Encourager une agriculture respectueuse des paysages p.186







Partie 3 : projets pilotes du territoire - Synthèse des orientations, des axes d'intervention et des projets pilotes du plan de paysage



ORIENTATION 1

LA DIVERSITE DES PAYSAGES ET L'INTERFACE NATURELLE

Axe d'intervention 1

Traiter l'interface entre la ville et les espaces naturels et lutter contre l'enfrichement des coteaux et du fond de vallée

Projet pilote 1 : La préservation de l'agriculture et des agrosystèmes sur les coteaux de Viterne à Bainville-sur-Madon et Thélod et Xeulley

Projet pilote 2 : l'ouverture des paysages des coteaux de la vallée de la Moselle de Maron à Richardménénil et sur la commune de Pont-Saint Vincent (les vergers, les zones agricoles et les espaces boisés)

Projet pilote 3 : Les coeurs d'îlots verts dans l'agglomération néodomienne

Projet pilote 4 : la gestion des friches dans le fond de vallée de la Moselle

Axe d'intervention 2

Maîtriser les limites de la ville et rechercher un urbanisme contrôlé et qualitatif

Projet pilote 5 : La vallée de la Moselle, de Maron à Richardménénil en rive droite et Pont-Saint Vincent en rive gauche

Projet pilote 6 : Les villages de Viterne, Maizières, Bainville-sur-Madon, Thélod et Xeulley

ORIENTATION 2

LE PATRIMOINE INDUSTRIEL ET URBAIN ET LES ESPACES PUBLICS DU QUOTIDIEN

Axe d'intervention 3

Valoriser le patrimoine industriel et urbain

Projet pilote 7 : La mise en valeur du patrimoine industriel

Projet pilote 8 : La préservation du patrimoine bâti et de son identité architecturale

Projet pilote 9 : La valorisation du petit patrimoine local et religieux

Axe d'intervention 4

Traiter les espaces publics du quotidien

Projet pilote 10 : L'aménagement et le paysagement des noyaux villageois et des centres urbains

Projet pilote 11 : Le paysage des quartiers d'habitat social

Axe d'intervention 5

Traiter les principaux points noirs

Projet pilote 12 : L'intégration et le paysagement des points d'apport volontaire

Projet pilote 13 : La mise en place d'un règlement de publicité

Projet pilote 14 : Le traitement des sites urbains déqualifiés

ORIENTATION 3

LES ZONES ECONOMIQUES ET COMMERCIALES ET LES INFRASTRUCTURES DE COMMUNICATION

Axe d'intervention 6

Valoriser les espaces économiques

Projet pilote 15 : La mise en valeur des zones économiques et commerciales existantes

Projet pilote 16 : Des projets de création ou d'extension de zones d'activités inscrit dans une démarche de développement durable

Projet pilote 17 : Le traitement des sites pollués et leur reconversion

Axe d'intervention 7

Traiter les espaces de la voiture et le paysage des infrastructures ferroviaires

Projet pilote 18 : Le paysage des axes routiers majeurs, leur mise en valeur séquentielle

Projet pilote 19 : L'ancienne voie ferrée de Neuves-Maisons à Maron

Projet pilote 20 : Le traitement des gares et des haltes ferroviaires déqualifiées

ORIENTATION 4

LES ESPACES NATURELS ET AGRICOLES ET LA VOCATION DE LOISIRS DES GRANDS SITES VERTS

Axe d'intervention 8

Mettre en valeur l'eau sous toutes ses formes

Projet pilote 21 : La coulée verte et bleue de la Moselle, de Maron à Richardménénil

Projet pilote 22 : La mise en valeur des parcours naturels et urbains du Madon et de ses affluents

Axe d'intervention 9

Préserver et valoriser les sites d'exception et de loisirs

Projet pilote 23 : Les grands sites verts et de loisirs

Projet pilote 24 : Le réseau de belvédères

Axe d'intervention 10

Sauvegarder les diversités paysagères et la biodiversité

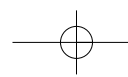
Projet pilote 25 : La préservation, la plantation et la gestion de trames végétales structurantes dans la plaine du Xaintois

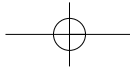
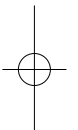
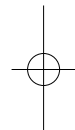
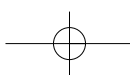
Axe d'intervention 11

Encourager une agriculture respectueuse des paysages

Projet pilote 26 : Les sites d'exploitation agricole

PLAN DE PAYSAGE DE MOSELLE ET MADON







Orientation 1

*La diversité
des paysages
et l'interface
naturelle*



ORIENTATION 1 : préserver la diversité des paysages et valoriser l'interface naturelle entre les espaces urbains et naturels

AXE D'INTERVENTION 1 : TRAITER L'INTERFACE ENTRE LA VILLE ET LES ESPACES NATURELS ET LUTTER CONTRE L'ENFRICHEMENT DES COTEAUX ET DU FOND DE VALLÉE

projet pilote 1 : la préservation de l'agriculture et des agrosystèmes sur les coteaux de Viterne à Bainville-sur Madon et à Thélod et Xeulley.

L'agriculture et les agrosystèmes (vergers, élevage...) caractérisent les coteaux des communes rurales du territoire de Moselle et Madon, de Viterne à Bainville-sur-Madon. Les vergers ceinturent très largement le village de Thélod. A Xeulley, la couronne verte de vergers est quant à elle, plus discontinue.

Le diagnostic a rappelé la richesse des coteaux, interface de qualité entre les zones urbanisées des villages, en pied de côte et la forêt sur le plateau, ainsi que les ceintures de vergers comme patrimoine vert remarquable à préserver, et à souligner les menaces pesant sur leur maintien (grignotage par de nouvelles extensions urbaines, manque d'intérêt pour les vergers).

Ainsi, ces coteaux et ces secteurs de vergers doivent faire l'objet d'un plan d'entretien et de gestion pour assurer leur qualité et leur pérennité. L'activité agricole doit être maintenue. Elle est à l'origine de la qualité des paysages de coteau et assure un maintien des paysages ouverts. Quant aux secteurs de vergers, avec un taux d'enfrichement moyen, des solutions sont à rechercher localement (exemple, à Viterne, un agriculteur avec son troupeau entretient une grande partie du coteau).

projet pilote 2 : l'ouverture des paysages des coteaux de la vallée de la Moselle, de Maron à Richardménil, et sur la commune de Pont-Saint-Vincent

Les coteaux, interface entre la ville et la forêt, sont soumis à de nombreuses pressions de développement. Avec l'étalement urbain, la déprise agricole, l'abandon progressif des vergers responsable de l'enfrichement des coteaux et de l'avancée de la forêt, leur qualité s'amointrit et le paysage se ferme. Associés aux grands secteurs forestiers de la forêt de Haye, les coteaux constituent une couronne verte dont la qualité et la pérennité nécessite une vision globale, à long terme, afin d'établir un programme d'actions ciblées.

Un projet pilote à l'échelle de la vallée de la Moselle, de reconquête des paysages de coteaux, de Maron à Messein, sur la rive droite, et Pont-Saint-Vincent, en rive gauche, doit occuper une place importante dans le plan de paysage. Les objectifs sont, le maintien d'espaces agricoles et de prairies sur les coteaux, la préservation et/ou la reconversion de vergers, la lutte contre l'enfrichement, la valorisation des lisières forestières les plus visibles.



Exemple d'actions concrètes sur le territoire Projet pilote 1 et 2

Les coteaux doivent retrouver une identité paysagère forte et une nouvelle valeur sociale en créant des liens entre les coteaux et la ville. Il s'agit, donc, de recréer et de recomposer une zone de transition naturelle, entre la forêt présente sur le plateau et les zones urbaines en pied de côte, ou sur le coteau, en mettant en place des outils de gestion des coteaux, notamment, pour les espaces agricoles et les vergers.

Il s'agit de définir un schéma global de gestion des coteaux en prenant en compte, l'agriculture, les vergers, la forêt, l'urbanisation et les futures extensions urbaines. Pour chacune de ces vocations, des secteurs à enjeux sont à définir.

Pour les zones agricoles et de prairies

Maintenir l'agriculture sur les coteaux, un programme d'actions capital

- Mettre en place des outils permettant d'évaluer le risque de disparition ou de mutation des structures agricoles.
- Mettre en place des structures foncières faisant du portage avant une reprise par des exploitants agricoles.
- Mettre en place des moyens d'animation pour dynamiser les échanges fonciers sur les secteurs cruciaux (à fort intérêt paysager mais à faible demande agricole, risque de déprise).

Sauvegarder des secteurs en prairies pour maintenir un paysage ouvert et favoriser l'entretien extensif

- Maintenir des agrosystèmes en favorisant, par exemple, le pâturage (moutons, vaches...) pour éviter l'enfrichement : s'assurer de la pérennité de l'entretien des secteurs de prairies avec les gestionnaires actuels. Sinon, rechercher des solutions locales avec des agriculteurs intéressés.

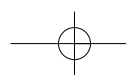
Pour les vergers

Maintenir et recréer des zones de vergers dans les secteurs prioritaires (les secteurs jouxtant les zones urbaines, les secteurs de coteau à haute qualité paysagère, corridors écologiques...) et lutter contre l'enfrichement :

- Préserver les secteurs de vergers entretenus :
 - soutenir les propriétaires qui entretiennent les vergers et s'appuyer sur eux lors des phases de sensibilisation et d'animation sur le programme « restauration des vergers ».
- Favoriser l'entretien et la gestion de verger présentant des signes d'abandon :
 - définir un programme de sensibilisation et de formation pour un entretien dans le long terme des vergers :
 - a) former les propriétaires privés à la plantation d'arbres fruitiers et la taille d'arbres fruitiers (taille de formation, taille de régénération). D'autres thèmes peuvent être abordés, comme, les greffages, les soins, l'initiation à la biodiversité et aux écosystèmes...
 - b) sensibiliser le grand public : une véritable dynamique communale peut conforter l'opération de restauration des vergers. La commune peut encourager différentes déclinaisons autour des vergers, comme, la création d'un atelier de presse ou de distillation, le lancement d'un programme pédagogique auprès des écoles...
- Pour recomposer une interface végétale de qualité dans les secteurs clefs, défricher les parcelles de vergers (à l'état de friche herbacée, arbustive ou arborée), planter de nouveaux arbres fruitiers :
 - agir sur le foncier : envisager une politique communale d'acquisition foncière, donner la possibilité aux propriétaires qui le souhaitent, d'acquérir des parcelles de vergers, de replanter des arbres fruitiers pour créer un verger ou pour remplacer des arbres vieillissants,
 - mobiliser les acteurs associatifs, publics ou privés pour intervenir sur les vergers,
 - sensibiliser, animer, former,
- Aider au renouvellement des arbres fruitiers
- Redonner une valeur économique sociale ou culturelle aux vergers (filères fruits, pressoirs...).

Pour la forêt

Conserver d'anciennes parcelles de vergers colonisées, aujourd'hui, par des essences forestières dans leur état actuel (un retour aux vergers nécessiterait de lourds investissements) : sur la partie haute des coteaux, accepter la progression de la forêt sur les anciennes par-



Partie 3 : projets pilotes du territoire - Orientation 1, la diversité des paysages et l'interface naturelle

celles de vergers et contenir le milieu forestier dans ses limites actuelles pour stopper son avancée.

Rechercher des lisières forestières de qualité paysagère et écologique pour les plus visibles

- Définir un programme de gestion des lisières forestières avec les autorités compétentes.

Pour des liens entre les coteaux et la ville

Créer des liaisons piétonnes entre les zones urbaines et les coteaux

- Mettre en réseau les voies de desserte des quartiers d'habitation avec les sentiers, présents sur les coteaux, pour retrouver des liens entre les coteaux et la ville, et favoriser la promenade.

Faciliter la promenade au sein des coteaux

- Retrouver un réseau de sentiers
 - définir le nouveau réseau de sentiers : privilégier les sentiers cadastrés appartenant aux communes, puis, engager des négociations avec les propriétaires privés,
 - défricher les chemins,
 - trouver des moyens et définir une périodicité d'entretien des sentiers défrichés, afin d'éviter un nouvel enrichissement,
 - communiquer sur la réouverture des sentiers pour une nouvelle appropriation du coteau par les propriétaires privés de parcelles de vergers et par les habitants.

Donner de nouvelles vocations à quelques secteurs des coteaux

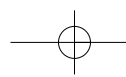
- Encourager la création d'un parc naturel urbain, à Neuves-Maisons et/ou Chaligny, lieu de promenade, de détente et de jeux pour la population, dans lequel seraient conservées des parcelles de vergers, de forêts, de prairies, de vignes... Totalement ouvert sur différents quartiers d'habitat, le parc naturel urbain assure une transition douce, de qualité, entre les espaces urbanisés et les vergers ou la forêt et permet de redonner une valeur sociale au coteau.

Pour les nouveaux secteurs urbains

La mise en valeur des coteaux, passe aussi, par l'intégration des nouveaux secteurs d'urbanisation au sein des coteaux. Des secteurs clefs sont à préserver de toutes nouvelles urbanisations afin de maintenir des coupures vertes :

- A Messein, maintien de la coupure verte permettant de conserver une liaison naturelle entre les espaces préservés du coteau et de la vallée.
- A Chavigny, maintien des espaces naturels entre le projet des zones d'activités de Nancy-Brabois et les premières zones d'urbanisation.

Cette action est liée aux projets pilotes 4 et 5.





Les vergers, un patrimoine à reconvertir en partie

Le verger, marque d'une ancienne activité fruitière sur les coteaux est un patrimoine en régression. La disparition de l'économie fruitière et le manque d'intérêt de la population pour ces vergers ont engendré leur disparition progressive.

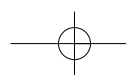
Ainsi, tous les vergers ne peuvent être préservés pour eux-mêmes si aucune reconversion ne les valorisent de nouveau. Il s'agit, donc, de rechercher de nouvelles formes d'usage des secteurs de vergers, de mettre en place des actions visant à préserver certains secteurs clés, notamment, à l'arrière de l'urbanisation pour garantir une interface végétale de qualité, à initier une micro-économie pour quelques sites, à maintenir quelques vergers pour leur diversité biologique...

Viterne



Exemple d'actions extérieures au territoire Projets pilotes 1 et 2 / CD ROM p.p n° 1 et 2

- La mise en valeur du coteau de Blénod-lès-Pont-à-Mousson et de Maidières (Val de Lorraine) – étude des « Interfaces forestières » (Adeval) et « Vers la valorisation des coteaux pour une meilleure image de marque », Blénod-lès-Pont-à-Mousson (Adeval).
- Les OPAV en Meurthe-et-Moselle (communauté de communes de Seille et Mauchère, des Trois Vallées...) et dans les Vosges.



Partie 3 : projets pilotes du territoire - Orientation 1, la diversité des paysages et l'interface naturelle

projet pilote 3 : les coeurs d'ilôts verts dans l'agglomération néodomienne

L'attractivité du territoire de Moselle et Madon est liée au cadre de vie offert et à son environnement. Aussi, les coeurs d'ilôts verts, à proximité des villages et dans la trame urbaine existante participent à la qualité du cadre de vie.

L'objectif du plan de paysage est la préservation de ces poumons verts dans l'agglomération néodomienne et la création de zones vertes ou de jardins dans les programmes futurs d'urbanisation.

Exemple d'actions concrètes sur le territoire projet pilote 3

Veiller à la prise en compte de l'intérêt paysager et environnemental des coeurs d'ilôts verts dans les documents d'urbanisme

- Mesures réglementaires de protection.

S'assurer de la création de poumons verts dans les nouveaux programmes d'urbanisation (ZAC du Haldat à Chavigny, par exemple)

- Conservation et/ou création de vergers, aménagement d'un jardin en coeur d'ilôt ...

projet pilote 4 : la gestion des friches dans le fond de vallée de la Moselle

Il subsiste du passé industriel et de l'exploitation des granulats dans le fond de vallée de la Moselle des séquelles importantes (friches naturelles, espaces délaissés) qui portent atteinte à l'attractivité du territoire. Les délaissés industriels non traités, l'absence d'entretien et de gestion de la végétation en fond de vallée, ou le long de l'ancienne voie ferrée, entre Neuves-Maisons et Maron, le non entretien des parcelles de l'arrière des zones urbaines au canal... sont la conséquence, mise en avant dans le diagnostic, d'un enrichissement en fond de vallée responsable de la fermeture des paysages et de la fragmentation de l'espace.

La gestion des friches occupe ici une place centrale. Le projet est complexe et doit conduire à un plan de gestion exemplaire de ces dernières dans le fond de vallée de la Moselle, afin de participer à la reconquête de ce vaste espace.

Exemple d'actions concrètes sur le territoire projet pilote 4

Il s'agit de définir un plan de gestion des secteurs en friche : analyse foncière (propriétaires privés et publics), recensement des volontés privées ou communales d'intervention sur les secteurs en friche, politique d'acquisition foncière communale ou signature de convention, phasage des travaux, pérennisation de l'entretien et de la gestion à travers un calendrier pluriannuel d'actions.

- Lutter contre l'enfrichement le long de la RD 115, à l'arrière de l'urbanisation à Messein et le long de la RD 909, entre le canal et l'urbanisation à Maron.

- Engager une réflexion sur le devenir des délaissés industriels en fond de vallée (site de la cokerie,...) : possibilité de reconversion économique des sites, de maintien des friches gérées en fond de vallée.

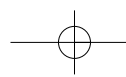
Cette action est liée au projet pilote 16.

- Lutter contre l'enfrichement des emprises de l'ancienne voie ferrée, entre Neuves-Maisons et Maron.

Cette action est liée au projet pilote 18.

- Gérer les zones de friches naturelles et la végétation autour des étangs à Messein et à Neuves-Maisons.

Cette action est liée au projet pilote 20.



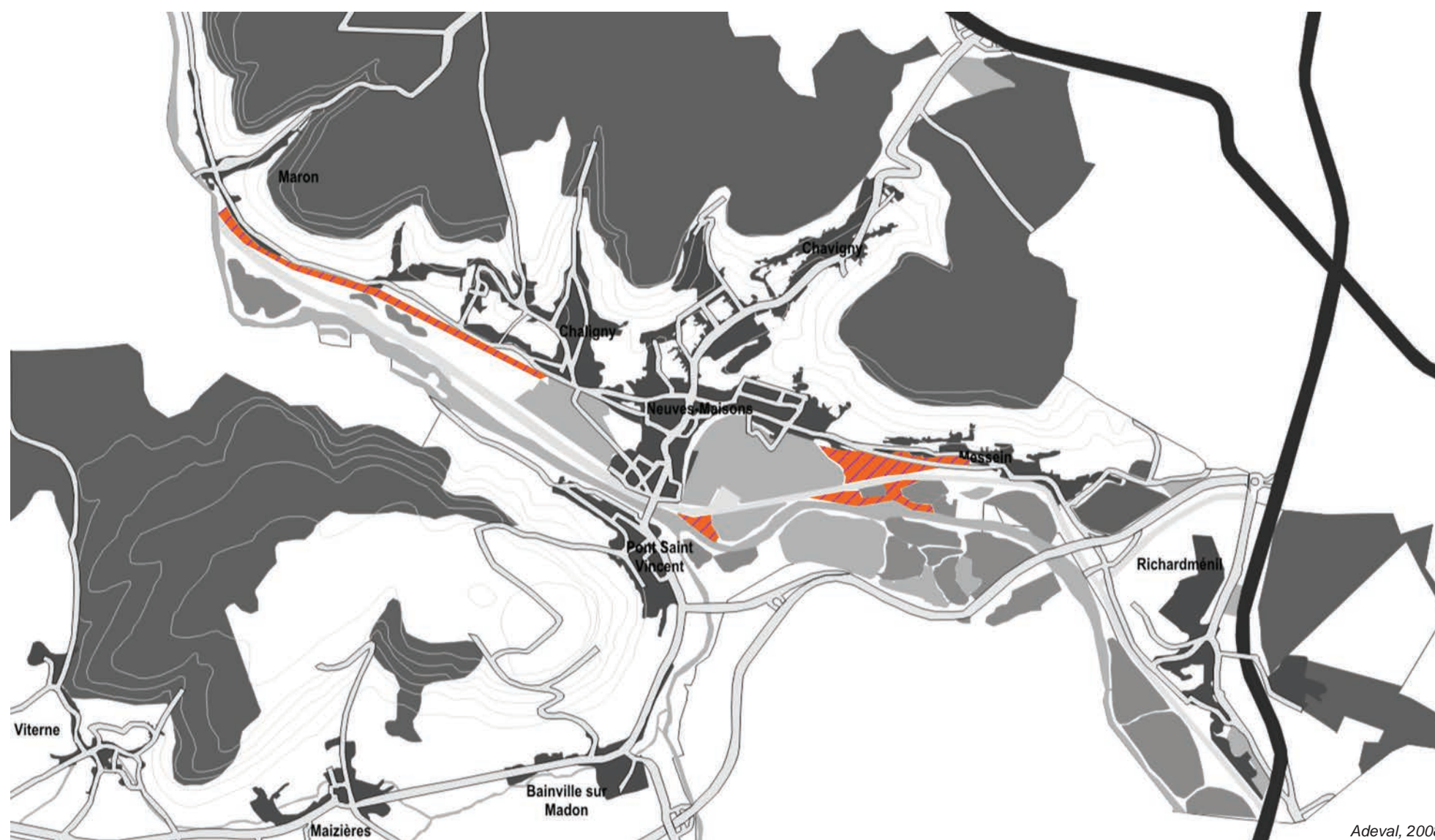


Une autre image de la friche

La friche peut être vue, indépendamment, comme une dépréciation du paysage, une perte sur les plans esthétiques et économiques. Mais elle est aussi un milieu très riche écologiquement, intéressante à préserver sous certaines conditions.

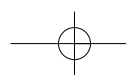
Une friche ne doit pas être nécessairement un espace abandonné. Une gestion exemplaire de celle-ci peut être mise en place. Il est ainsi possible de l'entretenir pour améliorer son potentiel écologique. L'intérêt est de disposer, dans un territoire donné, de friches à différents stades d'évolution, ce qui permet d'obtenir une grande diversité floristique et faunistique.

Les principaux secteurs enrichis dans le fond de vallée de la Moselle



Adeval, 2008





Partie 3 : projets pilotes du territoire - Orientation 1, la diversité des paysages et l'interface naturelle

AXE D'INTERVENTION 2 : MAÎTRISER LES LIMITES DE LA VILLE ET RECHERCHER UN URBANISME CONTRÔLÉ ET QUALITATIF

projet pilote 5 : la gestion de la pression foncière dans la vallée de la Moselle, de Maron à Richardménénil, en rive droite, et Pont-Saint-Vincent, en rive gauche

Sur le territoire intercommunal, et notamment, dans la vallée de la Moselle, la pression foncière et immobilière est forte, l'attractivité résidentielle est de plus en plus grande avec une progression conséquente depuis 2004 de la construction neuve. De manière générale, les nouvelles zones d'habitat se sont réalisées sans réelle prise de conscience de la valeur du paysage de la vallée. Les formes urbaines originelles (villages T, villages-rues ou villages-tas) ont éclaté ; le noyau ancien reste, toutefois, encore perceptible par sa densité, ses caractéristiques architecturales... De grands lotissements se sont réalisés et occupent majoritairement des sites en coteau, souvent au contact d'espaces naturels ou agricoles importants : le « Bois Impérial », le « Vert Village », le « Haut du Lac », le « Fond du Val »...

Deux des orientations retenues par le Programme Local de l'Habitat sont d'avoir « une politique foncière et urbaine en faveur de l'habitat » et de « favoriser une production d'habitat suffisamment abondante et diversifiée pour répondre davantage aux besoins des ménages locaux ». Répondre aux besoins en logements est une intention intercommunale indiscutable. Mais, sur l'ensemble des communes de la vallée, l'objectif est de favoriser le renouvellement et/ou la densification urbaine, de rechercher un développement urbain compact autour des centralités existantes, de lutter contre l'étalement urbain et l'étiement trop excessif des constructions le long des axes routiers. Il faut également marquer une volonté de préserver les espaces agricoles et naturels des coteaux avec la protection des coeurs d'îlots verdoyants et des séquences vertes entre les communes (entre Maron et Chaligny, entre Messein et Ludres...).

Ces objectifs sont en lien avec les projets pilotes 1, 2 et 3.

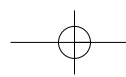
Dans tous les cas de nouvelles constructions, la recherche d'un urbanisme durable nécessite une nouvelle approche de l'architecture, peut-être une évolution drastique de cette dernière. Continuer de construire un pavillon « standard » tels que ceux proposés par la grande majorité des constructeurs, est-ce du développement durable ? Cette forme d'urbanisme et d'architecture a-t-elle des impacts sur l'environnement ? Quel est le coût de ce type de construction ? : la maison individuelle, est-elle accessible par tous ? et doit-elle l'être ? n'existe-t-il pas d'autres modes d'habitat plus durables et plus accessibles à promouvoir ?

Une attention toute particulière doit être portée aux clôtures. Préférer des essences végétales locales pour la réalisation d'une clôture végétale et bannir les haies de conifères ou de laurier palme de qualité paysagère médiocre, banalisant le paysage et appauvrissant la biodiversité.

projet pilote 6 : le développement maîtrisé des villages de Viterne, Maizières, Bainville-sur-Madon, Thélod et Xeuilley

Secteur rural de la communauté de communes Moselle et Madon, les communes de Viterne, Maizières, Bainville-sur-Madon, Thélod et Xeuilley constituent des réserves foncières importantes pour développer des secteurs d'habitat (les contraintes naturelles d'inondation, des glissements de terrain, des risques d'effondrement miniers... sont moins importantes que dans la vallée de la Moselle).

Ces communes, principalement agricoles, sont largement pressenties pour des programmes d'habitat peu denses (Programme Local de l'Habitat du territoire de Moselle et Madon). Le renouvellement et/ou la densification doivent être privilégiés. Dans le cas de nouvelles extensions, les formes d'habitat choisies doivent être exemplaires quant à leurs approches urbaines et paysagères, afin d'assurer un développement villageois durable : définir un habitat mieux adapté (plus compact) que le « tout pavillonnaire », qui ne correspond pas à un urbanisme durable. Les formes urbaines originelles (villages T, villages-rues ou villages-tas) encore très lisibles sur cette partie du territoire, doivent être préservées. Chacune des communes réfléchissant à son urbanisation future doit se poser la question de la localisation la plus propice pour développer un habitat de qualité en lien avec l'urbanisation existante, de l'intégration dans son environnement du programme, de la préservation de la qualité des sites. Chacune des communes doit réfléchir à la limite de l'espace villageois menacé par le mitage, notamment à Viterne. Les coteaux les plus doux mais aussi les plus sensibles doivent être préservés d'un point de vue du paysage et des milieux naturels. Les séquences vertes entre les villages doivent être préservées en stoppant l'urbanisation le long de la RD 974. Le développement urbain doit également tenir compte des exploitations agricoles délocalisées en périphérie afin que ces dernières ne soient pas rattrapées par des zones d'habitat.





Exemple d'actions concrètes sur le territoire Projet pilote 5 et 6

Définir des actions de sensibilisation, d'animation et des formations des élus locaux

- A la valeur de leur paysage, aux caractéristiques des formes villageoises (village « rue », village « tas » ou village « T »).
- A l'urbanisme durable avec la réalisation des secteurs d'habitat de qualité urbaine, architecturale et paysagère remarquable.
- Aux possibilités offertes par l'outil PLU pour définir un urbanisme de qualité.
- Editer des fiches techniques conseils ou se rapprocher du CAUE 54 pour aider les particuliers dans la réalisation de leur projet.

Financer une partie des PLU par la communauté de communes

- Conditionner l'aide au respect des orientations et des actions inscrites dans le plan de paysage.

Définir un cahier des charges précis en terme d'urbanisme (parcelles, voiries, réseaux, implantations, volumétries, matériaux, clôtures...) et d'aménagements paysagers lors de la réalisation d'un lotissement.

Constituer des équipes de concepteurs avec un architecte et/ou un paysagiste, lors de la procédure, afin d'avoir des propositions d'aménagement de qualité dépassant la seule répartition en lots de l'aménageur.

Prendre en compte l'existant pour la réalisation du projet afin d'éviter des ruptures fortes avec le bâti existant : ne pas ignorer les trames foncières ou bâties existantes, éviter les voies d'accès et de desserte sans issue.

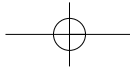
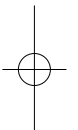
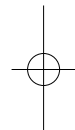
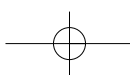
Prendre en compte la notion d'insertion et de qualité paysagère dans le volet paysager du permis de construire.

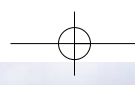
Monter une réalisation exemplaire pilote avec un cahier des charges particulier avec des investisseurs publics ou privés.

Mettre en place un observatoire foncier (prix du foncier, évolution des extensions urbaines...) dans le Système d'Information Géographique (SIG) de la communauté de communes.

Exemple d'actions extérieures au territoire Projets pilotes 5 et 6 / CD ROM p.p n° 5 et 6

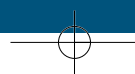
- Le concours avec l'Ecole Nationale Supérieure du Paysage de Versailles sur un projet d'extension villageoise au coeur de la couronne de vergers, Bouxières-sous-Froidmont (Val de Lorraine).
- Le lotissement HQE, Putscheid (Luxembourg).
- Le projet d'un quartier durable d'exception, le site Pogin à Fontoy (Moselle).
- Le guide de l'urbanisme et de l'habitat durable (Pays de Rennes).
- La charte d'aménagement entre Foncier Conseil et Pagny-sur-Moselle ; la politique environnementale ; la maison et l'environnement ; le terrain à bâtir et l'environnement (Nexity / Foncier Conseil).
- L'évaluation environnementale des documents d'urbanisme (DIREN Bretagne)





Orientation 2

Le patrimoine industriel et urbain et les espaces publics du quotidien





ORIENTATION 2 : mettre en scène le patrimoine industriel et urbain et traiter les espaces publics du quotidien

AXE D'INTERVENTION 3 : VALORISER LE PATRIMOINE INDUSTRIEL ET URBAIN

projet pilote 7 : la mise en valeur du patrimoine industriel

Les anciens sites industriels (« La filoche », le Val de Fer...), les cités ouvrières et les jardins ouvriers constituent le patrimoine industriel, paysage identitaire fort de Moselle et Madon. Différents projets de mise en valeur ont été lancés avec, notamment, un projet pour l'ancienne filoche, des rénovations de façades pour quelques cités ouvrières, l'aménagement du « Chemin des Traces »...

Ces actions doivent se poursuivre et d'autres opérations restent encore à mener autour de deux types d'actions :

- D'une part, leur préservation.
- D'autre part, leur mise en valeur : charte de développement et d'aménagement des cités ouvrières (rénovation des façades, conservation des encadrements, traitement des abords...), charte de qualité et mise en valeur des jardins ouvriers, situés aux franges des villes et des villages, (nettoyer, créer des aires de services communs pour les points d'eau et le stockage des déchets collectifs, régler les matériaux de constructions des cabanons...), restauration et recherche d'une nouvelle fonction sociale et/ou culturelle des bâtiments industriels identitaires, traitement de leurs abords.

Exemple d'actions concrètes sur le territoire Projet pilote 7

Mettre en valeur des cités ouvrières

- Définir un projet de mise en valeur des principales cités ouvrières et de leurs abords à Neuves-Maisons (les cités de Messein et de la Plaine), Chaligny (les cités de Banvoie) et Xeuilley.

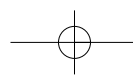
Valoriser le site du Val de Fer

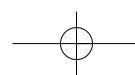
- Avoir une ambition plus grande de l'offre actuelle du site du Val de Fer en le restructurant, à partir des hypothèses d'aménagement définies par les études de l'Etablissement Public de la Métropole Lorraine (aujourd'hui, l'Etablissement Public Foncier Lorrain). Seuls les aménagements du « Chemin des Traces » et de « La Mine » ont vu le jour.



Préserver les jardins ouvriers

- Pérenniser la vocation des sites des jardins ouvriers dans les documents d'urbanisme et la mobilisation des communes et des propriétaires des parcelles, pour mettre en place une charte de qualité.



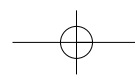


Croquis de la mise en valeur des cités de Messein, Neuves-Maisons



Exemple d'actions extérieures au territoire Projets pilotes 7 / CD ROM p.p n°7

- La charte de développement et d'aménagement de la cité ouvrière du Douaire à Frouard (Val de Lorraine).
- Le plan de colorisation des cités remarquables de Pompey (Val de Lorraine).
- Le traitement des espaces publics de la cité des cadres à Jeandelaincourt (Val de Lorraine).
- Le programme « Sauvons nos chapiteaux » sur la cité des cadres de Jeandelaincourt (Val de Lorraine).
- Le schéma d'aménagement des jardins ouvriers de Champigneulle et de Frouard (Val de Lorraine).





Partie 3 : projets pilotes du territoire - Orientation 2, le patrimoine industriel et urbain et les espaces publics du quotidien

projet pilote 8 : la préservation du patrimoine bâti et de son identité architecturale

Les coeurs villageois possèdent encore une identité « traditionnelle Lorraine », tant par leurs formes urbaines que par leurs caractéristiques architecturales. Cette dernière est souvent mise à mal par des opérations de ravalement de façades, par des modifications d'ouverture (portes de grange, fenêtres...). Le diagnostic est le même pour les noyaux anciens des villes, avec la présence en plus d'un bâti, datant de la seconde reconstruction intéressant à conserver et à mettre en valeur (par exemple, la place commerciale de Pont-Saint-Vincent).

L'objectif est la recherche d'un équilibre entre la préservation du patrimoine et l'intervention contemporaine, intervention forte dans la sobriété en ne reniant pas l'existant.



Viterne

Exemple d'actions concrètes sur le territoire projet pilote 8

Des actions de sensibilisation, d'animation et de formation des élus locaux et de la population, à la richesse du patrimoine bâti de leur commune doivent être réalisées

- Mettre en place des outils ciblés de sensibilisation (journée de formation, fiches conseils, exposition itinérante temporaire).
- Mettre en place un chantier d'école avec l'Ecole d'Architecture de Nancy.

Réglementer les interventions sur le bâti

Les actions engagées par le territoire pour une valorisation du cadre bâti, par le biais d'aides incitatives, comme, les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (aide financière au ravalement de façades) doivent être relayées par une réglementation fine des documents d'urbanisme (PLU) et par des cahiers de recommandations architecturales (pouvant être annexés au PLU ou à disposition de la population, en Mairie) pour une sensibilisation des élus et de la population aux matériaux de constructions, aux rénovations possibles des façades et de ses ouvertures, aux coloris des enduits, des boiseries ou des ferronneries... (selon le nuancier du CAUE 54).

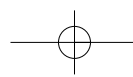
Suivre les restaurations des façades

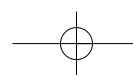
Poursuivre le suivi des restaurations de façades avec la commission de suivi des opérations de rénovation, en partenariat avec le CAUE 54. Lors des demandes d'aides financières à la communauté de communes, lier l'attribution de l'aide au respect des recommandations architecturales fixées.

Evaluer la démarche engagée par le CAUE (inventaire non exhaustif du patrimoine rural subsistant - 2004) et mener une réflexion sur la suite de cet inventaire.

Exemple d'actions extérieures au territoire Projets pilotes 8 / CD ROM p.p n°8

- Le recensement du patrimoine bâti sur les communes de Montenois et de Vittonville (outil de sensibilisation au service des élus et de la population).
- Le recensement des maisons de maîtres du Val de Lorraine, sensibilisation des propriétaires privés : travaux de rénovation à partir d'un règlement d'intervention défini avec le CAUE 54 et le Val de Lorraine.





projet pilote 9 : la valorisation du petit patrimoine local et religieux

Le territoire de Moselle et Madon est doté d'un petit patrimoine local riche, privé ou public : patrimoine lié à l'eau (fontaines, lavoirs, puits, ponts ou passerelles...), murets en pierre sèche, calvaire, église, chapelle... qui souffre de l'usure du temps, du manque d'entretien voire d'abandon. Sensibilisées, beaucoup de communes se sont déjà engagées dans des opérations de restauration mais l'effort est à poursuivre.

L'objectif est donc la sauvegarde et la mise en valeur de ce petit patrimoine bâti par des opérations de rénovation, de traitement paysager de leurs abords...

L'architecture traditionnelle est un élément fort des territoires ruraux souvent méconnus et menacés. Patrimoine identitaire participant à l'attractivité de l'espace rural, à la fois, dans le cadre de vie des habitants et pour la valorisation touristique, elle participe à la diversité et à la richesse des paysages.

Exemple d'actions concrètes sur le territoire projet pilote 9

Recensement de l'ensemble du patrimoine et définition d'un phasage de travaux de réhabilitation sur la durée du mandat communautaire

Par exemple :

- Définir un aménagement paysager de la place de l'église à Xeulley, ainsi que la restauration de son patrimoine lié à l'eau.
- Mettre en valeur le petit patrimoine local de Richardménil.
- Poursuivre la restauration des murets de pierre sèche sur la commune de Maron, le long de la RD 909.



Maron



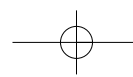
Viterne

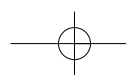


Xeulley

Exemple d'actions extérieures au territoire Projets pilotes 9 / CD ROM p.p n°9

- La restauration du petit patrimoine local (lavoirs, fontaines...) à Prény (Val de Lorraine).
- La mise en valeur du petit patrimoine avec un artiste (mosaïques) à Bouxières-aux-Dames (Val de Lorraine).
- La restauration du petit patrimoine public sur la communauté de communes de Seille et Mauchère, (lavoir à Phlin).
- Le sentier d'interprétation des aîtres fortifiés de la vallée du Rupt de Mad sur la communauté de communes des Trois Vallées (Val de Lorraine).





Partie 3 : projets pilotes du territoire - Orientation 2, le patrimoine industriel et urbain et les espaces publics du quotidien

AXE D'INTERVENTION 4 : TRAITER LES ESPACES PUBLICS DU QUOTIDIEN

projet pilote 10 : l'aménagement et le paysagement des noyaux villageois et des centres urbains

Le diagnostic a mis en avant les efforts déjà engagés par les communes, quant, à la valorisation des centres urbains ou villageois par des aménagements d'espaces publics (places, rues, abords d'équipements publics ou culturels...).

Il s'agit de poursuivre cet effort dans l'ensemble des communes du territoire. L'aménagement urbain et paysager des espaces publics les plus fréquentés (abords de la mairie, de l'école, des équipements publics culturels ou sportifs, parcs publics) et des rues les plus empruntées, l'enfouissement des réseaux aériens sont des projets prioritaires pour améliorer le cadre de vie de chacun.

L'aménagement des traversées des villes et des villages est également à lancer, notamment, pour les communes dont la traversée correspond à un axe routier très emprunté, comme, les RD 909, 115 et 974. Bien que le centre ville ou villageois s'organise souvent autour de cet axe, avec la présence de commerces, d'équipements publics... son aménagement est trop « routier ».

Une réflexion sur la problématique du stationnement en centre village est également à engager, afin de répondre aux besoins en stationnement tout en maîtrisant la demande future. Il s'agit de préserver le cadre de vie des centres anciens et de redonner aux habitants des espaces publics de qualité, aujourd'hui trop souvent offerts au stationnement. Pour certaines communes, la préservation des usoirs est en jeu.

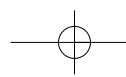
Exemple d'actions concrètes sur le territoire projet pilote 10

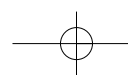
L'objectif est la définition d'un programme d'aménagement, par communes, avec la définition d'un programme pluriannuel (sur 5 ans)

- Aménager la traversée des villages de Maizières, de Bainville-sur-Madon, de Thélod, de Chaligny (RD 909), de Chavigny (RD 974) et de Richardmémil (RD 570).
- Réaliser l'aménagement urbain et paysager de trois points stratégiques : le point central de Neuves-Maisons, la place de Pont-Saint-Vincent et le carrefour, entre la descente depuis Chaligny centre et la zone économique Pasteur.

Ces deux premières actions sont liées au projet pilote 18.

- Entreprendre une réflexion sur la problématique du stationnement en centre village, à Viterne, Thélod, Maron et au coeur des noyaux bâtis anciens de Messein, de Chaligny et de Chavigny : permettre l'acquisition foncière par les communes par la mise en place des outils appropriés dans les Plans Locaux d'Urbanisme (emplacements réservés), en vue de la création de places de stationnement nécessaires pour pallier les manques existants ; imposer un nombre minimal de places de stationnement à créer sur l'espace privé pour tout nouveau logement ou réhabilitation.
- Enfouir des réseaux aériens dans les centres villes / villages.
- Protéger et mettre en valeur les usoirs par des aménagements paysagers (usoirs enherbés, fruitiers palissés sur la façade...).
- Aménager des espaces verts au coeur des villes ou mise en valeur des existants.
- Paysager des liaisons interquartier avec des programmes de plantation, de fleurissement..., requalification paysagère des quartiers.
- Définir un champ d'intervention de la communauté de communes sur les espaces publics et prendre la compétence « voirie » (la CCMM possède seulement la compétence « voirie » pour les accès aux zones d'activités) et « enfouissement des réseaux aériens ».





Partie 3 : projets pilotes du territoire - Orientation 2, le patrimoine industriel et urbain et les espaces publics du quotidien



Aménagement d'un parc

Chaligny



Aménagement paysager
Requalification, mise en sécurité
abords du parc

Maitrise d'ouvrage :
Commune de Chaligny
F. PINHO - Maire

Maitrise d'oeuvre :
C. MANGIN Architecte dplg
S. THALGOTT Paysagiste

Intervenants extérieurs :
A.D.U.A.N.
C.A.U.E. de Meurthe-et-Moselle

Chronologie :
Concertation - 1997
Début études - avril 2001
Début des travaux - septembre 2001
Fin des travaux - avril 2002

Nature des travaux :
Aménagement du parc Albert André
Création d'un mur de soutènement
Création de mobilier urbain
Création d'une fontaine
Eclairage public
Entassement des réseaux rue
E. Pinthier

Principaux matériaux :
Grouine ciment au sol
Béton désactivé - sol
Enrobé noir - stationnement
Bois - escalier
Béton naturel - fontaine

Végétation :
Platanes, tilleuls, un chêne rouge,
Sophoras, ginkobilobas
Haies: cornouillers, rosiers, viornes, amélanchiers, graminées bulbeuses

Coût de l'opération - T.T.C. :
Total travaux - 217 742,25 Euros
Subventions :
Conseil général : 36 085 Euros TTC
Fonds Européens Résider :
43 518 Euros

Surface approximative : 3500 m²

Prix au m² : 62,21 Euros /m²



Requalification du parc Albert André

Situé au coeur de la cité ouvrière de Chaligny, le parc s'inscrit sur une parcelle délimitée par trois rues, dont une, très passante. Il est de forme triangulaire, légèrement en pente et enclavé par rapport à la rue qui le borde en surplomb. Ce lieu, très fréquenté par les habitants, était devenu, par manque de sécurité, inadapté aux usagers. Le talus menaçait de s'effondrer sous la contrainte du trafic routier intense.

Le parc joue par sa localisation un très grand rôle dans son environnement paysager. Il est visible depuis les différents angles d'arrivées, et présente une orientation privilégiée par rapport à la rue. Sa situation offre des vues vers le fond de vallée et les côtes de Moselle.



Principe d'aménagement

Les principes généraux d'aménagement du parc contribuent à améliorer la sécurité des usagers par rapport à la route départementale. Le parc devait rester ouvert sur l'environnement qui le borde afin de garder ce lien qu'il entretient avec les usagers.

Soucis d'intégrer, de préserver, de respecter la cohérence du lieu dans son environnement proche, en l'occurrence des cités ouvrières qui lui font face mais aussi marquer les limites entre les espaces donnés aux piétons et aux automobiles.

Le maître d'ouvrage souhaitait intégrer au mieux la pratique des usagers tout en gardant l'authenticité du lieu.

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'environnement
48, rue du Sergent Blandan - C.O. 19 - 54 035 Nancy CEDEX tél: 03.83.94.51.78 - fax: 03.83.94.51.79
mél: caue@caue54.cg54.fr - site internet: www.caue54.com



Le projet réalisé

Le projet conserve l'orientation paysagère et propose un aménagement qui préserve, par son caractère végétal, l'identité du lieu.

La pente naturelle du terrain permet de créer trois plates-formes qui hiérarchisent et orientent l'espace de la parcelle en relation avec la structure urbaine du quartier. La trame du parc se constitue par un alignement de platanes et un engazonnement recouvrant toute la surface. Aux deux extrémités sont délimitées deux aires de jeux plus minérales. Elles se situent en partie haute et basse et marquent les deux entrées du parc. Ces placettes reçoivent l'une, un espace de jeux pour les enfants et l'autre un terrain de pétanque et quelques bancs. Au centre, l'espace engazonné assure la transition entre les deux accès.

La requalification du parc vise à donner une véritable structure végétale en renforçant les limites des rues qui le borde, assurant un équilibre entre piétons et voitures.

La trame végétale existante est conservée et renforcée par de nouvelles plantations d'arbres à hautes tiges et de haies arbustives.

Constat après réalisation

L'aménagement du parc s'appuie sur la structure urbaine et paysagère existante, ce qui a permis de préserver et respecter l'authenticité du lieu, en traitant les différents espaces avec sobriété, le plus naturellement possible, rendant ce lieu plus attractif pour les usagers sans perturber son fonctionnement.

Cet espace ainsi conçu dans l'esprit et l'attente des usagers, ouvert et dialoguant avec son environnement est donc un lieu à pratiquer, à investir, il est donné à tous.

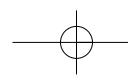


remerciements à : M. GAUZELIN, à M. HENNING,
à C. MANGIN, à S. THALGOTT,
pour leur aimable collaboration
réalisation: L. ROSSIGNOL
C.A.U.E. 54: -mars 2003



Exemple d'actions extérieures au territoire Projets pilotes 10 / CD ROM p.p n°10

- L'étude sur le stationnement en centre village à Millery, Marbache et Loisy (Val de Lorraine).
- L'aménagement des traversées de Blénod-lès-Pont-à-Mousson et de Marbache, le projet de village de Maidières (Val de Lorraine).
- La prise de compétence « voirie » de la communauté de communes du bassin de Pompey.





Partie 3 : projets pilotes du territoire - Orientation 2, le patrimoine industriel et urbain et les espaces publics du quotidien

projet pilote 11 : le paysage des quartiers d'habitat social

Les quartiers d'habitat social sont disséminés sur l'ensemble du territoire en relation avec des espaces naturels ou agricoles, mais aussi avec d'autres quartiers. De nouveaux secteurs d'habitat social sont en projet (Quartier du Haut des Vaches à Chaligny), ou en cours de réalisation (les Coteaux de Messein, le quartier du Haldat à Chaligny...). Ils sont principalement localisés sur les coteaux des communes les plus urbaines.

Les efforts à consentir pour améliorer le paysage et le cadre de vie des quartiers d'habitat social existants doivent s'appuyer sur la requalification de leurs espaces publics, sur l'aménagement d'espaces verts et/ou d'espaces de jeux au coeur de ces derniers. Quant aux projets des nouveaux quartiers d'habitat, une attention particulière doit être réservée à la qualité des espaces publics et des espaces verts, mais également aux liens futurs avec les espaces naturels environnants. Les relations existantes, ou à venir, entre ces quartiers et d'autres, mais aussi avec des espaces naturels ou agricoles extérieurs doivent être soulignées, pour être plus lisibles, par la plantation de trames vertes structurant le paysage urbain et naturel.

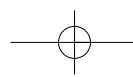
Exemple d'actions concrètes sur le territoire projet pilote 11

Etablir le bilan des quartiers sociaux d'habitat

- Connaître le peuplement, l'accompagnement social, la qualité du bâti, le traitement des espaces publics et des espaces verts, les liens avec les espaces naturels ou urbains environnants.
- Définir un programme d'intervention fixant des priorités par communes et par quartiers.

Exemple d'actions extérieures au territoire Projets pilotes 11 / CD ROM p.p n°11

- Le programme de démolition-reconstruction, de réhabilitation, d'aménagement des espaces publics sur le quartier « des Mouettes » à Champigneulle: bilan urbain et social du quartier, étude de réaménagement, étude patrimoniale au niveau de mmH, définition d'un projet de quartier et établissement d'une convention entre mmH, la commune et la communauté de communes sur le financement, la rétrocession des espaces publics et le réaménagement du quartier (voiries, espaces de détente et de loisirs, points tri...), (communauté de communes du bassin de Pompey, Val de Lorraine).





AXE D'INTERVENTION 5 : TRAITER LES PRINCIPAUX POINTS NOIRS

projet pilote 12 : l'intégration et le paysagement des points d'apport volontaires

Des points d'apport volontaire ont été implantés dans chacune des communes, à l'initiative de la communauté de communes. Leur site d'implantation a été choisi, en fonction de leur accessibilité, mais aussi de leur visibilité. Posés sur une plateforme en béton ou à même la terre, ils sont souvent mal intégrés et leurs abords ne sont pas traités.

Une meilleure intégration des points d'apport volontaire dans leur site passent par la réalisation d'aménagements paysagers de leurs abords.

Exemple d'actions concrètes sur le territoire projet pilote 12

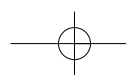
Réaliser l'aménagement paysager des sites des points d'apport volontaire du territoire



Un point tri non intégré,
Richardmémil

Exemple d'actions extérieures au territoire Projets pilotes 12 / CD ROM p.p n°12

- L'aménagement des points tri de la communauté de communes du bassin de Pompey : signalétique commune, aménagements des abords de qualité, convention d'entretien et de nettoyage.



Partie 3 : projets pilotes du territoire - Orientation 2, le patrimoine industriel et urbain et les espaces publics du quotidien

projet pilote 13 : la mise en place d'un règlement de publicité

Les supports publicitaires, de tous types, prennent une place de plus en plus grande au sein des communes du territoire, notamment, pour celles de la vallée de la Moselle, traversées par des axes routiers très fréquentés. Ils ne sont pas contraints, laissant ainsi, entière liberté à chaque afficheur de disposer du visuel des voies pour installer un panneau publicitaire. Une pollution visuelle s'exerce le long des voies.

Dans un souci d'amélioration de la qualité du paysage urbain et des entrées de villes ou villages, la mise en oeuvre d'un règlement de publicité est souhaitable.

Exemple d'actions concrètes sur le territoire projet pilote 13

Prendre la compétence « publicité » par la communauté de communes et mettre en place un règlement intercommunal de la publicité, des enseignes et des pré-enseignes dans lequel serait décidé

- La mise en place des zones de publicité réglementées.
- La fabrication et la diffusion de supports coordonnés pour les pré-enseignes.



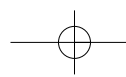
Pont-Saint-Vincent

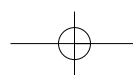
Définition

- Constitue une enseigne toute inscription, forme ou image apposée sur un immeuble et relative à une activité qui s'y exerce.
- Constitue une pré-enseigne toute inscription, forme ou image indiquant la proximité d'un immeuble où s'exerce une activité déterminée. Les pré-enseignes sont soumises aux mêmes dispositions que celles qui régissent la publicité, hormis celles visées par les articles 14 et 15 du décret n° 82-211.
- Constitue une publicité, à l'exclusion des enseignes et pré-enseignes, toute inscription, forme ou image destinée à informer le public ou attirer son attention, les dispositifs, dont le principal objet est de recevoir les dites inscriptions, formes ou images étant assimilées à des publicités.

Exemple d'actions extérieures au territoire Projets pilotes 13 / CD ROM p.p n°13

- Le règlement de publicité de Champigneulle (Val de Lorraine).
- Le règlement de publicité de Frouard (Val de Lorraine).





projet pilote 14 : le traitement des sites urbains déqualifiés

Les villes sont souvent confrontées à la gestion de sites urbains déqualifiés, propriétés privées ou publiques.

Quelques communes du territoire de Moselle et Madon sont concernées par cette problématique.

La reconversion et la requalification des sites dégradés doit être une préoccupation des élus locaux, et s'inscrit donc, dans le plan de paysage comme une orientation importante pour l'amélioration du cadre de vie des habitants et pour la réalisation de nouveaux projets.

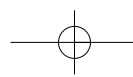
Exemple d'actions concrètes sur le territoire projet pilote 14

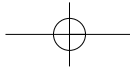
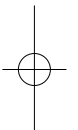
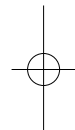
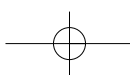
Avoir une meilleure connaissance des sites urbains déqualifiés

- Recenser précisément l'ensemble des sites urbains déqualifiés (type de parcelles, fonction, environnement, surface, occupation,...) comme celui de Pont-Saint-Vincent face à la gare, véritables disponibilités foncières pour la mise en oeuvre de projets communaux ou intercommunaux.
- Développer un observatoire foncier.
- Mettre en oeuvre le programme d'actions de Neuves-Maisons.

Exemple d'actions extérieures au territoire Projets pilotes 14 / CD ROM p.p n°14

- Le recensement des disponibilités foncières sur le centre-ville de Pagny-sur-Moselle et la définition d'une stratégie foncière communale (Val de Lorraine).
- La mise en place de l'observatoire foncier sur la communauté de communes du bassin de Pompey : recensement, identification, définition de stratégie foncière... (Val de Lorraine).
- L'étude sur le canal de la Marne au Rhin à Frouard et à Champigneulle (Val de Lorraine).







Orientation 3

*Les zones
économiques et
commerciales et
les infrastructures
de communication*



ORIENTATION 3 : porter une attention particulière aux zones d'activités, aux infrastructures de communication

AXE D'INTERVENTION 6 : VALORISER LES ESPACES ÉCONOMIQUES

projet pilote 15 : la mise en valeur des zones économiques et commerciales existantes

La reconversion du bassin sidérurgique et l'effet moteur de l'agglomération nancéienne a favorisé, depuis plusieurs décennies, l'implantation de zones d'activités et commerciales au sein des communes les plus urbaines du territoire pour dynamiser le tissu économique local. Pour la majorité d'entre elles, elles sont peu intégrées dans leur environnement. Le paysage interne et lointain de ces zones d'activités s'est composé en fonction des logiques économiques, et en fonction des critères qui ont déterminé l'aménagement des lieux (enseignes ou façades visibles depuis les axes routiers importants, obéissance à des chartes définies par les sièges sociaux...).

Quels sont les moyens d'agir ? Quelles sont les transformations possibles ? La réponse à ces deux questions constitue une des orientations les plus importantes du plan de paysage. L'objectif est de pérenniser ces zones existantes et d'améliorer leur qualité paysagère et leur insertion dans leur environnement.

Exemple d'actions concrètes sur le territoire Projet pilote 15

Intégrer les zones économiques existantes dans leur environnement

- Etablir un schéma d'aménagement paysager global des zones d'activités existantes (zone économique « Brabois Forestière » à Chavigny, zone économique et commerciale « Pasteur » à Chaligny et Neuves-Maisons, zone économique et commerciale « du Breuil » à Messein, zone économique et artisanale de Richardménil) de façon à mieux les intégrer dans leur site d'accueil dans une logique de développement durable :

- perception intérieure et extérieure de la zone avec la réalisation d'aménagements paysagers intérieurs et l'organisation des vues sur la zone et des vues traversantes sur les différents arrières plans,
- le traitement paysager des accès,
- la prolongation dans la zone d'activités des trames vertes existantes structurant le paysage, accessibilité des zones, les équipements des zones (crèche d'entreprise, restaurant d'entreprise...).

- Rechercher l'intégration paysagère des bâtiments économiques isolés (Cocorette à Maizières, Lor Stone et Big Mat à Xeulley).

Exemple d'actions extérieures au territoire Projets pilotes 15 / CD ROM p.p n°15

- Le guide méthodologique du diagnostic des zones d'activités (Agence de développement économique de la Loire).



Projet pilote 16 : des projets de création ou d'extension de zones d'activités inscrits dans une démarche de développement durable

Le taux de remplissage des différentes zones d'activités existantes sur le territoire de Moselle et Madon étant très élevé, la communauté de communes souhaite réaliser de nouvelles zones économiques, et adopte en 2004 un schéma de développement des zones d'activités fixant les orientations de développement en terme de site et de vocation des futures zones (la zone de « Brabois Forestière », la zone de « la Corre », la zone du « Crassier Sud », le centre d'activités de Chaligny).

Après une attitude « du laisser-faire », ayant créé des paysages économiques de qualité médiocre, la volonté de l'intégration paysagère et du respect de l'environnement commence à être perceptible en Moselle et Madon. Les élus cherchent à définir la place qu'occuperont les zones d'activités dans les paysages du quotidien. Cette notion « d'intégration » et « d'invention » de nouveaux paysages est primordiale et incontournable pour le territoire, amenée à repenser le réaménagement des anciennes zones et l'implantation des nouvelles. Dans un objectif de développer des nouvelles zones, à long terme, (pour s'assurer un bon taux de remplissage et de véritables retombées économiques sur le territoire), elles doivent s'inscrire dans une véritable démarche de développement durable, en prenant en compte, la gestion de l'espace, de l'eau, des déchets, de l'énergie, des nuisances sonores, les risques naturels et industriels, l'aménagement paysager et architectural de la zone, l'accessibilité...

Le Crassier rive gauche, un site d'accueil potentiel pour une nouvelle zone d'activités

Exemple d'actions concrètes sur le territoire projet pilote 16

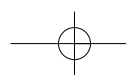
Sensibiliser et mobiliser les différents acteurs, puis, définir une concertation élargie avec les publics concernés. Le succès repose sur la qualité des partenariats à engager avec les entreprises et les autres acteurs du territoire.

Réaliser une charte de qualité environnementale définissant les objectifs environnementaux à atteindre, en précisant quelles peuvent être les différentes actions avec les partenaires, sur les futures zones de « Brabois Forestière » et du « Crassier Sud ».



Exemple d'actions extérieures au territoire Projets pilotes 16 / CD ROM p.p n°16

- La démarche qualité environnementale du bassin de Pompey : cité entreprise 2 (Val de Lorraine).
- Zones d'activités et environnement (DIREN Midi-Pyrénées)

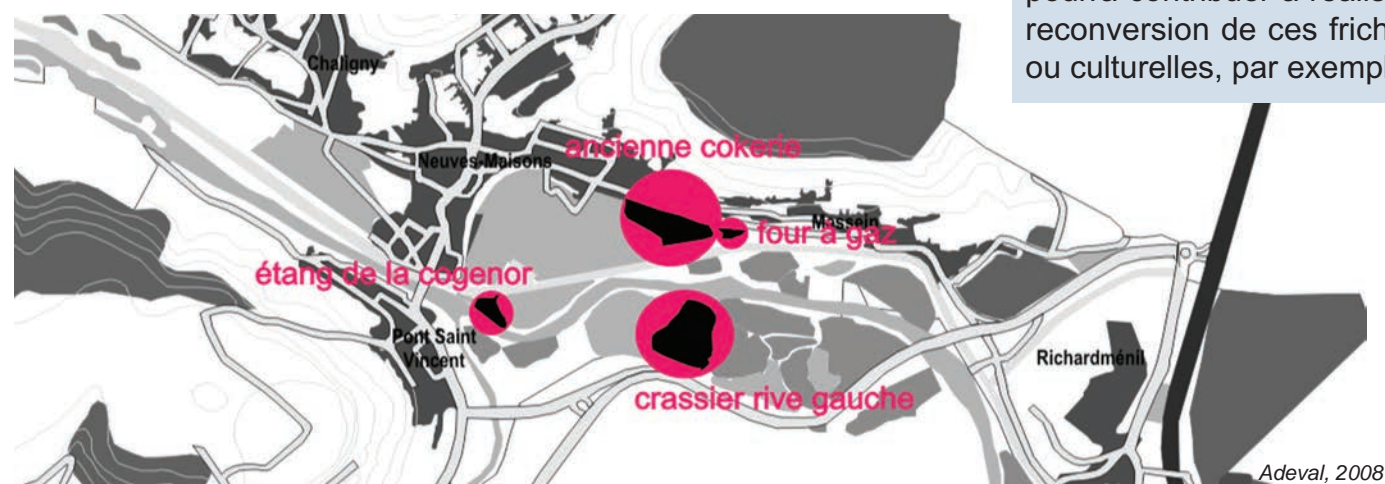


Partie 3 : projets pilotes du territoire - Orientation 3, les zones économiques et commerciales et les infrastructures de communication

projet pilote 17 : le traitement des sites pollués et leur reconversion

La vallée de la Moselle présente quelques points noirs significatifs, anciens sites industriels de la vallée de la Moselle. Ces sites, sans activité particulière, excepté le crassier, rive droite encore utilisé de manière exclusive par la SAM, sont fortement pollués. Certains sites s'enfrichent et participent à la fermeture des paysages en fond de vallée. Certaines zones sont libérables, sous condition, et après étude de la DRIRE.

Ces espaces ne doivent pas rester à l'abandon, sans gestion. Ils constituent des réserves foncières intéressantes pour le territoire. La réhabilitation des espaces délaissés est, à la fois, une nécessité en terme de gestion des espaces voire de protection de l'environnement dans le cas des sites pollués et une opportunité en tant que zones d'accueil pour des activités nouvelles. Une nouvelle vocation est donc à rechercher en fonction des résultats d'études de la DRIRE et des possibilités de reconversion future : site à vocation économique, site à vocation naturelle avec le maintien d'une zone en friche gérée...



Les principaux sites pollués en fond de vallée de la Moselle

Exemple d'actions concrètes sur le territoire projet pilote 17

Rechercher des modalités d'entretien

- Voir avec les gestionnaires actuels, les modalités d'entretien possible de chacune des zones en attendant l'émergence de projets et de leurs réalisations. Une meilleure gestion de ces sites permettrait un contrôle des secteurs en friche.

Cette action est liée au projet pilote 3.

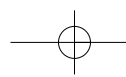
Effectuer des inventaires

- Améliorer la connaissance des sites et de leur situation environnementale, en poursuivant les inventaires et l'analyse des anciens sites industriels : réaliser une étude fine de chacune des zones, afin de définir les possibilités de reconversion en fonction de la pollution existante, de la desserte...

Requalifier les friches et les sites pollués, en priorité dans le cadre de projets de développement économique. Toutefois, le programme pourra contribuer à réaliser les opportunités qui se présentent, de reconversion de ces friches vers de nouvelles fonctions, sociales ou culturelles, par exemple.

Exemple d'actions extérieures au territoire Projets pilotes 17 / CD ROM p.p n°17

- Le traitement des friches industrielles sur les sites des Aciéries de Pompey (Val de Lorraine).





AXE D'INTERVENTION 7 : TRAITER LES ESPACES DE LA VOITURE ET LE PAYSAGE DES INFRASTRUCTURES FERROVIAIRES

projet pilote 18 : le paysage des axes routiers majeurs, leur mise en valeur séquentielle

Les axes routiers majeurs constituent de véritables effets de rupture dans le paysage et au sein même des communes, mais ils sont aussi les premiers vecteurs de découverte de Moselle et Madon. Il s'agit donc, de soigner le paysage vitrine du territoire depuis ces axes, mais aussi, de rechercher une qualité paysagère de leurs abords avec une mise en valeur séquentielle de ces derniers :

- *Les entrées principales* de la communauté de communes (RD 331, RD 974, RD 909 et RD 570) et les entrées de villes (Neuves-Maisons, Pont-Saint-Vincent, Chaligny, Messein et Richardménénil) sont des tronçons importants à mettre en valeur, car, il s'agit d'un passage d'une séquence rurale à une séquence urbaine, d'une séquence urbaine à une autre séquence urbaine... L'annonce d'un territoire ou d'une ville est révélateur de la qualité et de l'attractivité de ce dernier, son aménagement paysager et/ou urbain doit être soigné.

- *Les séquences urbaines de ces axes (centres villes ou villages)*, conçues trop souvent comme des routes et non des rues, doivent également être traitées par des aménagements paysagers des espaces publics pour avoir des vitrines de qualité. La place aux déplacements doux doit être plus grande, avec notamment, la réalisation de pistes cyclables.

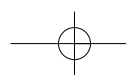
- *Les séquences rurales ou non urbanisées* de ces axes majeurs ont également toute leur importance. Il s'agit, tout d'abord, du paysage « vu et lointain », donc traité par d'autres projets pilotes du plan de paysage, mais également, du traitement paysager de leurs abords immédiats et des ouvrages d'art.

La prise en compte du traitement qualitatif des principaux axes routiers est une action importante du plan de paysage, en agissant sur le paysage du quotidien et le paysage traversé.

Quatre axes routiers majeurs sont à valoriser : la RD 909, la RD 115, la RD 974 et la RD 331 (voie rapide).

Cette action suppose au préalable une approche globale de chacun de ces axes. Puis, une étude « diagnostic et propositions d'aménagement » séquence par séquence devra être réalisée.

Cet objectif est lié à d'autres projets pilotes, comme, le projet pilote 10 « l'aménagement et le paysagement des noyaux villageois et des centres urbains », et le projet pilote 2 « l'ouverture des paysages des coteaux de la vallée de la Moselle de Maron à Messein et sur la commune de Pont-Saint-Vincent (les vergers, les zones agricoles et les espaces boisés) »...



Partie 3 : projets pilotes du territoire - Orientation 3, les zones économiques et commerciales et les infrastructures de communication

Exemple d'actions concrètes sur le territoire

Projet pilote 18

Réaliser des aménagements urbains et paysagers sur des sites clefs

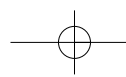
- Les entrées du territoire et les entrées de ville-village :
 - l'aménagement paysager de l'entrée Nord du territoire de Moselle et Madon, sur la RD 974 à Chavigny, en lien avec le projet de création de la future zone d'activités de « Brabois Forestière »,
 - l'aménagement paysager de l'entrée Ouest du territoire de Moselle et Madon, sur la RD 331 et la RD 974, à Viterne,
 - la mise en valeur des entrées de villes avec leur paysagement (fleurissement, aménagement urbain et/ou paysager...),
 - la définition d'une signalétique homogène sur le territoire.

- Les espaces publics en milieu urbain le long de ces axes :
 - le développement des modes de déplacement doux par une meilleure mixité de l'usage des voiries et de l'espace public,
 - l'amélioration du cadre de vie par des aménagements urbains le long de ces axes garantissant la sécurité et l'accessibilité des usagers,
 - l'aménagement urbain et paysager de trois points stratégiques : le point central de Neuves-Maisons, la place de Pont-Saint-Vincent et le carrefour entre la descente depuis Chaligny centre et la zone économique « Pasteur »,
 - le traitement paysager du pont entre Neuves-Maisons et Pont-Saint-Vincent.

- Les tronçons interstitiels de ces axes (les parcours non urbanisés ou ruraux) :
 - le rattachement des infrastructures routières à leur environnement : le raccordement des trames végétales existantes par la plantation d'arbres d'alignement, ou autres, autour des ouvrages d'art, le long des bretelles et le long des voies qui croisent la voie rapide (RD 331),
 - la mise en valeur paysagère par des plantations (arbres d'alignement, arbres isolés, haies champêtres) des tronçons ruraux : plantation d'arbres isolés aux principaux carrefours, plantation d'arbres d'alignement ou d'une haie vive, le long de la RD 974 entre Bainville-sur-Madon et Maizières et entre Maizières et Viterne, plantation d'arbres d'alignement, le long de la RD 909 à Chaligny.

Certaines de ces actions sont liées au projet pilote n°10.

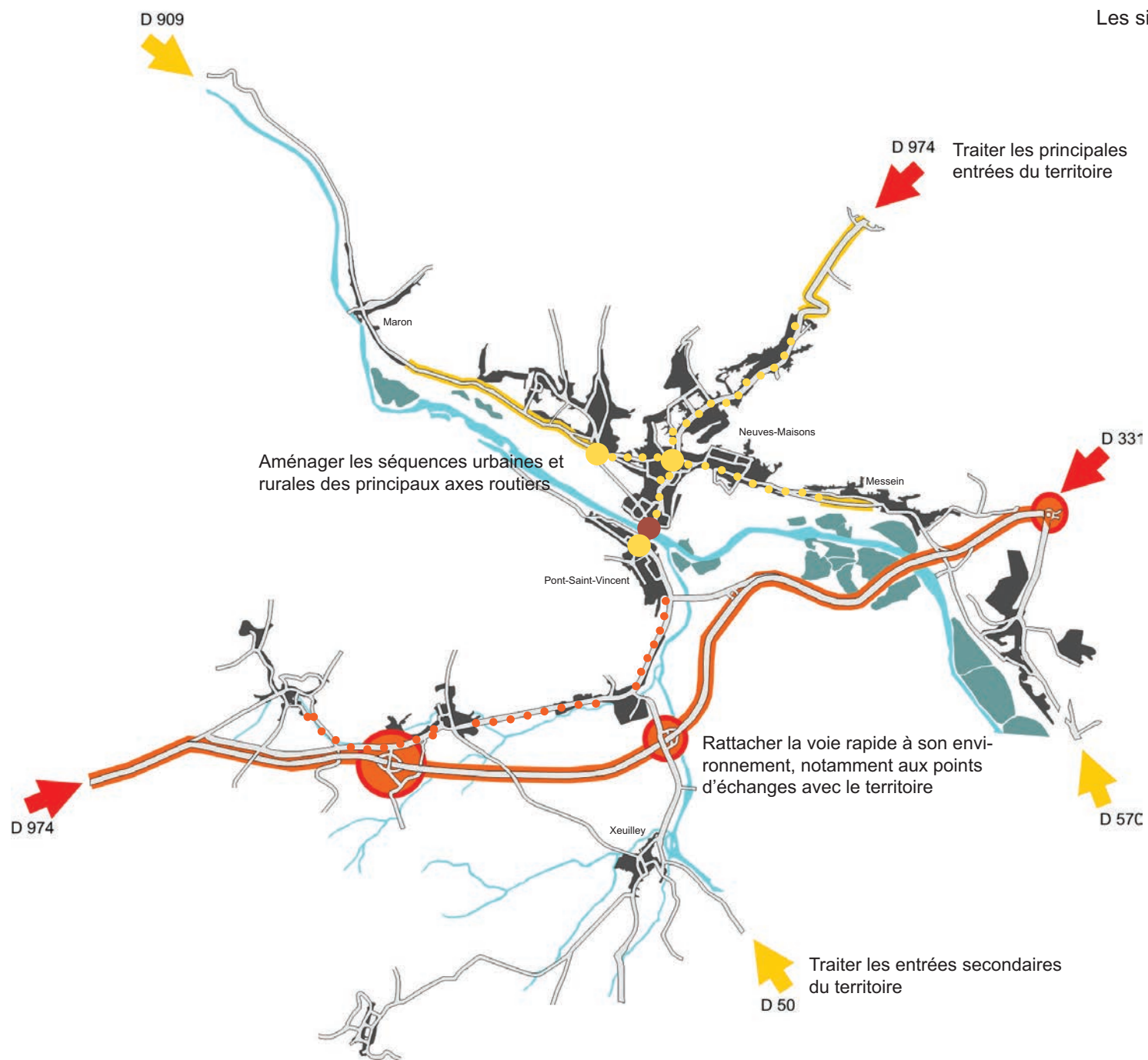
Les principales étapes de la démarche sont, le montage de l'opération, le programme, la conception et la réalisation. Il s'agit de définir des objectifs, séquence par séquence, pour chacun des axes recensés.



Partie 3 : projets pilotes du territoire - Orientation 3, les zones économiques et commerciales et les infrastructures de communication



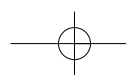
Les sites clefs des axes majeurs à aménager



Adeval, 2008

Exemple d'actions extérieures au territoire Projets pilotes 18 / CD ROM p.p n°18

- L'aménagement des axes majeurs (Val de Lorraine).



Partie 3 : projets pilotes du territoire - Orientation 3, les zones économiques et commerciales et les infrastructures de communication

projet pilote 19 : l'ancienne voie ferrée de Neuves-Maisons à Maron

Entre Neuves-Maisons et Maron (et jusqu'à Toul), une ancienne voie ferrée, classée comme « voie stratégique » par le Ministère de la Défense, s'inscrit à l'interface de la RD 909 et de la Moselle canalisée. A l'abandon depuis de nombreuses années, cette voie s'enfriche et impacte le paysage de fond de vallée.

A moins que cette ancienne voie devienne une alternative à exploiter dans le cas où Toul bénéficierait d'une liaison directe, Toul-Paris Est par le TGV, le temps de parcours Toul-Nancy via Liverdun étant long (étude du Conseil Economique et Social), classée en tant que « voie stratégique », aucune opération d'aménagement ou de changement de vocation n'est réellement possible.

Si cette servitude devait être levée dans les années à venir, et qu'aucune liaison Nancy-Toul soit créée, de multiples projets pourraient prendre forme, tel que l'aménagement d'un lieu de promenade pour tous, entre Neuves-Maisons et Maron, (et au-delà), s'inscrivant dans la coulée verte et bleue, complémentaire à l'offre touristique et de loisirs actuelle.

Exemple d'actions concrètes sur le territoire projet pilote 19

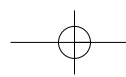
Requalifier l'ancienne voie ferrée

- Créer une liaison Nancy-Toul par le train (dans le cas où la ville de Toul obtiendrait un arrêt de la LGV-Est, une ligne Nancy-Toul via Neuves-Maisons diminuerait le temps de trajet entre ces deux villes, en comparaison du temps de trajet Nancy-Toul via Liverdun).
- Définir un projet pour une nouvelle vocation de l'ancienne voie ferrée (en cas d'absence de ligne Nancy-Toul)

Ces actions sont liées au projet pilote 3.

Exemple d'actions extérieures au territoire Projets pilotes 19 / CD ROM p.p n°19

- L'aménagement de l'ancienne voie ferrée, de Custines à Jeandelaincourt : l'exemple de Jeandelaincourt (Val de Lorraine).





projet pilote 20 : le traitement des gares et des haltes ferroviaires déqualifiées

Le diagnostic a mis en évidence la médiocrité des aménagements urbains et paysagers des espaces gares, notamment, à Pont-Saint-Vincent, Xeulley et Bainville-sur-Madon. D'autres ont aujourd'hui une nouvelle vocation.

Ainsi, les abords de la gare de Pont-Saint-Vincent et des haltes ferroviaires de Xeulley et de Bainville-sur-Madon doivent faire l'objet d'un aménagement urbain et paysager, action valorisante pour le cadre quotidien des voyageurs.

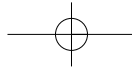
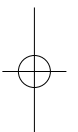
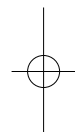
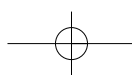
Exemple d'actions concrètes sur le territoire projet pilote 20

Définir un partenariat avec le Conseil Régional de Lorraine

- Etablir une convention cadre avec le Conseil Régional de Lorraine pour l'aménagement des gares.

Mettre en valeur les gares

- Réaliser un aménagement urbain et paysager de l'espace gare de Pont-Saint-Vincent.
- Paysager les haltes ferroviaires de Xeulley et de Bainville-sur-Madon.





Orientation 4

*Les espaces
naturels et
agricoles et la
vocation de loisirs
des grands sites
verts*





Partie 3 : projets pilotes du territoire - Orientation 4, les espaces naturels et agricoles et la vocation de loisirs des grands sites verts



ORIENTATION 4 : préserver et aménager les espaces naturels et agricoles et affirmer la vocation de loisirs des grands sites

AXE D'INTERVENTION 8 : METTRE EN VALEUR L'EAU SOUS TOUTES SES FORMES

projet pilote 21 : la coulée verte et bleue de la Moselle, de Maron à Richardménil

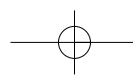
La vallée de la Moselle, au cœur de l'organisation du territoire de Moselle et Madon, rassemble habitat, activités industrielles et commerciales, activités touristiques et de loisirs, faisant de la vallée, un secteur bénéficiant de forts potentiels de développement. Les potentialités sont d'autant plus élevées par l'importance des surfaces concernées et la proximité immédiate de l'agglomération nancéienne. L'ensemble s'inscrit dans un environnement de qualité, avec des richesses des différents milieux naturels reconnues.

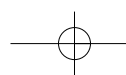
Cependant, les absences de gestion globale et de stratégies de développement coordonnées sont certaines.

L'objectif est de définir un plan de gestion, à long terme, de la vallée de la Moselle entre Maron et Richardménil, afin de promouvoir un usage équilibré de la vallée entre la protection de l'environnement, la découverte des différents milieux et des paysages et les potentialités économiques de la vallée (accueil des zones d'activités, développement du tourisme et des loisirs...).

Il s'agit donc :

- D'inscrire les nouveaux sites économiques dans leur environnement.
- De construire une offre de loisirs et de tourisme de qualité et durable.
- De préserver les milieux naturels et humides de qualité.
- D'organiser la découverte des paysages.





Partie 3 : projets pilotes du territoire - Orientation 4, les espaces naturels et agricoles et la vocation de loisirs des grands sites verts



Exemple d'actions concrètes sur le territoire Projet pilote 21

La valorisation paysagère et écologique de la Moselle sauvage, de ses méandres, de ses berges, de ses grèves, de ses îles et des étangs.

- Evaluer les bilans écologiques déjà réalisés sur le fond de vallée de la Moselle et les mettre à jour, si nécessaire, en réalisant des études de phytosociologie-flore, d'ornithologie-oiseaux, d'entomologie-insectes et d'herpétologie-reptiles et amphibiens... pour une bonne connaissance des milieux et des espaces naturels sensibles.
- Réaliser un diagnostic hydraulique de la Moselle et des gravières, très présentes en fond de vallée : atouts, dysfonctionnements : comblements et remontées des fonds, liens entre les gravières et la Moselle, seuils, proliférations végétales et invasions de plantes diverses...
- S'appuyer sur le diagnostic paysager de la vallée de la Moselle réalisé lors de la définition du schéma d'aménagement touristique des Boucles de la Moselle.
- Recenser les propriétaires fonciers ainsi que les gestionnaires de l'espace, pour faciliter ensuite, la mise en place d'actions.
- Mener une ou des opérations pilotes de gestion alternative de gravière(s) en partenariat avec l'Agence de l'Eau.

La réalisation de ces études permettra de définir un plan de gestion du fond de vallée de la Moselle, afin de répondre aux objectifs fixés par le plan de paysage (objectifs précisés ci-dessus) et de les inscrire, par exemple, dans le Système d'Information Géographique de la communauté de communes.

La valorisation touristique et de loisirs

L'aménagement des grands espaces d'eau est un des principaux enjeux du projet de la coulée verte et bleue pour sa valorisation touristique et de loisirs. La mise en valeur de l'eau sous ses formes artificielles - les canaux et les étangs - est à rechercher. Cet objectif

est fortement lié à la valorisation écologique et paysagère du fond de vallée de la Moselle : par exemple, la prolifération végétale et/ou l'invasion de plantes diverses peuvent avoir de forts impacts sur les usages en place.

Les canaux

Les canaux offrent de nombreux itinéraires de découverte et de promenade en fond de vallée.

Mettre en valeur les différents parcours

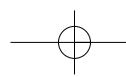
- Réaliser des aménagements paysagers, planter des arbres d'alignement, réaliser des passerelles, gérer de l'existant, traiter les berges (palplanches)...

Les étangs

A Messein, de nombreuses gravières présentent un fort potentiel écologique, paysager mais aussi de loisirs. *Cet espace de fond de vallée pourrait accueillir un plus large public en diversifiant et en développant l'offre actuelle*

- Elargir l'offre en hébergement léger (camping, bungalows...).
- Elargir l'offre en loisirs, proposée actuellement uniquement sur le Grand Etang à Messein, à d'autres étangs de la Vallée.
- Mener une réflexion, quant à la spécialisation des différents étangs en fonction de leur accessibilité, de leur qualité écologique (d'après les études réalisées ou à venir en complément) : étangs dédiés à la pêche, au nautisme, à des activités encadrées ou réservées à leur mise en valeur écologique.

Des activités économiques existantes (Birh, transport Varnier...) et des habitations secondaires (voire principales) à Messein en bordure d'étang contrastent trop fortement en fond de vallée, dans un cadre plutôt « naturel ». Ces installations économiques nécessitent d'être délocalisées ailleurs sur le territoire. Quant aux habitations à proximité du Grand Etang, une réflexion doit être engagée avec la population afin de trouver des solutions alternatives.





Partie 3 : projets pilotes du territoire - Orientation 4, les espaces naturels et agricoles et la vocation de loisirs des grands sites verts

La valorisation paysagère, écologique et de loisirs nécessite la réalisation d'un plan de gestion global, à l'échelle de la vallée. Dans le plan de gestion, devront être définis différents programmes, comme, par exemple

- Celui de la gestion de la végétation en bordure des étangs et des friches naturelles.

Cette action est liée au projet pilote n°3.

- Ceux de la gestion des espaces naturels sensibles de fond de vallée.
- Celui des espaces à préserver de toute activité (pêche, loisirs, sentier de randonnée), pour une mise en valeur écologique et celui des espaces pouvant être laissés pour une valorisation touristique et de loisirs.
- Celui de la mise en valeur paysagère de différents sites.
- Celui du développement touristique.

Il existe un schéma d'aménagement touristique des Boucles de la Moselle, sur les séquences « Neuves-Maisons » et « Vallée encaissée » sur lequel le plan de gestion peut s'appuyer

- Achever la véloroute entre Neuves-Maison et Maron .
(fiche action 2 - schéma d'aménagement touristique des Boucles de la Moselle)
 - Créer des portes d'entrée dans l'espace boucle (Neuves-Maisons)
(fiche action 3 - schéma d'aménagement touristique des Boucles de la Moselle)
 - Développer des sentiers thématiques.
(fiche action 13 - schéma d'aménagement touristique des Boucles de la Moselle)
 - Renforcer les possibilités d'itinérance sur la voie d'eau en aménageant et développant la halte fluviale de Maron. Développer la halte fluviale de Richardménil.
(fiche action 12 - schéma d'aménagement touristique des Boucles de la Moselle).
 - Renforcer la base de loisirs de Messein.
(fiche action 20 - schéma d'aménagement touristique des Boucles de la Moselle).
- D'autres actions développées touchent l'ensemble de la Boucle de la Moselle et concerne le territoire de Moselle et Madon.

La relation de la ville à l'eau

Créer un dialogue avec l'eau

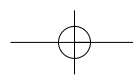
Il existe un manque de visibilité et de relation à l'eau présentant pourtant un fort potentiel de Chaligny à Richardménil et à Pont-Saint-Vincent (présence de contraintes naturelles ou de franchissement du canal, de la voie ferrée...).

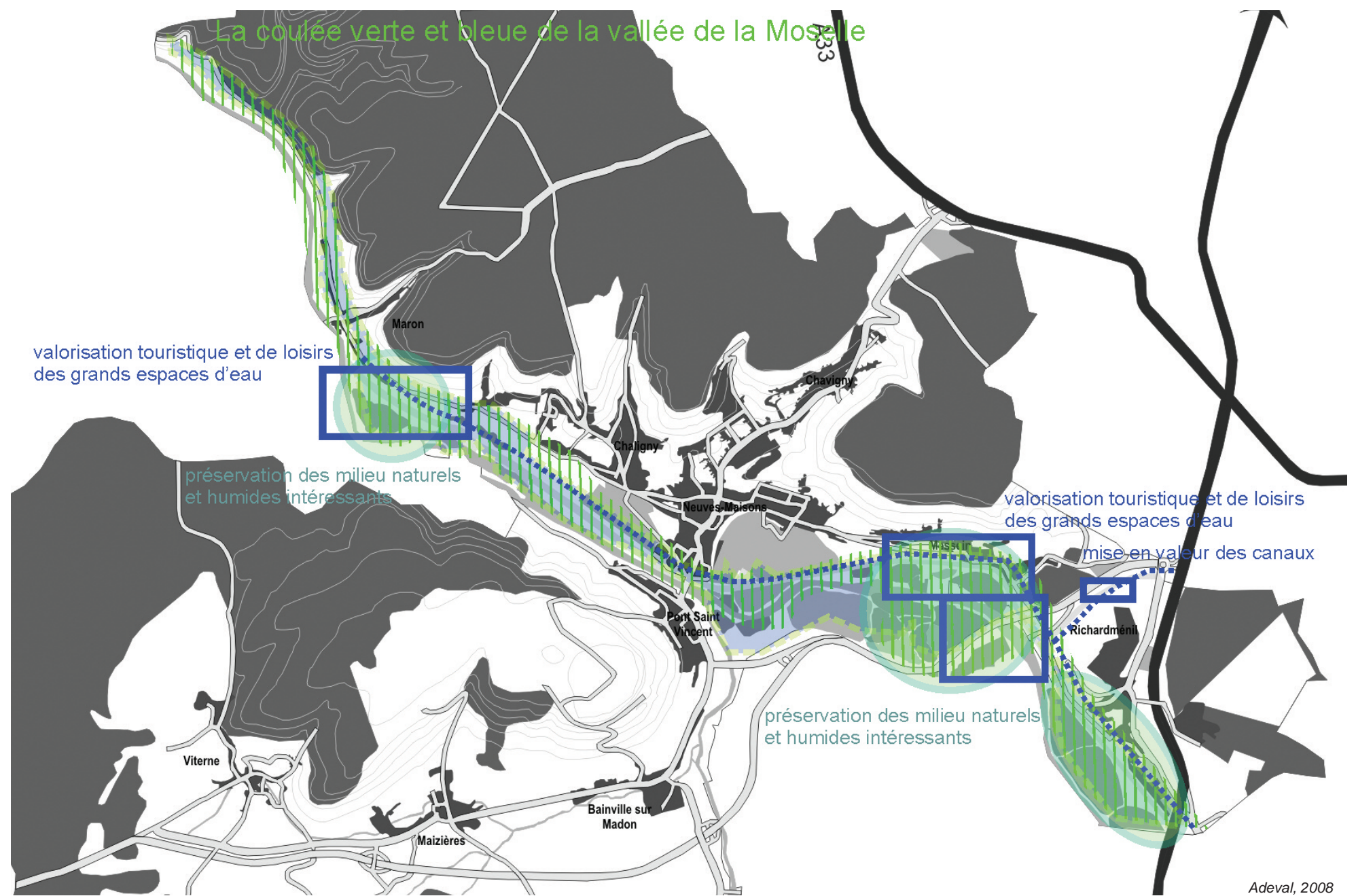
- Aménager des espaces, en centre ville, s'ouvrant sur le fond de vallée, à Pont-Saint-Vincent, à Neuves-Maisons, à Messein.

Créer des liaisons piétonnes ou des pistes cyclables dans le Fond de Vallée, en lien avec le milieu urbain

Des itinéraires ont été proposés dans le schéma d'aménagement touristique des Boucles de la Moselle. Des projets sont en train de voir le jour.

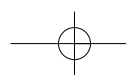
- Réaliser un balisage plus précis des itinéraires.
- Ouvrir des fenêtres pour une meilleure visibilité du fond de vallée depuis les points bas, depuis les axes routiers, depuis les quartiers...





Exemple d'actions extérieures au territoire Projets pilotes 21 / CD ROM p.p n°21

- L'étude « paysage, environnement et développement de la vallée de la Moselle, d'Arnaville à Millery », vol.1 / diagnostic (Adeval, Val de Lorraine).
- Le plan de gestion est en cours de réalisation par l'Adeval en partenariat avec le Parc Naturel Régional de Lorraine, l'Agence de l'Eau, des bureaux d'études privés et les associations.
- L'aménagement écologique des carrières en eau (Guide pratique / charte des professionnels).



Partie 3 : projets pilotes du territoire - Orientation 4, les espaces naturels et agricoles et la vocation de loisirs des grands sites verts

projet pilote 22 : la mise en valeur des parcours naturels et urbains du Madon et de ses affluents

La vallée du Madon appartient au réseau écologique européen Natura 2000. La constitution du réseau Natura 2000 a pour objectif de maintenir la diversité biologique des milieux, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales dans une logique de développement durable.

Le Madon, après avoir serpenté dans la plaine du Xaintois, rejoint la Moselle à Pont-Saint-Vincent. Une étude préalable à la restauration du Madon et de ses affluents à la demande du syndicat de travaux du Madon est en cours de réalisation et met en évidence les secteurs nécessitant une intervention sur le plan hydraulique, sur le traitement des berges, sur la ripisylve.... A la suite de cette étude, et après accord de tous, les travaux pourront s'engager.

Au-delà du programme de renaturation et de restauration des qualités hydrauliques, des aménagements de préventions des inondations, du traitement de la végétation... l'aspect « ruisseau urbain » du Viterne mérite une valorisation singulière dans le paysage villageois. Les diverses formes qu'il prend, parfois, naturelles et végétalisées, parfois, canalisées dans ses traversées villageoises (à Viterne et Bainville-sur-Madon) peuvent être enrichies par des aménagements de plus grande qualité et une mise en scène du ruisseau dans le village. Des espaces publics connexes peuvent être réalisés, participant à l'amélioration du cadre de vie des centres villageois.

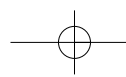
La végétation des berges du Viterne dans ses tronçons naturels, et des petits ruisseaux s'y jetant, constituent des milieux vivants dont le bon équilibre est essentiel au maintien de leurs multiples fonctions (auto-épuration, habitat pour les espèces végétales et animales terrestres et aquatiques, rôle paysager, corridor écologique/effet couloir de déplacements de la faune). Certains tronçons du Viterne et de ces ruisseaux nécessitent une renaturation.

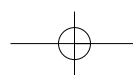
(cf. étude de renaturation du Madon et de ses affluents).

Exemple d'actions concrètes sur le territoire projet pilote 22

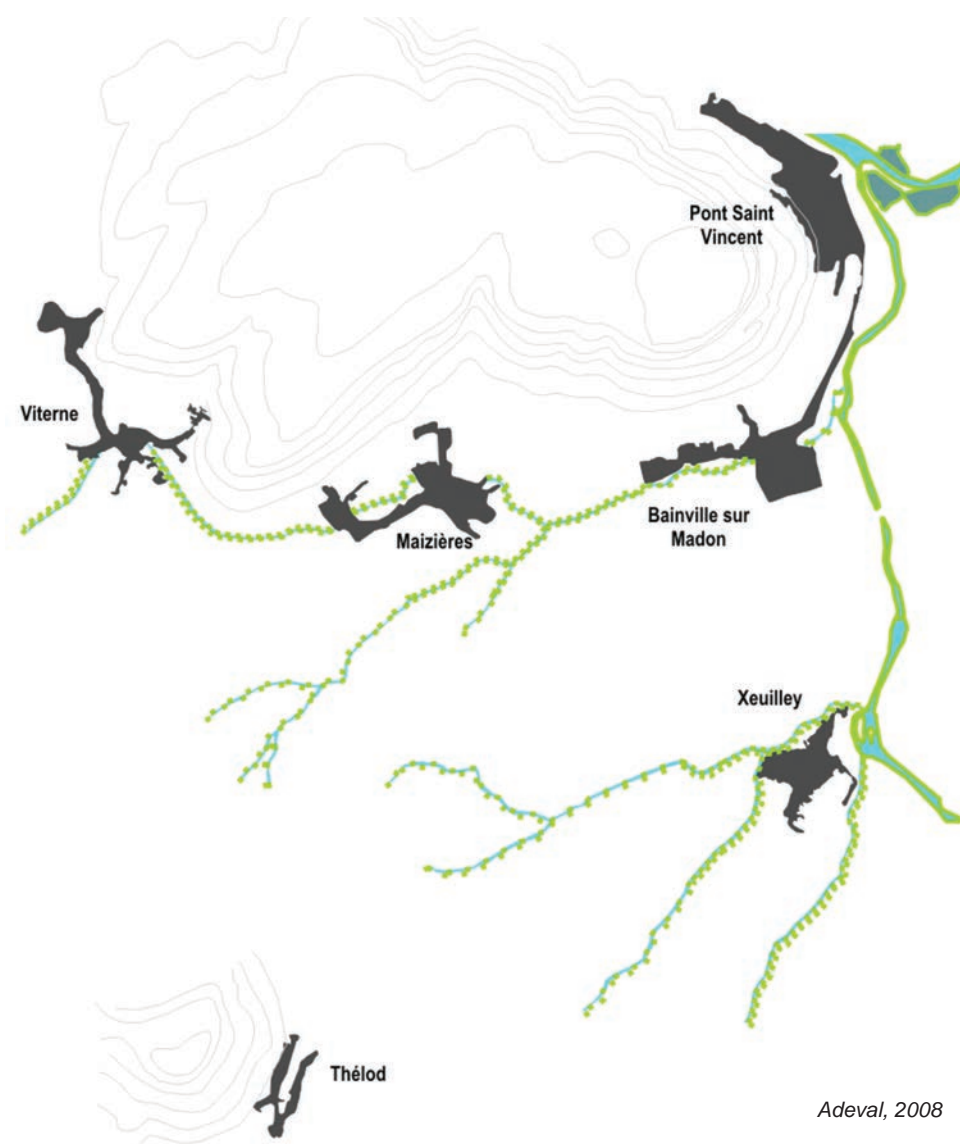
Pousser à :

- L'adhésion des communes de Xeulley et de Pont-Saint-Vincent au syndicat de travaux de la vallée du Madon à Autrey-sur-Madon, afin que l'ensemble du parcours du Madon, sur le territoire de Moselle et Madon, soit traité par le programme de restauration et de renaturation du Madon et de ses affluents.
- L'engagement des communes de Moselle et Madon aux différents travaux hydrauliques et de renaturation du Madon et de ses affluents.
- L'attachement des communes au réseau Natura 2000 et aux préconisations faites dans le document d'objectifs (DOCOB) fixant les mesures de gestion adéquates à mettre en oeuvre pour atteindre les objectifs fixés.
- La prise en compte des problèmes d'inondation à la confluence du Madon et de la Moselle à Pont Saint-Vincent avec la réalisation des travaux appropriés (syndicat de travaux de la vallée du Madon).
- Porter un plus grand intérêt au Viterne à Viterne, Maizières et Bainville-sur-Madon, avec la réalisation d'aménagements mettant en valeur son parcours villageois.

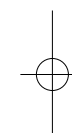




La végétation rivulaire du Madon et ses affluents

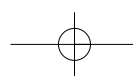


Le Madon, Xeulley



Exemple d'actions extérieures au territoire
Projets pilotes 22 / CD ROM p.p n°22

- Le contrat de rivière de la vallée du Rupt de Mad (Val de Lorraine).
- Le programme de renaturation et de restauration de l'Esch et du Rupt de Mad (Val de Lorraine).
- Les exemples de restauration de ruisseau en milieu bâti (Agence de l'Eau).





Partie 3 : projets pilotes du territoire - Orientation 4, les espaces naturels et agricoles et la vocation de loisirs des grands sites verts

AXE D'INTERVENTION 9 : PRÉSERVER ET VALORISER LES SITES D'EXCEPTION ET DE LOISIRS

projet pilote 23 : les grands sites verts et de loisirs

Le territoire de Moselle et Madon bénéficie d'un potentiel touristique et de loisirs important, insuffisamment exploité.

La demande sociale d'accéder à des espaces naturels et de loisirs de proximité est grandissante. Il s'agit, donc, d'affirmer la vocation de loisirs pour certains sites verts remarquables. Pour certains d'entre eux, l'ambition doit être, au-delà d'un rayonnement local comme le plateau Sainte-Barbe.

Plusieurs sites sont identifiés comme ayant un potentiel important à valoriser :

- Le plateau Sainte-Barbe, son Fort Aventure sur l'ancienne emprise du Fort Pélissier, son aéro-club... Ce site est un point d'appel touristique et un pôle vert de loisirs, incontournable pour le territoire. De plus, il est intégré à plusieurs sentiers de randonnées pédestres.
- Le camp d'Afrique, le bois, les sentiers.
- Les plateaux forestiers (forêt de Haye), paysage naturel sensible, possède un fort potentiel de loisirs. Il est accessible de tous, et notamment, des habitants de Moselle et Madon pour différents usages : randonnée, VTT, chasseurs, cueilleurs de champignons...

Exemple d'actions concrètes sur le territoire projet pilote 23

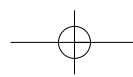
Mettre en oeuvre la charte forestière de territoire de l'Ouest Nancéien

Le territoire de Moselle et Madon est amplement concerné par les orientations et le programme d'actions souhaités.

- Une des orientations de la charte forestière du plateau de Haye est « d'assurer et d'accompagner le développement de nouveaux pôles de loisirs en périphérie du massif », de manière à assurer une répartition de la fréquentation des pôles de loisirs et de les relier à ceux existants. Un projet de pôle de loisirs est envisagé sur la commune de Maron (associée à Sexey-aux-Forges).
- Une autre des orientations est de « rendre la forêt accueillante » en préservant et en mettant en valeur les paysages externes à la forêt. L'ensemble des coteaux de la vallée de la Moselle, côté rive droite, sont recensés comme secteur à forte sensibilité paysagère (vision externe) où le traitement sylvicole doit être spécifique, les paysages doivent être protégés (espaces agricoles, vergers, friches, interfaces forestières...).

Cette action est liée au projet pilote n°2 : l'ouverture des paysages des coteaux de la vallée de la Moselle de Maron à Messein et sur la commune de Pont-Saint-Vincent

- « La mise en valeur des paysages internes à la forêt » : les clairières existantes ou celles accidentelles, liées à la tempête constituent des enjeux paysagers. Pour des raisons de coût, d'une part, et pour des raisons d'image, d'autre part, il n'est pas possible de conserver toutes les clairières. Certaines sont à préserver, car il paraît justifié de maintenir des ouvertures à l'intérieur du massif, en fonction de la fréquentation actuelle, du public et des objectifs d'accueil par zone. Le quadrilatère formé par le carrefour de Maron, sur la RD 62, est recensé par la charte forestière comme un secteur prioritaire.
- « La mise en valeur des vallons » : la charte forestière propose de réaliser des études écologiques et paysagères sur les principaux vallons (le vallon de Maron et les fonds Monvaux), et d'intégrer, ensuite, dans la gestion forestière opérationnelle, les orientations proposées.
- Des actions sont également inscrites pour « minimiser l'impact de l'artificialisation après tempête » dans les secteurs de régénération, comme la conservation des arbres existants dans les parcelles détruites pour apporter une diversité de hauteur, ou encore de diversifier les lisières pour animer le long des routes.



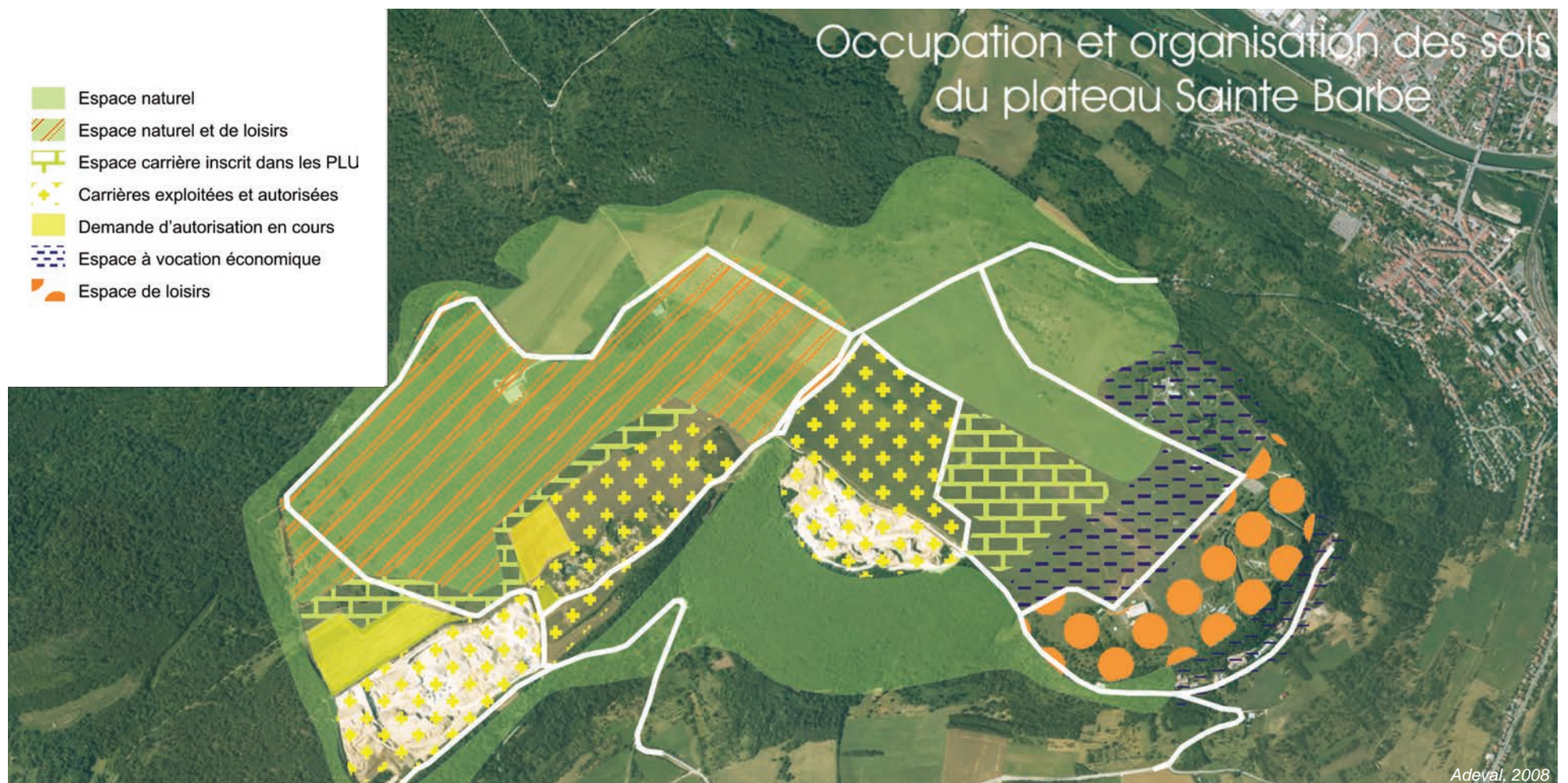


Mettre en oeuvre le programme d'actions du plateau Sainte-Barbe, véritable plan de gestion permettant de conforter les activités économiques existantes, de développer, à long terme, des activités tertiaires et artisanales, mais aussi, de maintenir et de développer des activités de loisirs, de préserver les ressources naturelles et de sauvegarder la qualité du paysage.

Au total, 18 actions sont associées au plan de gestion global du plateau :

- Charte environnementale (1) : la charte environnementale, élaborée en concertation avec l'ensemble des acteurs du plateau, établira un cadre général à toute action (opération d'entretien, d'aménagement, de construction...) entreprise sur le plateau. Elle n'aura pas de caractère coercitif mais pourra servir de référence à l'évaluation des projets envisagés sur le plateau. La charte environnementale repose sur la volonté de chacun d'aboutir à une gestion cohérente du plateau Sainte-Barbe.

- Gestion raisonnée des cultures et jachères (2).
- Gestion des corridors écologiques (3).
- Gestion des déplacements et accès routiers (4).
- Habitats rupestres (5).
- Gestion des pelouses calcaires (6).
- Pinède et « bois fossé » (7).
- Sentier pédagogique interactif (8).
- Les chauves-souris (9 et 10).
- Gestion des sports et loisirs mécaniques (11).
- Mise en valeur du paysage (12).
- Création d'un pôle matériaux (13).
- Création d'une maison de l'environnement (14).
- Développement de l'activité de loisirs (15).
- Création d'une zone d'activité HQE (16).
- Harmonisation des règles d'urbanisme (17).
- Arrêté de Protection de Biotope (18).





Partie 3 : projets pilotes du territoire - Orientation 4, les espaces naturels et agricoles et la vocation de loisirs des grands sites verts

projet pilote 24 : le réseau de belvédères

La géographie du territoire de Moselle et Madon explique le nombre important de points hauts d'où il est possible d'appréhender les paysages. Certains sont spectaculaires avec de larges vues sur la Moselle et ses méandres, sur la SAM... d'autres, moins spectaculaires, laissent apparaître des parties de territoire. La découverte du paysage depuis ces belvédères est favorisée par un accès facile de ces derniers, tous majoritairement reliés par des circuits de randonnée.

En plus de la fonction de loisirs au travers la promenade au coeur du territoire, l'objectif du plan de paysage, pour ce projet pilote, est de permettre la sensibilisation des promeneurs au paysage par la mise en place d'un circuit de découverte du grand paysage de Moselle et Madon à partir de ces points de vue. Sur place, des outils de lecture du paysage, de sensibilisation... pourraient être implantés.

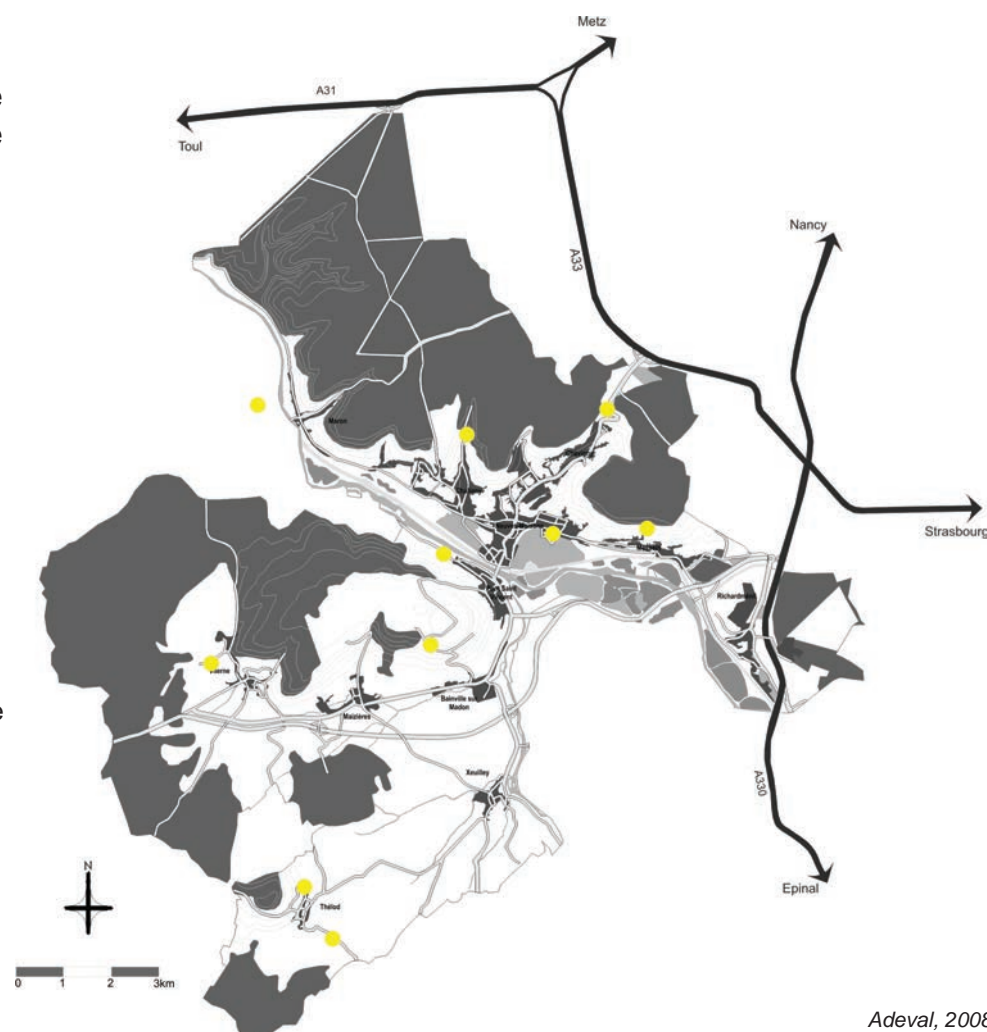
Certains de ces points de vue se ferment, d'autres mériteraient d'être ouverts. Une intervention pour leur ouverture permettrait à l'itinéraire de découverte du grand paysage de s'enrichir progressivement.

Exemple d'actions concrètes sur le territoire projet pilote 24

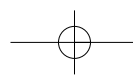
Organiser la découverte du territoire depuis les principaux points de vue

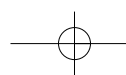
- Définir un projet de lecture du grand paysage à partir des points hauts.
- Ouvrir les points de vue repérés par le diagnostic, comme étant intéressants pour la découverte du territoire.

Les principaux belvédères du territoire



Adeval, 2008





AXE D'INTERVENTION 10 : SAUVEGARDER LES DIVERSITÉS PAYSAGÈRES ET LA BIODIVERSITÉ

projet pilote 25 : la préservation, la plantation et la gestion de trames végétales structurantes dans la plaine du Xaintois

La variété des trames végétales de la plaine du Xaintois anime et diversifie ce paysage rural. Mais cet héritage paysager tend à disparaître. En effet, le lien entre les évolutions de l'agriculture et les évolutions des paysages sont étroits (remembrement, modernisation de la pratique agricole...). Ainsi, certains enjeux paysagers et environnementaux dans la plaine du Xaintois, comme, la préservation, la valorisation et la gestion des trames vertes (haies, alignements d'arbres, arbres isolés, ripisylves et milieux humides...) sont fortement liés à l'agriculture.

L'enjeu de cet espace rural, sensible et habité, est de rendre compatible la préservation de l'environnement et les activités humaines. La valorisation et la gestion de ce patrimoine végétal doivent être engagées.

L'objectif de la démarche du plan de paysage est de développer les trames vertes dans la plaine du Xaintois (corridors écologiques), en lien avec le fond de vallée de la Moselle, le Madon et ses affluents, les plateaux forestiers, les espaces naturels sensibles et les sites remarquables (ZNIEFF, espace Natura 2000, ENS...). Il s'agit d'inciter les communes et les propriétaires privés (agriculteurs, chasseurs, particuliers...) à replanter des trames vertes pour des raisons environnementales, écologiques et paysagères et à considérer ces structures végétales, comme un patrimoine collectif à intégrer dans leurs différentes politiques de développement et d'aménagement du territoire, démarche s'inscrivant dans des principes de développement durable du territoire.

Exemple d'actions concrètes sur le territoire projet pilote 25

S'investir dans le lancement de démarche de sensibilisation, d'animation et de formation autour de cette thématique auprès des élus, des agriculteurs, des propriétaires privés

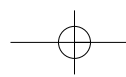
- Les essences végétales locales.
- Les techniques d'entretien et de plantation.
- Les types de clôtures.
- Les corridors écologiques et la biodiversité.

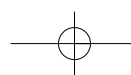
Définir un projet pour l'amélioration des trames vertes dans les paysages ruraux de Moselle et Madon

- La réalisation d'un diagnostic précis des trames végétales existantes, des corridors écologiques... afin de définir les enjeux environnementaux et paysagers, des espaces d'intérêts communautaires, les secteurs prioritaires à replanter.
- Le recensement des besoins.
- La définition d'un schéma de plantation et de gestion des haies et des dispositifs arborés (coûts, modalités de gestion, conventions, achat d'un matériel collectif...).

Exemple d'actions extérieures au territoire Projets pilotes 25 / CD ROM p.p n°25

- Arbres et haies en Picardie (région Picardie).
- Exemples de brochures (bureau d'études Biotope).





Partie 3 : projets pilotes du territoire - Orientation 4, les espaces naturels et agricoles et la vocation de loisirs des grands sites verts

AXE D'INTERVENTION 11 ENCOURAGER UNE AGRICULTURE RESPECTUEUSE DES PAYSAGES

projet pilote 26 : les sites d'exploitation agricole

La dizaine d'exploitations agricoles recensées prend place au sein des territoires communaux les plus ruraux de Moselle et Madon, dans la plaine du Xaintois. Près de la moitié des sites d'exploitation agricoles ont été qualifiés comme « médiocres », en terme d'insertion paysagère et de prise en compte de l'environnement dans la partie diagnostic. La délocalisation des bâtiments agricoles à l'entrée des villages ou en périphérie à créer de nouveaux paysages. Leurs effets sur l'environnement et les paysages sont divers et dépendent des caractéristiques bâties et architecturales, de la situation, du contexte proche et des rapports de visibilité... Pourtant, une intégration harmonieuse des bâtiments agricoles et une architecture de qualité, contribue à améliorer le cadre de vie et participe à la qualité des paysages ruraux.

Encourager une agriculture respectueuse des paysages signifie de respecter l'identité des lieux et les paysages, lors de l'installation ou l'extension d'exploitation agricole. Les réponses et les préconisations sont différentes dans chaque cas, mais il faut, toutefois, toujours veiller à la fonctionnalité de l'organisation de l'espace et de l'exploitation et aux critères économiques.

Les conseils, en terme d'implantation, d'insertion, de paysage, d'architecture... diffèrent selon une exploitation en périphérie de village, en entrée de village, à l'écart d'un village.

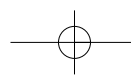
Les préconisations globales sont :

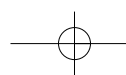
- De ne pas implanter de bâtiments sur les crêtes, mais de privilégier les implantations à mi-pente en suivant les courbes de niveau, en minimalisant les terrassements.
- De porter une attention particulière à l'architecture du bâtiment (volume, hauteur, couleur, matériaux de construction...).
- D'utiliser au mieux la végétation environnante, de choisir les essences appropriées pour les nouvelles plantations, de prolonger les structures végétales existantes pour une meilleure inscription dans son site d'exploitation, de casser les volumes par de nouvelles plantations.
- D'organiser les dépôts et stockages de matériaux et matériels divers sur l'exploitation, en limitant les perspectives depuis les principaux points de vue.

Il s'agit, pour les élus et les agriculteurs, « de participer au développement durable des territoires en mettant en relation les qualités des paysages, de l'environnement et des productions agricoles » (PNRL).



Des exploitations agricoles peu intégrées dans leur environnement, Maizières et Xeulley





Exemple d'actions concrètes sur le territoire *projet pilote 26*

- Organiser une journée de sensibilisation et de formation auprès des agriculteurs avec la Chambre d'Agriculture, le CAUE 54...
- Mettre en place une veille et un conseil technique auprès des agriculteurs.
- Mettre en place des aides financières auprès des exploitants pour réaliser un projet de qualité.

Pour les exploitations existantes

S'engager vers des démarches d'intégration paysagères des sites d'exploitation

- Définition d'un diagnostic paysager par exploitation en partenariat avec l'exploitant.
- Proposition d'aménagement pour une meilleure intégration dans leur site des bâtiments.
- Soutien financier auprès de l'exploitant pour la réalisation des travaux et des plantations.

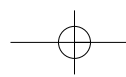
Pour les nouveaux projets ou les extensions

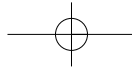
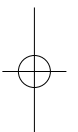
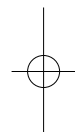
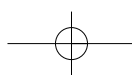
Réaliser un projet de qualité avec un suivi et un soutien de l'exploitant en amont de la démarche

- Choix du site et des besoins de l'exploitant afin de définir les perspectives d'évolution de l'exploitation et les travaux d'aménagements nécessaires.
- Identification des contraintes (fonctionnement de l'exploitation, règlement d'urbanisme), analyse paysagère et environnementale du site, prescription architecturale...
- Elaboration du projet avec l'exploitant selon les principes d'aménagement.
- Mise en oeuvre du projet.

Exemple d'actions extérieures au territoire Projets pilotes 26 / CD ROM p.p n°26

- Le contrat de progrès (Val de Lorraine).
- L'intervention du CAUE 54 auprès des exploitants agricoles pour un rôle de conseil / formation, de programmation de projets.

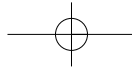
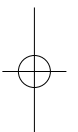
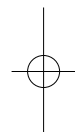
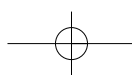


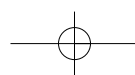




Partie 4

Outils, partenaires, maîtrise d'ouvrage





Les outils réglementaires, contractuels et divers ; les partenaires techniques, institutionnels et financiers ; la maîtrise d'ouvrage

Les outils à disposition de la communauté de communes Moselle et Madon pour mettre en oeuvre son plan de paysage sont nombreux et variés selon les types d'actions à engager. Les principaux outils sont présentés dans les tableaux récapitulatifs de ce document.

La mise en oeuvre des projets pilotes, nécessite de définir un partenariat entre la communauté de communes, les communes et les partenaires techniques et/ou institutionnels.

Les partenaires financiers sont donnés, à titre indicatif, car ils dépendent des règlements d'intervention en cours. De plus, chacun des projets pilotes doit faire l'objet d'une validation auprès des financeurs pressentis.

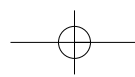
L'animation et la formation

La communication et la formation à relayer auprès des élus et des partenaires, des acteurs économiques et de la population est importante pour mobiliser l'ensemble des acteurs qui feront la réussite du plan de paysage sur le territoire.

Le processus de mise en oeuvre et de suivi des actions

Le processus de mise en oeuvre et de suivi nécessite la mise en place d'un dispositif politique et décisionnel au sein de la communauté de communes. Il pourra valider les orientations et les axes d'intervention pris par le territoire. Une commission spécifique ou une commission déjà existante peut se voir confier la responsabilité de la réalisation et le suivi des projets pilotes.

Ce dispositif politique et décisionnel peut s'appuyer sur un dispositif technique, responsable de la mise en place de groupes de travail, chargé du suivi des opérations et de leur évaluation une fois réalisées.



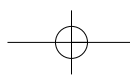


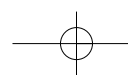
ORIENTATION N°1

La diversité des paysages et l'interface naturelle

évaluation de 1 à 4

AXE D'INTERVENTION 1 Traiter l'interface entre la ville et les espaces naturels et lutter contre l'enfrichement des coteaux et du fond de vallée	Projet pilote	évaluation de 1 à 4				OUTILS			
		Coût de la mise en oeuvre	Durée de la mise en oeuvre	Impact paysager de l'action	Etudes à réaliser pour passer à l'opérationnel	RÉGLEMENTAIRES	CONTRACTUELS	AUTRES	
1	La préservation de l'agriculture et des agrosystèmes sur les coteaux de Viterne à Bainville-sur Madon et à Thélod et Xeuilley				Oui	<i>Les documents de planification urbaine :</i> - Le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT). - Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) : l'article L123.1.7° du code de l'urbanisme, l'article 13 du règlement, les emplacements réservés...	Conventionnement avec un particulier, un agriculteur, une association... (pour la gestion et l'entretien des parcelles et/ou des chemins)	<i>Les outils fonciers :</i> - Le remembrement. - L'aménagement foncier agricole ou forestier.	
	2	L'ouverture des paysages des coteaux de la vallée de la Moselle de Maron à Richardmémil et sur la commune de Pont-Saint-Vincent (les vergers, les zones agricoles et les espaces boisés)							Oui
3	Les coeurs d'îlots verts dans l'agglomération néodomienne				Oui	<i>Les documents de planification urbaine :</i> le PLU	Conventionnement entre la commune et l'aménageur	Une charte de préservation et de valorisation des coeurs d'îlots verts	
4	La gestion des friches dans le fond de vallée de la Moselle				Non	<i>Les documents de planification urbaine :</i> le PLU et une politique d'emplacements réservés pour les terrains privés	Conventionnement avec les propriétaires des infrastructures (VNF, RFF, CG 54) et les propriétaires privés Conventionnement pluriannuel avec l'EPFL (sur 15 ans)	La maîtrise foncière communale sur les propriétés privées (à l'amiable, l'expropriation)	
AXE D'INTERVENTION 2 Maîtriser les limites de la ville et rechercher un urbanisme contrôlé et qualitatif	5	La gestion de la pression foncière dans la vallée de la Moselle, de Maron à Richardmémil, en rive droite, et Pont-Saint-Vincent, en rive gauche				Non	<i>Les documents de planification urbaine :</i> - Le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT). - Le PLU, outil majeur à disposition des communes pour contrôler les limites de l'urbanisation et contrôler la qualité urbaine, architecturale et paysagère des nouvelles extensions urbaines	La mise en place de la Participation Voirie Réseau (PVR)	- La démarche AEU (Approche Environnementale de l'Urbanisme) : Contribuer au respect des exigences réglementaires en matière d'environnement ; Faciliter l'intégration des politiques environnementales dans le projet ; Concrétiser les principes d'une qualité urbaine durable ; Contribuer à la qualité environnementale des projets urbains (Source : ADEME). - Les chartes «environnement et développement durable» proposées par les différents acteurs fonciers. - La démarche HQE.
	6	Le développement maîtrisés des villages de Viterne, Maizières, Bainville-sur-Madon, Thélod et Xeuilley				Non			

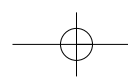




Partie 4 : outils, partenaires, maîtrise d'ouvrage - Tableau des outils, de la maîtrise d'ouvrage et des partenaires



MAÎTRISE D'OUVRAGE ANIMATION/FORMATION	PARTENAIRES	
	TECHNIQUES / INSTITUTIONNELS	FINANCIERS (à titre indicatif)
<p>La maîtrise d'ouvrage peut être communale, regroupement de communes et/ou communautaires. Des solutions locales sont à rechercher (s'appuyer sur un agriculteur local,...).</p> <p><i>Définir un programme de sensibilisation et de formation pour un entretien dans le long terme des vergers :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Former les propriétaires privés à la plantation d'arbres fruitiers et la taille d'arbres fruitiers (taille de formation, taille de régénération). D'autres thèmes peuvent être abordés comme les greffages, les soins, l'initiation à la biodiversité et aux écosystèmes... - Sensibiliser le grand public : une véritable dynamique communale peut conforter l'opération de restauration des vergers. La commune peut encourager différentes déclinaisons autour des vergers, comme la création d'un atelier de presse ou de distillation, lancement d'un programme pédagogique auprès des écoles... <p><i>Définir un programme de sensibilisation pour le maintien de prairies et de zones agricoles :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des moyens d'animation pour dynamiser les échanges fonciers sur les secteurs cruciaux (à fort intérêt paysager mais à faible demande agricole, risque de déprise). 	<p>Communautés de communes, communes, « Pays Terres de Lorraine », MNE, ONF, DDAF, Conservatoire des Sites Lorrains, Chambre d'Agriculture, agriculteurs, Fédérations de Chasseurs (ACCA locales), propriétaires privés, Conseil Régional de Lorraine, Etat, Conseil Général de Meurthe-et-Moselle</p>	<p>Conseil Général de Meurthe-et-Moselle, Conseil Régional de Lorraine, Etat, Union Européenne (FEADER - axe 3 « diversité économique et qualité de vie », avec un soutien à la préservation de la qualité paysagère en Lorraine au travers la remise en état agricole de parcelles d'intérêts paysages, notamment, en coteau, la restauration et la remise en valeur des vergers traditionnels), Conservatoire des Sites Lorrains pour acquisition ou conventionnement pour la gestion</p>
<p>La maîtrise d'ouvrage est privée (bailleurs sociaux, aménageurs) ou communale Programme de sensibilisation des aménageurs</p>	<p>Communautés de communes, communes, aménageurs, bailleurs sociaux</p>	<p>Aménageurs, bailleurs sociaux</p>
<p>La maîtrise d'ouvrage est communale ou communautaire</p>	<p>Communautés de communes, communes, « Pays Terres de Lorraine », pour les délaissés industriels en Fond de Vallée conduisant à des friches : EPFL (nettoyage, portage...) et DRIRE, RFF, VNF, propriétaires publics ou privés</p>	<p>EPFL, Conseil Général de Meurthe-et-Moselle, Conseil Régional de Lorraine, Etat</p>
<p>La maîtrise d'ouvrage est communale Définition d'un programme de sensibilisation des élus locaux et des services de communes (réalisation d'un guide, visite de terrain, réalisation exemplaire sur un site pilote...)</p>	<p>Communautés de communes, communes, « Pays Terres de Lorraine », DDE, CAUE 54, SDAP, lotisseurs et aménageurs, bailleurs sociaux, architectes, paysagistes</p>	<p>Lotisseurs et aménageurs, bailleurs sociaux, Conseil Régional de Lorraine, ADEME</p>



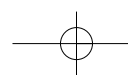


ORIENTATION N° 2

Le patrimoine industriel et urbain et les espaces publics du quotidien

évaluation de 1 à 4

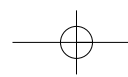
AXE D'INTERVENTION 3 Valoriser le patrimoine industriel et urbain	Projet pilote	évaluation de 1 à 4				OUTILS			
		Coût de la mise en oeuvre	Durée de la mise en oeuvre	Impact paysager de l'action	Etudes à réaliser pour passer à l'opérationnel	RÉGLEMENTAIRES	CONTRACTUELS	AUTRES	
7	La mise en valeur du patrimoine industriel				Oui	Les documents de planification urbaine : le PLU		Une charte de développement et d'aménagement, un concours d'architecture, les études déjà réalisées sur ce thème	
	8	La préservation du patrimoine bâti et de son identité architecturale				Non	Les documents de planification urbaine : le PLU : articles 6, 7, 10 et 11	Règlement d'intervention sur le patrimoine bâti avec des aides financières	Un règlement d'intervention sur le patrimoine bâti avec des aides financières, inventaire du patrimoine rural du CAUE 54, travail avec les artisans locaux
	9	La valorisation du petit patrimoine local et religieux				Non	Les documents de planification urbaine : le PLU - article L 123-1-7° du code de l'urbanisme		Des chantiers d'insertion ou éducatifs, des chantiers artistiques, travail avec les artisans locaux
AXE D'INTERVENTION 4 Traiter les espaces publics du quotidien	10	L'aménagement et le paysagement des noyaux villageois et des centres urbains				Oui	Les documents de planification urbaine : le PLU - définition d'une orientation particulière dans le PADD, emplacements réservés		Les études déjà réalisées sur ce thème
	11	Le paysage des quartiers d'habitat social				Oui		Une convention d'objectifs définie par quartier	
AXE D'INTERVENTION 5 Traiter les principaux points noirs	12	L'intégration et le paysagement des points d'apport volontaires				Oui			Une charte d'aménagement des points tris pour la communauté de communes : mise en place d'une consultation pour retenir un maître d'oeuvre
	13	La mise en place d'un règlement de publicité				Oui	Règlement de publicité		
	14	Le traitement des sites urbains déqualifiés				Oui	Les documents de planification urbaine : le PLU - emplacements réservés	Conventionnement pluriannuel avec l'EPFL	Le développement d'un observatoire foncier



Partie 4 : outils, partenaires, maîtrise d'ouvrage - Tableau des outils, de la maîtrise d'ouvrage et des partenaires



MAÎTRISE D'OUVRAGE ANIMATION/FORMATION	PARTENAIRES	
	TECHNIQUES / INSTITUTIONNELS	FINANCIERS (à titre indicatif)
La maîtrise d'ouvrage est communale ou communautaire Réalisation de guides, de visites de terrain, journal de la cité	Communautés de communes, communes, « Pays Terres de Lorraine », CAUE 54, SDAP, DRAC, Conseil Général de Meurthe-et-Moselle, Conseil Régional de Lorraine, Etat	Conseil Général de Meurthe-et-Moselle, Conseil Régional de Lorraine, Etat
La maîtrise d'ouvrage est publique (démarche de sensibilisation), et privée pour les travaux Réalisation de guides - conseils, de chantiers témoin ou école, d'expositions itinérantes temporaires, permanences-conseils...	Communautés de communes, communes, CAUE 54, SDAP, architecte-paysagiste conseil, Etat, Conseil Régional de Lorraine, Conseil Général de Meurthe-et-Moselle, réseau d'artisans	Etat, Conseil régional de Lorraine, Conseil Général de Meurthe-et-Moselle, Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat, Union Européenne (avec le soutien à la gestion et à la valorisation du patrimoine rural), propriétaires privés
La maîtrise d'ouvrage est communale et/ou privée Démarche d'animation sociale autour des fonctions anciennes de ce patrimoine	Communautés de communes, communes, associations, artisans et entreprises, CAUE 54, propriétaires privés, réseau d'artisans	La fondation du patrimoine, la fondation d'entreprise VEOLIA Environnement, Etat, Conseil Régional de Lorraine, Union Européenne (avec le soutien à la gestion et à la valorisation du patrimoine rural), propriétaires privés
La maîtrise d'ouvrage est communale ou communautaire	Communautés de communes, communes, CAUE 54, syndicat d'électricité, Orange pour l'enfouissement des réseaux, Conseil Général de Meurthe-et-Moselle	Conseil Général de Meurthe-et-Moselle, Etat, Région, syndicat d'électricité, Orange
La maîtrise d'ouvrage est partagée entre la commune et les bailleurs sociaux Démarche d'animation auprès de la population des quartiers concernés (réunion d'immeubles, journal, permanence, chantiers éducatifs...)	Communautés de communes, communes, « Pays Terres de Lorraine », bailleurs sociaux (Batigère, mmH, SLH...), DDE	Bailleurs sociaux (Batigère, mmH, SLH...)
La maîtrise d'ouvrage est communautaire Journal du tri communautaire	Communautés de communes, communes, ADEME, entreprises d'insertion pour le nettoyage des points tris	
La maîtrise est communale et/ou communautaire (si prise de compétence par la CCMM) Réunion de sensibilisation avec les publicitaires	Communautés de communes, communes, entreprises, aménageurs, CCI, Chambre de Métiers	
La maîtrise est communale et/ou communautaire	Communautés de communes, communes, « Pays Terres de Lorraine », EPFL (convention pluriannuelle), Conseil Général de Meurthe-et-Moselle, Etat, Conseil Régional de Lorraine	EPFL (convention pluriannuelle), Conseil Général de Meurthe-et-Moselle, Etat, Conseil Régional de Lorraine



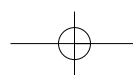


ORIENTATION N° 3

Les zones économiques et commerciales et les infrastructures

évaluation de 1 à 4

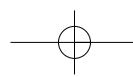
AXE D'INTERVENTION 6 Valoriser les espaces économiques	Projet pilote	évaluation de 1 à 4				OUTILS			
		Coût de la mise en oeuvre	Durée de la mise en oeuvre	Impact paysager de l'action	Etudes à réaliser pour passer à l'opérationnel	RÉGLEMENTAIRES	CONTRACTUELS	AUTRES	
	15	La mise en valeur des zones économiques et commerciales existantes				Oui			Un schéma d'aménagement paysager global
	16	Des projets de création ou d'extension de zones d'activités inscrits dans une démarche de développement durable				Oui	Les documents de planification urbaine : - Le SCoT. - Le PLU.	Procédures de ZAC, de lotissement	<p>- La charte de qualité environnementale. Il s'agit d'un document contractuel qui fixe pour chaque enjeu environnemental les objectifs de la zone, les engagements de chacun (collectivités, gestionnaires, entreprises) sous forme d'exigences et de recommandations, les moyens techniques et les services mis en place pour parvenir à ces objectifs. L'élaboration de la charte passe par la réalisation d'un diagnostic environnemental approfondi de la zone et par un travail approfondi de réflexion des différents partenaires.</p> <p>- La norme ISO 14001. Elle se définit comme « un outil de gestion et de management environnemental qui permet à une organisation de tout type et de taille de prendre en compte les contraintes liées à l'environnement, en maîtrisant l'impact de ses activités (produits et services) sur celui-ci ». Ainsi, cette norme est très complète car elle prend en compte les aspects environnementaux mais aussi, les pratiques, l'organisation, les procédures et procédés mis en place pour obtenir ces résultats.</p> <p>- La démarche HQE. La Haute Qualité Environnementale est une démarche de management de projet visant à maîtriser les impacts environnementaux d'une construction. Elle est définie par des textes de références appelés les « références de la HQE » déclinés en 14 cibles.</p> <p>Ces démarches exigeantes doivent être des démarches collectives. L'aménageur doit mener le plus en amont possible une réflexion sur les enjeux environnementaux liés à sa zone d'activités (gestion de l'espace, de l'eau, des déchets, de l'énergie, du paysage, des risques...).</p>
	17	Le traitement des sites pollués et leur reconversion				Oui		Conventionnement avec l'EPFL	



Partie 4 : outils, partenaires, maîtrise d'ouvrage - Tableau des outils, de la maîtrise d'ouvrage et des partenaires



MAÎTRISE D'OUVRAGE ANIMATION/FORMATION	PARTENAIRES	
	TECHNIQUES / INSTITUTIONNELS	FINANCIERS (à titre indicatif)
<p>La maîtrise d'ouvrage est communautaire</p> <p>La création d'un comité de concertation réunissant les élus locaux et les chefs d'entreprises : ces démarches exigeantes doivent être des démarches collectives. L'aménageur doit mener le plus en amont possible une réflexion sur les enjeux environnementaux liés à sa zone d'activités (gestion de l'espace, de l'eau, des déchets, de l'énergie, du paysage, des risques...).</p> <p>Journal de la zone d'activités pour informer, sensibiliser les entreprises.</p>	<p>Communautés de communes, communes, « Pays Terres de Lorraine », entreprises, CAPEMM 54, ADSN, Conseil Général de Meurthe-et-Moselle, Etat, Conseil Régional de Lorraine.</p>	<p>Conseil Général de Meurthe-et-Moselle, Etat, Conseil Régional de Lorraine.</p>
<p>La maîtrise d'ouvrage est partagée entre l'EPFL, la commune et l'intercommunalité</p>	<p>Communauté de communes, communes, "Pays Terres de Lorraine", EPFL (nettoyage, portage...), DRIRE, ADEME, entreprises, acteurs privés</p>	



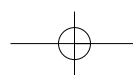


ORIENTATION N° 3

Les zones économiques et commerciales et les infrastructures

évaluation de 1 à 4

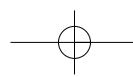
AXE D'INTERVENTION 7 Traiter les espaces de la voiture et le paysage des infrastructures ferroviaires	Projet pilote	évaluation de 1 à 4				OUTILS			
		Coût de la mise en oeuvre	Durée de la mise en oeuvre	Impact paysager de l'action	Etudes à réaliser pour passer à l'opérationnel	RÉGLEMENTAIRES	CONTRACTUELS	AUTRES	
	18	Le paysage des axes routiers majeurs, leur mise en valeur séquentielle				Oui			
	19	L'ancienne voie ferrée de Neuves-Maisons à Maron	<i>En fonction du projet retenu</i>				Les documents de planification urbaine : - Le SCoT		Maîtrise foncière à définir en fonction du projet
	20	Le traitement des gares et des haltes ferroviaires déqualifiées				Oui		Conventionnement avec le Conseil Régional de Lorraine	

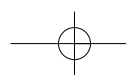


Partie 4 : outils, partenaires, maîtrise d'ouvrage - Tableau des outils, de la maîtrise d'ouvrage et des partenaires



MAÎTRISE D'OUVRAGE ANIMATION/FORMATION	PARTENAIRES	
	TECHNIQUES / INSTITUTIONNELS	FINANCIERS <i>(à titre indicatif)</i>
La maîtrise d'ouvrage est partagée entre la commune et le Conseil Général de Meurthe-et-Moselle	Communautés de communes, communes, « Pays Terres de Lorraine », Conseil Général de Meurthe-et-Moselle	Conseil Général de Meurthe-et-Moselle
La maîtrise d'ouvrage est à définir en fonction du projet	Communautés de communes, communes, « Pays Terres de Lorraine », syndicat des transports, Conseil Général de Meurthe-et-Moselle, Conseil Régional de Lorraine, SNCF / RFF, Ministère de la Défense	
La maîtrise d'ouvrage est assumée par le Conseil Régional de Lorraine	Communautés de communes, communes, « Pays Terres de Lorraine », Conseil Régional de Lorraine, Conseil Général de Meurthe-et-Moselle	



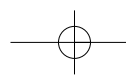


ORIENTATION N° 4

Les espaces naturels et agricoles et les loisirs des grands sites

évaluation de 1 à 4

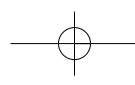
AXE D'INTERVENTION 8 Mettre en valeur l'eau sous toutes ses formes	Projet pilote	évaluation de 1 à 4				OUTILS			
		Coût de la mise en oeuvre	Durée de la mise en oeuvre	Impact paysager de l'action	Etudes à réaliser pour passer à l'opérationnel	RÉGLEMENTAIRES	CONTRACTUELS	AUTRES	
AXE D'INTERVENTION 9 Préserver et valoriser les sites d'exception et de loisirs	21	La coulée verte et bleue de la Moselle, de Maron à Richardmémil				Oui	Les documents de planification urbaine : - Le SCoT. - Le PLU - le PADD et le zonage.		- Le schéma d'aménagement touristique des Boucles de la Moselle - Les études déjà réalisées : - Les études faune-flore (Neomys). - L'étude du bassin sidérurgique de Neuves-Maisons au titre de la politique des espaces dégradés (diagnostic et présentation du scénario de référence). - Une politique d'acquisition foncière.
	22	La mise en valeur des parcours urbains et naturels du Madon et de ses affluents				Oui	Les documents de planification urbaine : le PLU	Contrat de rivière	- L'étude de renaturation du Madon et de ses affluents (SIN-BIO)
	23	Les grands sites verts et de loisirs				Oui	Les documents de planification urbaine : le PLU		- La charte forestière de territoire de l'Ouest Nancéien. - L'étude du plateau Sainte-Barbe (ADEVAL).
AXE D'INTERVENTION 10 Sauvegarder les diversités paysagères et la biodiversité	24	Le réseau de belvédères				Oui	Les documents de planification urbaine : le PLU - emplacements réservés	Convention d'usage avec les propriétaires privés	Politique d'acquisition foncière
	25	La préservation, la plantation et la gestion de trames végétales structurantes dans la plaine du Xaintois				Oui	Les documents de planification urbaine : le PLU - article L123-1-7° du code de l'urbanisme	Conventionnement des communes avec les propriétaires privés pour la plantation ou l'entretien	- Le programme de restauration et de renaturation du Madon et de ses affluents



Partie 4 : outils, partenaires, maîtrise d'ouvrage - Tableau des outils, de la maîtrise d'ouvrage et des partenaires



MAÎTRISE D'OUVRAGE ANIMATION/FORMATION	PARTENAIRES	
	TECHNIQUES / INSTITUTIONNELS	FINANCIERS (à titre indicatif)
<p>La maîtrise d'ouvrage est communautaire</p> <p>Démarche de sensibilisation auprès des utilisateurs de la vallée de la Moselle</p>	<p>Communautés de communes, communes, « Pays Terres de Lorraine », VNF, ONF, associations locales, acteurs privés, ligues et fédérations des sports nautiques, équestres, pédestres, cyclotourismes, Conseil Supérieur de la Pêche, Agence de l'Eau, Comité Départemental du Tourisme, Etat, Conseil Général de Meurthe-et-Moselle, Conseil Régional de Lorraine, Conservatoire des Sites Lorrains</p>	<p>Etat, Conseil Général de Meurthe-et-Moselle, Conseil Régional de Lorraine, Agence de l'Eau Rhin-Meuse</p>
<p>La maîtrise d'ouvrage est à l'échelle du bassin versant</p>	<p>Communautés de communes, communes, « Pays Terres de Lorraine », syndicats, associations, Agence de l'Eau, Conseil Régional de Lorraine, Etat, Conseil Général de Meurthe-et-Moselle</p>	<p>Conseil Général de Meurthe-et-Moselle, Agence de l'Eau Rhin-Meuse</p>
<p>La maîtrise d'ouvrage est communale ou communautaire</p> <p>Démarche de sensibilisation auprès des utilisateurs de ces espaces</p>	<p>Communautés de communes, communes, « Pays Terres de Lorraine », DDAF, ONF, Conseil Régional de Lorraine, Etat, Conseil Général de Meurthe-et-Moselle, associations locales, Conservatoire des Sites Lorrains, carriers</p>	<p>Union Européenne (soutien à l'animation indispensable à la réussite des stratégies locales de développement de la filière forêt-bois sur un territoire, pendant la phase émergence), Etat, Conseil Régional de Lorraine, Conseil Général de Meurthe-et-Moselle</p>
<p>La maîtrise d'ouvrage est communale ou communautaire</p> <p>Scéance de lecture de paysage depuis les belvédères</p>	<p>Communautés de communes, communes, associations, ONF, DDAF, propriétaires privés</p>	<p>Etat, Conseil Général de Meurthe-et-Moselle, Conseil Régional de Lorraine</p>
<p>La maîtrise d'ouvrage est partagée entre la commune et l'intercommunalité</p> <p>Programme de sensibilisation et de formation des propriétaires privés, des agriculteurs</p>	<p>Communautés de communes, communes, agriculteurs, particuliers, DDAF, CAUE 54, associations de Chasse, Etat, Conseil Régional de Lorraine, Conseil Général de Meurthe-et-Moselle</p>	<p>Union Européenne (avec un soutien à la restauration et à la création de trame végétale verticale dans un but paysager et de préservation de la biodiversité), Etat, Conseil Régional de Lorraine, Conseil Général de Meurthe-et-Moselle</p>



ORIENTATION N° 4

Les espaces naturels et agricoles et les loisirs des grands sites

évaluation de 1 à 4

AXE D'INTERVENTION 11
Encourager une agriculture respectueuse des paysages

Projet pilote
26

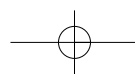
Coût de la mise en oeuvre
Durée de la mise en oeuvre
Impact paysager de l'action
Etudes à réaliser pour passer à l'opérationnel

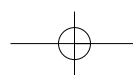
OUTILS
RÉGLEMENTAIRES CONTRACTUELS AUTRES

Les sites d'exploitation agricoles



Les CAD avec les agriculteurs

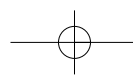
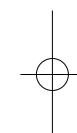
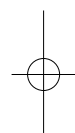


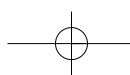


Partie 4 : outils, partenaires, maîtrise d'ouvrage - Tableau des outils, de la maîtrise d'ouvrage et des partenaires



MAÎTRISE D'OUVRAGE ANIMATION/FORMATION	PARTENAIRES	
	TECHNIQUES / INSTITUTIONNELS	FINANCIERS <i>(à titre indicatif)</i>
<p>La maîtrise d'ouvrage est privée</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser une journée de sensibilisation et de formation auprès des agriculteurs avec la Chambre d'Agriculture, le CAUE 54... - Mettre en place une veille et un conseil technique auprès des agriculteurs. - Mettre en place des aides financières auprès des exploitants pour réaliser un projet de qualité. 	<p>Exploitant agricole, CAUE 54, architecte, paysagiste, Chambre d'Agriculture, DDAF, artisans, entrepreneurs</p>	





Crédits photographiques :

Adeval
Communauté de communes Moselle et Madon

Source :

Adeval
Communauté de communes Moselle et Madon
EPF Lorraine
Office National des Forêts
Ministère de l'agriculture
Voies Navigables de France

N° de licence :

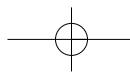
SCAN 25 ® : Licence 2003 CUFX 00135
BD ORTHO ® : Licence 2005 CUFX 00145

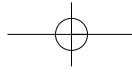
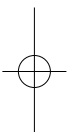
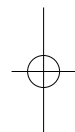
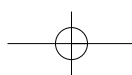
Imprimé en Juin 2008 par :

Imprimerie Hilt

Liens utiles :

www.adeval.org
www.cc-mosellemadon.fr
www.cr-lorraine.fr
www.lorraine.ecologie.gouv.fr
www.cg54.fr





Avec le soutien financier de :



Agence de Développement du Val de Lorraine
17, rue des Capucines
54 340 POMPEY
Tel : 03.83.49.42.22 Fax : 03.83.49.42.24
contact@adeval.org www.adeval.org
Document réalisé par Alexandra MARIE